



eutelsat
COMMUNICATIONS

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 232 774 635 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris
481 043 040 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**





	1
INTRODUCTION	4
1 POINTS-CLES DE L'EXERCICE	5
1.1 Faits marquants de l'exercice	5
1.2 Performance par Application	5
1.3 Performance financière	6
1.4 Indicateurs Alternatifs de performance	6
1.5 Impact des normes ifrs 15 et ifrs 16	8
2 PRESENTATION DU MARCHE ET DE LA STRATEGIE DU GROUPE	9
2.1 Le marché des Services Fixes par Satellite	9
2.2 Une double dynamique de marché	10
2.3 Stratégie du Groupe	13
3 ACTIVITES DU GROUPE ET ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017-18	17
3.1 Activités du Groupe	17
3.2 Analyse de l'activité de l'exercice	20
4 UNE FLOTTE JEUNE COUVRANT PRESQUE L'ENSEMBLE DU GLOBE	23
4.1 La flotte de satellites d'Eutelsat	23
4.2 Activité de la flotte	24
4.3 Une politique active d'investissements	25
4.4 Services de lancements associés aux satellites en cours de construction	26
5 ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	27
5.1 Organigramme simplifié du Groupe	27
5.2 Principales filiales et participations	27
6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2018- INFORMATIONS FINANCIERES	30
6.1 Principes comptables et financiers – Normes IFRS	30
6.2 Bilan consolidé simplifié d'Eutelsat Communications	30
6.3 Compte de résultat consolidé simplifié d'Eutelsat Communications	31
6.4 Liquidité et ressources financières du Groupe	33
6.5 Instruments financiers	36
6.6 Litiges	36
7 COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2018 - INFORMATIONS FINANCIERES	37
7.1 Principes comptables et financiers	37
7.2 Activité et événements de la Société au cours de l'exercice	37
7.3 Extraits du Bilan et Compte de résultat de la Société au 30 juin 2018	37
8 OBJECTIFS DU GROUPE	39
9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	40

9.2	Absence de Contrôle de la Société	40
9.3	Dissociation des fonctions de Président et de Directeur général	40
9.4	Direction générale du Groupe Eutelsat	41
9.5	Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique	41
9.6	Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration	41
9.7	Les modifications intervenues au sein de la composition du Conseil d'Administration	42
9.8	Politique de diversité et de représentation au sein du Conseil d'administration	43
9.9	La mission du Conseil d'Administration	43
9.10	Les Comités du Conseil d'Administration	44
9.11	Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	46
9.12	Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises et étrangères pour les membres du Conseil d'Administration au 30 juin 2018	49
9.13	Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux	59
9.14	Informations concernant les éléments de Rémunération dus ou attribués aux mandataires sociaux	63
9.15	Participation au capital de la Société des membres des organes d'administration et de direction	79
9.16	Informations relatives au capital de la Société	81
	10 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	84
10.4	Information sociale	98
10.5	Loyauté des pratiques	102
10.6	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	103
10.7	Indicateurs	105
10.8	Méthodologie et périmètre	108
	11 AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES	109
11.1	Recherche et Développement	109
11.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	109
11.3	Charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017	109
11.4	Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	109
11.5	Acquisition d'actions par la Société	109
11.6	Participation des salariés au capital	109
11.7	Titres détenus par les mandataires sociaux	109
11.8	Politique de dividendes et affectation du résultat	109
11.9	Délégations de compétences et autorisations financières consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales des actionnaires	110
11.10	Echéancier des paiements fournisseurs et clients	111
11.11	Succursales	112
11.12	Événements post clôture	112
	12 PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE ET DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DE CES RISQUES	113
12.1	Risques opérationnels	113
12.2	Risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite	115
12.3	Risques financiers et autres risques	118
12.4	Dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société	119
	ANNEXE 1	125
	COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2018 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	125
	ANNEXE 2	180
	COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2018 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	180
	ANNEXE 3	205
	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	205
	(ART. R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)	205
	ANNEXE 4	206
	TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	206
	ANNEXE 5	207
	RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	207

Cher(s) actionnaire(s),

Il nous appartient de vous présenter un rapport de gestion concernant l'activité d'Eutelsat Communications (la Société) et du Groupe Eutelsat¹ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Nous vous présentons aussi les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2018, ces derniers comptes prenant en considération les relations intragroupes avec nos filiales ou des sociétés liées.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration du 31 juillet 2018.

INTRODUCTION

Exploitant de la capacité sur 38 satellites, positionnés de 117° Ouest à 174° Est et diffusant plus de 6 800 chaînes de télévision, le Groupe est l'un des leaders dans les Services Fixes par Satellite (SFS).

Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Données Fixes, ainsi que des Services aux gouvernements et offre également de la capacité dans des applications de Connectivité (Haut Débit Fixe et Connectivité Mobile), à fort potentiel de croissance.

Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatiques et le continent américain, ce qui lui donne potentiellement accès à près de 100% de la population mondiale.

¹ Le Groupe Eutelsat ou le Groupe désigne Eutelsat Communications et l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications.

1 POINTS-CLES DE L'EXERCICE

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Tous les objectifs financiers sont pleinement atteints

- Chiffre d'affaires en baisse de 1,9% à taux de change et périmètre constant, en ligne avec l'objectif de -1% à -2% ;
- Plan d'économie LEAP en avance sur les prévisions ;
- Marge d'EBITDA de 76,9% à taux de change constant, largement supérieure à l'objectif de 76% ;
- Bonne maîtrise des investissements (358 millions d'euros), inférieurs à l'objectif de 420 millions d'euros en moyenne par an ;
- Cash-flow libre discrétionnaire en progression de 11,9% à taux de change constant, malgré une base de comparaison exigeante (+ 65% en 2016-17) ;
- Un ratio Dette nette / EBITDA qui atteint la cible de 3,0x ; désendettement accéléré par la cession de la participation dans Hispasat pour 302 millions d'euros ;
- Un dividende par action proposé de 1,27€, soit +5%, couvert 1,4 fois par le Cash-flow libre discrétionnaire.

Amélioration progressive des tendances des activités opérationnelles

- Chiffre d'affaires des activités opérationnelles en repli de 1,3% à taux de change et périmètre constant, avec une tendance qui s'est progressivement améliorée en cours d'exercice (-2,2% au deuxième trimestre par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, -1,1% au troisième trimestre, -0,7% au quatrième trimestre).

Mise en œuvre efficace de l'approche de conception par les coûts permettant de réduire significativement les investissements

- Remplacement de la constellation HOTBIRD illustrant la mise en œuvre de notre approche de conception par les coûts ;
- Objectif d'investissements cash réduit à 400 millions d'euros par an en moyenne compte tenu d'effets de l'approche de conception par les coûts supérieurs aux attentes.

Solide performance commerciale qui prépare le terrain pour un retour à une légère croissance en 2018-19

- Dans la Vidéo
 - Progression du nombre de chaînes (+4.5%), avec une pénétration de la HD de 21.0% en hausse de 3,8 points ;
 - Issue favorable des renégociations de contrats, notamment avec Cyfrowy Polsat et TVN à la position orbitale HOTBIRD ;
 - Nouveaux contrats en Europe avec SFR-Altice à la position orbitale 5° West, Mediaset à la position orbitale HOTBIRD et XtraTV à la position orbitale 9°Est ainsi que dans plusieurs marchés émergents, notamment aux îles Fidji sur le satellite EUTELSAT 172B et dans la région des Caraïbes sur le satellite EUTELSAT 117 WEST B ;
 - Intégration de Noorsat afin d'optimiser la distribution Vidéo au Moyen-Orient.
- Dans les Services aux gouvernements
 - Issue favorable des campagnes de renouvellements de l'automne 2017 et du printemps 2018 auprès du Département de la Défense américain ;
 - Volume d'affaires incrémental significatif dans les Services aux gouvernements à la nouvelle position orbitale 174° Est ;
 - Réservation d'une bonne partie de la capacité sur EUTELSAT QUANTUM.
- Dans la Connectivité Mobile
 - Partenariat majeur avec China Unicom suivi par la commercialisation auprès d'UnicomAirNet de la capacité HTS restante sur le satellite EUTELSAT 172B ;
 - Un accord pour de la capacité incrémentale avec Taqnia sur les satellites EUTELSAT 3B et EUTELSAT 70B ;
 - Ces deux contrats et la croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires confirment le dynamisme du marché de la Connectivité Mobile.

Préparation de l'accélération de la croissance dans la Connectivité

- Démarrage du service commercial du projet Konnect Africa en août 2018 ;
- Commande de KONNECT VHTS accompagnée d'accords de distribution pluriannuels significatifs avec Orange et Thales.

1.2 PERFORMANCE PAR APPLICATION

Pour une analyse de la performance par application il convient de se reporter à la section 3.2.1 « Evolution du chiffre d'affaires » du présent document.

1.3 PERFORMANCE FINANCIERE

Informations financières clés	Exercice 2016-17	Exercice 2017-18	Variation
Chiffre d'affaires - M€	1 477,9	1 407,9	-4,7%
Chiffre d'affaires à périmètre et taux constants	1 471,3	1 443,0	-1,9%
EBITDA - M€	1 133,6	1 076,9	-5,0%
Marge d'EBITDA - %	76,7	76,5	-0,2 pt
Marge d'EBITDA à taux de change constant - %	76,7	76,9	+0,2 pt
Résultat net attribuable au Groupe - M€	351,8	290,1	-17,5%
Structure financière			
Cash-flow libre discrétionnaire	407,8	414,7	+1,7%
Cash-flow libre discrétionnaire à taux de change constant	407,8	456,2	+11,9%
Dette nette – M€	3 640,7	3 241,6	-399,1 M€
Dette nette / EBITDA - X	3,2	3,0	-0,2 pt
Carnet de commandes – Mds €	5,2	4,6	-11,9%

L'EBITDA, la marge d'EBITDA, le ratio Dette Nette / EBITDA, les investissements Cash et le Cash-flow libre discrétionnaire sont des Indicateurs Alternatifs de Performance dont la définition et le calcul figurent ci-dessous.

Les normes IFRS 15 et IFRS 16 seront adoptées dans les Etats financiers consolidés du Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2018

Pour plus de détail il convient de se reporter aux sections 3.2 et 6 de ce document.

1.4 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Outre les agrégats directement lisibles dans ses comptes consolidés, le Groupe communique sur des Indicateurs alternatifs de performance, qu'il estime pertinents pour mesurer ses performances financières. Ces indicateurs sont au nombre de trois : l'EBITDA, les Investissements « cash » et le cash-flow libre discrétionnaire. Ces indicateurs font l'objet d'une réconciliation avec les comptes consolidés.

EBITDA, Marge d'EBITDA et Dette nette / EBITDA

L'EBITDA reflète la rentabilité du Groupe avant prise en compte des Dotations aux amortissements, des charges financières et de la charge d'impôt. Il s'agit d'un indicateur de référence dans le secteur des Services Fixes par Satellites. Le tableau ci-dessous montre le calcul de l'EBITDA à partir du compte de résultat consolidé pour les exercices 2016-17 et 2017-18 :

Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)	2017	2018
Résultat opérationnel	614,8	552,5
+ Dotations aux amortissements	532,9	506,0
- Autres produits et charges opérationnels	(14,1)	18,5
EBITDA	1 133,6	1 076,9

La marge d'EBITDA correspond au rapport de l'EBITDA au chiffre d'affaires de l'exercice :

Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)	2017	2018
EBITDA	1 133,6	1 076,9
Chiffre d'affaires	1 477,9	1 407,9
Marge d'EBITDA (en % du chiffre d'affaires)	76,7%	76,5%

A taux de change constant, la marge d'EBITDA aurait été de 76,9% au 30 juin 2018.

Le ratio dette / nette sur EBITDA s'obtient de la manière suivante :

Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)	2017	2018
EBITDA	1 133,6	1 076,9
Dette Nette à la clôture ¹	3 640,7	3 241,6
Dette nette / EBITDA	3.2	3.0

Investissements « cash »

Le Groupe peut être amené à opérer de la capacité dans le cadre de contrats de location-financement ou à financer tout ou partie de certains programmes de satellites en faisant appel à des agences de crédit export, donnant lieu à des décaissements qui ne sont pas reflétés dans la ligne « acquisition de satellites et d'autres immobilisations corporelles et incorporelles ». Des Investissements « cash » qui incluent également les deux éléments cités ci-dessus sont donc communiqués afin de refléter l'ensemble des dépenses d'investissement du Groupe sur l'exercice.

Le montant d'investissement « cash » couvre donc les acquisitions de satellites et d'autres immobilisations corporelles et incorporelles et les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et des contrats de location de longue durée sur des capacités tierces.

Les investissements « cash » au titre de l'exercice 2016-17 avaient été retraités du paiement dû à RSCC (pour 95,2 millions d'euros) au titre de l'exercice 2015-16 mais effectivement payé en 2016-17² qui avait déjà été pris en compte dans les investissements « cash » de l'exercice 2015-16.

Le tableau ci-dessous montre le calcul des investissements « cash » pour les exercices 2016-17 et 2017-18 :

Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)	2017	2018
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	(393,0)	(298,8)
Remboursement des crédits exports et contrats de location longue durée ³	(153,9) ⁴	(59,4)
Paiement reçu de ViaSat ⁵	132,5	-
Investissements « cash »	(414,4)	(358,2)

Cash-flow libre discrétionnaire

Le Groupe communique sur un cash-flow libre discrétionnaire qui reflète sa capacité à générer de la trésorerie après paiement des intérêts financiers et des impôts, cette trésorerie étant généralement et principalement affectée au paiement du dividende et/ou au désendettement.

Le cash-flow libre discrétionnaire se définit comme le flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements « cash » ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus.

Le tableau ci-dessous montre le calcul du cash-flow libre discrétionnaire pour les exercices 2016-17 et 2017-18 et sa réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie consolidé :

Douze mois clos le 30 juin (en millions d'euros)	2017	2018
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation	982,9	880,8
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	(393,0)	(298,8)
Remboursement des crédits exports ⁶	(62,9)	(23,7)

¹L'endettement net comprend l'ensemble des dettes bancaires, des obligations ainsi que les dettes liées aux locations financements et aux Crédits Exports et la part « change » du cross-currency swap diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs de banques). Le détail du calcul de l'endettement net figure en note 24.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

²En 2015-16, le paiement avait été bloqué compte tenu de la procédure judiciaire entre les anciens actionnaires de Yukos et la Russie.

³Inclus dans les lignes "Remboursement des emprunts" et "Remboursement des dettes sur contrats de location financement" du tableau de flux de trésorerie.

⁴Hors le montant payé à RSCC décrit ci-dessus (95,2 millions d'euros).

⁵Inclus dans la ligne "Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle" du tableau de flux de trésorerie.

⁶Inclus dans la ligne "Remboursement des emprunts" du tableau de flux de trésorerie.

Paiements liés aux contrats de location longue durée ¹	(186,2)	(35,7)
Intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus	(160,7)	(107,9)
Paiement reçu de ViaSat ²	132,5	-
Paiements dus à RSCC pour le satellite EUTELSAT 36C déjà inclus dans les investissements « cash » de l'exercice 2015-16	95,2	-
Cash-flow libre discrétionnaire	407,8	414,7

A taux de change constant, le cash-flow libre discrétionnaire aurait été de 456,2 millions d'euros au 30 juin 2018.

1.5 IMPACT DES NORMES IFRS 15 ET IFRS 16

Les normes IFRS 15 et IFRS 16 sont adoptées dans les Etats financiers consolidés du Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2018. Les principaux impacts de la norme IFRS 15 sont liés au séquençage de la reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges ou à des reclassements entre les charges et le chiffre d'affaires pour des éléments tels que les contributions marketing et techniques et, dans l'activité de Haut Débit Fixe, les ventes de terminaux et les coûts d'acquisition client.

L'adoption de la norme IFRS 16 impliquera la capitalisation des contrats de location simple, qui étaient auparavant reconnus en charges d'exploitation.

Le Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 15 de façon rétrospective, en retraitant la période comparative publiée, et la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement des périodes comparatives.

Au total, l'impact de la norme IFRS 15 est estimé à entre -15 et -20 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2017-18 (dont -15 à -20 millions d'euros pour les cinq activités opérationnelles). Il est rappelé que la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur le chiffre d'affaires.

L'impact combiné des normes IFRS 15 et IFRS 16 devrait être de l'ordre de +1 point sur la marge d'EBITDA et de l'ordre de +30 millions d'euros sur l'endettement financier net. Il est estimé entre +5 et +10 millions d'euros d'« Investissements cash » additionnels. Il n'y a pas d'impact net sur le cash-flow libre discrétionnaire.

¹ Inclus dans la ligne "Remboursement des dettes sur contrats de location financement" du tableau de flux de trésorerie.

² Inclus dans la ligne "Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle" du tableau de flux de trésorerie.

2 PRESENTATION DU MARCHE ET DE LA STRATEGIE DU GROUPE

Les activités du Groupe sont décrites à la section 3 du présent document.

2.1 LE MARCHE DES SERVICES FIXES PAR SATELLITE

Les opérateurs de Services Fixes par Satellite (SFS) exploitent des satellites géostationnaires, placés en orbite dans l'espace à approximativement 36 000 kilomètres de la Terre, sur son plan équatorial. Ces satellites sont particulièrement adaptés à la transmission de signaux vers un nombre illimité d'antennes terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite. Ils sont donc l'un des moyens de communication les plus efficaces et les plus économiques pour assurer une transmission d'un point fixe vers un nombre illimité de points fixes, comme le requièrent par exemple les services de télévision. Ils sont également adaptés pour connecter entre eux un ensemble de sites sur de vastes zones géographiques (réseaux privés d'entreprise, animation de points de ventes), assurer l'extension des couvertures de réseaux de téléphonie mobile et l'accès à Internet et aux données mobiles dans des zones géographiques peu ou mal desservies par les réseaux terrestres ou encore établir ou restaurer des réseaux de communication dans des situations d'urgence.

L'essor de la télévision dans les pays émergents, les besoins croissant en matière d'accès à Internet, qu'il soit Fixe ou en situation de mobilité et la nécessité de compléter par satellite la couverture des réseaux terrestres afin que les services numériques soient accessibles sur tous les territoires, sont trois vecteurs clés du dynamisme du secteur des SFS.

Selon Euroconsult, le secteur des SFS a généré un chiffre d'affaires mondial de 11,3 milliards de dollars U.S. au 31 décembre 2016.

2.1.1 Un marché avec de la visibilité

Eutelsat est présent sur les segments affichant la plus forte résilience.

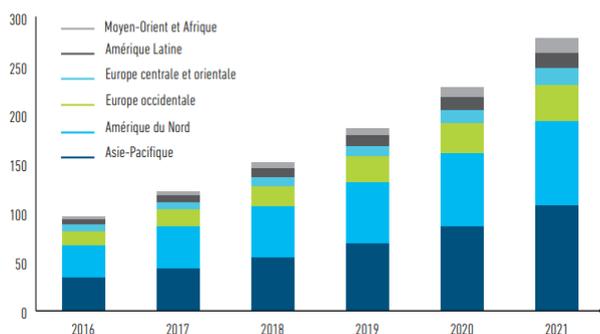
La visibilité sur le marché des SFS est portée par plusieurs facteurs :

- les satellites représentent la technologie de diffusion de contenus la plus efficace et la plus économique pour couvrir de larges zones géographiques ;
- les barrières à l'entrée sont élevées, du fait d'un encadrement réglementaire international complexe et du haut niveau d'investissements et d'expertise technique requis ;
- les clients ont besoin de sécuriser à long terme la disponibilité de capacité satellitaire, notamment dans le domaine des retransmissions Vidéo ;
- les coûts élevés de transfert des services en cas de changement d'opérateur satellitaire, notamment pour les Applications Vidéo, favorisent les partenariats de long terme.

La résilience du marché est notamment très forte pour les Applications Vidéo, premier marché d'Eutelsat, lui donnant de la visibilité sur son chiffre d'affaires futur grâce à un important carnet de commandes.

Par ailleurs, le satellite bénéficie en tant qu'infrastructure de distribution de contenus de la tendance séculaire de progression constante des usages et du trafic de données dans le monde.

▶ ÉVOLUTION DU TRAFIC INTERNET MONDIAL (EN EB PAR MOIS)



Source : Cisco /VNI

2.1.2 Une augmentation des usages portée par la révolution numérique

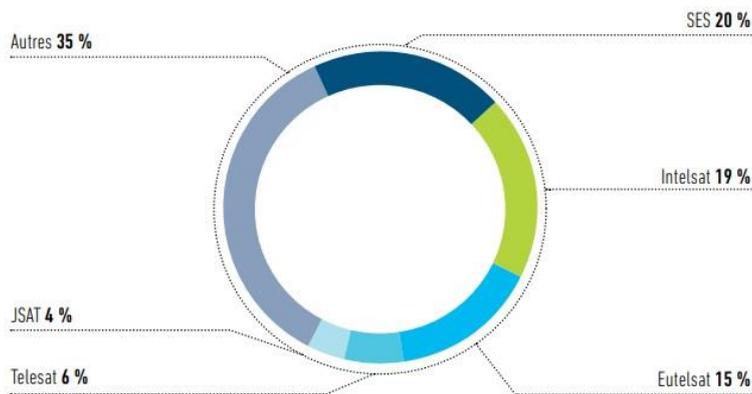
Eutelsat est un acteur majeur de la distribution de contenus Vidéo

Les modes de consommation de la télévision évoluent progressivement. L'augmentation de la taille des écrans pousse à l'amélioration de la qualité de l'image et au développement de la Haute Définition et de l'Ultra Haute Définition, générant des besoins accrus en bande passante. Même si les usages couplant la télévision traditionnelle avec Internet se développent, ouvrant la voie à l'avènement de la télévision connectée et à la consommation multi-écrans, la consommation de télévision linéaire reste cependant le premier mode de consommation de contenus Vidéo.

Le satellite reste l'infrastructure de distribution donnant aux plateformes de distribution payantes ou gratuites l'accès à l'audience la plus large à un coût compétitif avec la meilleure qualité d'image possible.

2.1.3 Un environnement concurrentiel en évolution

► PARTS DE MARCHÉS DES OPÉRATEURS DANS LE MONDE (SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)



Source : Euroconsult 2017

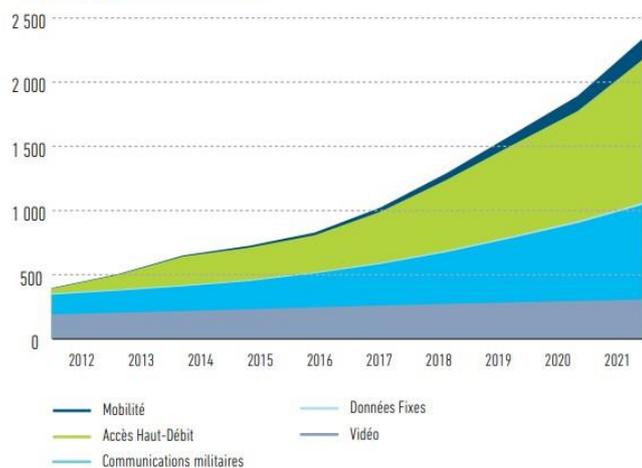
Les trois principaux opérateurs historiques que sont Intelsat, SES et Eutelsat ont une part de marché de 54% dans le secteur des SFS. Par ailleurs, certains opérateurs régionaux ont également lancé des programmes d'investissement conséquents afin de s'étendre sur leurs marchés et de concurrencer les opérateurs globaux. Leurs programmes peuvent toutefois se heurter à des obstacles, tels que le montant élevé des investissements, le niveau d'expertise requis ou les efforts commerciaux nécessaires et la complexité de l'environnement réglementaire international. Enfin, l'évolution technologique avec l'arrivée de satellites HTS puis VHTS offre des débits plus importants à des coûts de production compétitifs pour certaines applications.

Les investissements de ces différents opérateurs régionaux couplée à la croissance des opérateurs établis et aux innovations technologiques se traduisent par une augmentation de l'offre de capacité satellitaire sur le marché qu'il convient toutefois de distinguer selon les applications. Si l'offre de capacité régulière dans le monde, destinée en particulier aux Applications Vidéo n'augmente plus que faiblement et devrait enregistrer, d'après Euroconsult, une croissance de 1% entre 2016 et 2021, l'offre en capacité HTS destinée en particulier aux Données Fixes et à la Connectivité devrait être multipliée par quatre sur la même période.

2.2 UNE DOUBLE DYNAMIQUE DE MARCHÉ

Dans le secteur des Services Fixes par Satellite, les activités de base sont la Vidéo, les Services de Données Fixes et les Services aux gouvernements. Dans les marchés couverts par le Groupe, et malgré la poursuite de la croissance des activités Vidéo dans les pays émergents, les activités traditionnelles sont entrées dans une phase de ralentissement causée par une quasi-stabilité de la demande dans les marchés matures (Europe) et une offre de capacité grandissante, source de pressions sur les prix dans les Services de Données dans l'ensemble des zones géographiques. Parallèlement, de nouveaux marchés à forte croissance ont commencé à émerger au cours des dernières années. Ces activités, dites « de Connectivité » sont l'Internet Haut Débit Fixe et la Connectivité Mobile. Elles présentent un potentiel de croissance très significatif pour les opérateurs de satellite.

► VENTILATION DE LA DEMANDE GLOBALE EN GBPS PAR APPLICATION (DEMANDE CONSOLIDÉE EN CAPACITÉ RÉGULIÈRE ET HTS)



Source : Euroconsult, édition 2017.

2.2.1 Activités de base – perspectives de marché

2.2.1.1 Vidéo

En 2016, la Vidéo est le plus grand segment du marché SFS, il représente environ 4 000 répéteurs dans le monde, soit 59% du volume de capacité régulière du marché (source Euroconsult

2017). Au global, **le marché Vidéo est en légère croissance**, tiré par la croissance des pays émergents :

- le nombre de foyers recevant la télévision par satellite devrait continuer de croître avec une progression de près de 50 millions entre 2017 et 2022 dans le monde, faisant passer la pénétration du satellite comme moyen de réception de la télévision de 26 à 28% des foyers recevant la télévision dans le monde (source : Digital TV Research) ;
- le nombre de chaînes diffusées par satellite dans le monde est passé de plus de 30 000 à plus de 40 000 au cours des cinq dernières années, et devrait atteindre plus de 46 000 chaînes en 2026 (source Euroconsult 2017).

Les dynamiques de marché diffèrent selon qu'on considère les pays développés ou les pays émergents.

Dans les pays développés :

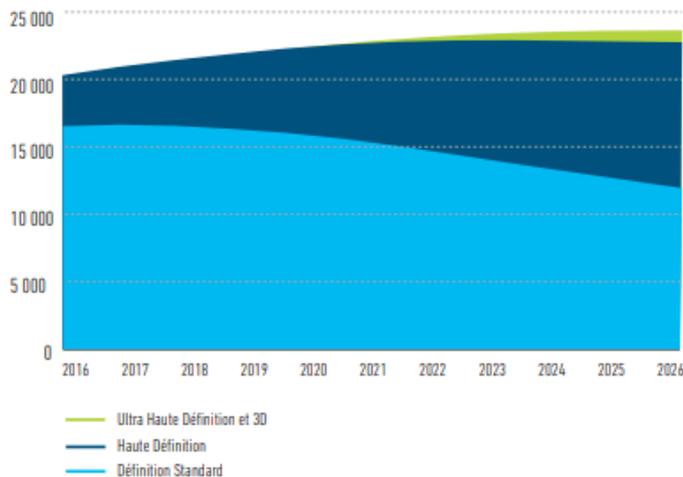
- Le marché est aujourd'hui arrivé à maturité. En particulier en Europe, la tendance devrait être une quasi-stabilité, la montée en puissance de la Haute Définition et de l'Ultra Haute Définition permettant globalement de compenser l'amélioration des formats de compression et d'encodage et la diminution du nombre de chaînes simulcastées en doublon ;
- Requérant plus de capacité satellitaire par chaîne que la télévision standard (un répéteur de 36 Mhz pouvant diffuser plus de 20 chaînes en définition standard et en format de compression MPEG-4 ou neuf chaînes en HD et en format de compression MPEG-4), la HD a vu en un an sa pénétration augmenter sur les satellites d'Eutelsat de 17,2% à 21,0%. Selon Euroconsult, le nombre de chaînes HD devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 10% en EMEA et en Amérique latine sur la période 2016-2026 pour s'établir à plus de 10 000 chaînes en 2026 ;
- A l'inverse, les avancées technologiques en termes de compression des signaux de télévision, ainsi que l'arrêt des chaînes en Simulcast représentent des facteurs négatifs pour la demande. Le déploiement du standard DVB-S2 et l'adoption de la norme de compression MPEG-4 permettront de diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur, optimisant ainsi l'utilisation de la bande passante entre les chaînes de télévision, ce qui réduit le coût d'accès à la capacité satellitaire pour les nouveaux entrants. Eutelsat est toutefois plus avancé sur le front de la compression (21,0% des chaînes diffusées par le Groupe sont en MPEG-4) qu'en matière de Haute Définition (67% des chaînes diffusées par le Groupe) de sorte la montée en puissance de la HD dans les années à venir devrait largement compenser la généralisation du format MPEG-4 ;
- La technologie Ultra Haute Définition se développe et les équipements idoines commencent à apparaître. Elle est actuellement près de trois fois plus gourmande en ressources que la HD même en prenant en compte les gains d'efficacité permis par le format de compression HEVC, ce qui crée des opportunités de croissance de la demande ;
- Le développement de plates-formes interactives dû à l'émergence de nouveaux modes non linéaires de consommation de la télévision, incite les opérateurs à concevoir une nouvelle génération de terminaux « hybrides », combinant les accès à la télévision et à Internet. Une dynamique à laquelle participent les équipes d'Eutelsat qui travaillent à l'enrichissement des offres de télévision et à la fourniture de services de télévision connectée.

Dans les pays émergents, la demande en volume croît fortement. Selon Euroconsult, entre 2016 et 2021, la demande en capacité pour les Applications Vidéo va croître de 6% par an en Amérique latine, en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord ainsi qu'en Russie et en Asie centrale. Le principal moteur de la croissance est l'augmentation du nombre de chaînes diffusées dont le nombre a plus que doublé au cours des cinq dernières années. Le potentiel d'augmentation du nombre de chaînes est très important puisqu'il n'y a que deux chaînes par million d'habitant en Afrique subsaharienne, alors qu'on en compte plus de 30 par million d'habitant en Amérique du Nord.

De plus, la pénétration HD y est moins forte que dans les pays matures. Par exemple, en Afrique subsaharienne, le taux de pénétration HD est de 4% contre 29% en Europe de l'Ouest (source Euroconsult 2017). La pénétration de la HD sera donc également amenée à progresser dans ces régions avec un effet positif sur la demande.

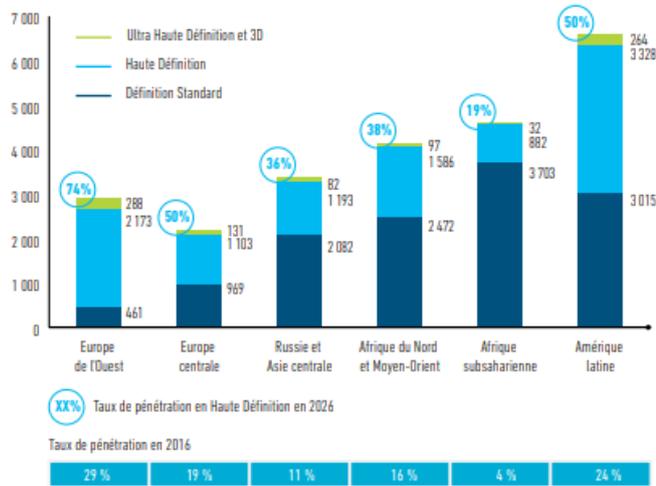
Enfin, l'essor de la Télévision Numérique Terrestre (« TNT ») dans les pays émergents et en particulier en Afrique, offre aux opérateurs de satellites une opportunité de fournir de la capacité pour alimenter les réémetteurs terrestres et pour assurer le complément de couverture pour les foyers situés dans les zones d'ombres.

► ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CHÂÎNES SD, HD ET UHD EN EUROPE ÉTENDUE ET EN AMÉRIQUE LATINE



Source : Euroconsult, édition 2017.

► PÉNÉTRATION DES CHÂÎNES EN HAUTE DÉFINITION PAR SOUS-RÉGION EN 2026



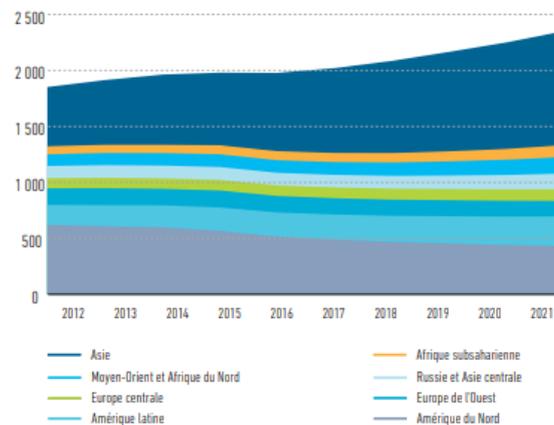
Source : Euroconsult, édition 2017.

2.2.1.2 Données Fixes

Le marché des Données Fixes se compose de plusieurs segments : les réseaux d'entreprises, l'interconnexion de réseaux mobiles et le *Trunking*.

- les réseaux d'entreprise VSAT : la capacité satellitaire dédiée offre aux entreprises une complémentarité de service : si la fibre optique pénètre aujourd'hui le cœur des grandes agglomérations, de nombreuses zones rurales et périphériques des villes en restent à l'écart, faute d'offrir aux opérateurs terrestres la rentabilisation de leurs investissements. L'alternative satellitaire est, en particulier dans les pays émergents, une solution optimale. Trois grands secteurs représentent l'essentiel de la demande pour ce segment de clientèle : l'industrie du gaz et du pétrole, pour la connexion des plates-formes de forage sur terre et en mer, le secteur de la banque, et celui de la grande distribution, pour la circulation sécurisée des données financières et logistiques entre établissements. Plus de deux millions de terminaux VSAT pour des réseaux d'entreprises sont installés dans le monde, un chiffre qui devrait continuer de progresser fortement comme illustré par le graphique ci-dessous :

► ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TERMINAUX V-SAT PAR RÉGION (EN MILLIERS)



Source : Euroconsult, édition 2017.

- L'interconnexion de réseaux mobiles et le *Trunking* : le marché pour l'interconnexion de réseaux mobiles est défini comme étant la transmission d'informations (majoritairement voix aujourd'hui et données demain) entre les stations cellulaires (qui se connectent directement aux terminaux mobiles comme les téléphones portables) et les différents points d'agrégation de réseaux. Le satellite est un moyen (parmi d'autres tels que la fibre ou les relais micro-ondes) de transmettre les informations entre ces points. Il est concentré dans les pays émergents notamment l'Amérique latine et le sud de l'Asie. A moyen terme, le développement et l'extension des réseaux mobiles 3G/4G, fortement consommateurs de données, devrait générer une forte demande additionnelle pour la capacité satellitaire. A long terme, le satellite sera toutefois confronté à une concurrence accrue des réseaux terrestres dans ce segment. À moyen terme, le marché pour l'interconnexion de réseaux mobiles devrait progressivement migrer vers les nouvelles capacités HTS, ce qui permettra aux opérateurs de satellite de proposer des services de données en 3G/4G (augmentant fortement les volumes de données diffusées). À long terme, il connaîtra également une concurrence croissante liée à l'extension des réseaux terrestres.
- Le marché du *Trunking* est défini comme étant la transmission d'informations (voix ou données, on parle alors d'*IP-Trunking*) entre un cœur de réseau national et un autre. Ce marché est en décroissance, en volume comme en valeur, notamment parce qu'il est concurrencé par la fibre. Le satellite conserve toutefois un rôle important dans les zones non reliées au réseau terrestre ou mal connectées au réseau. Il existe également un segment de marché spécifique qui permet de sécuriser le réseau dans les pays où la fibre est partiellement défaillante.

Au total, la demande pour les Données Fixes est croissante en volume compte tenu de l'augmentation du trafic de données, mais elle s'accompagne d'une baisse des prix importante et durable

pour plusieurs raisons :

- l'offre de capacité satellitaire dédiée aux Services de Données Fixes a fortement augmenté et continue d'augmenter,
- les réseaux terrestres concurrencent le satellite sur ce segment de marché,
- l'arrivée de satellites HTS permet de diminuer le coût de revient du service, ce qui a un impact sur les prix.

En net, le chiffre d'affaires dans ce segment devrait être orienté à la baisse dans les années à venir.

Au sein des Services de Données Fixes, certains segments, notamment les Applications point-à-multipoint (qui représentent plus de la moitié des revenus Services de Données) devraient être plus résilients à court et moyen-terme.

2.2.1.3 Services aux gouvernements

Après plusieurs années de déclin, la demande en volume sur le marché des Services gouvernementaux militaires s'est stabilisée. La demande à moyen terme sera soutenue par le développement des systèmes de surveillance, de sécurité et d'information dans un contexte d'augmentation des volumes de données échangés et par le recours accru aux capacités commerciales par les gouvernements dans une logique de rationalisation de l'emploi des fonds publics à long terme.

La demande de l'administration américaine, principal client dans ce segment s'est stabilisée bien qu'un à un niveau de prix nettement plus faible qu'auparavant. Des opportunités de développement existent dans certaines régions comme par exemple l'Asie-Pacifique ou avec d'autres gouvernements qui pourraient faire davantage appel aux capacités satellitaires des opérateurs commerciaux. A moyen terme, ce segment sera également impacté par l'arrivée de capacité HTS, avec toutefois un rythme de migration plus lent que dans les Services de Données. La qualité de la couverture et la flexibilité que les opérateurs seront capables d'offrir face aux besoins opérationnels des gouvernements resteront des éléments différenciants.

Par ailleurs, le marché des Services gouvernementaux civils présente de nombreuses opportunités, par exemple pour offrir une complémentarité de service permettant de connecter les infrastructures publiques (écoles, hôpitaux) dans des territoires reculés.

2.2 Applications de Connectivité – perspectives de marché

Le marché des applications de Connectivité est un de ceux qui présente le potentiel de croissance à moyen et long terme le plus important pour le marché satellitaire.

2.2.2.1 L'Internet Haut Débit Fixe

Le nombre de foyers équipés d'un terminal satellitaire connecté à Internet a crû de 50% en cinq ans pour atteindre plus de 2,7 millions de foyers dans le monde (source : Euroconsult 2017). Principalement européen et nord-américain à ce stade, le marché de l'Internet Haut Débit par satellite va poursuivre sa croissance au cours des prochaines années tout en s'étendant à de nouvelles zones géographiques (Afrique, Amérique latine, Russie...).

Le développement du marché de l'Internet Haut Débit par satellite s'appuie en particulier sur les éléments suivants :

- Dans toutes les zones géographiques, des millions de foyers resteront durablement hors d'atteinte des infrastructures terrestres et n'auront par conséquent pas d'autre moyen que le satellite pour accéder à l'Internet Haut Débit, de sorte qu'il existe des marchés adressables significatifs à l'échelle du secteur des SFS. Par exemple, en Europe, près de cinq millions de foyers n'auront toujours pas de connexion Internet fixe supérieure à 10 Mbps par voie terrestre en 2030 ni de connectivité 4G en *indoor*, et ceci même en prenant en compte les plans d'investissements annoncés par les gouvernements et les opérateurs télécom. Dans la plupart des zones émergentes, le déploiement des réseaux terrestres est en retard par rapport aux pays matures de sorte que le marché adressable y est également très significatif.
- L'arrivée des Satellites Haut Débit ("*High Throughput Satellites*") exploitant la bande de fréquence Ka permet d'améliorer significativement le coût d'accès à la ressource satellitaire pour les Services de Connectivité, tout en permettant d'offrir une expérience client comparable au terrestre. L'arrivée des satellites VHTS ("*Very High Throughput satellites*") au début de la prochaine décennie, qui disposent d'une capacité décuplée par rapport aux satellites HTS actuellement en service, permettra de fournir des offres comparables en termes de qualité et de prix par rapport au Très Haut Débit terrestre à un nombre accru d'utilisateurs permettant un nouveau changement d'échelle de ce marché.

2.2.2.2 La Connectivité Mobile

Le service de communication Haut Débit en situation de mobilité constitue un marché ayant un important potentiel de développement.

En particulier, la fourniture de capacité pour la Connectivité à bord des avions représente aujourd'hui un marché de l'ordre de 300 millions d'euros et devrait dépasser le milliard d'euros en 2025. La demande est en effet amenée à fortement se développer grâce à la combinaison des facteurs suivants :

- la croissance continue du trafic aérien (4,6% de croissance en moyenne par an d'ici 2034 pour l'aviation commerciale – source : Airbus Global Market Forecast 2015-2034) ;
- le besoin croissant de Connectivité des passagers, avec la forte croissance du nombre d'appareils connectés ainsi que la montée en puissance d'usages plus gourmands en bande passante qui se traduisent par une progression exponentielle de la consommation de données par utilisateur ;
- la volonté des compagnies aériennes d'offrir ce nouveau service pour se différencier de sorte que le taux de pénétration des avions équipés pour la Connectivité en vol est destiné à augmenter ;
- l'arrivée de capacité satellitaire HTS puis VHTS (voir ci-dessus) donnant accès à des capacités plus importantes à un coût réduit et permettant à terme d'offrir au passager une expérience de Très Haut Débit en vol ;
- la généralisation d'antennes plates orientables qui réduit le coût indirect (poids, maintenance).

Le marché de la Connectivité maritime par satellite devrait également être en croissance compte tenu notamment d'usages plus gourmands en bande passante. L'exposition d'Eutelsat à ce marché est toutefois relativement modeste.

Par ailleurs, les usages en mobilité, jusqu'à présent principalement dédiés aux secteurs maritimes et aériens, se développeront dans le long terme dans les voitures connectées, les transports au sol et les objets connectés. Les perspectives de diversification du marché de la Mobilité par satellite sont donc nombreuses.

2.3 STRATEGIE DU GROUPE

La stratégie d'Eutelsat est structurée en deux étapes. La première étape a pour objectif de maximiser la génération de *cash-flow* libre discrétionnaire des activités de base en adaptant les objectifs opérationnels et financiers. La deuxième étape consiste pour le Groupe à préparer le retour à la croissance en poursuivant le développement dans la Vidéo, et à saisir les opportunités

de long-terme dans la Connectivité.

Dans cette optique, le Groupe Eutelsat a mis en place une organisation interne autour de cinq lignes d'activités que sont les Applications Vidéo, les Données Fixes, les Services aux gouvernements, le Haut Débit Fixe et la Connectivité Mobile. Cette réorganisation permet non seulement de maximiser la génération de revenu pour chaque Application, mais renforce également la focalisation d'Eutelsat sur les spécificités des besoins de ses clients.

2.3.1 Maximisation du *cash-flow* libre

L'objectif de maximisation du *cash-flow* libre sera poursuivi à travers la mise en place de deux volets de mesures. D'une part, des mesures financières et d'autre part, des mesures opérationnelles visant à optimiser la génération de revenus de chacune des activités du cœur de métier du Groupe (Applications Vidéo, Données Fixes, Services aux gouvernements).

2.3.1.1 Mesures financières

Les mesures financières s'articulent autour de trois axes :

- La réduction des investissements : des économies en matière d'investissements sont réalisées sans impacter le plan de déploiement et le chiffre d'affaires futur qui en résulte. Ces économies sont notamment permises par la mise en place d'une approche innovante de conception par les coûts qui a commencé à produire ses premiers résultats dès l'exercice 2016-17 : ainsi l'application de cette démarche pour la commande du satellite EUTELSAT 5 WEST B (à l'automne 2016) a permis de réaliser plus de 30% d'économies par rapport au coût théorique de remplacement d'EUTELSAT 5 WEST A. D'autres éléments contribuent également à la réduction des investissements, notamment un accent mis, le cas échéant, sur les opportunités de partenariat ou de « condosats » ainsi que sur les charges utiles hébergées, la capitalisation sur les gains d'efficacité de l'industrie ou encore un contrôle rigoureux des investissements dans les infrastructures au sol.
Par conséquent, les investissements sur la période de juillet 2018 à juin 2021 ont été réduits à 400 millions d'euros par an en moyenne, un niveau inférieur de 20% à l'objectif d'investissement moyen avant la mise en œuvre de cette nouvelle approche.
- L'optimisation du coût de la dette qui est décrite dans la section 6.4.2 du présent document et qui devrait permettre des économies cumulées estimées à environ 50 millions d'euros avant impôt en rythme annuel à compter de janvier 2019.
- Le contrôle des charges d'exploitation avec la mise en place du plan d'économies « LEAP » qui doit permettre de générer 30 millions d'euros d'économies dès l'exercice 2018-19.

L'ensemble de ces mesures permettra d'assurer la croissance du *cash-flow* libre du Groupe à moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe optimise également son portefeuille d'actifs afin de maximiser la génération de trésorerie et accélérer son désendettement : au cours de l'exercice 2017-18, Eutelsat a par exemple finalisé la cession de sa participation dans Hispasat, pour un montant de 302 millions d'euros. En 2016-17, le Groupe avait également cédé sa filiale Wins /DHL.

2.3.1.2 Adaptation de la stratégie opérationnelle dans le cœur de métier

Applications Vidéo

La stratégie du Groupe dans les pays matures consiste à optimiser la valeur de ses actifs :

- en regagnant un accès direct à ses clients lorsque cela est nécessaire ;
- en réorganisant la distribution indirecte ;
- en favorisant la montée en puissance de la Haute-Définition et de l'Ultra Haute Définition par une tarification adaptée ;
- en mettant en place des politiques de prix plus segmentées.

Une attention particulière est portée à l'optimisation de la valeur de la position orbitale HOTBIRD, où la reprise par Eutelsat, de la capacité invendue par certains intermédiaires, a permis d'optimiser la distribution en augmentant la proportion des ventes réalisées directement auprès des chaînes gratuites. Par ailleurs, des efforts sont menés pour renforcer la proposition de valeur en attirant de nouvelles chaînes leaders dans leur bassin linguistique, en développant la vente de services et en favorisant la montée en puissance de la Haute-Définition et de l'Ultra Haute Définition par la mise en place d'incitations adaptées. Enfin, la mise en place d'une nouvelle politique de prix par Mbps (et non par Mhz) a notamment pour objectif de permettre de capter une partie des gains d'efficacité résultant des nouveaux formats de modulation.

Dans le même temps, Eutelsat continue de saisir les opportunités de croissance dans les pays émergents :

- en s'appuyant sur ses ressources en orbite, principalement au Moyen-Orient, en Russie, en Afrique et dans une moindre mesure en Amérique latine. Par exemple, au Moyen-Orient, le Groupe a intégré Noorsat, son principal distributeur dans la région avec pour objectif de rationaliser la distribution Vidéo et de favoriser la montée en puissance de la Haute Définition ;
- en continuant d'investir de manière sélective, par exemple à la position orbitale 7° Est. Le lancement du satellite EUTELSAT 7C en 2018 permettra ainsi de renforcer significativement les ressources en couverture de l'Afrique subsaharienne où les marchés Vidéo sont en pleine expansion.

Dans les zones émergentes, la possibilité d'augmenter les prix sera favorisée par rapport à la durée des contrats afin de maximiser la valeur du portefeuille client.

Par ailleurs, afin de maximiser le retour sur capitaux employés des actifs dans la Vidéo, une approche de conception par les coûts (voir ci-dessus) permettant d'optimiser les investissements est mise en œuvre en particulier lors du remplacement des ressources en orbite.

Enfin, Eutelsat continuera d'accompagner la révolution numérique en proposant des services innovants pour le client (Smart LNB, solution Multi-écrans ...).

Données Fixes

Dans le contexte de pression sur les prix et de croissance des volumes décrite dans la section précédente, la priorité d'Eutelsat consiste à remplir la capacité existante en adaptant ses politiques de prix.

Par ailleurs, le Groupe s'attache notamment à poursuivre les opportunités suivantes :

- les zones géographiques où la concurrence est moins forte ;
- les réseaux complexes et les clients les moins sensibles aux prix, en particulier ceux qui sont caractérisés par des infrastructures au sol comportant un grand nombre de terminaux

disséminés ;

- Les opportunités dans des segments de marché sous-exploités à ce stade pour le satellite comme par exemple l'agriculture ou encore l'Internet des Objets ;
- les Services avec des gouvernements dans le domaine civil afin de leur permettre de compléter leurs programmes de réduction de la fracture numérique (équipement d'écoles et d'hôpitaux par exemple ou encore opportunités de Partenariats Publics Privés).

La durée des contrats et les volumes sont favorisés par rapport aux prix afin de sécuriser un carnet de commandes significatif.

Par ailleurs, compte tenu des perspectives de marché sur ce segment et de sa volonté d'optimiser les retours sur investissement, le Groupe ne prévoit pas d'investir dans de la capacité régulière destinée aux Services de Données Fixes.

Services aux gouvernements

Eutelsat continuera ses activités avec le Département de la Défense des Etats-Unis et l'administration américaine avec la volonté de développer les ventes dans de nouveaux sous-segments. Par ailleurs, Eutelsat continue de poursuivre les opportunités d'étendre son activité à d'autres gouvernements (Europe, Moyen-Orient, Asie) et le cas échéant à de nouvelles positions orbitales : ainsi, suite à l'entrée en service d'EUTELSAT 172B, en novembre 2017, le satellite EUTELSAT 172A a été relocalisé à la position orbitale 174° Est, générant un volume d'affaires incrémental significatif en couverture de l'Asie-Pacifique.

Ces services sont et seront assurés par les ressources en orbite du Groupe, à savoir

- les satellites « traditionnels » du Groupe qui offrent une couverture étendue et de qualité pour ces applications, notamment aux positions orbitales 3° Est, 21° Est, 33° Est, 36° Est, 70° Est, 172° Est, 174° Est et 117° Ouest,
- EUTELSAT QUANTUM, nouveau concept de satellite paramétrable par logiciel, dont le lancement est attendu en 2019 qui permet de proposer une offre différenciée. Les clients d'Eutelsat pourront profiter de la flexibilité de paramétrage des faisceaux en termes de configuration de couverture, de bande passante, de puissance et de fréquences. Les Applications permises par ce nouveau concept satellitaire sont particulièrement adaptées aux clients présents sur les marchés des Services aux gouvernements qui recherchent de la flexibilité opérationnelle.
- A terme, KONNECT VHTS, premier satellite VHTS du Groupe (voir par ailleurs) dont le lancement est prévu en 2021, notamment via un accord de distribution avec Thales.

2.3.2 Retour à la croissance en poursuivant le développement dans la Vidéo, et en saisissant les opportunités de long terme dans la Connectivité

Eutelsat prépare le retour à la croissance autour de deux axes : en poursuivant son développement dans son métier de base, la Vidéo d'une part, et en développant les opportunités de long terme qui se présentent dans le Haut Débit Fixe et la Connectivité Mobile d'autre part.

2.3.2.1 Poursuivre le développement dans la Vidéo

La Vidéo par satellite va continuer de croître, avec, à long-terme, une distribution Vidéo qui s'effectuera pour l'essentiel par deux canaux : le satellite d'une part, et la télévision sur IP d'autre part.

De nouvelles sources de demande seront générées par l'externalisation de certains services par les télédiffuseurs. Dans ce contexte, une intégration plus forte avec l'écosystème IP en s'appuyant sur les technologies existantes permettra au satellite d'améliorer l'expérience du téléspectateur, d'accroître sa fidélisation et de générer des services supplémentaires pour les télédiffuseurs, les opérateurs de télévision payante et les annonceurs comme par exemple :

- L'amélioration de l'expérience pour l'utilisateur final à travers par exemple la Télévision Connectée, des solutions multi-écrans ou des guides électroniques des programmes à télévision connectée ;
- La gestion de métadonnées permettant une publicité ciblée ;
- La compression, l'encryptage et la sécurité.

Ces services permettront de renforcer les relations avec les clients tout en générant des opportunités de revenus supplémentaires en cherchant à s'approprier une partie de la valeur générée.

Dans cette optique, le Groupe continuera de mener une politique d'innovation. Parmi les innovations récentes, Eutelsat a par exemple développé le « Smart LNB », un équipement destiné à être adapté sur une antenne satellite pour permettre aux télédiffuseurs d'opérer leur propre écosystème de télévision linéaire, associée à des services de télévision connectée.

Le Groupe a également développé une solution de diffusion par satellite de contenu Vidéo IP natif vers les terminaux mobiles dans les foyers et les lieux publics (hôtels, centres commerciaux, aéroports...), appelée SmartBeam. Grâce à cette solution, les opérateurs de plateformes Vidéo peuvent assurer la diffusion de leurs chaînes au format IP en direct par satellite en créant un réseau dédié à l'ensemble des terminaux natifs IP tels que les tablettes et les smartphones. L'opérateur russe Tricolor TV est le premier opérateur à avoir adopté SmartBeam, permettant de regarder les chaînes du bouquet sur des terminaux mobiles dans les lieux publics.

2.3.2.2 Saisir les opportunités de croissance à long-terme dans le Haut Débit Fixe et la Connectivité Mobile

Haut Débit Fixe

Eutelsat a pour objectif dans un premier temps d'optimiser ses actifs existants ou commandés dédiés à l'Internet Haut Débit Fixe, en particulier :

- Le satellite KA-SAT en Europe, en service depuis 2011 ;
- La charge utile HTS en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 36C couvrant la Russie : le service a été lancé à l'automne 2016 et un accord de partenariat a été signé avec l'opérateur de télévision payante russe Tricolor TV ;
- Les projets de développement de l'Internet Haut Débit en Afrique, grâce, dans un premier temps, à la capacité louée sur la flotte de l'opérateur Yahsat puis, dans un deuxième temps au lancement d'un satellite entièrement dédié à ce segment de marché. Le lancement du service commercial sur le satellite Al-Yah-3 est attendu en août 2018.
- La charge utile en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 65 West A, en couverture de l'Amérique latine qui est intégralement louée.

Dans le même temps, le Groupe se prépare à l'avènement d'un marché de masse pour cette application en travaillant sur l'ensemble des prérequis : disponibilité d'une capacité adaptée à la fois compétitive en termes de coût et significative, terminaux à un coût réduit, stratégie de distribution, analyse détaillée de chaque marché. Une étape majeure a été franchie en 2017-18 dans la stratégie de croissance du Groupe avec la commande du satellite KONNECT VHTS, un satellite VHTS qui sera le principal relais de croissance du Groupe dans le Haut Débit et la Connectivité en vol en Europe. Le satellite, d'une capacité totale d'environ 500 Gbps et dont le lancement est prévu en 2021 embarquera à son bord le plus puissant processeur numérique jamais mis en orbite, capable d'allier flexibilité dans l'allocation de capacité, usage optimal du spectre et déploiement progressif du réseau au sol. Le projet s'appuiera sur des engagements pluriannuels fermes de distribution, souscrits par deux acteurs majeurs en Europe, Orange et Thales, leaders dans leur domaine d'activité. Un accord commercial a été conclu avec Orange d'une part, visant le marché du Très Haut-Débit fixe dans les pays européens dans lesquels le Groupe est présent sur le marché grand public. D'autre part, un partenariat a été signé avec Thales, portant notamment sur la distribution de services de Connectivité aux gouvernements.

En parallèle, le Groupe continue également de travailler avec des partenaires industriels pour réduire le coût des terminaux.

Connectivité Mobile

Pour capturer la croissance de la Mobilité, le Groupe adopte une démarche progressive en s'appuyant dans un premier temps sur ses actifs existants, en particulier sur ses fortes positions orbitales :

- en développant la Mobilité dans les avions sur KA-SAT: des contrats visant à fournir de la capacité à SAS, Finnair, El Al et Icelandair ont ainsi été signés avec ViaSat ;
- à 172° Est, où la capacité a été renforcée au cours de l'exercice 2017-18 avec l'entrée en service du satellite EUTELSAT 172B qui comporte une charge utile dédiée à la Connectivité en vol en couverture de l'Asie-Pacifique qui a été sélectionnée par Panasonic et UnicomAirNet ;
- à 3° Est où le Groupe a signé un accord pluri-annuel avec Taqnia portant sur la location de quatre faisceaux ré-orientables en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 3B. Cette capacité sera utilisée pour fournir des services de Connectivité en vol sur la flotte de Saudi Arabian Airlines, en couverture des routes aériennes entre le Moyen-Orient et l'Europe ;
- à 10° Est et 70° Est et en couverture des Amériques.

Par ailleurs, Eutelsat a pour objectif de s'assurer des prérequis pour le passage à un marché de masse à moyen-terme. A ce titre le satellite KONNECT VHTS dont la commande a eu lieu au cours de l'exercice marque une étape importante permettant de disposer à terme d'une capacité appropriée sur l'Europe qui devrait permettre de délivrer une expérience de Très Haut Débit en vol à un coût compétitif et de répondre ainsi aux besoins du marché.

Le Groupe se positionne comme un pur fournisseur de capacité satellitaire sur ce segment et n'a pas, contrairement à d'autres acteurs dans ce segment, vocation à agir en tant que fournisseur de service.

Dans le même temps, le Groupe travaille avec l'ensemble des parties-prenantes concernées par les marchés de la Mobilité, notamment les fabricants d'antennes et a pour objectif également de se positionner sur les marchés futurs, par exemple celui des voitures connectées.

3 ACTIVITES DU GROUPE ET ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017-18

3.1 ACTIVITES DU GROUPE

Exploitant de la capacité sur 38 satellites, positionnés de 117° Ouest à 174° Est, Eutelsat couvre l'ensemble de la région EMEA¹ et des Amériques, ainsi qu'une partie importante du continent asiatique. Le Groupe fournit ses services aux radiodiffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs.

Au 30 juin 2018, Eutelsat a enregistré un chiffre d'affaires de 1,408 millions d'euros, dont 66%² issus des Applications Vidéo. Le carnet de commandes s'élevait au 30 juin 2018 à 4,6 milliards d'euros dont 83% pour les Applications Vidéo.

3.1.1 Cœur de métier

3.1.1.1 La vidéo

Représentant 66% du chiffre d'affaires d'Eutelsat, les Applications Vidéo affichent sur l'exercice 2017-18 un revenu de 897 millions d'euros.

Distribution Vidéo ("Direct to home")

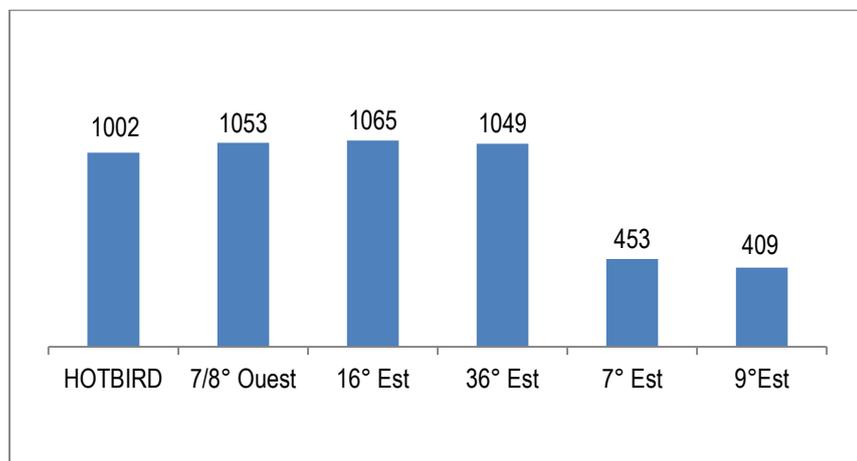
Eutelsat fournit à ses clients une capacité de diffusion et des services associés afin de leur permettre de transmettre des programmes de télévision essentiellement vers des foyers équipés pour la réception directe par satellite ou dans une moindre mesure, vers des foyers raccordés au câble ou aux réseaux IP. Le Groupe occupe une place centrale dans la chaîne audiovisuelle, du lieu de reportage jusqu'à l'écran du téléspectateur.

Avec 6 929 chaînes TV (dont 1 455 en Haute Définition) diffusées via les ressources en orbite, Eutelsat est leader de marché non seulement en Europe, mais aussi dans les marchés en forte croissance tels que la Russie, le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Ses positions orbitales phares de télédiffusion bénéficient du lancement de nouvelles chaînes de télévision et de l'essor de nouveaux formats de diffusions (Haute Définition, Ultra Haute Définition).

Eutelsat est un des pionniers du développement de la transmission audiovisuelle de contenus en Ultra Haute Définition. Le Groupe a par exemple lancé la chaîne de démonstration HOTBIRD 4K1, encodée au format HEVC et diffusée avec un balayage de 50 images par seconde et une profondeur de couleurs de 10-Bit. Il s'agissait alors de la première chaîne en Ultra Haute Définition en Europe avec ce nouveau standard. Au total 14 chaînes uniques en UHD sont diffusées sur la flotte du Groupe en Europe, en Russie et en Turquie.

La stratégie d'Eutelsat est notamment d'établir entre le Groupe et ses clients télédiffuseurs des relations de long terme qui associent à l'ouverture de nouvelles ressources en orbite l'expansion des offres de programmes et des parcs d'antennes pointées vers les satellites du Groupe. Parmi les clients de la capacité satellitaire du Groupe pour la distribution Vidéo on peut citer par exemple : Sky Italia et Rai en Italie, nc+ et Cyfrowy Polsat en Pologne, Nova et OTE en Grèce, United Group (Total TV) et DigitAlb dans les Balkans, DigiTurk en Turquie, Al Jazeera Sport, MBC et OSN au Moyen-Orient, TricolorTV et NTV+ en Russie, Multichoice, Canal+ Overseas et ZAP en Afrique, ou encore Millicom en Amérique latine.

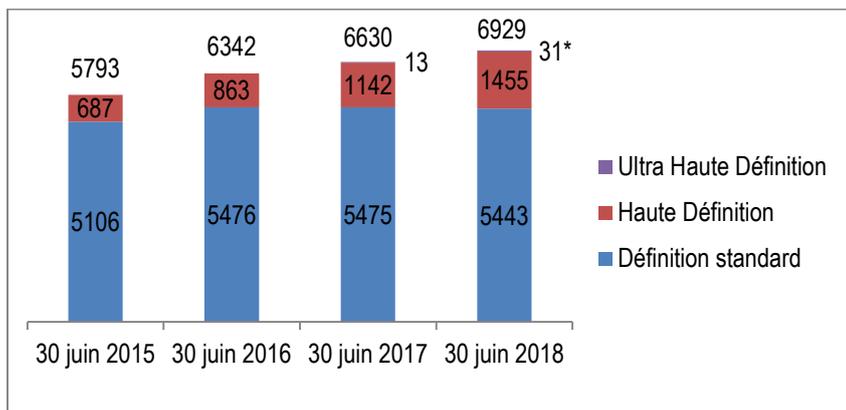
Chaînes diffusées sur les satellites du Groupe aux principales positions orbitales de télédiffusion



¹ La région EMEA est composée de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Russie et Asie centrale, de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne.

² La part de chaque activité dans le chiffre d'affaires est calculée en excluant les « Autres revenus ».

Nombre total de chaînes diffusées sur les satellites du Groupe



Source : Eutelsat Communications

* dont 14 chaînes uniques en UDH

Les chiffres publiés par L'Observatoire Eutelsat en 2015 montrent qu'un cumul de 274 millions de foyers - dont 138 millions de foyers pour la seule position HOTBIRD - recevait la télévision par l'intermédiaire de huit positions orbitales phares d'Eutelsat en Europe, en Russie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Sur cette zone de couverture, la réception directe par satellite reste le mode de réception TV privilégié. Le nombre de foyers recevant la télévision directement par satellite ressort à 160 millions.

Concernant les tendances de la réception TV au sein du marché plus mature de l'Europe de l'Ouest, l'étude a porté sur 179 millions de foyers TV répartis dans quinze pays. La réception directe par satellite reste le mode privilégié d'accès à la TV avec 58 millions de foyers équipés, soit un foyer sur trois.

En France, plus de deux millions de foyers sont équipés en réception du service Fransat de diffusion des chaînes de la TNT gratuite via le satellite EUTELSAT 5 West A.

Vidéo professionnelle

Le Groupe fournit aux chaînes de télévision ou aux plates-formes de télédiffusion des liaisons point-à-point, leur permettant d'acheminer leurs programmes vers des téléports dédiés afin qu'ils soient repris sur les satellites proposant les services de diffusion de chaînes de télévision. Ces liaisons de vidéo professionnelle peuvent aussi permettre d'établir des réseaux maillés, utilisés pour les échanges de programmes de chaînes de télévision.

D'autre part, le Groupe fournit des liaisons pour la transmission de reportages d'actualité (« *Satellite News Gathering* » ou SNG) au format IP standard ou en Haute Définition. Les clients du Groupe sont notamment l'Union Européenne de Radiotélévision, Sky, Globecast, Arqiva, ainsi que les professionnels du reportage vidéo et des fédérations sportives.

Dans ces applications de Vidéo professionnelle, la capacité peut être allouée en permanence ou en utilisation occasionnelle.

Le Groupe est ainsi en mesure d'accompagner l'ensemble des professionnels à chaque étape de la transmission des contenus, depuis l'acheminement de l'image saisie sur le terrain jusqu'à la réception des programmes chez les téléspectateurs, qu'il s'agisse de diffusion régionale, nationale ou mondiale.

3.1.1.2 Les Services aux gouvernements

Les Services aux gouvernements représentent 12% du chiffre d'affaires Eutelsat au 30 juin 2018, soit 159 millions d'euros.

Les missions gouvernementales nécessitent aujourd'hui des communications mondiales fiables qui puissent être déployées rapidement dans le monde entier. Ainsi, les satellites du Groupe, permettant une large couverture avec une qualité de service élevée, assurent des liaisons directes entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique. Qu'il s'agisse de sites fixes ou d'usages en mobilité, la demande de services par satellite répond généralement à trois types de besoins : l'interconnexion de sites dispersés ou éloignés des grandes artères terrestres de communications Haut-Débit ; la garantie de disponibilité immédiate de capacité ; et la sécurité et la fiabilité.

Le Groupe adresse notamment les besoins en connexions satellitaires des systèmes de renseignements, de surveillance, de sécurité et de reconnaissance en particulier de l'administration américaine. Eutelsat a créé « *Eutelsat Government EMEA* » afin de répondre aux besoins croissants en capacités satellitaires des marchés gouvernementaux et institutionnels dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique.

3.1.1.3 Les Données Fixes

Les Données Fixes représentent un chiffre d'affaires de 143 millions d'euros sur l'exercice 2017-18, contribuant à un environ 10% des revenus du Groupe. Cette application inclut d'une part, les Réseaux d'Entreprise et d'autre part, l'Interconnexion de réseaux mobiles et le *Trunking*.

Les Réseaux d'Entreprise par satellite permettent aux entreprises de connecter par satellite l'intégralité de leur réseau dans les zones reculées grâce à des terminaux VSAT au sol. Ce segment de marché est desservi principalement par l'intermédiaire de distributeurs. Les utilisateurs finaux opèrent par exemple dans les secteurs de la grande distribution, la banque ou encore l'industrie pétrolière, minière et gazière. Ce segment qui est servi généralement par l'intermédiaire de distributeurs spécialisés représente plus de la moitié des revenus des Services de Données Fixes d'Eutelsat. Le chiffre d'affaires relatif aux applications non militaires réalisées avec des gouvernements, des ONG ou des administrations par exemple dans le cadre de programmes de réduction de la fracture numérique (e-Education, e-Santé...) sont également classés dans l'application Données Fixes.

Sur le segment des raccordements de réseaux mobiles (« *Backhaul* ») et connexion à la dorsale Internet (« *Trunking* »), les clients d'Eutelsat sont les intégrateurs et opérateurs de télécommunications souhaitant raccorder, grâce aux satellites, leurs plates-formes locales aux réseaux internationaux (Internet, voix) ou étendre leurs réseaux mobiles dans les zones difficiles d'accès. Eutelsat est présent sur les marchés où la demande est la plus forte, à savoir les marchés émergents (Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Asie-Pacifique).

3.1.2 Connectivité

3.1.2.1 Haut Débit Fixe

Le Haut Débit Fixe représente 6% du chiffre d'affaires Eutelsat au 30 juin 2018, soit 87 millions d'euros.

Le Groupe offre des solutions d'accès Internet Fixe pour les particuliers et les entreprises avec en particulier des produits de connectivité IP.

Opérant en bande Ka, en couverture de l'Europe et du Bassin méditerranéen, le satellite KA-SAT offre, grâce à son architecture de 82 faisceaux permettant de réutiliser les fréquences, une capacité importante (90 Gbps/s) par rapport à un satellite traditionnel, à un coût réduit. Ceci permet de proposer une solution d'accès à Internet Haut Débit à des conditions tarifaires compétitives, destiné aux foyers situés dans les zones non couvertes par les réseaux terrestres à Haut Débit.

La gamme de services proposés aux particuliers (Tooway) offre des débits allant jusqu'à 22 Mbps en réception et de 6 Mbps en émission, ainsi que la possibilité de bénéficier de volumes de téléchargement très importants. La commercialisation de ces offres est à ce jour essentiellement effectuée par des distributeurs, qui complètent l'offre d'accès Internet avec des services supplémentaires, tels la voix sur IP ou l'accès à un bouquet de télévision par satellite. Dans le cadre d'un partenariat avec ViaSat, cette approche est complétée par une co-entreprise, détenue à 51% par ViaSat et à 49% par Eutelsat, qui commercialise directement des services auprès des utilisateurs finaux dans certaines zones géographiques. Au cours de l'exercice 2017-18, les premières offres en direct de cette co-entreprise ont été lancées, notamment dans les pays scandinaves et en Pologne.

Une vaste gamme de services dédiés aux professionnels est également commercialisée. Les principaux marchés visés sont ceux de l'accès Internet pour les entreprises et les collectivités, l'interconnexion de réseaux virtuels privés, la sécurisation des réseaux terrestres par des liaisons satellitaires de sauvegarde, le déploiement de solutions distantes de télésurveillance (SCADA). Par exemple KA-SAT est utilisé sur des sites off-shore dans la mer du nord, en Baltique ou dans la méditerranée et peut fournir un accès Haut Débit partout où se fait sentir le manque d'infrastructures terrestres, par exemple pour des entreprises de BTP, l'organisation d'événements, les hôtels, les organisations de sécurité publique.

Par ailleurs, Eutelsat fournit de la capacité en bande Ka pour l'accès à Internet par satellite sur le satellite EUTELSAT 65 West A, cette capacité étant intégralement vendue à EchoStar d'une part et StarGroup d'autre part. Eutelsat offre également, depuis l'automne 2016, des services d'accès à Internet par satellite en Russie sur le satellite EUTELSAT 36C. Enfin, la location de capacité HTS sur la flotte de l'opérateur Yahsat permettra, au cours de l'exercice 2018-19, la montée en puissance progressive de services Haut Débit en Afrique subsaharienne, en amont de la disponibilité d'un satellite déposé en propre par le Groupe dont le lancement est attendu en 2019.

3.1.2.2 Connectivité Mobile

La Connectivité Mobile représente 6% du chiffre d'affaires Eutelsat au 30 juin 2018, soit 74 millions d'euros. La capacité du Groupe est utilisée pour fournir de la Connectivité sur les avions ou, dans une moindre mesure, sur les navires.

Le Groupe dispose d'un portefeuille d'actifs permettant de fournir de la capacité dédiée à la Connectivité Mobile (aérienne ou maritime) notamment aux positions orbitales 3° Est, 10° Est, 172° Est et 117° Ouest ainsi que sur le satellite KA-SAT. Dans la chaîne de valeur, le Groupe est un pur fournisseur de capacité et ses clients sont donc des distributeurs / intégrateurs comme par exemple Panasonic, ViaSat, Taqnia ou Speedcast qui commercialisent ensuite un service complet aux compagnies aériennes ou de shipping.

A bord des avions, la capacité de KA-SAT couvrant l'Europe et le bassin méditerranéen permettra ainsi aux compagnies aériennes de proposer aux passagers un accès Internet de haute qualité sur des tablettes, des smartphones et des ordinateurs portables dans tout l'espace aérien européen. Eutelsat va par exemple fournir de la capacité pour la Connectivité en vol des flottes de Finnair et SAS, Icelandair et El Hal.

Par ailleurs, Eutelsat a signé un accord pluri-annuel avec Taqnia portant sur la location de quatre faisceaux ré-orientables en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 3B. Cette capacité sera utilisée pour fournir des services de Connectivité en vol sur 130 avions moyen et long-courriers de la flotte de Saudi Arabian Airlines, en couverture des routes aériennes entre le Moyen-Orient et l'Europe.

Fin novembre 2017, le satellite EUTELSAT 172 B est entré en service, avec notamment une charge utile multifaisceaux en bande Ku, dédiée à la Connectivité en vol sur la région de l'océan Pacifique. Cette capacité a été intégralement louée d'une part à Panasonic Avionics Corporation comme plate-forme de croissance clef pour les services en vol de Haut Débit et de télévision en direct, destinés aux compagnies aériennes desservant l'Asie-Pacifique, et d'autre part, à China Unicom, afin de déployer des services de Connectivité en vol sur une région s'étendant de la côte Ouest américaine à l'Asie, jusqu'en Australie.

3.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

3.2.1 Evolution du chiffre d'affaires¹

Le **chiffre d'affaires** pour l'exercice 2017-18 ressort à 1 407,9 millions d'euros, soit une baisse de 1,9% à périmètre et taux de change constants. Par rapport aux données publiées, le chiffre d'affaires est en repli de 4,7% compte tenu d'un effet de périmètre positif de 0,4 point (acquisition de Noorsat partiellement compensée par les cessions de Wins/DHI et DSAT Cinema) et d'un effet de change négatif pour 3,2 points. Hors Autres Revenus, le chiffre d'affaires des cinq activités opérationnelles est en repli de 1,3% à périmètre et taux de change constants.

Au quatrième trimestre 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 373,9 millions d'euros, en hausse de 4,3% par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2016-17 sur la base du publié et de 7,6% à périmètre et taux de change constant. Hors Autres Revenus, le chiffre d'affaires des cinq activités opérationnelles est en repli de 0,7% à périmètre et taux de change constants, une tendance qui s'est améliorée au cours de l'exercice (-1,1% au troisième trimestre, -2,2% au deuxième trimestre).

Par rapport au troisième trimestre de l'exercice 2017-18, le chiffre d'affaires progresse de 10,8% sur la base du publié, de 11,0% à périmètre et taux de change constants et de 0,3% pour les cinq activités opérationnelles.

Sauf indication contraire, toutes les variations mentionnées ci-dessous sont sur une base comparable (à périmètre et taux de change constants).

Chiffre d'affaires par application

En millions d'euros	Exercice 2016-17	Exercice 2017-18	Variation réelle	Variation comparable ²
Applications Vidéo	908,0	897,3	-1,2%	-0,7%
Services aux gouvernements	168,1	158,9	-9,8%	-0,1%
Données Fixes	176,1	142,5	-15,2%	-10,1%
Haut Débit Fixe	96,2	86,7	-9,8%	-7,8%
Connectivité Mobile	74,6	74,4	-0,2%	+18,2%
Total Activités opérationnelles	1 422,9	1 359,8	-4,4%	-1,3%
Autres Revenus ³	55,0	48,1	-12,7%	-12,2%
Total	1 477,9	1 407,9	-4,7%	-1,9%
Taux de change EUR/USD	1,09	1,19		

Cœur de métier

Applications Vidéo (66% du chiffre d'affaires)

Sur l'exercice 2017-18, le chiffre d'affaires des **Applications Vidéo** ressort à 897,3 millions d'euros, en baisse de 0,7% sur une base comparable.

Le chiffre d'affaires du Broadcast est en légère hausse si l'on exclut l'impact de la fin du contrat avec TV d'Orange à la position orbitale HOTBIRD, avec une solide performance dans les principaux marchés émergents, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, à la position orbitale 7/8° Ouest et en Russie aux positions orbitales 36° Est et 56° Est.

Le chiffre d'affaires de la Vidéo professionnelle poursuit son repli sur un an compte tenu de la pression concurrentielle sur les services point-à-point.

Au quatrième trimestre 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 223,1 million d'euros, stable sur un an et en baisse de 0,8% par rapport au troisième trimestre 2017-18.

Au 30 juin 2018, les satellites d'Eutelsat diffusaient 6 929 chaînes au total (+299 chaînes sur un an). Le taux de pénétration de la Haute Définition continue d'augmenter puisqu'il représente 21,0% des chaînes contre 17,2% un an plus tôt. Au total, les satellites d'Eutelsat diffusaient 1 455 chaînes en Haute Définition au 30 juin 2018 (contre 1 142 un an plus tôt, soit +313 chaînes).

Services aux gouvernements (12% du chiffre d'affaires)

Pour l'exercice 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 158,9 millions d'euros, stable sur une base comparable. Cette évolution reflète principalement le niveau élevé des renouvellements avec le Département de la Défense américain lors des dernières campagnes de renouvellement.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2017-18 ressort à 40,2 millions d'euros, en progression de 2,3% sur un an. L'effet de base défavorable lié à un élément positif ponctuel enregistré au quatrième trimestre de l'exercice 2016-17 est plus que compensé par l'impact positif de la montée en puissance progressive des contrats incrémentaux remportés à la position orbitale 174° Est. Par rapport au troisième trimestre 2017-18, le chiffre d'affaires est en progression de 5,8%.

¹ Les contributions de chaque application au chiffre d'affaires sont calculées hors « Autres Revenus ».

² A taux de change et périmètre constants. La variation est calculée comme suit : i) le chiffre d'affaires en dollars U.S de l'exercice 2017-18 est converti au taux de l'exercice 2016-17; ii) Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017-18 est retraité de la contribution nette de Noorsat. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016-17 est retraité de la contribution de Wins/DHI et Dsat Cinéma.

³ Les « Autres Revenus » incluent principalement certaines indemnités liées au règlement de litiges commerciaux, l'effet de couverture de change euros/dollars, la rémunération de services de conseil ou d'ingénierie fournis à des tiers, ainsi que des indemnités de fin de contrat.

L'activité commerciale a été favorable au cours de l'exercice 2017-18, avec des taux de renouvellement élevés, aussi bien à l'automne 2017 (environ 95%) qu'au printemps 2018 (plus de 95%), ainsi que la commercialisation de la grande majorité des répéteurs opérationnels à la position 174° Est, préparant ainsi le terrain pour une amélioration des tendances dans cette application en 2018-19.

Données Fixes (10% du chiffre d'affaires)

Pour l'exercice 2017-18, le chiffre d'affaires s'établit à 142,5 millions d'euros, soit un repli de 10,1% sur une base comparable. L'évolution du chiffre d'affaires continue de refléter la pression sur les prix dans toutes les zones géographiques, une tendance qui n'est pas compensée par des volumes supplémentaires à ce stade.

Au quatrième trimestre 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 34,2 millions d'euros, en recul de 10,6% sur un an et de 1,9% par rapport au troisième trimestre 2017-18.

Cette tendance ne modifie pas notre vision prudente des perspectives de cette application pour laquelle le chiffre d'affaires devrait poursuivre son repli en 2018-19.

Connectivité

Haut Débit Fixe (6% du chiffre d'affaires)

Pour l'exercice 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 86,7 millions d'euros, en recul de 7,8% sur un an. Au quatrième trimestre 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 21,1 millions d'euros, en baisse de 7,5% sur un an et de 1,9% par rapport au troisième trimestre 2017-18.

Cette évolution reflète une baisse du chiffre d'affaires en Europe dans un contexte de rareté en termes de capacité disponible en Europe de l'Ouest, ainsi que des progrès plus lents qu'attendu réalisés par la co-entreprise de détail avec ViaSat.

Le démarrage du service commercial sur la capacité du satellite Al-Yah 3 en Afrique et les initiatives mises en place en Europe, qui incluent des offres différenciées, du « yield management » ainsi que des efforts portant sur des verticaux sous-exploités, devraient permettre d'enregistrer un retour à la croissance en 2018-19.

Connectivité Mobile (6% du chiffre d'affaires)

Pour l'exercice 2017-18, le chiffre d'affaires s'établit à 74,4 millions d'euros, en hausse de 18,2%. Cette évolution reflète l'effet du contrat avec Taqnia, signé l'an dernier, la contribution du satellite EUTELSAT 172B, entré en service fin Novembre 2017 avec de la capacité pré-commercialisée auprès de Panasonic, ainsi que la croissance des ventes de capacité régulière, notamment en couverture des Amériques.

Au quatrième trimestre 2017-18, le chiffre d'affaires ressort à 19,5 millions d'euros, en progression de 14,6% sur un an et de 9,0% par rapport au troisième trimestre 2017-18.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018-19 bénéficiera de la contribution du contrat avec UnicomAirNet sur EUTELSAT 172B à compter de janvier 2019, du nouveau contrat signé avec Taqnia à plusieurs positions orbitales, ainsi que de la montée en puissance des contrats de capacité sur le satellite KA-SAT permettant de fournir de la capacité à plusieurs compagnies aériennes en Europe.

Autres Revenus

Pour l'exercice 2017-18, les **Autres Revenus** ressortent à 48,1 millions d'euros contre 55,0 millions d'euros un an plus tôt. Ils incluent notamment un petit nombre d'indemnités significatives liées à des services techniques et d'ingénierie qui se sont matérialisés au cours du quatrième trimestre.

3.2.2 Principaux clients du Groupe

Au 30 juin 2018, les 10 premiers clients du Groupe représentent 31% du chiffre d'affaires (36% au 30 juin 2017). Les cinq premiers représentent 20% du chiffre d'affaires (23% au 30 juin 2017) dont 15% pour les trois premiers (15% au 30 juin 2017). L'évolution du pourcentage représenté par les dix premiers clients (et les cinq premiers clients) reflète principalement l'intégration de Noorsat et dans une moindre mesure le fait que le chiffre d'affaires de certains clients distributeurs n'a plus lieu d'être agrégé.

3.2.3 REPETEURS OPERATIONNELS ET UTILISES

Au 30 juin 2018, le nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz opérationnels s'établit à 1 427 unités, en hausse de 55 unités sur un an compte tenu de l'entrée en service du satellite EUTELSAT 172B fin novembre 2017 et de la relocalisation successive du satellite EUTELSAT 172A à 174°Est. Le nombre de répéteurs utilisés est en progression de 40 unités sur un an de sorte que le Le taux de remplissage s'établit à 68,1% contre 67,9% un an plus tôt.

	30 juin 2017	30 juin 2018
Nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz opérationnels ¹	1 372	1 427
Nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz loués ¹	931	971

¹ Nombre de répéteurs sur les satellites en orbite stable, hors capacité de secours.

Note : Données calculées sur la base du nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz hors capacité HTS

3.2.4 Carnet de commandes

Note : Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité (y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement).

Le carnet de commandes s'établit à 4,6 milliards d'euros au 30 juin 2018, en diminution de 12% sur un an, reflétant principalement l'impact de l'intégration de Noorsat (-0,4 milliard d'euros). Les contrats signés au cours de l'exercice et comptabilisés dans le carnet de commandes incluent notamment les renouvellements avec Cyfrowy Polsat et TVN à la position orbitale HOTBIRD, ainsi que le nouveau contrat avec UnicomAirNet à la position orbitale 172° Est et le contrat avec Taqnia à plusieurs positions orbitales.

Le carnet de commandes équivaut à 3,2 fois le chiffre d'affaires de l'exercice 2017-18 et la Vidéo représente 83% du total.

	30 juin 2017	30 juin 2018
Valeur des contrats (en milliards d'euros)	5,2	4,6
<i>En années de chiffre d'affaires de l'exercice</i>	3,5	3,2
Poids des Applications Vidéo	85%	83%

¹ Nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz loués sur les satellites en orbite stable.

4 UNE FLOTTE JEUNE COUVRANT PRESQUE L'ENSEMBLE DU GLOBE

4.1 LA FLOTTE DE SATELLITES D'EUTELSAT

Au 30 juin 2018, le Groupe opérait de la capacité sur une flotte de 38 satellites dont 2 en orbite inclinée.

Capacité en pleine propriété au 30 juin 2018

Nom du satellite	Position orbitale	Couvertures géographiques	Capacité nominale (en nombre de répéteurs physiques)	Capacité nominale (1) (nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz)	Date de lancement	Date de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable estimée au 30 juin 2018 (2) (année civile)
EUTELSAT 117 West A	116,8° Ouest	Amériques	40 Ku / 24 C	42 Ku / 24 C	Mars 2013	T4 2035
EUTELSAT 117 West B	116,8° Ouest	Amériques	40 Ku	48 Ku	Juin 2016	T4 2044
EUTELSAT 115 West B	114,9° Ouest	Amériques	32 Ku / 12 C	40 Ku / 24 C	Mars 2015	T3 2042
EUTELSAT 113 West A	113° Ouest	Amériques	24 Ku / 36 C	24 Ku / 36 C	Mai 2006	T2 2023
EUTELSAT 65 West A	65° Ouest	Amérique latine	24 Ku / 10 C / 24 faisceaux en bande Ka	24 Ku / 15 C / 24 faisceaux en bande Ka	Mars 2016	T2 2037
EUTELSAT 12 West B	12,5° Ouest	Europe, Moyen-Orient, Amériques	26 Ku	31 Ku	Sept. 2001	T1 2019
EUTELSAT 8 West B	8° Ouest	Moyen-Orient, Afrique, Amérique latine	40 Ku / 10 C	42 Ku / 20 C	Août 2015	T3 2033
EUTELSAT 7 West A	7° Ouest	Moyen-Orient, Afrique du Nord	50 Ku	52 Ku	Sept. 2011	T2 2033
EUTELSAT 5 West A	5° Ouest	Europe, Amériques, Afrique	35 Ku / 10 C	35 Ku / 14 C	Juil. 2002	T4 2019
EUTELSAT 3B	3° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	30 Ku / 12 C / 5 faisceaux en bande Ka	54 Ku / 23 C / 5 faisceaux en bande Ka	Mai 2014	T2 2032
EUTELSAT 7A	7° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	42 Ku / 2 Ka	57 Ku / 6 Ka	Mars 2004	T1 2021
EUTELSAT 7B	7° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	53 Ku / 3 Ka	70 Ku / 8 Ka	Mai 2013	T3 2039
EUTELSAT 9B	9° Est	Europe	50 Ku	47 Ku	Janv. 2016	T3 2038
EUTELSAT KA-SAT 9A	9° Est	Europe, Bassin méditerranéen	82 faisceaux en bande Ka	82 faisceaux en bande Ka	Déc. 2010	T2 2028
EUTELSAT 10A	10° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	42 Ku / 10 C	59 Ku / 20 C	Avril 2009	T2 2023
EUTELSAT HOT BIRD 13B	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	64 Ku	60 Ku	Août 2006	T1 2025
EUTELSAT HOT BIRD 13C	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	64 Ku	60 Ku	Déc. 2008	T3 2024
EUTELSAT HOT BIRD 13E	13° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	38 Ku	45 Ku	Mars 2006	T3 2024
EUTELSAT 16A	16° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique, océan Indien	53 Ku / 3 Ka	70 Ku / 8 Ka	Oct. 2011	T3 2027
EUTELSAT 21B	21,5° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	40 Ku	59 Ku	Nov. 2012	T3 2033
EUTELSAT 25B	25,5° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient	8 Ku / 7 Ka	8 Ku / 7 Ka	Août 2013	T4 2034
EUTELSAT 28E (3)	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	4 Ku	Sept. 2013	T3 2029
EUTELSAT 28F (3)	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	4 Ku	Sept. 2012	Durée de vie supérieure à 15 ans
EUTELSAT 28G (3)	28,2/28,5° Est	Europe	4 Ku	4 Ku	Déc. 2014	Durée de vie supérieure à 15 ans

EUTELSAT 33E	33° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie centrale	64 Ku	60 Ku	Fév. 2009	T1 2024
EUTELSAT 36B	36° Est	Europe, Moyen-Orient, Afrique	70 Ku	87 Ku	Nov. 2009	T4 2026
EUTELSAT 48D	48° Est	Afghanistan, Asie centrale	8 Ku	12 Ku	Déc. 2008	T4 2020
EUTELSAT 70B	70,5° Est	Europe, Moyen-Orient, Asie	48 Ku	92 Ku	Déc. 2012	T2 2032
EUTELSAT 172B	172° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande	40 Ku / 14 C / 11 faisceaux	48 Ku / 24 C	Juin 2017	T3 2036
EUTELSAT 174A	174° Est	Asie-Pacifique, Australie, Nouvelle-Zélande	20 Ku / 18 C	23 Ku / 24 C	Déc. 2005	T2 2022
EUTELSAT 59 A	En cours de relocalisation				Août 2002	Orbite inclinée
EUTELSAT 70C	En cours de relocalisation		-	-	Mai 2000	Orbite inclinée
EUTELSAT 33C	En cours de relocalisation		-	-	Mars 2001	Orbite inclinée

(1) Le nombre de répéteurs peut être amené à varier d'une année sur l'autre du fait des relocalisations ou des changements de configuration. Les chiffres sont arrondis à l'entier.

(2) Le Groupe revoit chaque année les durées de vie estimées des satellites en orbite (voir Notes 4.7 et 6 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2018 figurant à la Section 6 du présent document pour de plus amples informations).

(3) Dans le cadre du règlement du litige avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe a conclu, en janvier 2014, un accord portant sur la contractualisation à long terme, par Eutelsat, de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Le nombre de répéteurs indiqué correspond au nombre de répéteurs en pleine propriété par Eutelsat sur la flotte de SES.

Capacité louée à des tiers au 30 juin 2018

Nom du satellite	Position orbitale	Couvertures géographiques	Capacité nominale (en nombre de répéteurs physiques)	Capacité nominale (nombre de répéteurs équivalents à 36 MHz)	Date de lancement	Date de fin d'exploitation opérationnelle en orbite stable estimée au 30 juin 2018 (année civile)
EUTELSAT 53A (1)	53° Est	Europe, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Asie	4 Ku	6 Ku	Oct. 2014	T4 2029
Express-AT1 (1)	56° Est	Sibérie	21 Ku	19 Ku	Mars 2014	T2 2029
Express-AT2 (1)	140° Est	Extrême-Orient russe	8 Ku	7 Ku	Mars 2014	T2 2029
EUTELSAT 36C (1)	36° Est	Afrique, Russie	52 Ku / 18 faisceaux en bande Ka	48 Ku / 18 faisceaux en bande Ka	Déc. 2015	T2 2033
EUTELSAT 28G (2)	28,2°/28,5° Est	Europe	8 Ku	6 Ku	Sept. 2014	Durée de vie supérieure à 15 ans
Yahsat 1B	47,6° Est	Afrique	16 faisceaux en bande Ka	16 faisceaux en bande Ka	Avril 2012	Durée de vie supérieure à 15 ans

(1) Appartient à Russian Satellite Communications Company (RSCC). Cette capacité correspond à celle qui est exploitée par Eutelsat.

(2) Dans le cadre du règlement du litige avec SES concernant la position orbitale 28,5° Est, le Groupe a conclu, en janvier 2014 un accord portant sur la contractualisation à long terme, par Eutelsat, de ressources à cette position orbitale sur la flotte des satellites de SES. Le nombre de répéteurs indiqué correspond au nombre de répéteurs loués par Eutelsat sur la flotte de SES.

4.2 ACTIVITE DE LA FLOTTE

4.2.1 Principales évolutions depuis le 30 juin 2017

- EUTELSAT 172B, lancé en juin 2017, est entré en service mi-novembre. EUTELSAT 172A a ensuite été relocalisé à la position orbitale 174° Est et renommé EUTELSAT 174A.
- Le satellite Al Yah 3, sur lequel Eutelsat loue de la capacité pour son projet Connect Africa, a été lancé le 25 janvier 2018. La mission a connu des difficultés lors de sa phase de lancement donnant lieu à une révision du plan de vol. Le démarrage du service commercial est attendu en août 2018.
- EUTELSAT 31A a atteint sa fin de vie opérationnelle et a été désorbité en janvier 2018.
- EUTELSAT 16C a atteint sa fin de vie opérationnelle et a été désorbité en février 2018.
- EUTELSAT 36 WEST A a été relocalisé à la position orbitale 59,7° Est et renommé EUTELSAT 59A.
- EUTELSAT 33C et EUTELSAT 59A opèrent désormais en orbite inclinée.

4.3 UNE POLITIQUE ACTIVE D'INVESTISSEMENTS

4.3.1 Principaux investissements

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi son programme d'investissement avec un montant total d'investissements « cash »¹ de 358 millions d'euros.

Satellites commandés récemment

Au cours de l'exercice 2017-18 :

Commande de KONNECT VHTS

Eutelsat a commandé un satellite de dernière génération de très haute capacité baptisé KONNECT VHTS auprès de Thales Alenia Space. Destiné à accompagner le développement de ses activités dans les secteurs du très Haut Débit Fixe par satellite et de la Connectivité en vol en Europe, le satellite, dont le lancement est prévu en 2021, sera doté d'une capacité de 500 Gbps en bande Ka. Le projet s'appuiera sur des engagements fermes pluriannuels significatifs de distribution, avec Orange d'une part, visant le marché du très Haut Débit Fixe dans les pays européens dans lesquels Orange est présent sur le marché grand public et avec Thales d'autre part, portant notamment sur la distribution de Services de connectivité aux gouvernements.

Commande des satellites de remplacement à la position orbitale HOTBIRD

Eutelsat a signé un protocole d'accord portant sur la commande de deux nouveaux satellites plus puissants construits par Airbus Defence and Space afin de remplacer les trois satellites existants à la position orbitale HOTBIRD. Ces deux nouveaux satellites seront lancés en 2021.

Au cours de l'exercice 2016-17 :

En octobre 2016, le satellite EUTELSAT 5 West B a été commandé auprès d'Airbus Defence and Space et Orbital ATK afin de remplacer le satellite EUTELSAT 5 West A à la position 5° Ouest. Son lancement est attendu au cours de l'année calendaire 2018.

En octobre 2016, Eutelsat et Yahsat ont signé un accord pluriannuel portant sur une location de ressources de haute performance en bande Ka permettant à la société « Broadband for Africa », détenue par Eutelsat, de fournir des services Haut Débit en Afrique subsaharienne. Conformément à cet accord, « Broadband for Africa » loue jusqu'à 16 faisceaux en bande Ka sur le satellite Yahsat 1B. A ces ressources viennent s'ajouter, dans un second temps, 18 faisceaux sur le satellite Al Yah 3.

Programmes de satellites en cours d'approvisionnement

Satellite ¹	Position orbitale	Date de lancement (année civile)	Marchés principaux	Couverture	Nombre de répéteurs physiques	Nombre de répéteurs équivalents à 36 Mhz / faisceaux	Dont capacité incrémentale
EUTELSAT 7C	7° Est	T1 2019	Vidéo	Turquie, Moyen-Orient; Afrique	44 Ku	49 Ku	19 Ku
EUTELSAT 5 WEST B	5° Ouest	T1 2019	Vidéo	Europe, Afrique du nord; Moyen-Orient	35 Ku	35 Ku	Néant
EUTELSAT QUANTUM	A déterminer	S2 2019	Services aux gouvernements	Flexible	8 faisceaux "Quantum"	Non applicable	Non applicable
KONNECT	A déterminer	S2 2019	Haut Débit	Afrique Europe	65 faisceaux	75 Gbps	75 Gbps
KONNECT VHTS	A déterminer	2021	Haut Débit Connectivité Mobile Services aux gouvernements	Europe	~230 faisceaux	500 Gbps	500 Gbps
EUTELSAT HOTBIRD 13F	13° Est	2021	Vidéo	Europe, Afrique du nord; Moyen-Orient	80 Ku ²	73 Ku ²	Néant
EUTELSAT HOTBIRD 13G	13° Est	2021	Vidéo	Europe, Afrique du nord; Moyen-Orient	80 Ku ²	73 Ku ²	Néant

¹ Les satellites à propulsion chimique (EUTELSAT QUANTUM, EUTELSAT 5 WEST B) seront généralement opérationnels 1 à 2 mois après leur lancement. Concernant les satellites à propulsion électrique, entre 4 et 6 mois seront nécessaires entre la date de lancement et l'entrée en service (KONNECT, EUTELSAT 7C, KONNECT VHTS, EUTELSAT HOTBIRD 13F et EUTELSAT HOTBIRD 13G). ² Capacité nominale correspondant aux spécifications du satellite. La capacité opérée à la position orbitale HOTBIRD restera inchangée avec 102 répéteurs physiques (95 répéteurs équivalents à 36 Mhz), une fois les contraintes réglementaires techniques et opérationnelles prises en compte.

4.3.2 Autres

Néant.

¹ Ce montant couvre les immobilisations et les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et des contrats de location de longue durée sur des capacités tierces.

4.4 SERVICES DE LANCEMENTS ASSOCIES AUX SATELLITES EN COURS DE CONSTRUCTION

D'une façon générale dans le cadre de sa politique de sécurisation de son plan de déploiement de ressources, le Groupe a notamment pour objectif de diversifier ses fournisseurs de services de lancement, afin de garantir une certaine flexibilité opérationnelle en cas d'échec de lancement. C'est ainsi, par exemple, que ses satellites sont techniquement adaptables avec un lancement possible par plusieurs types de véhicules de lancements différents. De même, la Société peut choisir de réallouer le lancement de ses satellites entre ses prestataires de services de lancement au titre de ses contrats de prestations de services de lancement fermes ou optionnels.

5 ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 :

- L'acquisition de Noorsat, distributeur de capacité au Moyen-Orient, a été finalisée le 13 octobre 2017 .
- La cession de la participation (33,69 %) détenue dans Hispasat a été finalisée le 18 avril 2018.

Au 30 juin 2018, la Société détient directement ou indirectement 56 filiales ou participations.

L'organigramme ci-dessous est un organigramme simplifié du Groupe Eutelsat au 30 juin 2018. La liste de l'ensemble des sociétés consolidées par Eutelsat Communications au 30 juin 2018 figure en Note 32 de l'annexe aux comptes consolidés d'Eutelsat Communications figurant en annexe au présent rapport.

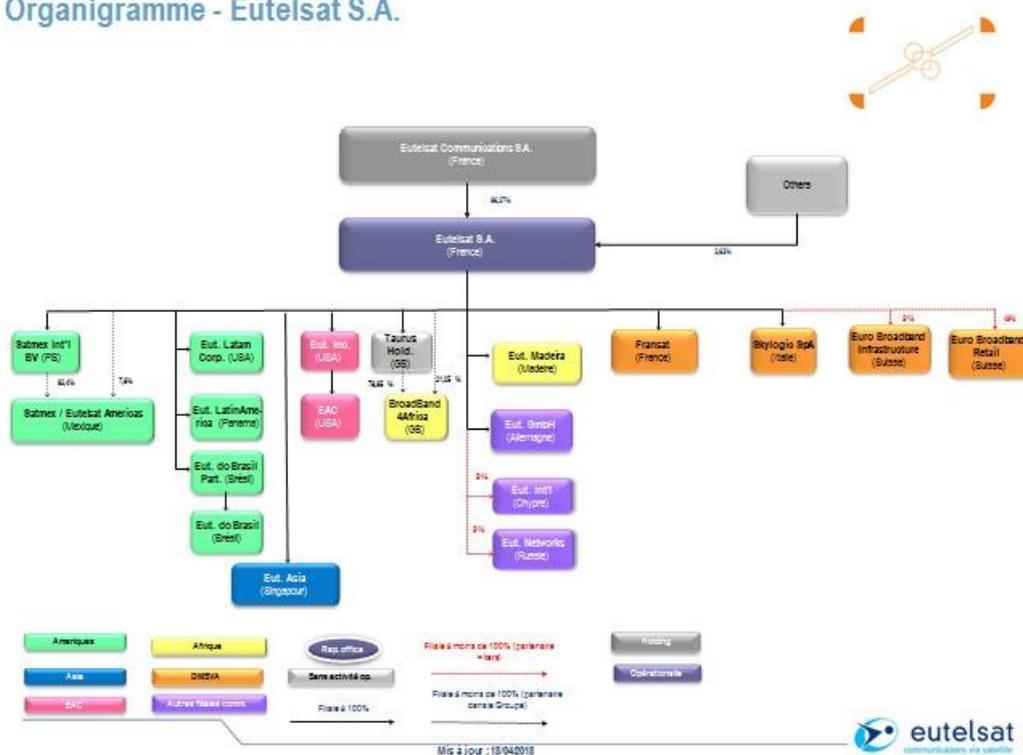
Eutelsat Communications est une société holding, qui n'a pas d'activité opérationnelle propre, autre que sa participation directe dans Eutelsat S.A.

Les chiffres d'affaires et les résultats indiqués pour les filiales à la Section 5.2 sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés concernées.

5.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE

L'organigramme ci-dessous est un organigramme simplifié du Groupe Eutelsat au 30 juin 2018

Organigramme - Eutelsat S.A.



5.2 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30 juin 2018, les principales sociétés opérationnelles du Groupe sont :

- Eutelsat S.A. (France) détenue directement à 96,37% par la Société,
- Eutelsat Madeira Lda (Madère), Eutelsat Asia Pte Ltd. (Singapour) et Fransat S.A. (France), filiales directes détenues à 100% par Eutelsat S.A.
- Eurobroadband Infrastructure (Suisse) et Eurobroadband Retail (Suisse), filiales directes détenues respectivement à 51% et à 49% par Eutelsat S.A.;
- Eutelsat do Brasil Ltda (Brésil), Eutelsat America Corp. (États-Unis) et Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. (Mexique), filiales indirectes détenues à 100% par Eutelsat S.A.
- ainsi que Eutelsat International Ltd. (Chypre), participation majoritaire détenue à 51 % en direct par Eutelsat S.A.

Le Groupe dispose par ailleurs dans le cadre du développement de ses activités à l'international, d'un certain nombre d'autres filiales opérationnelles, chargées de représenter Eutelsat S.A. et de promouvoir ses services, toutefois ni leur chiffre d'affaires, ni leur résultat net ne sont significatifs.

5.2.1 Eutelsat S.A.

Eutelsat S.A. est la principale société opérationnelle du Groupe. Il s'agit d'une société anonyme dont le siège social est situé 70, rue Balard – 75015 Paris.

Chiffre d'affaires et résultat net d'Eutelsat S.A.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires et le résultat net consolidés au 30 juin 2018 d'Eutelsat S.A. :

(en millions d'euros)	30 juin 2018
Chiffre d'affaires	1 410,6
Résultat net attribuable au Groupe	315,5

5.2.2 Principales filiales d'Eutelsat S.A.

Eutelsat America Corp. (États-Unis)

Constituée en novembre 2006, Eutelsat America Corp. est une filiale de promotion et de représentation dont l'objet est de distribuer la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. sur le marché nord-américain. Eutelsat America Corp. est une filiale indirecte à 100% d'Eutelsat S.A. Elle est détenue à 100% par l'intermédiaire de la filiale Eutelsat Inc.

Eutelsat do Madeira Lda (Portugal)

Constituée en juin 2008, Eutelsat Madeira Lda est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette société est chargée de commercialiser la capacité satellitaire détenue en pleine propriété sur le satellite EUTELSAT 10A en bandes C et Ku pour la zone Afrique et les marchés lusophones et sur le satellite EUTELSAT 16A en bande Ku pour la zone Afrique et les îles de l'océan Indien. Depuis le 1er juillet 2014, Eutelsat Madeira Lda commercialise également la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. sur le satellite EUTELSAT 3B en bandes C et Ku pour la zone de l'Afrique subsaharienne.

Eutelsat Asia Pte Ltd. (Singapour)

Constituée en juin 2012, Eutelsat Asia Pte. Ltd est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette société est propriétaire du satellite EUTELSAT 172B et du satellite EUTELSAT 174A.

Fransat S.A. (France)

Constituée en 2009, Fransat S.A. est une filiale directe détenue à 100% par Eutelsat S.A. Cette société est en charge (i) d'exploiter et de développer l'offre FRANSAT, disponible sur le satellite EUTELSAT 5 West A, consistant en un service d'accès par satellite aux chaînes gratuites de la TNT, (ii) de promouvoir cette offre auprès des éditeurs de services audiovisuels en vue de l'intégration de nouvelles chaînes gratuites, et enfin (iii) de fournir les moyens techniques pour l'intégration de nouvelles offres de chaînes, gratuites ou payantes, en complément de l'accès à l'offre FRANSAT.

Satélites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique)

Acquise par le Groupe en janvier 2014, la société Satélites Mexicanos, S.A. de C.V. est détenue par Eutelsat S.A., à la fois directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Satmex International BV.

La société opère depuis mars 2014 sous le nom commercial d'Eutelsat Americas. Elle est basée à Mexico et exploite trois satellites : EUTELSAT 113 WEST A à 113° Ouest, EUTELSAT 115 WEST B et EUTELSAT 117 WEST A à 116,8° Ouest. Ces satellites couvrent 90% de la population du continent américain.

Eutelsat do Brasil Ltda. (Brésil)

Eutelsat do Brasil Ltda est une filiale indirecte à 100% d'Eutelsat S.A. Elle est détenue à 100% par l'intermédiaire de la filiale Eutelsat do Brasil Participacoes Ltda.

Eutelsat do Brasil Ltda s'est initialement vue attribuer par les autorités brésiliennes des droits d'atterrissage lui permettant d'offrir de la capacité pour les besoins du marché brésilien sur les satellites EUTELSAT 12 West A et EUTELSAT 8 West A. Depuis juin 2013, Eutelsat do Brasil Ltda s'est vue attribuer en complément par l'autorité brésilienne de régulation des télécommunications une licence pour un ensemble de fréquences en bandes C, Ku et Ka à la position 65° Ouest. Eutelsat do Brasil Ltda a également conclu avec Hughes, filiale d'EchoStar, un contrat de 15 ans pour la location de l'ensemble de la capacité en bande Ka couvrant le Brésil sur le satellite EUTELSAT 65 West A détenu en partie par Eutelsat do Brasil Ltda et opérationnel depuis le 1er mai 2016.

Eutelsat Latin America (Panama)

Eutelsat Latin America opère et commercialise avec une équipe dédiée une fraction du satellite EUTELSAT 65 West A, détenu par ailleurs en copropriété avec Eutelsat do Brasil Ltda. Par ailleurs Eutelsat Latin America opère le satellite EUTELSAT 117 WEST B, entré en service en janvier 2017.

Eutelsat International (Chypre)

Depuis mai 2013, le Groupe détient une participation de 51% dans Eutelsat International Ltd. le solde du capital est détenu par une société partenaire de droit chypriote, Managekept Investments Ltd. La société Eutelsat International Ltd. est notamment en charge de commercialiser la capacité en bande Ku sur le satellite Express AT1 lancé en mars 2014 à la position 56° Est.

Eutelsat Networks précédemment détenue à 100% par Eutelsat International Ltd est désormais détenue directement pour 51% par Eutelsat SA et indirectement pour 49% par son partenaire chypriote. Cette société est en charge de commercialiser la capacité en bande Ka sur le satellite EUTELSAT 36C,

Euro Broadband Infrastructure (Suisse)

Cette coentreprise détenue à 51% par Eutelsat et à 49% par ViaSat détient en propre le satellite KA-SAT, la société Eurobroadband Services Srl ainsi que les filiales précédemment détenues par Skylogic SpA et exploitant un réseau de stations sol permettant de relier le satellite KA-SAT au réseau Internet. L'activité de cette coentreprise est de commercialiser de la capacité auprès de distributeurs situés dans un premier temps en Europe, puis dans un second temps sur une partie de l'Afrique.

Euro Broadband Retail (Suisse)

Cette coentreprise détenue à 49% par Eutelsat et à 51% par ViaSat a pour objet d'acheter de la capacité auprès d'Euro Broadband Infrastructure et de la revendre à des utilisateurs finaux.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires et les résultats nets contributifs des principales filiales d'Eutelsat S.A au 30 juin 2018 :

En millions d'euros	Eutelsat America Corp.	Eutelsat Madeira Lda.	Fransat S.A.	Eutelsat Asia Pte. Ltd.	Satélites Mexicanos S.A. de C.V.	Eutelsat do Brasil Ltda	Eutelsat International	Euro Broadband Infrastructure	Eutelsat Latin America
Chiffre d'affaires	143,4	35,3	8,2	14,8	133,8	15,6	47,2	62,5	14,3
Résultat net part du Groupe	2,1	3,1	0,0	9,1	24,1	(6,2)	3,5	1,7	1,4

6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2018- INFORMATIONS FINANCIERES

Dans la présente section, les références aux notes font référence aux notes annexes aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 30 juin 2018.

6.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS – NORMES IFRS

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2018 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date.

6.2 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

Le détail du bilan consolidé d'Eutelsat Communications aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018 figure dans les comptes consolidés en annexe.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 2 844 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 2 911 millions d'euros au 30 juin 2017.

Les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2016-17 ont été retraités afin d'ajuster les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos, ce qui s'est traduit par un impact net négatif dans les capitaux propres de 56,3 millions d'euros (de l'ordre de 2%). Il n'y a pas d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2017. Pour plus de détail il convient de se référer à la note 3.6 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Bilan consolidé simplifié (en millions d'euros)

ACTIF	30 juin 2017	30 juin 2018
Actifs non courants dont		
Écart d'acquisition	1 150,8	1 197,5
Immobilisations incorporelles	702,5	653,6
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	4 134,0	3 942,3
Immobilisations corporelles en cours	759,9	819,4
Titres des Sociétés mises en équivalence	(0,4)	4,3
Autres actifs non courants	26,7	21,9
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	6 773,4	6 639,0
Actifs courants dont		
Créances clients et comptes rattachés	345,4	330,3
Autres actifs courants	83,1	59,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	408,0	733,5
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	836,3	1 123,0
Actifs destinés à être cédés	300,7	-
TOTAL ACTIF	7 910,4	7 762,0

PASSIF	30 juin 2017	30 juin 2018
Capitaux Propres dont		
Capital social	232,8	232,8
Primes liées au capital	738,1	738,1
Réserves, résultats consolidés et participation ne donnant pas le contrôle	1 940,4	1 872,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 911,3	2 843,7
Passifs non courants dont		
Dettes financières non courantes	3 252,9	2 434,8
Autres passifs financiers non courants	798,1	695,8
Dettes sur immobilisations non courantes	27,3	17,9
Autres dettes et produits constatés d'avance non courants	119,3	101,3
Passifs d'impôts différés	306,9	264,8
Autres Passifs non courants	97,3	107,1
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	4 601,7	3 621,7
Passifs courants dont		
Dettes financières courantes	60,9	860,9

Autres passifs financiers courants	67,6	150,8
Dettes sur immobilisations	40,1	44,7
Dettes fournisseurs	54,6	56,3
Autres dettes et produits constatés d'avance courants	136,6	142,7
Autres passifs courants	37,8	41,2
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	397,5	1 296,5
TOTAL PASSIF	7 910,4	7 762,0

6.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

IFRS (en millions d'euros)	Exercice de 12 mois clos le	
	30 juin 2017	30 juin 2018
Chiffre d'affaires	1 477,9	1 407,9
Coûts des opérations	(99,0)	(97,4)
Frais commerciaux et administratifs	(245,4)	(233,6)
Dotation aux amortissements	(532,9)	(506,0)
Autres produits et charges opérationnelles	14,1	(18,5)
Résultat opérationnel	614,8	552,5
Résultat financier	(130,9)	(105,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(0,4)	(2,2)
Impôts sur les sociétés	(120,1)	(142,9)
Résultat net consolidé	363,4	302,1
Résultat net attribuable du Groupe	351,8	290,1
Part attribuable aux intérêts minoritaires	11,6	12,1

6.3.1 Évolution des charges opérationnelles au 30 juin 2018

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance Vie en Orbite des satellites :

- **Les coûts de personnel.** Ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la participation légale des salariés du Groupe) ;
- **Les coûts d'exploitation et de contrôle des satellites.** Ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement des stations terrestres et aux coûts d'équipement, qui comprennent notamment la télémétrie, le contrôle, le positionnement, la gestion de la charge utile, la maintenance des logiciels et les équipements des centres de contrôle des satellites, ainsi que la supervision et la gestion du trafic. Le montant de ces coûts est fonction du nombre de satellites et des familles de satellites exploités, du repositionnement éventuel de satellites, ainsi que du nombre et du type de services offerts. Ces coûts incluent également les charges de sous-traitance des opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi pour un certain nombre de satellites en orbite. De plus, Eutelsat S.A. a conclu des contrats de prestation de services relatifs au contrôle des systèmes de communications par satellite.
- **Les Primes d'assurance Vie en Orbite des satellites :** l'assurance Vie en Orbite d'un satellite prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe souscrit une assurance lancement prévoyant une couverture Vie en Orbite, les primes relatives aux périodes postérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance Vie en Orbite. Selon la politique de gestion des risques choisie, et en fonction des conditions générales du marché de l'assurance spatiale, les frais liés aux primes d'assurance peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais commerciaux et administratifs incluent notamment :

- Les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;
- Les dépenses de marketing, telles que les dépenses publicitaires et de co-marketing avec des clients distributeurs et utilisateurs ;
- Les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;

- Les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;
- Une partie des taxes d'exploitation ;
- Et les provisions sur les créances clients ou autres créances.

La C.E.T (Contribution Economique Territoriale) est répartie entre les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs (sur la base des effectifs correspondant).

Les charges opérationnelles (frais commerciaux et administratifs et coûts des opérations) représentent au total 24% du chiffre d'affaires 2017-18 (23% l'année précédente) Leur diminution de 3,9 % par rapport à l'exercice précédent malgré la baisse du chiffre d'affaires reflète notamment le plan d'économies de coûts «LEAP», en avance sur nos prévisions, qui a généré 24 millions d'euros d'économies de coûts contre un objectif de 15 millions d'euros pour l'exercice 2017-18.

L'EBITDA du Groupe ressort ainsi à 1 076,9 millions d'euros contre 1 133,6 millions d'euros au 30 juin 2017, soit un recul de 5,0%.

Ainsi, malgré d'Autres Revenus (qui ont peu de coûts associés) moins élevés que l'an dernier et l'effet légèrement dilutif de l'intégration de Noorsat, la marge d'EBITDA s'établit à 76,9% à taux de change constant (76,5% sur la base du publié), contre 76,7% l'an dernier.

6.3.2 Dotations aux amortissements et autres charges ou produits opérationnels

Les dotations aux amortissements correspondent principalement à l'amortissement des satellites et installations terrestres, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels « Contrats clients et relations associés » ; ce dernier poste représentant une dotation de 58,0 millions d'euros pour l'exercice 2017-18.

Elles constituent le poste de charges le plus important du Groupe.

Pour l'exercice 2017-18 les dotations aux amortissements ressortent à 506,0 millions d'euros en diminution de 26,9 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Ceci reflète des dotations moins élevées pour les satellites ayant été désorbités ou déjà intégralement amortis, qui ne sont pas compensées par l'effet de la capacité entrée en service au cours des 18 derniers mois (EUTELSAT 172B et EUTELSAT 117 WEST B).

Les « Autres produits et charges opérationnels » s'établissent à -18,5 millions d'euros au 30 juin 2018 contre +14,1 millions d'euros au 30 juin 2017. Ils incluent notamment en 2017-18 un effet comptable exceptionnel lié à l'acquisition de Noorsat alors que le produit de 14,1 millions d'euros enregistré l'an dernier incluait la plus-value sur la cession de Wins/DHI.

6.3.3 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres charges et produits opérationnels.

Au 30 juin 2018, le résultat opérationnel s'élève à 552,5 millions d'euros, en recul de 10,1 % par rapport à l'exercice précédent.

6.3.4 Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une charge de (105,2) millions d'euros au 30 juin 2018, contre une charge de 130,9 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Ceci reflète

- d'une part l'amélioration du coût de la dette (-95,2 millions d'euros contre -125,7 millions d'euros), compte tenu principalement du remboursement d'une émission obligataire de 850 millions d'euros en mars 2017 et,
- d'autre part, une évolution des « Autres éléments financiers » (-10,1 millions d'euros contre -5,2 millions d'euros un an plus tôt) qui correspond essentiellement à la variation négative du résultat de change et de la juste valeur des instruments financiers dérivés;

6.3.5 Impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt ressort à 32,0% en 2017-18, incluant notamment la reconnaissance d'un produit d'impôt différé exceptionnel, compte tenu de la réduction future du taux d'impôt sur les sociétés en France. Pour rappel, le taux d'impôt de 24,8% enregistré en 2016-17 reflétait également le caractère partiellement non imposable de la plus-value de cession de Wins/DHI.

6.3.6 Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à (2,2) millions d'euros contre (0,4) millions d'euros au titre de l'exercice 2016-17.

6.3.7 Résultat net consolidé

Au 30 juin 2018, le résultat net consolidé ressort ainsi à 302,2 millions d'euros contre 363,4 millions d'euros au 30 juin 2017.

6.3.8 Résultat net attribuable au Groupe

Le résultat net attribuable au Groupe ressort à 290,1 millions d'euros, comparé à 351,8 millions d'euros un an plus tôt, soit un repli de 17,5%. Il représente une marge nette de 21%.

6.4 LIQUIDITE ET RESSOURCES FINANCIERES DU GROUPE

Les besoins de liquidités du Groupe incluent principalement le financement de la construction et du lancement de satellites, le service de sa dette et le financement de ses besoins en fonds de roulement.

La principale ressource financière du Groupe est constituée des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. Le Groupe dispose de ressources financières supplémentaires du fait des lignes de crédit qui lui ont été accordées (emprunts bancaires et obligataires).

6.4.1 Situation de l'endettement net¹ du Groupe

Au 30 juin 2018, l'endettement net total du Groupe s'élève à 3 242 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 600 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du crédit d'Eutelsat Communications, (ii) 2 530 millions d'euros d'emprunts obligataires émis par Eutelsat S.A., (iii) 617 millions d'euros de dette liée aux contrats de location financement de satellites ; (iv) 142 millions d'euros de Crédits Exports ; (v) 86 millions d'euros au titre de la part change de la juste valeur du *cross currency Swap*, et (vi) 734 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

Le Groupe dispose à cette date de 650 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous décrit les principales composantes de la dette brute du Groupe au 30 juin 2018 (hors location financement) :

¹ L'endettement net du Groupe comprend l'ensemble des dettes bancaires et emprunt obligataire ainsi que les dettes liées aux contrats de location financement de satellites diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir notes 16 et 17 des comptes consolidés en annexe).

(en millions d'euros)	Montant accordé	Montant utilisé	Échéance
Crédit in fine Eutelsat Communications	600	600	31 mars 2022
Crédit renouvelable Eutelsat Communications	200	-	31 mars 2022
Emprunt obligataire 2019 Eutelsat S.A.	800	800	14 janvier 2019
Emprunt obligataire 2020 Eutelsat S.A.	930	930	13 janvier 2020
Crédit renouvelable Eutelsat S.A.	450	-	28 avril 2023
Emprunt obligataire 2022 Eutelsat S.A.	300	300	10 octobre 2022
Emprunt obligataire 2021 Eutelsat S.A.	500	500	23 juin 2021
Crédit export ONDD 1	121	85	17 mai 2024
Crédit export ONDD 2	87	58	20 février 2024
Contrats de location de longue durée	-	617	-
Part change du <i>cross-currency swap</i>	-	86	13 janvier 2020
Total	3 988	3 976	

Il n'y a pas eu de tirage sur les lignes de crédit revolving du Groupe pendant l'exercice clos le 30 juin 2018. Le taux d'intérêt effectif du crédit *in fine* Eutelsat Communications est de 0,98% et le taux d'intérêt effectif des obligations émises par Eutelsat S.A. est de 5,17% pour celles arrivant à échéance en janvier 2019, de 2,87% pour celle arrivant à échéance en janvier 2020, de 1,24% pour celles arrivant à échéance en juin 2021 et de 3,34% pour celles arrivant à échéance en octobre 2022.

Au 30 juin 2018, l'endettement bancaire du Groupe portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges) et la partie endettement obligataire portait intérêts à taux fixe.

La maturité moyenne de l'endettement du Groupe s'établit désormais à 2,2 années contre 3,0 années au 30 juin 2017. Le coût moyen de la dette tirée par le Groupe (après effet des instruments de couverture) s'élève à 2,9% en amélioration par rapport au niveau de 3,1% pour l'exercice 2016-17.

Génération de cash-flow libre discrétionnaire au cours de l'exercice 2017-18

Les flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation du Groupe ressortent à 880,8 millions d'euros par rapport à 982,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit un repli de 102,1 millions d'euros. Ceci reflète principalement la baisse de l'EBITDA, des décaissements d'impôts légèrement plus élevés compte tenu du calendrier des versements ainsi qu'une évolution défavorable de la variation du besoin en fonds de roulement par rapport à la base de comparaison exigeante de l'exercice précédent.

Les investissements « cash » se sont élevés à 358,2 millions d'euros¹ en 2017-18 contre 414,4 millions d'euros un an plus tôt, un niveau inférieur à l'objectif de 420 millions d'euros par an en moyenne sur trois exercices, compte tenu du phasage des différents programmes de satellites et de la bonne maîtrise des investissements. Ils incluent les premiers paiements liés au satellite KONNECT VHTS ainsi que pour le remplacement de la constellation HOTBIRD.

Les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus ressortent à 107,9 millions d'euros (160,7 millions d'euros un an plus tôt). La réduction de 52,8 millions reflète principalement le remboursement du coupon sur la souche obligataire de 850 millions en mars 2017.

Le cash-flow libre discrétionnaire² ressort ainsi à 414,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2018, en hausse de 6,9 millions (soit +1,7%) et de 11,9% à taux de change constant.

Variation de la dette nette du Groupe au cours de l'exercice 2017-18

L'endettement net ressort à 3 241,6 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 3 640,7 millions d'euros un an plus tôt, soit un désendettement de 399,1 millions d'euros. Le *cash-flow* libre discrétionnaire couvre largement le paiement des dividendes (295,4 millions d'euros si l'on inclut le dividende payé aux intérêts minoritaires).

Les acquisitions/cessions d'actifs (cession de la participation dans Hispasat et acquisition de Noorsat et d'une quote-part minoritaire de Broadband for Africa) ont généré un encaissement net de 206,2 millions d'euros alors que la part change du *cross-currency swap* – qui est incluse dans l'endettement net – a diminué de 16,1 millions d'euros. La diminution du montant des contrats de crédit export et de location financement - contribue à hauteur de 57,4 millions d'euros au désendettement.

Le ratio d'endettement net rapporté à l'EBITDA s'établit à ainsi à 3,0, en amélioration de 0,2 point par rapport au 30 juin 2017.

La maturité moyenne de l'endettement du Groupe s'établit désormais à 2,2 années contre 3,0 années au 30 juin 2017. Le coût moyen de la dette tirée par le Groupe (après effet des instruments de couverture) s'établit à 2,9%, en amélioration par rapport au niveau de 3,1% pour l'exercice 2016-17.

La liquidité du Groupe reste importante avec des lignes de crédit disponibles non utilisées à hauteur de 650 millions d'euros et une trésorerie de 734 millions d'euros.

¹ Pour la définition de cet indicateur il convient de se rapporter à l'annexe 3.

² Pour la définition de cet indicateur il convient de se rapporter à l'annexe 3.

6.4.2 Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018

Principales évolutions au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018

- Le Groupe a obtenu l'accord des prêteurs pour l'extension d'une année de la maturité de la ligne de crédit renouvelable d'un montant de 450 millions d'euros d'Eutelsat S.A., qui se trouve ainsi reportée à avril 2023 ;

Lignes de crédit d'Eutelsat Communications S.A. :

La structure de financement d'Eutelsat Communications S.A. se présente comme suit :

- Un emprunt *in fine* (*Term Loan*) d'un montant de 600 millions d'euros arrivant désormais à échéance en mars 2022 (après exercice successif des deux options d'extension d'un an et accord des prêteurs), rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge comprise entre 0,65% et 1,40% qui est fonction des notes à long terme attribuées par Standard & Poor's (S&P) à Eutelsat Communications S.A. La marge initiale s'établit à 0,90%. Les périodes d'intérêts sont des périodes de trois mois débutant le 10 septembre, le 10 décembre, le 10 mars et le 10 juin de chaque année civile, à l'exception des deux premières périodes qui ont été inférieures à trois mois .
- une ligne de crédit revolving de 200 millions d'euros (non tirée au 30 juin 2018) conclue en mars 2015 d'une durée initiale de cinq ans qui a été étendue de deux années supplémentaires. Les tirages d'une durée maximale de six mois sont rémunérés au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,25% et 1,00% en fonction des notes à long terme attribuées par S&P à Eutelsat Communications S.A. La marge initiale s'établit à 0,50%. Une commission de non utilisation est versée représentant 35% de la marge applicable susmentionnée. Enfin, le contrat prévoit la perception d'une commission d'utilisation de 0,10% si la ligne de crédit revolving est utilisée à moins de 33,33%, de 0,20% si l'utilisation est supérieure ou égale à 33,33% mais inférieure à 66,67% et de 0,35% au-delà.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs. Ces contrats de crédit comportent certaines clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts (voir Note 17 - Dettes financières des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2018 pour plus d'informations sur les conditions restrictives et les limitations fixées par ces contrats de prêt). Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle d'Eutelsat Communications et/ou d'Eutelsat S.A. ou en cas d'action de concert.

Par ailleurs, Eutelsat Communications s'est engagée à détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95% du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Eutelsat Communications est tenue de maintenir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement et basé sur les comptes consolidés du Groupe présentés en normes IFRS) inférieur ou égal à 4,0 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit *in fine* sont étalés pendant la durée des emprunts. Les frais restant à étaler au 30 juin 2018 s'élevaient à 1,7 millions d'euros.

Lignes de crédit et emprunts obligataires d'Eutelsat S.A. :

La structure de financement d'Eutelsat S.A. se présente comme suit:

- une émission obligataire de 800 millions d'euros le 7 décembre 2011 pour une durée de sept ans arrivant à maturité le 14 janvier 2019 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2019 »). L'emprunt obligataire 2019 porte un coupon annuel de 5,000% émis à 99,186% et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal ;
- une émission obligataire de 300 millions d'euros le 1er octobre 2012 pour une durée de dix ans arrivant à maturité le 10 octobre 2022 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2022 ») L'emprunt obligataire 2022 porte un coupon annuel de 3,125% émis à 99,148% et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal ;
- une émission obligataire de 930 millions d'euros le 9 décembre 2013 pour une durée de six ans arrivant à maturité le 13 janvier 2020 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2020 »). L'emprunt obligataire 2020 porte un coupon annuel de 2,625% émis à 99,289% et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal ;
- une émission obligataire de 500 millions d'euros le 23 juin 2016 pour une durée de cinq ans arrivant à maturité le 23 juin 2021 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg (« l'Emprunt Obligataire 2021 »). L'emprunt obligataire 2021 porte un coupon annuel de 1,125% émis à 99,894% et remboursable *in fine* à 100% du montant total principal ;
- Deux crédits exports couverts par l'Office national du dueroire (ONDD) d'un montant total de 209 millions d'euros tirés à hauteur de 142,3 millions d'euros au 30 juin 2018. Ces crédits d'une maturité de 11,5 ans et arrivant à échéance respectivement le 17 mai 2024 et 20 février 2024, sont remboursables en 17 échéances semestrielles depuis février 2016 et mai 2016. Le premier, d'un montant de 87 millions d'euros tiré à hauteur de 57,7 millions d'euros, et portant intérêt à taux variable (taux basé sur l'EURIBOR 6 mois) a servi à financer la construction d'un lanceur. Le second, d'un montant de 121 millions d'euros et tiré à hauteur de 84,6 millions d'euros, et portant intérêt à taux variable (taux basé sur l'EURIBOR 6 mois) a servi à financer la construction d'un satellite ;
- Une ligne de crédit revolving de 450 millions d'euros conclue le 28 avril 2017 pour une durée initiale de cinq ans avec deux options d'extension d'un an soumises à l'approbation des prêteurs, dont une a été exercée et approuvée. Les tirages d'une durée maximale de six mois sont rémunérés au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,23% et 0,95% en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A. La marge initiale s'établit à 0,35%. Une commission de non-utilisation est versée représentant 35% de la marge applicable susmentionnée. Enfin, le contrat prévoit la perception d'une commission d'utilisation de 0,10% si la ligne de crédit revolving est utilisée à moins de 33,33%, de 0,20% si l'utilisation est supérieure ou égale à 33,33% mais inférieure à 66,67% et de 0,35% au-delà. En outre, en vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement et basé sur les comptes consolidés du sous-groupe Eutelsat S.A. présentés en normes IFRS) inférieur ou égal à 4 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Les contrats de crédit et les émissions obligataires ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts, limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- Consentir des sûretés ;

- Contracter des dettes supplémentaires ;
- Consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- S'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- Modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les emprunts prévoient la possibilité pour chaque prêteur partie aux contrats de crédit ou aux émissions obligataires de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation des notations respectivement d'Eutelsat S.A. ou des obligations émises par Eutelsat S.A. résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe). Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe.

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Les frais d'émission supportés lors des émissions obligataires et des crédits exports ont été étalés pendant la durée des emprunts. Les frais restant à étaler au titre des primes d'émission au 30 juin 2018 s'élevaient 12,1 millions d'euros.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possèdera à l'avenir.

Ces risques sont décrits dans les Facteurs de Risques situés à la partie 12 au présent rapport.

6.6 LITIGES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe a donc exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

Pour plus d'information sur les litiges en cours, il convient de se référer à la Note 29 de l'annexe aux comptes consolidés d'Eutelsat Communications.

7 COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2018 - INFORMATIONS FINANCIERES

7.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS

Les comptes annuels au 30 juin 2018 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2016-07 du 4 novembre 2016. Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : (i) la continuité de l'exploitation, (ii) l'indépendance des exercices, (iii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iv) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

7.2 ACTIVITE ET EVENEMENTS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société a un rôle de holding : son rôle est donc le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat et la Société n'a pas d'activité opérationnelle autre.

7.3 EXTRAITS DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2018

Le détail du Bilan et du Compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2018 est présenté dans les comptes annuels en annexe 2 au présent rapport.

7.3.1 Bilan simplifié au 30 juin 2018 - Comptes annuels

ACTIF		
(En millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Immobilisations financières	2 942,8	2 942,8
Total de l'actif immobilisé	2 949,0	2 948,5
Total de l'actif circulant	229,0	268 ,8
Compte de régularisation et autres	2,2	1,7
TOTAL ACTIF	3 180,2	3 219,0
PASSIF		
	30 juin 2017	30 juin 2018
Capital social (232 774 635 actions ordinaires d'un nominal de 1 euro par action au 30 juin 2018)	232,8	232,8
Primes liées au capital	1 237,6	1 237,6
Réserve légale	23,3	23,3
Report à nouveau	834,8	798,5
Résultat de l'exercice	245,0	313,0
Provisions règlementées	0,5	0,5
Total des capitaux propres	2 574,0	2 605,6
Provisions pour risques et charges	0,1	0,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600,3	600,3
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total des dettes financières	600,3	600,3
Total des dettes d'exploitation et diverses	5,8	13,0
TOTAL PASSIF	3 180,2	3 219,0

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est décrite en détail dans la note 7 des comptes annuels en annexe 2.

De plus amples informations concernant les opérations de financement de la Société sont données dans la note 9 – Dettes Financières des comptes annuels en annexe 2 du présent rapport.

7.3.2 Compte de résultat simplifié au 30 juin 2018 - Comptes annuels

(En millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Chiffre d'affaires	1,8	3,4
Reprise de provisions et transferts de charges	0,2	0,0
Total des produits d'exploitation	2,0	3,4
Autres achats et charges externes	6,6	5,6
Impôts, taxes et versements assimilés	0,4	0,5
Salaires et traitements	2,2	2,7
Charges sociales	0,8	0,9
Dotations aux amortissements et aux provisions.....	0,5	0,5
Autres charges	0,7	1,0
Total des charges d'exploitation	11,2	11,2
Résultat d'exploitation	(9,2)	(7,7)
Produits financiers	258,6	306,1
Charges financières	5,6	5,8
Résultat financier	252,9	300,3
Résultat exceptionnel	1,6	(0,6)
Impôt sur les bénéfices	0,3	(21,0)
RESULTAT NET	245,0	313,0

Le résultat net de la Société se traduit par un profit de 313,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 245,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

8 OBJECTIFS DU GROUPE

Note : La nature moins prévisible des Autres Revenus (non-récurrents, non liés à la commercialisation de capacité) nous conduit à les exclure de nos objectifs de chiffre d'affaires à partir de l'exercice 2018-19.

L'ensemble des objectifs financiers sont confirmés ou améliorés.

- Le **chiffre d'affaires** pour les cinq activités opérationnelles¹ (à taux de change et périmètre constants et à normes IFRS 15 constantes) devrait être en légère croissance à partir de l'exercice 2018-19.
- La **marge d'EBITDA** (à taux de change constant) est attendue au-dessus de 78% à compter de l'exercice 2018-19 en incluant l'impact des normes IFRS 15 et IFRS 16.
- L'objectif d'**investissements « cash »**² est réduit à un montant de 400 millions d'euros³ en moyenne par an entre juillet 2017 et juin 2020 (contre 420 millions d'euros par an en moyenne auparavant sur la même période) compte tenu de l'effet positif de la politique de conception par les coûts.
- Pour le **cash-flow libre discrétionnaire**⁴, l'objectif d'un taux de croissance annuel moyen sur trois ans (à taux de change constant) dans le milieu de la fourchette à un chiffre par rapport au montant de l'exercice 2016-17⁵ est confirmé.
- Le Groupe entend maintenir une solide structure financière pour étayer sa **note de crédit de qualité « Investissement »**. Le Groupe vise un **ratio d'endettement net sur EBITDA** inférieur à 3,0x.
- Dans le même temps, le Groupe confirme sa politique de **dividende stable ou progressif**.

Ces objectifs sont basés sur le plan de déploiement nominal publié ci-dessous.

* * *
* *

Ces objectifs reposent notamment sur les hypothèses suivantes : (i) lancement et mise en service réussis et selon le calendrier considéré par le Groupe des satellites en cours d'approvisionnement sur chacune des années de la période, (ii) maintien de la capacité opérationnelle existante de la flotte du Groupe, (iii) absence de tout incident concernant l'un des satellites en orbite, (iv) poursuite d'une politique de maîtrise des coûts opérationnels et de leur évolution, (v) maintien des conditions générales du marché de l'assurance spatiale et de l'industrie spatiale.

Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par Eutelsat Communications à la date du présent rapport.

Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient s'avérer erronés ou ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

En outre, certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes sociaux d'Eutelsat Communications, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. De plus, la réalisation de certains risques décrits dans le chapitre « Principaux Risques » ci-après pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe et sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus.

¹ Hors Autres Revenus. Le chiffre d'affaires publié en 2017-18 pour les cinq activités opérationnelles ressort à 1,360 millions d'euros. L'impact de l'adoption de la norme IFRS 15 sur le chiffre d'affaires des cinq activités opérationnelles est estimé à entre -15 et -20 millions d'euros pour l'exercice 2017-18.

² Ce montant couvre les immobilisations et les paiements au titre des facilités de crédit à l'exportation et des contrats de location de longue durée sur des capacités tierces.

³ Y compris impact de la norme IFRS 16.

⁴ Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation – Investissements « cash » - Intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus.

⁵ Le *cash-flow* libre discrétionnaire ressort à 407,8 millions d'euros pour l'exercice 2016-17.

9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Remarques préliminaires :

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi qu'au décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 applicables à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017, le rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques est supprimé. Un rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le Conseil d'administration lui est substitué. Dans les sociétés anonymes à Conseil d'administration, les informations requises de ce rapport peuvent être présentées dans une section spécifique du rapport de gestion. La présente section couvre toutes les informations requises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Principales évolutions en matière de Gouvernance au cours de l'exercice

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 8 novembre 2017 a nommé Dominique D'Hinnin, Paul-François Fournier, Esther Gaide et Didier Leroy administrateurs d'Eutelsat Communications.

Suite à l'Assemblée Générale, Dominique D'Hinnin a été nommé Président du Conseil, succédant ainsi à Michel de Rosen. Le Conseil d'administration est désormais composé de douze membres, dont 42% sont des femmes (cinq sur douze) et 67% sont indépendants (huit sur douze)¹.

9.1 CODE DE REFERENCE UTILISE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE POLITIQUE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise Afep-Medef de novembre 2016 (ci-après le « Code de Référence »).

Les points de divergence entre la pratique de la Société et les recommandations du Code de Référence, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Article du Code Afep-MEDEF	Recommandations Afep-MEDEF	Pratique Société	Explications
9.2	Evaluation visant à apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil	L'appréciation contributive de chaque administrateur n'est pas intégrée ni dans l'auto-évaluation du Conseil d'administration ni dans l'évaluation formalisée qui a lieu tous les 3 ans.	Les échanges entre le Président d'une part, la présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance et les autres administrateurs d'autre part, et les échanges au sein du Comité des Nominations et de la Gouvernance permettent de discuter de la contribution effective de chacun des administrateurs.
23.3	Le conseil doit prévoir, lors de la conclusion de l'accord de non concurrence, une stipulation l'autorisant à renoncer à la mise en œuvre de cet accord lors du départ du dirigeant.	L'engagement de non concurrence conclu avec M. Rodolphe Belmer et avec M. Yohann Leroy ne prévoit pas la faculté pour le conseil d'administration d'y renoncer au moment du départ du dirigeant	Le conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations a considéré que, compte tenu du contexte très concurrentiel des opérateurs de satellites il était très important pour la société d'imposer un engagement de non concurrence à M. Rodolphe Belmer ainsi qu'à M. Yohann Leroy. L'engagement de non concurrence a été à la fois limité dans la durée (18 mois) et dans son montant (50% de la rémunération fixe), ce qui est significativement en dessous du plafond fixé par le Code de Référence.

Conditions d'admission et de participation aux assemblées générales des actionnaires

Au 30 juin 2018, il n'existe pas au sein du Groupe d'actions de préférence ou d'actions à droit de vote double, les actionnaires n'ayant pas souhaité, lors de l'Assemblée de novembre 2014, modifier les statuts pour instituer le droit de vote double prévu à l'article L 225-123 du Code de commerce. Les résolutions des Assemblées générales sont approuvées selon les conditions de majorité et de quorum prévues par la législation en vigueur.

Les conditions de participation aux Assemblées générales des actionnaires sont fixées à l'article 21 des Statuts de la Société.

Conformément aux recommandations contenues dans le Code de Référence, les administrateurs participent aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires.

9.2 ABSENCE DE CONTROLE DE LA SOCIETE

À la connaissance de la Société, au 30 juin 2018, aucun des actionnaires d'Eutelsat Communications n'en détient directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce.

9.3 DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

En application des dispositions légales et réglementaires (articles L. 225-51-1, R. 225-26 et R. 225-27 du Code de commerce) les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général sont

¹ Les administrateurs indépendants sont Dominique D'Hinnin, FSP (représenté par Agnès Audier), Esther Gaide, Didier Leroy, Lord Birt, Ana Garcia Fau, Ross Mc Innes et Carole Piwnica.

dissociées au sein de la Société.

9.4 DIRECTION GENERALE DU GROUPE EUTELSAT

Depuis le 8 novembre 2017 Dominique D'Hinnin est Président du Conseil, Rodolphe Belmer Directeur général, Michel Azibert et Yohann Leroy sont Directeur général délégué en charge du Commerce pour Michel Azibert et en charge de la Technologie pour Yohann Leroy.

La Direction générale est assistée chez Eutelsat S.A., principale société opérationnelle du Groupe, (i) d'un Comité Exécutif composé du Directeur général, du Directeur général délégué - Directeur Commercial et du Développement, du Directeur général délégué - Directeur Technique, du Directeur Financier et des Systèmes d'Information, du Secrétaire Général et Directeur des Affaires Juridiques, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur du Déploiement et de l'Innovation et du Directeur de la Stratégie et du Marketing Stratégique.

Avec l'appui du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président du Conseil et des dirigeants mandataires sociaux en application des recommandations du Code de Référence. La politique de rémunération fixant les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale du Président et des mandataires sociaux sont détaillés aux sections 9.12 et 9.13 du rapport de gestion.

Limitations des pouvoirs du Directeur général apportées par le Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les compétences respectives du Conseil d'administration, du Président du Conseil, du Directeur général en prévoyant des limites au pouvoir de ce dernier.

9.5 ÉLÉMENTS POUVANT AVOIR UN IMPACT EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord entre actionnaires qui peut entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

À la date du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'accord, de pacte entre actionnaires de la Société, ni de clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société et portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Voir également paragraphes 9.16 et 11.9.

9.6 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un Règlement Intérieur qui fixe les principes et modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Le Règlement Intérieur a été mis à jour à plusieurs reprises. La dernière mise à jour date du 8 novembre 2017 afin notamment d'assurer le paiement de la part fixe des jetons de présence au prorata de la durée d'exercice du mandat d'administrateur et de consentir le paiement d'un montant supplémentaire à tout membre du Conseil d'administration résidant hors de France, même si ce membre possède la nationalité française.

Le Règlement intérieur fixe par ailleurs les règles de composition, les attributions et les modalités de fonctionnement respectives du Conseil et des Comités.

Information et réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice (huit fois au cours de l'exercice précédent).

Le taux d'assiduité annuel moyen des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice est de 94,1% (contre 92,7% au cours de l'exercice précédent). Pour chaque administrateur, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Administrateurs	Taux d'assiduité
Lord John BIRT	100%
Michel de ROSEN (Président jusqu'au 08 novembre 2017)	100 %
Bpifrance Participations (représentée par Stéphanie FRACHET)	100 %
Ross McINNES	88,9 %
FSP (représenté par Monsieur Dominique D'HINNIN jusqu'au 08 novembre 2017 puis par Mme Agnès AUDIER depuis le 08 novembre 2017)	100%
Carole PIWNICA	77,8 %
Jean d'ARTHUYS	100 %
Anna GARCIA FAU	100 %
Rodolphe BELMER	88,9 %
Dominique D'HINNIN (Président à compter du 08 novembre 2017)	100%
Paul-François FOURNIER	71,4 %

Esther GAIDE	100%
Didier LEROY	100%
Bertrand MABILLE (Administrateur jusqu'au 08 novembre 2017)	100%

Censeur

En application des dispositions (i) de la Lettre-Accord signée le 2 septembre 2005 entre la Société et Eutelsat IGO et (ii) des Statuts de la Société, le Secrétaire exécutif d'Eutelsat IGO siège en qualité de censeur au sein du Conseil d'administration.

Durée des mandats des administrateurs

La durée des mandats des administrateurs est statutairement de quatre ans.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les fonctions d'administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes écoulés et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles et peuvent à tout moment être révoqués par décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, si un siège d'administrateur devient vacant entre deux Assemblées générales, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Cette nomination sera ensuite soumise à ratification par l'Assemblée générale ordinaire la plus proche.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les délibérations des Assemblées générales relatives à la modification des statuts de la Société sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi.

9.7 LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Au 30 juin 2018, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Administrateurs	Date de première nomination/cooptation	Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le
Lord BIRT	10 novembre 2006	30 juin 2019
Jean d'ARTHUYS	05 novembre 2015	30 juin 2019
Dominique D'HINNIN (Président)	08 novembre 2017	30 juin 2021
Bpifrance Participations représentée par Stéphanie FRACHET	17 février 2011	30 juin 2018
Ana GARCIA FAU	05 novembre 2015	30 juin 2019
Ross McINNES	06 février 2013	30 juin 2018
Fond Stratégique de Participations (FSP) représenté par Agnès AUDIER	04 novembre 2016	30 juin 2021
Carole PIWNICA	09 novembre 2010	30 juin 2020
Rodolphe BELMER	04 novembre 2016	30 juin 2020
Didier LEROY	08 novembre 2017	30 juin 2021
Esther GAIDE	08 novembre 2017	30 juin 2021
Paul-François FOURNIER	08 novembre 2017	30 juin 2021

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration a procédé au cours d'une de ses réunions à l'appréciation de l'indépendance de chacun de ses membres. Au 30 juin 2018, parmi ses douze membres, 8 administrateurs ont été qualifiés d'indépendants au regard des critères d'indépendance du Code de Référence soit un taux de représentation des administrateurs indépendants de 66,66%.

Administrateurs	Indépendant
Lord BIRT	Oui

Jean d'ARTHUYS	Non
Dominique D'HINNIN (Président)	Oui
Bpifrance Participations, représentée par Stéphanie FRACHET	Non
Ana GARCIA FAU	Oui
Ross McINNES	Oui
Fond Stratégique de Participations (FSP) représenté par Madame Agnès AUDIER	Oui
Carole PIWNICA	Oui
Rodolphe BELMER	Non
Didier LEROY	Oui
Esther GAIDE	Oui
Paul-François FOURNIER	Non

Le Conseil sur la base des travaux du Comité des Nominations et Gouvernance a évalué s'il existait entre la Société et chaque administrateur indépendant un lien d'affaire significatif. Le Conseil a eu à se prononcer sur la situation de Ross McInnes.

Ross McInnes est Président non-exécutif du conseil d'administration de Safran qui détient 50% d'Arianegroup, société commune avec Airbus. Il n'intervient pas dans les décisions opérationnelles et commerciales de Safran ou de ses participations comme Arianegroup, cette dernière assurant des prestations de lancement de satellites. Cependant, afin d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel, Ross McInnes ne participe ni aux discussions ni aux votes de décisions relatives au choix des lanceurs ou à la politique des lanceurs et qui sont soumises au Conseil d'administration d'Eutelsat Communications.

9.8 POLITIQUE DE DIVERSITE ET DE REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentation Homme/Femme

Au 30 juin 2018 cinq femmes siègent au Conseil d'administration, représentant plus de 40% des administrateurs conformément aux dispositions légales applicables en matière de parité homme/femme au sein du Conseil.

Représentation des salariés au sein du Conseil d'administration

Dans le cadre du dialogue social existant au sein du Groupe, la Société a conclu un accord le 8 novembre 2007, avec sa filiale opérationnelle Eutelsat S.A. et le Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. visant à permettre au Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A., de disposer d'une plus grande visibilité sur les opérations et décisions de la Société.

Ainsi, outre la mise en place d'une procédure d'information du Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. dans le cas d'opérations conduites par la Société et susceptibles d'affecter les opérations ou le périmètre d'Eutelsat S.A., les deux représentants du Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. auprès du Conseil d'administration d'Eutelsat S.A., assistent aux réunions du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications et disposent de la même information que les administrateurs.

9.9 LA MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est en charge, notamment en application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées générales d'actionnaires, le Conseil d'administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

À noter qu'en application de son Règlement intérieur, certaines décisions du Directeur général doivent être autorisées au préalable par le Conseil. Ces décisions peuvent être regroupées de la manière suivante :

- Opérations à moyen terme : le plan à moyen terme vise à établir les objectifs du Groupe et à définir les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, ainsi que les prévisions financières et d'activité du Groupe ;
Le plan à cinq ans du Groupe, ainsi que toute opération affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie, est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration ;
- Investissements et engagements financiers : le budget annuel consolidé du Groupe, qui fixe les objectifs budgétaires et financiers pour l'exercice à venir et qui est intégré dans le plan à moyen terme, est soumis pour approbation préalable au Conseil d'administration avant le début de chaque exercice.
Ce budget annuel pour l'exercice 2018-2019 a été approuvé par le Conseil d'administration le 21 juin 2018.

Par ailleurs, toute dépense d'investissement, toute opération d'achat ou d'investissement dans le capital d'une société tierce, d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, dans le cas où cette opération a été prévue dans le budget annuel du Groupe ou dans le plan stratégique, ou de 25 millions d'euros, dans le cas où elle n'a pas été prévue dans le budget annuel du Groupe, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

En outre, tout emprunt, contrat de crédit, de financement ou de refinancement non expressément prévu dans le budget annuel du Groupe est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Une telle autorisation n'est pas nécessaire pour des transactions ou groupe de transactions d'un montant inférieur à 100 millions d'euros par exercice et dans la limite de deux transactions et/ou groupe de transactions par exercice. Enfin, toute décision de cession ou de prêt d'actifs par la Société ou de toute autre forme de transfert d'actifs, non expressément prévue dans le budget annuel du Groupe d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

- Comptes semestriels et annuels : les comptes semestriels, annuels et les comptes consolidés, sont arrêtés par le Conseil d'administration.
- Direction générale du Groupe : l'accord préalable du Conseil d'administration est requis pour tout recrutement ou licenciement d'un cadre dirigeant du Groupe dont la rémunération est parmi les six plus élevées du Groupe.

- le suivi de l'activité du Groupe : la Direction communique mensuellement aux membres du Conseil d'administration un rapport portant sur les opérations du Groupe, incluant notamment les résultats et indicateurs financiers du Groupe (chiffre d'affaires par application, compte de résultat simplifié, situation de l'endettement, trésorerie et coûts, etc.) afin de permettre au Conseil d'administration d'être éclairé sur l'évolution de l'activité, notamment technique, commerciale et financière et sur le suivi du budget.

Évaluation du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2017/18, le Conseil a procédé à son évaluation par un cabinet extérieur qui a interviewé chacun des administrateurs ou des représentants permanents à partir d'un questionnaire validé par le Président du Conseil et la Présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance. En complément de ces interviews il a été demandé à tous les administrateurs ou représentants permanents de répondre à un questionnaire en ligne.

De manière générale et après comparaison avec ce qui se pratique dans des conseils comparables, il ressort que le Conseil d'Eutelsat est parmi les meilleurs en termes de taille, d'indépendance et d'engagement, de transparence et de qualité de l'information fournie par la Direction et de qualité des débats.

Cette évaluation a été présentée au Conseil qui s'est tenu le 31 juillet 2018. Les points positifs qui ressortent de cette évaluation sont en résumé :

- Une structure de gouvernance adéquate,
- Des administrateurs engagés avec une réelle interaction entre eux et avec la Direction,
- Une information transparente et de qualité de la part de la Direction,
- Un séminaire stratégique utile et bien structuré,
- Une coordination efficace entre le Président du Conseil, le Directeur général et les présidents des Comités.

La comparaison avec ces mêmes autres conseils met en évidence des axes de progrès et qui peuvent être résumés comme suit :

- La composition du Conseil ne reflète pas encore complètement l'évolution du « business model », et pourrait en particulier être plus internationale qu'elle ne l'est actuellement,
- Les cadres dirigeants autres que la Direction générale pourraient être amenés à faire des présentations au Conseil de manière plus fréquente,
- Le plan de succession doit être complété,
- La formation des administrateurs aux métiers du Groupe doit être renforcée.

Sur la base de cette évaluation, le NGC et le Conseil vont travailler sur les recommandations afin de renforcer l'efficacité du Conseil »

9.10 LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 juin 2018, le Conseil est assisté dans ses travaux par trois comités : le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et de la Gouvernance et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission (i) d'assister le Conseil d'administration dans l'examen des projets de comptes semestriels et annuels de la Société (comptes sociaux et consolidés), (ii) d'émettre toutes recommandations concernant le projet de budget annuel consolidé proposé par la Direction générale avant son examen par le Conseil d'administration, (iii) d'émettre toutes recommandations auprès de la Direction générale de la Société ou du Conseil d'administration portant sur les principes et méthodes permettant d'assurer la production d'une information financière et comptable fiable et sincère, (iv) de s'assurer que les contrôles internes conduits au sein du Groupe sont mis en œuvre de façon appropriée, (v) de faire auprès du Conseil d'administration et de la Direction générale de la Société toute recommandation relative à une gestion appropriée des risques de toute nature pouvant affecter les opérations du Groupe et (vi) de superviser la nomination/renouvellement des commissaires aux comptes.

Au 30 juin 2018, le Comité d'Audit était composé de Jean d'Arthuys, et de quatre administrateurs indépendants : Esther Gaide, FSP (représenté par Agnès Audier), Lord Birt et Ross McInnes, qui en assure la présidence, ce dernier répondant au critère de compétence financière fixé par le Code de commerce, pour avoir occupé les fonctions de directeur financier de plusieurs groupes industriels dont le groupe Safran.

Le Directeur financier du Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'Audit.

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice (comme lors de l'exercice précédent). Le taux annuel moyen d'assiduité de ses membres est de 100,00 %.

Pour chaque membre du Comité, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Taux d'assiduité
Ross McINNES (Président)	100%
FSP représenté par Monsieur Dominique D'Hinnin (jusqu'au 8 novembre 2017) puis par Madame Agnès Audier (à compter du 8 novembre 2017)	100%
Lord BIRT	100%
Jean d'Arthuys (à compter du 8 novembre 2017)	100%
Esther Gaide (à compter du 8 novembre 2017)	100%
Bertrand Mabilbe (jusqu'au 8 novembre 2017)	100%

Dans le cadre de sa mission, le Comité d'Audit conduit un dialogue régulier avec les commissaires aux comptes de la Société, ces derniers participant aux réunions du Comité d'Audit lors de l'examen des comptes semestriels et annuels avant leur arrêté par le Conseil d'administration.

L'exposition aux risques et les engagements hors bilan ont fait l'objet d'une présentation par le Directeur financier du Groupe. L'identification et le contrôle des engagements hors bilan résultent de la mise en œuvre des procédures internes au niveau du Groupe.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a eu à connaître du suivi du contentieux opposant Canal+ à Eutelsat, des mesures mises en place en réaction à la fraude dont avait été victime Eutelsat l'année précédente, ainsi que du programme mis en place afin d'améliorer la gestion et la comptabilité du Groupe.

Le Comité d'Audit a également pu revoir le plan d'audit à 3 ans. 84 % des recommandations préconisées lors de l'Audit interne ont été mises en place. Le Comité d'Audit a également examiné le compte rendu de l'audit sur le système d'information du Groupe, ainsi que sur l'avancement de la mise en place des obligations légales et réglementaires issues de la loi Sapin II.

Enfin, le Comité d'Audit a revu le plan d'audit de l'Audit Interne au cours de l'exercice ainsi que les objectifs poursuivis.

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance

Les travaux de ce Comité sont d'étudier et de faire toute recommandation au Conseil d'administration pour ce qui relève (i) de la sélection ou, en cas de vacance, de la cooptation, de nouveaux administrateurs, et (ii) du recrutement ou du licenciement de tout cadre membre du Comité Exécutif, (iii) de l'évaluation de l'indépendance des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code de Référence, (iv) de l'appréciation de l'équilibre hommes/femmes au sein du Conseil d'administration et de l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance s'est réuni deux fois avec un taux de participation de 100%.

Au 30 juin 2018, le Comité réunissait une majorité de membres indépendants conformément au Code de Référence et était composé de : Stéphanie Frachet représentante de Bpifrance Participations, Dominique D'Hinnin, Ross McInnes et Carole Piwnica qui en assure la présidence.

Pour chaque membre du Comité, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Taux d'assiduité
Carole PIWNICA (Président)	100%
Dominique D'Hinnin (à compter du 8 novembre 2017)	100%
Ross McINNES	100%
Bpifrance Participations représenté par Stéphanie FRACHET	100%
Michel de Rosen (jusqu'au 8 novembre 2017)	100%

Le Comité a notamment été amené à examiner :

- Le renouvellement des mandats de Bpifrance Participations représentée par Stéphanie Frachet, et de Ross Mc Innes en qualité d'administrateurs ;
- La nomination de Esther Gaide en qualité de Président du Comité de Nominations et de la gouvernance ;
- Le plan de succession pour le Comité exécutif pour trois horizons : (i) en cas d'urgence, (ii) à court terme et (iii) à long terme ;
- La féminisation du Comité Exécutif d'Eutelsat.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est en charge des questions relatives (i) à la politique de rémunération long terme, (ii) à la rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, (iii) à la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance au sein du Groupe, (iv) à l'affectation des jetons de présence.

Le Comité, composé majoritairement d'administrateurs indépendants, s'est réuni six fois. Pour chaque membre du Comité, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Taux d'assiduité
Anna GARCIA FAU (Président depuis le 08 novembre 2016)	100%
Lord BIRT	83,3 %
Jean d'ARTHUYS (jusqu'au 8 novembre 2017)	100%
Paul-François FOURNIER (depuis le 8 novembre 2017)	50%

Au cours de l'exercice, les principales activités du Comité ont été :

- examen de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et proposition au Conseil,
- analyse de la performance des Dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice précédent et recommandation au Conseil sur la part variable,
- analyse de la structure de la rémunération variable totale (annuelle et pluriannuelle) des dirigeants mandataires sociaux et objectifs pour l'exercice suivant.

Comité Ad Hoc

Le Comité Ad Hoc est en charge des questions relatives à la politique d'acquisition, de cession et d'investissement de long terme.

Le Comité, composé majoritairement d'administrateurs indépendants, s'est réuni quatre fois. Pour chaque membre du Comité, le taux d'assiduité est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Taux d'assiduité
-----	------------------

Dominique D'HINNIN	75 %
Ross Mc INNES	100 %
FSP	75 %
Carole PIWINCA	100 %
Bpifrance Participations	100 %
Rodolphe BELMER	100 %

Les autres administrateurs peuvent s'ils le souhaitent librement assister aux réunions du Comité Ad Hoc.

Au cours de l'exercice, les principales activités du Comité ont été d'apporter son analyse sur la politique d'acquisition du Groupe.

9.11 JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales, une information est fournie sur le montant global des rémunérations (y compris avantages en nature) versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 (Voir les annexes des états financiers consolidés pour de plus amples informations).

Le montant des jetons de présence soit 985 000 euros, a été modifié par une résolution adoptée lors de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.

Les projets de résolutions arrêtés par le Conseil d'administration de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 8 novembre 2018 ne prévoient pas de modifier le montant des jetons de présence.

Concernant les règles de répartition des jetons de présence aux administrateurs :

A la date du présent rapport, les règles de répartition des jetons de présence telles que figurant dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration tiennent compte, de manière prépondérante, de la participation effective des membres aux réunions du Conseil et des Comités, conformément à l'article 20.1 du Code AFEP-MEDEF :

- Conseil d'administration :
 - part fixe annuelle de 15 000 euros par administrateur (augmentée à 30 000 euros pour le Vice-président et 175 000 euros pour le Président) ;
 - complément annuel de 10 000 euros pour tout administrateur de nationalité étrangère ou résidant hors de France ;
 - part variable de 4 000 euros par administrateur et par réunion.
- Comité d'Audit :
 - part fixe annuelle de 4 000 euros par membre du Comité (augmentée à 14 000 euros pour le Président du Comité) ;
 - part variable de 3 000 euros par membre du Comité et par réunion du Comité.
- Comité de Gouvernance et de Nomination :
 - part fixe annuelle de 3 000 euros par membre du Comité (augmentée à 8 000 euros pour le Président du Comité) ;
 - part variable de 2 000 euros par membre du Comité et par réunion du Comité.
- Comité des Rémunérations:
 - part fixe annuelle de 3 000 euros par membre du Comité (augmentée à 8 000 euros pour le Président du Comité) ;
 - part variable de 2 000 euros par membre du Comité et par réunion du Comité.

Les jetons de présence dus aux administrateurs sont payés une fois par an et versés au début de l'exercice suivant.

Le montant total brut des jetons de présence dus aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle s'est élevé à 951 169 euros.

Les règles de répartition ci-dessus ne sont pas modifiées par le Conseil d'administration.

Vous trouverez ci-dessous le détail des montants bruts dus aux administrateurs en fonction à la clôture du présent exercice. Ces montants bruts sont présentés pour les deux derniers exercices.

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau n° 3 – Recommandation AMF)

Le tableau ci-après fait apparaître les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations correspondant aux montants versés aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au cours des exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle. Il est précisé que les montants des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2017-18 et mis en paiement à compter du 1er juillet 2018 ont été néanmoins indiqués dans la colonne intitulée « Exercice 2017-18 ».

Membres du Conseil d'administration non dirigeants (en euros)	Exercice 2016-17	Exercice 2017-18
J. d'Arthuys		
Administrateur		
Jetons de présence	66 000	68 600
Autres rémunérations	0	0
R. Belmer		
Administrateur		
Jetons de présence	35 250	51 000
Autres rémunérations	Cf. section 9.14	Cf. section 9.14
Lord J. Birt		
Vice-Président du Conseil d'administration		
Jetons de présence	106 500	108 000
Autres rémunérations	0	0
Bpifrance Participations		
Administrateur, représentée par Stéphanie Frachet		
Jetons de présence	62 000	62 000
Autres rémunérations	0	0
A. Garcia Fau		
Administrateur		
Jetons de présence	87 000	79 125
Autres rémunérations	0	0
P-F. Fournier		
Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)		
Jetons de présence	-	34 667
Autres rémunérations	0	0
E. Gaide		
Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)		
Jetons de présence	-	47 267
Autres rémunérations	0	0
D. D'Hinnin		
Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)		

Jetons de présence	-	167 111
Autres rémunérations	0	0
FSP		
Administrateur, représenté par Dominique D'Hinnin (du 1er juillet 2017 au 8 novembre 2017), puis par Agnès Audier		
Jetons de présence	46 650	80 000
Autres rémunérations	0	0
D. Leroy		
Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)		
Jetons de présence	-	49 667
Autres rémunérations	0	0
B. Mabile		
Administrateur (jusqu'au 8 novembre 2017)		
Jetons de présence	66 000	22 733
Autres rémunérations	0	0
R. McInnes		
Administrateur		
Jetons de présence	80 500	87 000
Autres rémunérations	0	0
C. Piwnica		
Administrateur		
Jetons de présence	75 500	69 000
Autres rémunérations	0	0
M. de Rosen		
Président du Conseil d'Administration et Administrateur (jusqu'au 8 novembre 2017)		
Jetons de présence	92 000	25 000
Autres rémunérations	Cf. section 9.14	Cf. section 9.14
Total des jetons de présence	780 518	951 169

9.12 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES FRANÇAISES ET ETRANGERES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2018

DOMINIQUE D'HINNIN

Administrateur, Président du Conseil d'administration (depuis le 08 novembre 2017)

Né le 4 août 1959 - 59 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1ère nomination/cooptation :

4 Novembre 2016

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

Biographie

Dominique D'Hinnin. a été directeur général délégué de Lagardère de 2010 à 2016. Il est un ancien élève de l'École normale supérieure et Inspecteur des finances. Il a rejoint le groupe Lagardère en 1990 en tant que conseiller de Philippe Camus. Il fut ensuite nommé Directeur de l'Audit Interne du groupe, Directeur financier de Hachette Livre en 1993, puis en 1994, « Executive Vice President » de Grolier Inc. (Connecticut, États-Unis). Il fut Directeur financier de Lagardère de 1998 à 2009 et cogérant de Lagardère SCA entre 2009 et 2016. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de la société de médias espagnole PRISA, de la société française Edenred et de la société de distribution belge Louis Delhaize SA. Le 08 novembre 2017, Dominique D'Hinnin est nommé Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Président du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications SA (depuis le 8 novembre 2017)
- Président du Conseil d'administration d'Eutelsat SA (depuis le 8 novembre 2017).

Hors de France :

- N/A

Échus :

En France :

- Représentant permanent de FSP (jusqu'au 8 novembre 2017)

Hors de France :

- N/A

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Edenred : Administrateur depuis le 8 juin 2017 (société cotée)

Hors de France :

- Louis Delhaize SA (Belgique) : Administrateur depuis le 6 juin 2017
- Prisa (Espagne) : Administrateur depuis le 6 mai 2016 (société cotée)

Échus :

En France :

- Marie-Claire Album and Holding Evelyne Prouvost : Administrateur entre 2014 et 2016.
- Editions Amaury SA : Administrateur entre 2011 et 2013.
- Canal+ France : Administrateur entre 2007 et 2013.
- Price Waterhouse Coopers France : Membre du Conseil Consultatif entre 2009 et 2013

Hors de France :

- EADS : Administrateur entre 2007 et 2013.

RODOLPHE BELMER

Administrateur, Directeur Général d'Eutelsat Communications

Né le 21 août 1969 – 49 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

1^{er} mars 2016 en tant que Directeur Général
4 novembre 2016 en tant qu'Administrateur

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Directeur général d'Eutelsat S.A. (depuis le 1er mars 2016),
- Administrateur d'Eutelsat S.A. (depuis le 4 octobre 2016)

Hors de France:

- Administrateur et Président d'Eutelsat Inc. (Etats-Unis) (depuis le 1er mars 2016)
Président de Satélites Mexicanos S.A. de C.V. (Mexique) (depuis le 1er mars 2016)

Administrateur d'Eutelsat Networks LLC (depuis le 30 septembre 2016) (Fédération de Russie)

Administrateur de Broadband for Africa (depuis le 1er mars 2016) (Royaume-Uni)
Gérant d'Euro Broadband Infrastructure (depuis le 3 mars 2017) (Suisse)
Gérant d'Euro Broadband Retail (depuis le 3 mars 2017) (Suisse)

Echus :**En France :**

- Directeur général délégué d'Eutelsat S.A. (jusqu'au 29 février 2016)
- Directeur général délégué d'Eutelsat Communications (jusqu'au 29 février 2016)

Hors de France :

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES**En cours :****En France :**

- Membre du Conseil de surveillance de Mediawan (société cotée)
- Président de Auteurs Solidaires (depuis janvier 2017)
- Président de RBC (depuis juillet 2015)
- Vice-Président et Président du Conseil de Séries Mania (depuis septembre 2017)
- Administrateur de Brut (depuis le 15 février 2018)

Hors de France :

- Administrateur de Netflix (Californie) (depuis février 2018)

Echus :**En France :**

-
- Membre du Directoire du Groupe Canal+ (jusqu'au 3 juillet 2015)
- Directeur général du Groupe Canal+ (jusqu'au 3 juillet 2015)
- Président-directeur général de Cine Info (jusqu'au 6 juillet 2015)
- Administrateur de Cine Info (jusqu'au 6 juillet 2015)
- Administrateur de Sport+ jusqu'au 6 juillet 2015)
- Président du Conseil d'administration de Sport+ (jusqu'au 6 juillet 2015)
- Président de Vivendi Contents (jusqu'au 6 juillet 2015)
- Président de Flab Prod (jusqu'au 6 juillet 2015)
- Gérant de Flab Press (jusqu'au 6 juillet 2015)
- Administrateur de Société d'Édition de Canal Plus (jusqu'au 7 juillet 2015)
- Directeur général de Société d'Édition de Canal Plus (jusqu'au 7 juillet 2015)

Hors de France :

- Membre du Conseil de surveillance de TVN S.A. (Pologne) (jusqu'au 24 juin 2015)
- Administrateur d'Hispatat (jusqu'au 18 avril 2018)

Né le 10 décembre 1944 – 73 ans

Nationalité britannique

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

10 novembre 2006 (en qualité d'administrateur)

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES**En cours :****En France :**

- N/A

Hors de France :

- N/A

Echus :

Biographie

Lord Birt est diplômé de l'université d'Oxford. Lord Birt siège à la Chambre des Lords. Il fut Directeur Général de la BBC (1992-2000) puis conseiller en stratégie auprès du Premier ministre britannique Tony Blair (2000-2005). Il a été également Président de Waste Recycling Group (2006), d'Infinis Ltd (2006-2007), de Maltby Capital Ltd (2007-2010), de Paypal Europe (2010-2014), de HEG (2013-2017) et de CPA Global (2015-2017). Lord Birt a été également conseil de Mc Kinsey's (2000-2005) et Capgemini (2005-2010). Il est actuellement conseil de Terra Firma.

En France :

- N/A

Hors de France :

- N/A

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- N/A

Hors de France :

- Membre de la Chambre des Lords

Echus :

En France :

- N/A

Hors de France :

- Administrateur non exécutif d'Infinis Ltd (Royaume-Uni)
- Président de Paypal Europe (Luxembourg)
- Président du Comité Consultatif Investisseur de Terra Firma (Royaume-Uni)
- Administrateur non exécutif de Shopvolution (Royaume-Uni)
- Président de HEG (Royaume-Uni)
- Président de CPA Global (Royaume-Uni)

BPIFRANCE PARTICIPATIONS REPRESENTEE PAR STEPHANIE FRACHET

Administrateur

Née le 17 mai 1977 – 41 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

17 février 2011 (Fonds Stratégique d'Investissement)

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018

Biographie

Bpifrance Participations (depuis le 12 juillet 2013, antérieurement Fonds Stratégique d'Investissement) est actuellement représenté au Conseil d'administration de la Société par par Stéphanie Frachet. Diplômée de l'ESSEC, S. Frachet a dix-sept ans d'expérience en finance et private equity. Elle a été pendant six ans responsable de missions au sein des cabinets Ernst & Young puis Pricewaterhouse Coopers, en audit puis en conseil financier sur des opérations de fusions/acquisitions et LBO. En 2007, elle rejoint l'équipe Leverage Finance de la Société Générale, en charge du financement d'opérations LBO et conduit un certain nombre d'opérations de restructuring. En 2009, elle rejoint le Fonds Stratégique d'Investissement (renommé Bpifrance Participations, dans le cadre de la création du groupe Bpifrance aux termes d'un processus d'apports au titre duquel la Caisse des Dépôts et Consignations et l'État français sont devenus actionnaires paritaires de BPI-Groupe, actionnaire unique de Bpifrance Participations) où elle est directrice d'investissement. Elle est également administrateur de la société Constellium (Société cotée au NYSE) et censeur de la société Verallia et de la société Paprec.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Représentant permanent de Bpifrance Participations, administrateur d'Eutelsat SA (depuis le 16 octobre 2015)

Hors de France :

- N/A

Echus :

En France :

- N/A

Hors de France :

- N/A

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Représentant permanent de Bpifrance Participations, censeur de :
- Verallia
- Paprec

Hors de France :

- Administrateur de Constellium (société cotée au NYSE)

Echus :

En France :

- Représentant permanent de Bpifrance Participations, administrateur de :
- Sarenza
- Cylande
- Administrateur indépendant d'Eurosic (société cotée)

BPIFRANCE PARTICIPATIONS REPRESENTEE PAR STEPHANIE FRACHET

Administrateur

Hors de France :

- N/A

JEAN D'ARTHUYS

Administrateur

Né le 20 novembre 1966 – 51 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

5 novembre 2015

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

Biographie

Diplômé d'HEC, J. d'Arthuys a fait carrière dans le secteur des médias et du numérique, essentiellement au sein du Groupe M6, puis dans l'investissement. En charge du développement et de la stratégie du Groupe M6 de 1996 à 1999, il devient Membre du Directoire en 1999. Il dirige alors les activités de télévision numérique et de développement du Groupe, avant de devenir Président-Directeur Général des chaînes de télévision Paris Première et W9. Reconnu pour son expérience des médias et du numérique, il a été Administrateur de TPS, Sportive et Newsweb. Il a également été Président et Directeur Général du club de football des Girondins de Bordeaux. De 2007 à 2010, il était associé du fonds PAI Partners, en charge des secteurs médias, Internet et télécoms. En 2010, il a rejoint le Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (renommé Bpifrance Participations) en charge de l'investissement. Actuellement il est Directeur Général de Triana, société dédiée à la distribution de marques de luxe et à l'e-commerce.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES**En cours :****En France :**

- Administrateur d'Eutelsat SA (depuis le 16 octobre 2015)

Hors de France :

- N/A

Echus :

- Représentant permanent de BpiFrance Participations, administrateur d'Eutelsat Communications (jusqu'au 5 novembre 2015)
- Représentant permanent de BpiFrance Participations, administrateur d'Eutelsat S.A. (jusqu'au 5 novembre 2015)

Hors de France :

- N/A

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES**En cours :****En France :**

- Directeur général de Triana
- Gérant de Cyrano, Président de Triana SAS
- Administrateur et Président-directeur général de Maison Lejaby SA
- Administrateur de L'Exception
- Administrateur d'Indefilms

Hors de France :

- N/A

Echus :**En France :**

- Président d'HEC Alumni
- Membre du Conseil de surveillance de ST Microelectronics
- Administrateur de Talend
- Administrateur de Viadeo
- Représentant permanent de Bpifrance Participations
- Administrateur de Soprol
- Administrateur et membre du Comité Exécutif de Bpifrance Participations

Hors de France :

- N/A

FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATION (FSP) REPRESENTE PAR AGNES AUDIER

Administrateur

FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATION (FSP) REPRESENTÉ PAR AGNES AUDIER

Administrateur

Née le 3 novembre 1964 - 53 ans

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1ère nomination/cooptation :

4 Novembre 2016

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

Biographie

Le FSP est administrateur d'Eutelsat Communications depuis le 4 novembre 2016, son représentant permanent est Mme Agnès Audier.

De 1993 à 1995 Agnès Audier a été conseiller technique auprès du Ministère des Affaires Sociales de la Santé et de la Ville de Mme Simone Veil.

Puis de 1995 à 1997, elle est nommée en qualité de directrice du cabinet du Ministère des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce et de l'Artisanat de M. Jean-Pierre Raffarin qui sera par la suite nommé en tant que Premier Ministre.

En 2001, Agnès Audier est désignée en qualité de Directrice des Opérations de la branche Internet et Technologie de Vivendi Universal, après en avoir été la Senior Vice President de la Stratégie et du Business Development et Secrétaire du Comité Exécutif.

De 2003 à 2006, Agnès Audier est nommée Executive Vice-President et Directrice de la Performance Opérationnelle de Havas (Communication Group) qui est le 5ème groupe mondial de publicité et de communication.

Elle devient à compter de 2007, associée et Directrice exécutive du Boston Consulting Group, elle est également membre du Comité exécutif de l'Europe Continentale.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- N/A

Hors de France:

- N/A

Échus :

En France:

- N/A

Hors de France:

- N/A

Échus :

En France:

- N/A

Hors de France:

-- N/A

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- Directrice associée au Boston Consulting Group

Hors de France:

- N/A

Échus :

En France:

-- N/A

Hors de France:

-- N/A

PAUL FRANCOIS FOURNIER

Administrateur

Né le 15 mars 1968 - 50 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1ère nomination/cooptation

8 Novembre 2017

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- N/A

Hors de France:

- N/A

Échus :

En France:

PAUL FRANCOIS FOURNIER

Administrateur

Biographie

Paul François Fournier débute sa carrière au sein du groupe France Télécom Orange en 1994 en tant qu'ingénieur commercial dans le secteur Entreprises France. Après sept années passées au développement du service aux entreprises, il est nommé en 2001 directeur Broadband de Wanadoo, où il a supervisé le décollage des offres ADSL en France, qui est passé de quelques milliers d'utilisateurs en 2001 à plus de 3 millions d'utilisateurs à la fin de l'année 2004, puis à l'international en sa qualité de membre du Comité Exécutif du Groupe Wanadoo. Il supervise par la suite des projets stratégiques comme le lancement de la Livebox et de Voice Over IP, en partenariat avec les start-up françaises Inventel et Netcentrex.

En complément de son expérience dans le domaine des Services Internet et des partenariats (il a été par exemple l'architecte des acquisitions de Daily Motion et de Citi Vox par Orange, ainsi que du partenariat conclu entre Orange, Microsoft, Google et Facebook), Paul-François a une excellente connaissance opérationnelle du marketing de l'innovation. Il a été, en 2011, Directeur exécutif du Technocentre d'Orange, en charge de l'innovation produit (Box, Cloud, etc.). Depuis avril 2013, Paul-François Fournier est Directeur de l'Innovation et membre du conseil d'administration de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance).

- N/A

Hors de France :

- N/A

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- Membre du Conseil de surveillance de Cornovum
- Administrateur de Parrot
- Administrateur de Prodways Group
- Administrateur de Sigfox
- Administrateur de Younited

Hors de France:

- N/A

Échus :

En France:

- Administrateur de Wanadoo Group
- Administrateur de Bpifrance
- Directeur de l'innovation Bpifrance

Hors de France:

- N/A

ESTHER GAIDE

Administratrice

Né le 6 septembre 1961 - 57 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1ère nomination/cooptation :

8 novembre 2017

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

Biographie

Diplômée de l'ESSEC et expert-comptable, Esther Gaide a débuté sa carrière en 1983 dans l'audit externe, d'abord au sein de Pricewaterhousecoopers (PWC) à Paris et Londres, puis au sein de Deloitte à Paris et aux Etats-Unis. En 1994, elle rejoint le Groupe Bolloré, où elle met en place le département de l'audit interne en participant à la fois à la réorganisation du département maritime et à la prise de contrôle du Groupe Rivaud. Entre 1996 et 2006, elle occupe successivement les postes de Directrice Financière de la Division Bolloré Logistiques, Directrice Financière des Divisions Bolloré Logistiques Afrique, et enfin Auditrice du Groupe, où elle est responsable de tous les comptes du Groupe. En 2006, elle rejoint Havas pour devenir par la suite Directrice Financière adjointe et DRH du groupe Havas pendant 5 ans. En 2011, elle rejoint Technicolor (ex-Thomson) en tant qu'Auditeur du Groupe. En 2012, elle est désignée directrice Financière adjointe du Groupe, avant d'être nommée en 2015, directrice financière et membre du comité exécutif de Technicolor. Depuis le 8 novembre 2017, Esther Gaide est membre du conseil d'administration d'Eutelsat Communications S.A et du comité d'audit du groupe Eutelsat. Le 15 mars 2018, elle est nommée directrice financière d'Elior Groupe

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- N/A

Hors de France:

- N/A

Échus :

En France:

- N/A

Hors de France :

- N/A

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- Directrice Financière Elior Group
- Représentante permanente de AREAS WORLDWIDE, Administratrice et Présidente du conseil de surveillance ELIOR PARTICIPATIONS, SCA
- Présidente-directrice générale ELIOR FINANCEMENT, SA
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de ELIOR FA3C SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente ELIOR TRESORERIE SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente ELIOR GESTION SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente SACORES SAS,

- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente EGEE VENTURE SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de L'ACADEMIE par ELIOR SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de SC2R SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de BERCY SERVICES I – BSI SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de BERCY SERVICES XXV – BSXXV SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de BERCY SERVICES XXIX – BSXXIX SAS,
- Représentante permanente de EGEE VENTURE, Présidente de BERCY SERVICES XXVII – BSXXVII SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de ELEAT SOLUTIONS SAS,
- Représentante permanente ELIOR PARTICIPATIONS, Présidente de ELIOR DATA RC FRANCE SAS,
- Directrice générale BERCY SERVICES II – BSII SAS,
- Représentante permanente ELIOR GROUP au sein du Conseil d'administration ELIOR RESTAURATION ET SERVICES, SA,
- Représentante permanente ELIOR GROUP au sein du Conseil d'administration AREAS WORLDWIDE, SA,
- Représentante permanente ELIOR RESTAURATION ET SERVICES au sein du Conseil d'administration de ELRES, SAS,
- Représentante permanente ELIOR RESTAURATION ET SERVICES au sein du Conseil d'administration ELIOR ENTREPRISES, SAS,
- Représentante permanente HOLDING DE RESTAURATION, Présidente de C2L,

Hors de France:

- Directrice ELIOR RISTORAZIONE,
- Directrice GEMEAZ ELIOR SpA,
- Directrice ELICHEF HOLDING SpA,
- Directrice MY CHEF RISTORAZIONE COMMERCIALE,
- Représentante ELIOR RESTAURATION ET SERVICES au sein du Conseil d'administration de SERUNION SA,
- Directrice Elior UK Holdings limited
- Directrice Elior UK Plc
- Directrice Waterfall Elior limited
- Directrice Edwards and Blake limited

Échus :

En France:

- Directrice financière Technicolor

Hors de France:

- N/A
-

Née le 3 novembre 1968 – 49 ans
Nationalité espagnole

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

5 Novembre 2015

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- N/A

Hors de France :

- N/A

Echus :

Biographie

Ana Garcia Fau est diplômée en économie, en administration des entreprises et en droit de l'Universidad Pontificia Comillas (ICADE-E3) de Madrid. Elle est aussi titulaire d'un MBA délivré par le Massachusetts Institute of Technology (MIT), Boston, États-Unis. Après avoir débuté dans le conseil en management chez McKinsey&Co. à Madrid, puis au département Fusions-acquisitions de Goldman Sachs à Londres, elle a poursuivi sa carrière au sein du groupe Telefónica, où elle a été Responsable du développement et Directrice financière de TPI-Páginas Amarillas (Pages jaunes et activités numériques) de 1997 à 2006. Elle y était chargée de l'expansion internationale de la société, du développement de l'activité et de la stratégie tout en exerçant parallèlement des fonctions d'administrateur, notamment pour Telfisa à Madrid, Publiguías au Chili, TPI au Brésil, Telinver en Argentine et TPI au Pérou. En 2006, elle a été nommée Directrice générale de Yell pour l'Espagne et l'Amérique latine (2006-2014), ce poste ayant ensuite été étendu au marché hispano-américain et basé à Houston, Texas. En 2013, elle a été nommée Directrice mondiale de la stratégie de Hibu (anciennement Groupe Yell), en charge des partenariats et de la stratégie numérique.

Depuis son introduction en Bourse au mois de juin 2014, elle est administrateur indépendant d'une grande société immobilière d'investissement en Espagne, Merlin Properties Socimi, et siège à son Comité d'Audit et de contrôle. En avril 2016, elle devient administrateur non-exécutif de Technicolor, leader des technologies au service de l'industrie des divertissements et des médias, à Paris. Elle est membre du Comité d'Audit et préside le Comité des Nominations et de la Gouvernance. Depuis juin 2016, elle est membre du Conseil d'administration de Renovalia Energy Group, société détenue par le fonds Cerberus Capital et spécialiste des énergies renouvelables, et préside le Comité d'Audit. Depuis avril 2017, elle est en outre administrateur indépendant, membre du Comité d'Audit de Gestamp, équipementier espagnol coté à la bourse de Madrid et leader sur son marché. C'est également en avril 2017 qu'Ana a rejoint les conseils d'administration global et international de DLA Piper, l'un des plus grands cabinets juridiques au monde, et préside le Comité d'Audit. En novembre 2017, elle rejoint Globalvia, une société d'infrastructure où elle est également membre du Comité d'Audit. Elle est actuellement membre des réseaux « International Women Forum » et « Women Corporate Directors », de l'ICA (Institut espagnol des administrateurs*), et membre du Comité exécutif du MIT Club of Spain. Elle a également été membre du Comité consultatif professionnel de l'école de commerce ESADE à Madrid (2012-2013) et membre du Conseil d'administration de plusieurs fondations en Espagne (2010-2016). Enfin, en 2011 et 2012, elle a été Présidente de l'European Professional Women Network en Espagne.

En France :

- N/A

Hors de France :

- N/A

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Administrateur de Technicolor, SA (société cotée) (depuis avril 2016), Membre du Comité d'Audit, Présidente du Comité de Nomination et Gouvernance

Hors de France :

- Administrateur de Merlin Properties Socimi, SA (société cotée, Madrid, Espagne) (depuis juin 2014), Membre du Comité d'Audit

- Administrateur de Renovalia Energy Group, SL (Madrid, Espagne) (depuis juin 2016), Président du Comité d'Audit

- Administrateur de Gestamp Automocion, SA (société cotée, Madrid, Espagne) (depuis avril 2017), Membre du Comité d'Audit

- Administrateur de Globalvia, (SA (Madrid, Espagne)(depuis novembre 2017), Membre du Comité d'Audit

Échus :

En France :

- N/A

Hors de France :

- Directeur Général de Hibu connect, SA (ex Yell Publicidad, SA), Madrid, Espagne (jusqu'à janvier 2014)

- Administrateur de Cape Harbour Advisors, SL (Madrid, Espagne) (jusqu'à avril 2016)

Né le 26 décembre 1957 - 60 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1ère nomination/cooptation :

8 Novembre 2017

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

Biographie

Didier Leroy, 60 ans, a rejoint Renault S.A. en 1982, après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur.

En 1992, il est nommé Directeur général de l'usine de Douai et en 1996, Directeur général adjoint du site du Mans avant de prendre la direction d'une équipe transversale pour transformer l'entreprise, il rapporte alors directement à Carlos Ghosn.

M. Leroy rejoint ensuite Toyota pour démarrer la nouvelle entité Toyota Motor Manufacturing France à Valenciennes, en tant que Vice-Président.

Il est nommé Président du site en 2005 et commence à prendre la responsabilité de projets au niveau Européen en 2007.

En 2010, il devient Président et CEO de Toyota Motor Europe, le siège européen pour les ventes, l'après-vente, la R&D, l'ingénierie et la production en Europe.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- N/A

- N/A

Échus :

En France:

- N/A

- N/A

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours:

En France:

- N/A

Hors de France:

- Administrateur de Toyota Motor Corporation

- Vice-Président de Toyota Motor Corporation

- CCO de Toyota Motor Corporation

- Administrateur indépendant ALIAXIS

Échus :

En France:

- N/A

- N/A

En 2015, M Leroy accède au poste de Vice-Président Exécutif et membre du Conseil d'Administration de Toyota Motor Corporation, il est le premier dirigeant non-japonais à accéder à ce niveau de responsabilité dans l'entreprise. En tant que Président, il s'occupe à la fois de toutes les unités opérationnelles en Amérique du Nord et en Europe mais également des ventes et du service après vente au Japon.

En 2016, M. Leroy est également nommé Chief Competitive Officer au niveau mondial.

En 2017, ses responsabilités s'étendent à toutes les opérations en dehors du Japon, y compris celles des pays émergents.

ROSS MCINNES

Administrateur

Né le 8 mars 1954 – 64 ans

Double nationalité franco-australienne

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

7 février 2013

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018

Diplômé de l'Université d'Oxford, Ross McInnes a débuté sa carrière au sein de Kleinwort Benson Bank, à Londres puis à Rio de Janeiro. En 1980, il rejoint la branche Corporate Finance de Continental Bank (désormais partie de Bank of America), où il a exercé plusieurs fonctions en qualité de Vice-président, à Chicago et à Paris. En 1989, il rejoint l'industrie et notamment Eridania Beghin-Say, dont il est devenu Directeur financier en 1991, puis membre du Conseil d'administration en 1999. L'année suivante, il rejoint Thomson-CSF (devenu Thales) en tant que Directeur général adjoint et Directeur financier, jouant un rôle majeur dans la transformation du groupe. En 2005, il est nommé Directeur général Finances et Stratégie du groupe PPR (Pinault-Printemps-La Redoute), avant de rejoindre le Conseil de surveillance de Générale de Santé en 2006. Il y assure la présidence du Directoire de manière intérimaire de mars à juin 2007. Il occupe ensuite les fonctions de Vice-président de Macquarie Capital Europe, groupe spécialisé dans les investissements en infrastructures. En mars 2009, Ross McInnes intègre le groupe Safran en qualité de Conseiller du Président du Directoire, avant de devenir Directeur général adjoint Affaires Économiques et Financières en juin 2009. Il occupe les fonctions de membre du Directoire de juillet 2009 à avril 2011. Du 21 avril 2011 au 23 avril 2015, il est nommé Directeur général délégué Affaires Économiques et Financières. Du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2017, il a été nommé administrateur de la société IMI, Plc ainsi que président du Comité d'Audit à partir du 1er janvier 2015. Depuis le 23 avril 2015, il est Président du Conseil d'administration de Safran. En février 2015, Ross McInnes a été nommé Représentant Spécial pour les relations économiques avec l'Australie par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international. En novembre 2016, il est nommé par le Premier ministre « Ambassadeur » du « Guichet Unique » destiné à attirer les entreprises étrangères en Région Île-de-France et sur l'ensemble du territoire français. En novembre 2016, sur proposition de l'Afep et du Medef, Ross McInnes rejoint le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise. Constitué par l'Afep et le Medef, cette instance est chargée d'assurer le suivi de l'application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées en France.

En février 2017, il rejoint SICOM, partenaire principal de Vivescia Industries, en tant que « personne qualifiée ».

Le 30 octobre 2017, Ross McInnes est nommé, à compter du 1er janvier 2018, administrateur de Lectra (société cotée). En octobre 2017, il est nommé par le Premier Ministre, co-président du Comité « Action Publique 2022 » chargé de proposer des pistes de réformes sur les politiques publiques.

En janvier 2018, il rejoint la fondation IFRS - l'entité qui supervise le travail de l'International Accounting Standards Board (IASB) - en tant que gestionnaire et administrateur.

Enfin, le 18 mai 2018, il est nommé administrateur et membre du Comité d'Audit d'Engie.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- N/A Hors de France :

- N/A Echus :

En France :

- N/A Hors de France :

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Président du Conseil d'administration de Safran (société cotée)
- Administrateur d'Engie (société cotée)
- Administrateur de Lectra (société cotée)

Hors de France :

- N/A Echus :

En France :

- Administrateur et Président du Comité d'Audit de Faurecia (société cotée)
- Directeur général délégué de Safran
- Administrateur de Safran Nacelles
- Administrateur de Safran Helicopter Engines
- Administrateur de Safran Landing Systems
- Administrateur de Safran Identity & Security
- Administrateur de Safran Aircraft Engines
- Administrateur de Safran Electronics & Defense
- Administrateur de Vallaroch Conseil
- Représentant permanent de Safran au Conseil d'administration d'Établissements Vallaroch
- Administrateur de Financière du Planier
- Représentant permanent de Santé Europe Investissements SARL au Conseil d'administration et membre du Comité d'Audit de Générale de Santé (société cotée)

Hors de France :

- Administrateur de Safran USA, Inc. (États-Unis)
- Représentant permanent d'Établissements Vallaroch au Conseil d'administration de Soreval (Luxembourg)
- Représentant permanent de Santé Europe Investissements SARL au Conseil d'administration de Santé S.A. (Luxembourg)
- Administrateur de Limoni S.p.A. (Italie)
- Administrateur de Globe Motors Inc (USA)
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de IMI, Plc (société cotée, Royaume-Uni)

CAROLE PIWNICA

Administrateur

Née le 12 février 1958 – 60 ans

Nationalité belge

Adresse professionnelle :

Eutelsat Communications
70, rue Balard
75015 Paris

1^{re} nomination/cooptation :

9 novembre 2010

Échéance du mandat :

Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

Biographie

Carole Piwnica est diplômée en droit de l'Université libre de Bruxelles (Belgique), titulaire d'un *Master in Law* à l'université de New York. Après une carrière au sein de plusieurs cabinets d'avocats internationaux, C. Piwnica est actuellement administrateur de Naxos UK (société de conseil) et membre du Conseil d'administration des sociétés cotées Sanofi (Pharmacie), Rothschild & Co (services financiers) et Amyris Inc. (biotechnologie industrielle). Auparavant, C. Piwnica fut notamment Présidente du Conseil d'administration du groupe Amylum, administratrice et Vice-présidente (affaires réglementaires) de Tate & Lyle Plc (ingrédients alimentaires), administrateur de Dairy Crest Group Plc (agroalimentaire), administrateur, membre du Comité des Rémunérations et Présidente du Comité « Responsabilité Sociale » du Conseil d'administration d'Aviva Plc.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- N/A Hors de France :
- N/A

Echus :

En France :

- N/A Hors de France :

N/A MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE EUTELSAT AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

En cours :

En France :

- Administrateur de Sanofi (société cotée)
- Administrateur de Rothschild & Co (société cotée)

Hors de France :

- Administrateur de Naxos UK (Royaume-Uni)
- Administrateur d'Amyris (États-Unis) (société cotée)
- Administrateur de Big Red (États-Unis)
- Administrateur d'Elevance (États-Unis)
- Administrateur de I20 (Royaume-Uni)

Echus :

En France :

- N/A Hors de France :
- Administrateur de Dairy Crest Group Plc (Royaume-Uni)
- Administrateur, membre du Comité des Rémunérations et Présidente du Comité Responsabilité Sociale d'Aviva Plc (Royaume-Uni)
- Administrateur de Louis Delhaize (Belgique)
- Administrateur de Recycoal (Royaume-Uni)

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 31 juillet 2018 a appelé les actionnaires en Assemblée Générale le 8 novembre 2018, afin de se prononcer notamment sur :

- l'approbation des comptes ;
- le dividende au titre de l'exercice 2017-18 ;
- le renouvellement des mandats de Ross Mc Innes et de Bpifrance Participations représentée par Stéphanie Frachet en tant qu'administrateurs ;
- la rémunération des mandataires sociaux et la politique de rémunération.

9.13 INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La présente section constitue le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat prévu par l'article L.225-37-2 du Code de commerce. L'Assemblée générale sera appelée à approuver sur la base du présent rapport les principes de rémunération.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables annuels et des éléments de rémunération variable de long-terme pour les mandataires sociaux exécutifs (Directeur Général et Directeurs généraux délégués) au titre de l'exercice 2017-2018 est conditionné à leur approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017-2018.

Principes généraux en matière de Rémunération

Le Conseil d'administration a, sur recommandation du Comité des Rémunérations, défini des principes généraux de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux et a procédé à l'évaluation du niveau auquel les critères de cette politique ont été atteints.

Les principes généraux de cette politique de rémunération sont d'attirer, de retenir, de motiver des dirigeants de haut niveau et d'aligner leurs intérêts avec la création de valeur pour le Groupe, en prenant en compte l'intensité capitalistique du Groupe, son environnement hautement technologique, son horizon d'investissement de long terme, les défis en termes de croissance dans un contexte fortement concurrentiel ainsi que le caractère très international de l'industrie et de la vision du Groupe.

9.13.1 Politique générale en matière de rémunération en vigueur à la date du présent rapport pour le mandataire social non-exécutif : Président du Conseil d'administration

Structure de la rémunération :

La structure de la rémunération du Président du Conseil d'administration, non exécutif, est composée exclusivement de jetons de présence.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques du marché en France, le Président du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable ni annuelle à court terme en numéraire, ni pluriannuelle, ni ne bénéficie d'un dispositif d'intéressement à long terme.

Jetons de présence :

Les jetons de présence dont bénéficie le Président du Conseil d'administration sont alloués selon les règles de répartition définies par le Conseil d'administration et figurant dans le Règlement intérieur du Conseil. Ces règles d'attribution, qui sont applicables à l'ensemble des administrateurs, prévoient - pour le Président du Conseil - un jeton variable par réunion du Conseil d'administration ainsi qu'une part fixe annuelle spécifique (cf. § 9.7 du présent rapport concernant les règles de répartition des jetons de présence aux administrateurs).

9.13.2 Politique générale en matière de rémunération en vigueur à la date du présent rapport pour les mandataires sociaux exécutifs : Directeur général et Directeurs généraux délégués

Compte tenu de ces objectifs, le Groupe a mis en place une politique globale de rémunération des mandataires sociaux exécutifs structurée comme suit (voir également la section Politique de positionnement par rapport au marché) :

	Objectif	Principales caractéristiques
Salaire fixe annuel	Reconnaître le niveau de responsabilité dans un marché compétitif.	Voir section Politique de positionnement par rapport au marché
Rémunération variable annuelle	S'assurer que les objectifs financiers publiés sont atteints et inciter au dépassement des objectifs internes pour l'exercice.	Deux catégories d'objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs quantitatifs : Evolution organique du chiffre d'affaires des activités opérationnelles, Marge d'EBITDA(1), cash-flow libre discrétionnaire, plan d'économies "LEAP". - Objectifs qualitatifs : objectifs spécifiques liés à la feuille de route stratégique. Voir section Politique de rémunération variable
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Néant

Rémunération (de) long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Maximiser la création de valeur à moyen terme ; - Aligner les intérêts des mandataires sociaux avec ceux des actionnaires ; - Retenir les dirigeants clés. 	<p>Attribution fictive d'actions (ou attributions d'actions) liées aux objectifs de création de valeur à trois ans : Chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités, cash-flow libre discrétionnaire, TSR(2) relatif,</p> <p>Voir section Politique de rémunération variable</p>
Rémunération, indemnités, avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	N/A	Néant
Rémunération exceptionnelle	N/A	Commentaire : voir § Rémunération exceptionnelle
Avantages en nature	N/A	<p>Voiture de fonction avec chauffeur pour le Directeur général</p> <p>Voiture de fonction pour les Directeurs généraux délégués</p>
Jetons de Présence	Rémunérer les administrateurs	<p>Non applicable pour les Directeurs Généraux Délégués.</p> <p>Les règles de répartition des jetons de présence sont décrites dans la section 9.11 de ce document.</p>
Engagements de non-concurrence	Tenir compte du contexte très concurrentiel des opérateurs de satellites	Clause de non concurrence : indemnité équivalant à 50% du salaire de base durant les 18 mois suivant la cessation des fonctions, en contrepartie de l'engagement de ne pas travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellite.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Néant
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	N/A	Les mandataires sociaux exécutifs bénéficient des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein du Groupe dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle ils sont assimilés pour la fixation des avantages sociaux.
<p>(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, dépréciations d'actifs et autres produits / (charges) opérationnels. La marge d'EBITDA correspond au ratio de l'EBITDA rapporté au chiffre d'affaires.</p> <p>(2) Le TSR est le taux de rentabilité d'une action sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de Bourse).</p>		

A noter que :

i) parmi les critères pris en compte pour l'établissement de la rémunération des mandataires sociaux exécutifs figurent notamment le positionnement par rapport au marché (voir section dédiée), les performances antérieures; la fonction ainsi que l'ancienneté ;

ii) le poids précis des différents objectifs pour la rémunération variable annuelle est établi par le Conseil d'administration au cas par cas en rapport avec les fonctions de chacun des mandataires sociaux exécutifs.

Politique de positionnement par rapport au marché

La compétitivité de la politique de rémunération est appréciée en premier lieu par rapport aux sociétés françaises de taille comparable (capitalisation boursière et chiffre d'affaires) et lorsque c'est pertinent par rapport aux sociétés Européennes comparables.

Positionnement par rapport au marché

Un ensemble de principes directeurs sont retenus afin d'évaluer la compétitivité de la politique de rémunération globale des dirigeants par rapport au marché en tenant compte des spécificités d'Eutelsat :

- La dimension à long terme de la rémunération est renforcée par rapport aux entreprises comparables pour mettre l'accent sur les objectifs à long terme afin d'améliorer l'alignement avec l'intérêt des actionnaires ;
- Le positionnement relatif visé en matière de rémunération en espèce : salaire de base se situant autour de la médiane, rémunération en espèces totale se situant également autour de la médiane.

Rémunération fixe annuelle :

La rémunération fixe annuelle des mandataires sociaux exécutifs rétribue les responsabilités attachées à de tels mandats sociaux, prenant en compte les qualités des personnes concernées et appréciée également au regard d'études de marché.

Ainsi, elle est déterminée en prenant en compte les éléments ci-dessous :

- niveau et de la complexité des missions et responsabilités attachées à chaque fonction, étant investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représenter dans ses rapports avec les tiers ;
- performances antérieures, compétences, expériences, expertises, ancienneté et parcours du titulaire de chaque fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération pour des fonctions et sociétés comparables.

Conformément au Code de gouvernance de référence de la Société, le Conseil d'administration a décidé que l'évolution de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général ne pourrait faire l'objet de révision qu'à l'échéance du mandat.

Toutefois, une révision peut intervenir au cours du mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de responsabilité de la fonction, laquelle peut être liée à une évolution de la Société elle-même, ou de décalage important par rapport au positionnement marché. Dans ces situations particulières, l'ajustement de cette rémunération fixe ainsi que ses motifs seront rendus publics.

Pour les autres mandataires sociaux exécutifs, l'opportunité d'une révision de leur rémunération annuelle fixe sera appréciée annuellement par le Conseil d'administration.

La rémunération fixe annuelle sert de référence pour déterminer le pourcentage maximum de la rémunération variable annuelle et la valorisation de l'intéressement long terme.

Pour rappel, le salaire annuel de base de chaque mandataire social exécutif pour l'exercice 2018-2019 est de

- 650 000 euros pour le Directeur Général ;
- 363 384 euros pour le Directeur Général Délégué et Directeur Commercial et du Développement ;
- 253 000 euros pour le Directeur Général Délégué et Directeur Technique pour l'exercice 2018-19 comparé à 230 000 euros au titre de l'exercice 2017-18. Cette augmentation de 10% correspond à la volonté du Conseil d'Administration : i) d'aligner progressivement la rémunération du Directeur Général Délégué et Directeur Technique sur le niveau du marché médian; ii) de prendre acte de l'étendue de son périmètre de responsabilité et de ses missions ainsi que de ses impacts sur la stratégie et la transformation du Groupe.

Politique de rémunération variable

Rémunération variable annuelle :

Modalités de détermination

Le montant potentiel de cette rémunération variable est déterminé notamment selon les pratiques de marché observées et repose sur l'atteinte de niveaux de performance s'appliquant sur des paramètres clés et des objectifs de performance économiques et personnels, quantitatifs et qualitatifs, en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.

Chaque année, durant le premier trimestre de l'exercice, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations, confirme ou détermine ces objectifs, leur pondération et les niveaux de performance associés :

- seuil de déclenchement en deçà duquel aucune rémunération n'est versée,
- niveau cible lorsque l'objectif est atteint, et
- niveau maximum traduisant une surperformance par rapport au niveau cible de l'objectif fixé.

Les objectifs de performance économique, quantitatifs, reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration et sont soumis aux seuils de performance mentionnés ci-dessus.

Le niveau d'atteinte des objectifs sera communiqué une fois l'appréciation de la performance établie par le Conseil d'administration.

Présentation détaillée des caractéristiques par mandataire social exécutif :

Ces paramètres sont fixés par le Conseil d'administration durant le premier trimestre de l'année considérée. Ils sont susceptibles d'évoluer d'une année sur l'autre. Le poids de chaque critère est résumé dans le tableau de synthèse ci-dessous pour le Directeur général et les directeurs généraux délégués :

(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à une décimale)	Rodolphe Belmer	Michel Azibert	Yohann Leroy
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	70%	35%	25%
Croissance du chiffre d'affaires des Activités opérationnelles ¹	28%	14%	10%
Marge d'EBITDA (EBITDA / chiffre d'affaires) ²	14%	7%	5%
Cash-flow libre discrétionnaire	14%	7%	5%
Plan d'économies (LEAP)	14%	7%	5%

¹ A noter que l'objectif de croissance du chiffre d'affaires des Activités opérationnelles remplace l'objectif de chiffre d'affaires en valeur absolue afin de renforcer la cohérence entre les objectifs financiers communiqués au marché et les critères quantitatifs retenus pour déterminer la Rémunération variable annuelle des Dirigeants. Le chiffre d'affaires des Activités opérationnelles correspond au chiffre d'affaires total du Groupe auquel sont déduits les « Autres revenus » comme indiqué dans la section 3.2 du présent document. La nature moins prévisible des Autres Revenus (non-récurrents, non liés à la commercialisation de capacité) a en effet conduit le Groupe à les exclure de ses objectifs financiers de chiffre d'affaires. La croissance du chiffre d'affaires des Activités opérationnelles est calculée à périmètre et change constants et à normes IFRS 15 constantes.

² A noter que l'objectif de marge d'EBITDA remplace l'objectif d'EBITDA afin de renforcer la cohérence entre les objectifs financiers communiqués au marché et les critères quantitatifs retenus pour déterminer la Rémunération variable annuelle des Dirigeants.

Objectifs qualitatifs au niveau Groupe	30%	25%	25%
Objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques	-	45%	-
TOTAL	100%	105%	50%

Modalités de calcul des objectifs quantitatifs (seuils et plafonds) :

- de 115% en cas de surperformance par rapport au budget
- de 100% en cas d'atteinte du budget
- de 80% en cas d'atteinte des objectifs financiers communiqués ; et
- de 0% en cas de niveau de réalisation inférieur à ce niveau plancher.

Le calcul est fait à taux de change constant et est linéaire entre chaque seuil.

Objectifs qualitatifs :

Ces paramètres sont fixés par le Conseil d'administration durant le premier trimestre de l'exercice considéré et évoluent d'une année sur l'autre afin qu'ils soient adaptés, pour chaque fonction concernée, aux enjeux stratégiques, business et managériaux propres à l'exercice à venir. Ils peuvent notamment porter sur la mise en œuvre d'orientations stratégiques validées par le Conseil d'administration, les développements et programmes industriels et commerciaux importants et des actions d'organisation et de management. Ils ne relèvent pas des tâches courantes, mais d'actions spécifiques sur lesquels le Conseil d'administration attend des performances particulières suite à la fixation d'objectifs les plus mesurables possibles et appréciés globalement.

Condition de versement :

Conformément à la loi le versement de la rémunération variable annuelle, à compter de celle correspondant à l'exercice 2017-18 à verser au cours de l'exercice 2018-19 (dans le mois qui suit l'approbation), sera conditionnée à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2018.

Nomination ou fin de mandat :

Dans l'hypothèse d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueront pour la période d'exercice du mandat (*pro rata temporis*). Cependant, en cas de nomination intervenant au cours du second semestre de l'exercice concerné, l'appréciation de la performance s'effectuera de manière discrétionnaire par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Intéressement long terme

Objectif visé :

Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clefs de l'entreprise, est particulièrement adapté aux fonctions de mandataires exécutifs étant donné le niveau attendu de leur contribution directe à la performance long terme de l'entreprise. En effet, ce dispositif qui repose sur l'atteinte de conditions de performance sur plusieurs années ainsi que sur l'évolution de la valeur des actions Eutelsat, permet de renforcer la motivation et la fidélisation de ces fonctions clefs tout en favorisant l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires.

Présentation détaillée des caractéristiques de l'intéressement long terme :

Véhicule

L'intéressement long terme repose sur l'attribution fictive d'actions Eutelsat Communications. Une fois une période d'au moins trois ans écoulée le niveau d'atteinte des conditions de performance présentées ci-dessous déterminera le nombre d'actions fictives qui seront acquises et qui donneront alors lieu à un versement en numéraire en fonction de la valeur de l'action Eutelsat Communications à cette date.

Conditions de performance :

Le pourcentage d'acquisition fictive d'actions varie selon l'atteinte de conditions de performance internes et externes dont la mesure sera effectuée sur trois années.

Les conditions internes pèsent pour trois quarts et sont liées :

- à un objectif de chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités, pour un 50%;
- au *cash-flow* libre discrétionnaire (DFCF), pour un quart ;

A noter que par rapport au plan d'intéressement long terme de Novembre 2017

- le critère relatif au plan d'économie LEAP a été supprimé. A ce titre il convient de rappeler que : i) l'objectif du plan d'économies LEAP est de réaliser 30 millions d'euros d'économies à horizon 30 juin 2019 ; ii) le plan d'économies LEAP fait déjà partie des critères pris en compte pour l'évaluation de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018-19.
- Le critère de chiffre d'affaires total du Groupe est remplacé par un objectif de chiffre d'affaires lié aux nouvelles activités incluant notamment le chiffre d'affaires des activités de Connectivité en lien avec la deuxième étape du plan stratégique du Groupe, dont l'horizon devient plus proche, et qui prévoit un retour à la croissance notamment en poursuivant le développement de services additionnels dans la Vidéo et en saisissant les opportunités de long terme notamment dans le Haut Débit Fixe et dans la Connectivité Mobile.

Les objectifs de chiffre d'affaire et de DFCF sont confidentiels et sont fondés sur le plan stratégique du Groupe. Pour des raisons de confidentialité, le détail de ces objectifs ne peut être rendu public qu'à posteriori et après avoir été évalué par le Conseil d'Administration.

La condition externe pèse pour un quart et repose sur un objectif de TSR relatif sur la période définie (trois ans à compter de la mise en place du plan). Le TSR relatif est calculé par rapport à un indice synthétique qui correspond à la moyenne arithmétique plusieurs indices pertinents.

Pour cette condition, le pourcentage d'acquisition effectif d'actions fictives varie de la manière suivante :

- 0% en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 80% en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100% en cas de surperformance de 10 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 115% en cas de surperformance de 15 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

L'acquisition définitive des actions fictives est également conditionnée à la présence du bénéficiaire au sein de la société jusqu'à la fin de la période d'acquisition. En cas de départ du bénéficiaire avant la fin de la période d'acquisition le principe de base est la non attribution des actions fictives. Cependant, le Conseil d'administration pourrait décider de maintenir tout ou partie du bénéfice des actions fictives à condition de motiver et d'expliquer les circonstances spécifiques qui l'ont amené à prendre cette décision. Dans ce cas de figure, le Conseil d'administration veillera à ce que la levée de la condition de présence soit au prorata temporis et soit fonction de l'atteinte des critères de performance de sorte que le paiement ne pourra avoir lieu qu'à la fin de la période définie pour le plan.

Maximum-plafond de l'attribution :

A la date d'attribution, la valeur des actions fictives attribuées aux mandataires sociaux exécutifs ne pourra pas excéder un pourcentage de leur rémunération annuelle fixe. Ce pourcentage est de

- 144% pour le le Directeur Général (Attribution correspondant à 125% de son salaire brut avec possibilité de pourcentage d'acquisition de 115% en cas de surperformance)
- 58% et 184% pour les Directeurs généraux délégués avec
 - 58% pour Yohann Leroy (Attribution correspondant à 50% de son salaire brut avec possibilité de pourcentage d'acquisition de 115% en cas de surperformance)
 - 184% pour Michel Azibert (Attribution correspondant à 160% de son salaire brut avec possibilité de pourcentage d'acquisition de 115% en cas de surperformance)

Rémunération exceptionnelle :

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel les mandataires sociaux exécutifs pourraient bénéficier d'une rémunération exceptionnelle exclusivement dans le cas de circonstances très particulières, comme par exemple d'une opération significative pour le Groupe. En toute hypothèse, dans le cas d'une telle décision du Conseil d'administration :

- cette rémunération exceptionnelle ne pourrait pas être d'un montant supérieur à 100% du bonus annuel cible du mandataire social exécutif en exercice ;
- son versement ne pourra pas intervenir avant son approbation par une assemblée générale ordinaire ;
- cette décision sera rendue publique immédiatement après la réunion du Conseil d'administration l'ayant arrêtée,
- elle devra être motivée et la réalisation de l'évènement y ayant conduit explicitée.

Une telle rémunération exceptionnelle peut également être justifiée dans le cas et le cadre de l'arrivée d'un nouveau mandataire social afin de compenser le nouveau mandataire social exécutif de la perte de la rémunération annuelle variable liée à son départ de son précédent employeur.

9.14 INFORMATIONS CONCERNANT LES ELEMENTS DE REMUNERATION DUS OU ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La section 9.13 présente les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du Président du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à raison de leur mandat au sein d'Eutelsat, éléments qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale du 08 novembre 2018 et ce en application de l'article L.225-37.2 du Code de commerce. Il est précisé qu'en application de ce même article et conformément à l'article L.225-100 II du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017-2018 au bénéfice du Président du Conseil d'administration et des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, est conditionnée à l'approbation de l'Assemblée générale du 08 novembre 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.

9.14.1 Principales évolutions de la Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017-18

Rappel : A noter que la politique de rémunération au titre de l'exercice 2017-18 a été approuvée par l'Assemblée Générale du 8 novembre 2017. Dans ce paragraphe, les principales évolutions par rapport à l'exercice 2016-17 sont rappelées à titre d'information.

Evolution de la rémunération du président du Conseil d'Administration

Dans une logique de simplification, le Conseil d'administration a décidé de faire évoluer la rémunération du Président du Conseil d'administration à compter de l'entrée en fonction de Dominique D'Hinnin, le 8 Novembre 2017.

Le Président du Conseil d'Administration dont la rémunération était composée jusque-là d'une rémunération fixe annuelle de 200 000 euros et de jetons de présence est désormais composée exclusivement de jetons de présence (avec une part fixe portée à 175 000 euros contre 45 000 euros auparavant et une part variable de 4 000 euros par réunion, inchangée). Ces principes ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 8 Novembre 2017. Par conséquent, le montant des jetons de présence a été ajusté en conséquence, ce qui a été également approuvé par l'Assemblée Générale du 8 Novembre 2017. Pour rappel les règles d'attribution des jetons de présence sont décrites dans la section 9.11 du présent document.

Alignement des niveaux d'atteinte des objectifs quantitatifs de la rémunération variable annuelle et de l'intéressement long terme

Le Conseil d'administration a décidé d'aligner les niveaux d'attribution pour les critères servant à déterminer la rémunération variable annuelle sur ceux utilisés pour l'intéressement long terme.

Le montant attribué pour chaque critère servant à déterminer la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2017-18 est donc le suivant :

- de 115% en cas de surperformance de 1% par rapport au budget ;
- de 100 % en cas d'atteinte du budget (inchangé);
- de 80 % en cas d'atteinte des objectifs financiers communiqués; et
- de 0 % en cas de niveau de réalisation inférieur à ce niveau seuil / plancher (inchangé).

Le calcul est fait à taux de change et périmètre constant et est linéaire entre chaque seuil.

Ajout d'un objectif portant sur le « Plan d'économies LEAP » parmi les objectifs quantitatifs permettant d'évaluer la part variable des rémunérations

En février 2017, le Groupe a annoncé le lancement de « LEAP », un plan d'économies qui vise à générer des économies annuelles de 30 millions d'euros d'ici l'exercice 2018-19 dont 15 millions d'euros en 2017-18. Afin de maximiser l'alignement entre la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et l'évaluation de la rémunération des mandataires sociaux Ce critère a été ajouté aux autres objectifs quantitatifs (chiffre d'affaires, EBITDA, *cash-flow* libre discrétionnaire) servant à évaluer la part variable annuelle des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs à compter de l'exercice 2017-18.

9.14.2 Critères d'évaluation de la part variable des rémunérations

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux dirigeants est fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés.

Au titre de l'exercice 2017-18, la rémunération variable des mandataires sociaux exécutifs pouvait varier entre 0 et 100% du salaire fixe pour R. Belmer, 0 et 105 % du salaire fixe pour M. Azibert et 0 et 50% du salaire fixe pour Y. Leroy. Elle est intégralement déterminée en fonction de critères de performance qui incluent :

- Pour Rodolphe Belmer :
 - o des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 70%), liés au chiffre d'affaires (pour 28%), à l'EBITDA (pour 14%) et au *cash-flow* libre discrétionnaire (pour 14%) et au plan d'économies LEAP (pour 14%) ;
 - o des objectifs qualitatifs (pour 30%).
- Pour Michel Azibert :
 - o des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 35%) liés au chiffre d'affaires (pour 14%), à l'EBITDA (pour 7%) et au *cash-flow* libre discrétionnaire (pour 7%) et au plan d'économies LEAP (pour 7%) ;
 - o des objectifs quantitatifs spécifiques liés aux fonctions de Directeur commercial et du développement du Groupe (pour 45%) ;
 - o des objectifs qualitatifs (pour 25%).
- Pour Yohann Leroy :
 - o des objectifs quantitatifs au niveau Groupe (pour 25%), liés au chiffre d'affaires (pour 10%), à l'EBITDA (pour 5%) et au *cash-flow* libre discrétionnaire (pour 5%) et au plan d'économies LEAP (pour 5%) ;
 - o des objectifs qualitatifs (pour 25%).

Le poids de chaque critère est résumé dans le tableau de synthèse ci-dessous :

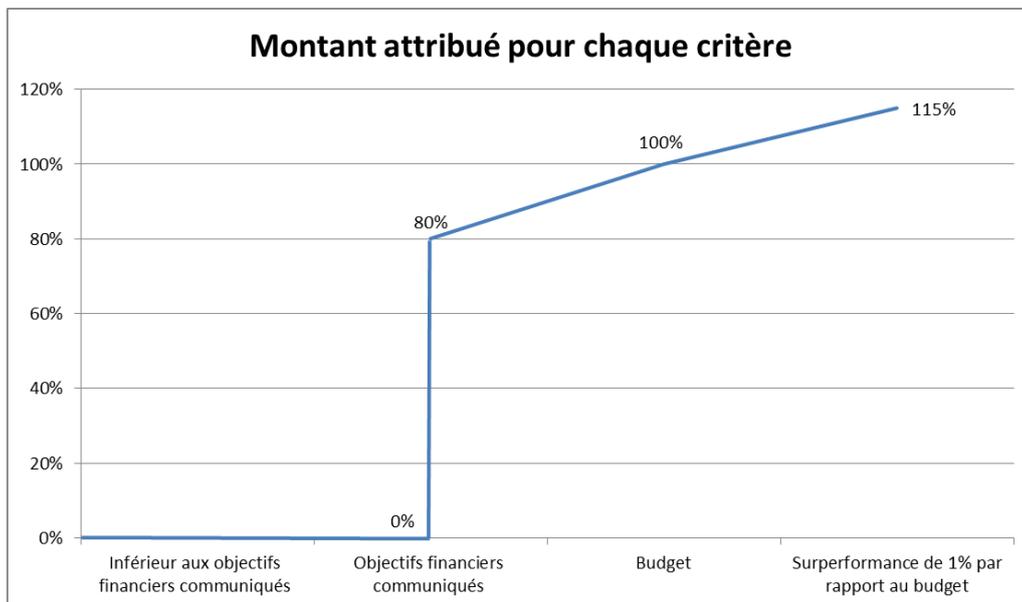
<i>(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à une décimale)</i>	Rodolphe Belmer	Michel Azibert	Yohann Leroy
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	70%	35%	25%
Chiffre d'affaires	28%	14%	10%
EBITDA	14%	7%	5%
Cash-flow libre discrétionnaire	14%	7%	5%
Plan d'économies (LEAP)	14%	7%	5%
Objectifs qualitatifs au niveau Groupe	30%	25%	25%
Objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques	-	45%	-
TOTAL	100%	105%	50%

Objectifs quantitatifs au niveau Groupe

Concernant les objectifs quantitatifs au niveau Groupe, le montant attribué pour chaque critère est :

- de 115% en cas de surperformance de 1% par rapport au budget ;
- de 100 % en cas d'atteinte du budget ;
- de 80 % en cas d'atteinte des objectifs financiers communiqués; et
- de 0 % en cas de niveau de réalisation inférieur à ce niveau seuil / plancher.

Le calcul est fait à taux de change et périmètre constant et est linéaire entre chaque seuil. Le niveau d'attribution pour chaque critère peut donc être représenté graphiquement comme suit



Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs sont liés aux projets prioritaires de l'exercice au niveau stratégique ou opérationnel. Les critères fixés pour établir la rémunération qui sera due au titre de l'exercice financier 2018-19 ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Pour Rodolphe Belmer

Les **objectifs qualitatifs** qui avaient été fixés pour déterminer la rémunération variable due à M. Belmer au titre de l'exercice financier 2017-18 étaient les suivants :

- Améliorer l'efficacité du cœur de métier afin de maximiser la génération de cash-flow (pour 30%)
 - o Poursuivre les efforts d'optimisation des investissements en particulier par le déploiement d'une approche de conception par les coûts ;
 - o Réduire les coûts liés au cœur de métier du Groupe ;
 - o Continuer de renforcer l'organisation et le management tout en accélérant le déploiement d'une culture d'entreprise basée sur la performance dans l'ensemble du Groupe.
- Préparer le retour à la croissance (pour 70%)
 - o Accroître la valeur extraite de l'activité Vidéo en poursuivant la mise en œuvre d'une politique de prix différenciée, les efforts visant à rationaliser la distribution aux positions orbitales phares et le développement de nouveaux services (pour 15%) ;
 - o Renforcer le leadership du Groupe en matière d'innovation par exemple en initiant le test d'une constellation en orbite basse (pour 15%) ;
 - o Préparer le Groupe à un changement d'échelle dans le Haut-Débit (pour 20%) ;
 - o Affiner la vision stratégique à 10 ans (pour 20%).

Pour Michel Azibert

Les **objectifs qualitatifs** qui avaient été fixés pour déterminer la rémunération variable due à M. Azibert au titre de l'exercice financier 2017-18 portaient sur des objectifs spécifiques qui incluaient par exemple :

- Pour les Applications Vidéo (pour 24%), le renforcement de l'équipe en charge de la ligne de métier et la signature d'un nombre minimal de contrats avec de nouvelles plateformes de télédiffusion ;
- Pour les Services de Données Fixes (pour 24%), le renforcement de l'équipe en charge de la ligne de métier la signature d'un nombre minimal de contrats avec des opérateurs de télécommunication ;
- Pour les Services aux gouvernements (pour 16%), l'évolution du chiffre d'affaires de cette application ;
- Pour le Haut Débit Fixe (pour 20%), le renforcement des équipes de management et la mise en place de conditions favorables au lancement du service Connect Africa ;
- Pour la Connectivité Mobile (pour 16%), le développement d'offres spécifiques à certains segments et la signature de contrats significatifs dans cette application.

Les **objectifs quantitatifs** spécifiques liés aux fonctions de Directeur commercial et du développement du Groupe de M. Azibert portaient notamment sur les éléments suivants :

- Les revenus à la position orbitale HOTBIRD (pour 18%) ;
- La baisse des charges opérationnelles pour le département commercial dans le cadre de LEAP (pour 11%) ;
- Le recouvrement des créances clients (pour 11%) ;
- L'accroissement de la pénétration des chaînes en Haute définition sur la flotte du Groupe (pour 15,5%)

- Le chiffre d'affaires réalisé dans certaines régions, filiales ou applications spécifiques (pour 44,5% au total) comme par exemple le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ou encore l'Amérique Latine.

Pour Yohann Leroy

Les **objectifs qualitatifs** qui avaient été fixés pour déterminer la rémunération variable de Y.Leroy au titre de l'exercice financier 2017-18 étaient les suivants :

- Le niveau des « investissements Cash » du Groupe (14%) ;
- La contribution au programme d'économies LEAP pour le périmètre technique (11%) ;
- Le management, l'organisation et le renforcement des équipes et de l'expertise techniques d'Eutelsat (18%) ;
- L'élargissement du périmètre de responsabilité à de nouveaux sujets, comme par exemple la participation à la communication financière du Groupe (pour 7%) ;
- La poursuite de la stratégie de *design-to-cost* avec pour objectif de faire baisser le coût par répéteur (14%) ;
- La définition de la stratégie du Groupe pour les services et la maintenance en orbite (11%) ;
- La contribution à différents projets stratégiques pour le Groupe (25%).

9.14.3 Synthèse des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Tableau n° 1 – Recommandation AMF)

Le tableau suivant présente une synthèse des rémunérations et des options de souscription/d'achat d'actions ou des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2018 :

(en euros)	Exercice 2016-17	Exercice 2017-18
M. de Rosen Président du Conseil d'administration (du 16 septembre 2013 au 8 Novembre 2017), Directeur général (du 10 novembre 2009 au 29 février 2016)		
Rémunérations (détaillées au tableau n°2) y compris jetons de présence	292 000	96 212
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ("actions attribuées fictivement")	-	-
Total	292 000	96 212
D. D'Hinnin Président du Conseil d'administration (depuis le 8 Novembre 2017)		
Rémunérations (détaillées au tableau n°2) y compris jetons de présence	-	167 111
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ("actions attribuées fictivement")	-	-
Total	-	167 111
R. Belmer Directeur général (depuis le 1er mars 2016), Directeur général délégué (du 1er décembre 2015 au 1er mars 2016)		
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	1 276 907	1 316 181
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ("actions attribuées fictivement")	812 500	812 500
Total	2 089 407	2 128 681
M. Azibert Directeur général délégué (depuis le 5 septembre 2011)		
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	714 046	710 124
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ("actions attribuées fictivement")	436 061	508 738
Total	1 150 107	1 218 862
Y. Leroy* Directeur général délégué (depuis le 25 avril 2017)		
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	62 425	341 538
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		-
Rémunération variable pluriannuelle ("actions attribuées fictivement")	92 000	115 000
Total	154 425	456 538

*La rémunération indiquée pour Y. Leroy pour l'exercice 2016-17 est au *pro rata temporis* depuis sa nomination en tant que Directeur général délégué et Directeur technique à compter du 25 avril 2017.

Note : dans le tableau ci-dessus les actions de performances sont valorisées sur la base de leur valeur comptable à la date d'attribution, calculée conformément aux normes IFRS, et avec l'hypothèse que le nombre maximum d'action théoriques est définitivement attribué.

9.14.4 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau n° 2 – Recommandation AMF)

Le tableau suivant présente un état récapitulatif des rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2018 :

(en euros)	Exercice 2016-17		Exercice 2017-18	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. de Rosen Président du Conseil d'administration (du 16 septembre 2013 au 8 Novembre 2017), Directeur général (du 10 novembre 2009 au 29 février 2016)				
Rémunération fixe	200 000	200 000	71 212	71 212
Rémunération variable	-	-	-	-

Jetons de présence	92 000	31 998	25 000	92 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Total	292 000	231 998	96 212	163 212
D. D'Hinnin				
Président du Conseil d'administration (depuis le 8 Novembre 2017)				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	167 111	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Total	-	-	167 111	-
R. Belmer				
Directeur général (depuis le 1er mars 2016), Directeur général délégué (du 1er décembre 2015 au 1er mars 2016)				
Rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
Rémunération variable	588 283	235 398	610 103	588 283
Jetons de présence	35 250	-	51 000	35 250
Avantages en nature	3 374	3 374	5 078	5 078
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Total	1 276 907	888 772	1316 181	1 278 611
M. Azibert				
Directeur général délégué (depuis le 5 septembre 2011)				
Rémunération fixe	363 384	363 384	363 384	363 384
Rémunération variable	345 987	205 160	342 239	345 987
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	4 675	4 675	4 501	4 501
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Total	714 046	573 218	710 124	713 872
Y. Leroy*				
Directeur général délégué (depuis le 25 avril 2017)				
Rémunération fixe	42 167	42 167	230 000	230 000

Rémunération variable	19 940	-	109 630	19 940
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	318	318	1 908	1 908
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Total	62 425	42 485	341 538	251 848

*La rémunération indiquée pour M. Leroy au titre de l'exercice 2016-17 est au *prorata temporis* depuis sa nomination en tant que Directeur général délégué et Directeur technique à compter du 25 avril 2017.

9.14.5 Détails des éléments des rémunérations fixes et variables dues ou attribuées au titre de l'exercice 2017-18 et soumis au vote impératif des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de Commerce

Le versement des rémunérations variables annuelles et pluriannuelles est soumis au vote positif de l'Assemblée Générale du 8 Novembre 2018.

Rémunérations de M. de Rosen

Les rémunérations ci-dessous ont été établies au prorata temporis jusqu'au 8 novembre 2017, date à laquelle le mandat de Michel de Rosen en tant que Président du Conseil d'Administration a pris fin.

Eléments de rémunération due ou attribuée au cours de l'exercice 2017-2018	Montant ou valorisation comptable en euros
Rémunération fixe	71 212
Rémunération variable annuelle	
Rémunération exceptionnelle	
Options sur actions	
Actions de performance	
Plan de rémunérations variables pluriannuelles	
Indemnités liées à la prise des fonctions	
Indemnité de non-concurrence	
Avantage de toute nature	
Jeton de présence	25 000
Régime de retraite supplémentaire	

Rémunération fixe en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications

La rémunération fixe annuelle de M. de Rosen en tant que Président du Conseil d'administration ressortait à 200 000 euros..

Le montant de la rémunération fixe de M. de Rosen indiqué pour l'exercice clos le 30 juin 2018 a été établi au prorata temporis jusqu'au 8 novembre 2017, date à laquelle le mandat de M. de Rosen en tant que Président du Conseil d'administration a pris fin.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence dus à M. de Rosen pour l'exercice 2017-18 en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications ressort à 25 000 euros.

Rémunération variable

Néant.

Autres

M. de Rosen ne bénéficiait d'aucune indemnité de départ, clause de non concurrence ou retraite supplémentaire au titre de son mandat de Président non-exécutif du Conseil d'administration.

Rémunérations de D. D'Hinnin

La rémunération de D. D'Hinnin en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications est exclusivement composée de jetons de présence.

Eléments de rémunération due ou attribuée au cours de l'exercice 2017-2018	Montant ou valorisation comptable en euros
Rémunération fixe	-

Rémunération variable annuelle	
Rémunération exceptionnelle	
Options sur actions	
Actions de performance	
Plan de rémunérations variables pluriannuelles	
Indemnités liées à la prise des fonctions	
Indemnité de non-concurrence	
Avantage de toute nature	
Jeton de présence	167 111
Régime de retraite supplémentaire	

Rémunération fixe en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications

Néant.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence dus à D. D'Hinnin pour l'exercice 2017-18 en tant que Président non-exécutif du Conseil d'administration d'Eutelsat Communications ressort à 167 111 euros.

Rémunération variable

Néant.

Autres

Néant.

Rémunération de R. Belmer

Eléments de rémunération due ou attribuée au cours de l'exercice 2017-2018	Montant ou valorisation comptable en euros
Rémunération fixe	650 000
Rémunération variable annuelle	610 103
Rémunération exceptionnelle	
Options sur actions	
Actions de performance	
Plan de rémunérations variables pluriannuelles	812 500
Indemnités liées à la prise des fonctions	
Indemnité de non-concurrence	
Avantage de toute nature	5 078
Jeton de présence	51 000
Régime de retraite supplémentaire	

Rémunération fixe

Au titre de ses fonctions de Directeur général d'Eutelsat Communications, la rémunération fixe de Rodolphe Belmer pour l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élève à 650 000 euros. Cette rémunération est en cohérence avec les pratiques du marché définies plus haut.

Le montant de la rémunération fixe de R. Belmer indiqué pour l'exercice clos le 30 juin 2018 lui a été versé par Eutelsat Communications.

Rémunération variable

Le montant de la rémunération variable attribuée à M. Belmer s'est élevé à 588 283 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 et a été versé au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort ainsi que la part variable due à M. Belmer au titre de ses fonctions de Directeur général pour l'exercice 2017-18, s'établit à 93,9 % de la rémunération fixe brute annuelle (90,51% pour l'exercice 2016-17). Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 97,66 % et les objectifs qualitatifs à 85 %. La part variable due à M. Belmer, au titre de l'exercice 2017-18, ressort ainsi à 610 103 euros.

Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous : cette part variable sera versée au cours du premier semestre de l'exercice clos au 30 juin 2019, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale.

<i>(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à deux décimales)</i>	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré	Réalisation en euros

Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	70%	97,66%	68,36%	444 353
Chiffre d'affaires	28%	81,2%	22,7%	147 841
EBITDA	14%	95,8%	13,4%	87 212
Cash-Flow libre discrétionnaire	14%	115,0%	16,1%	104 650
Plan d'économies (LEAP)	14%	115,0%	16,1%	104 650
Objectifs qualitatifs	30%	85%	25,5%	165 750
TOTAL	100%	93,9%	93,9%	610 103

Concernant les objectifs qualitatifs, le niveau de réalisation de chacun des objectifs a été établi de manière précise mais n'est rendu public qu'à un niveau agrégé pour des raisons de confidentialité. Les principales réalisations de l'exercice écoulé incluent par exemple :

- Une réduction des investissements de 56 millions d'euros en 2017-18 par rapport à 2016-17, sans pénaliser le plan de déploiement futur,
- Le remplacement de la constellation Hotbird illustrant la mise en oeuvre efficace de l'approche de conception par les coûts,
- La mise en oeuvre du plan d'économies « LEAP », avec 24 millions d'euros d'économies réalisées, soit un niveau en avance sur les prévisions,
- La poursuite du renforcement d'une culture d'entreprise basée sur la performance à travers par exemple la mise en place du programme « One Eutelsat Culture » adressé à près de 200 managers du Groupe,
- L'acquisition et l'intégration de Noorsat permettant de rationaliser la distribution Vidéo au Moyen-Orient,
- la poursuite de nombreuses initiatives en matière d'innovation avec par exemple la commande du nano-satellite ELO, le premier satellite du Groupe en orbite basse permettant de tester le lancement d'un projet de constellation dédiée à l'Internet des Objets,
- La commande du satellite KONNECT VHTS qui marque une étape majeure dans la mise en oeuvre de la stratégie de croissance dans le Haut-Débit Fixe et Mobile.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence dus à R. Belmer pour l'exercice 2017-18 en tant qu'administrateur d'Eutelsat Communications ressort à 51 000 euros.

Avantages en nature

Le montant des avantages en nature de R. Belmer indiqués pour l'exercice clos le 30 juin 2018, correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Autres

En cas de fin de mandat, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que R. Belmer s'abstienne, pendant cette durée, de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Rémunérations de M. Azibert

Eléments de rémunération due ou attribuée au cours de l'exercice 2017-2018	Montant ou valorisation comptable en euros
Rémunération fixe	363 384
Rémunération variable annuelle	342 239
Rémunération exceptionnelle	
Options sur actions	
Actions de performance	
Plan de rémunérations variables pluriannuelles	508 738
Indemnités liées à la prise des fonctions	
Indemnité de non-concurrence	
Avantage de toute nature	4 501
Jeton de présence	
Régime de retraite supplémentaire	

Rémunération fixe

La rémunération fixe due à M. Azibert au titre de l'exercice 2017-18 au titre de ses fonctions de Directeur-général délégué d'Eutelsat Communications et de Directeur commercial et du développement du Groupe est de 363 384 euros.

Rémunération variable

Le montant de la rémunération variable attribuée à M. Azibert s'est élevé à 345 987 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 et a été versée au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable de M. Azibert, au titre de l'exercice 2017-18, s'établit à 94,2 % de la rémunération fixe brute annuelle (contre 95,21% au titre de l'exercice 2016-17), soit 342 239 euros. Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 97,66 % au niveau Groupe et à 85 % au niveau commercial et les objectifs qualitatifs à 88 %. Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous : cette part variable sera versée au cours du premier semestre de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2019, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale.

(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à deux décimales)	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré	Réalisation en euros
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	35%	97,66%	34,2%	124 208
Chiffre d'affaires	14%	81,2%	11,4%	41 325
EBITDA	7%	95,8%	6,7%	24 378
Cash-Flow libre discrétionnaire	7%	115,0%	8,1%	29 252
Plan d'économies (LEAP)	7%	115,0%	8,1%	29 252
Objectifs qualitatifs	25%	88,00%	22,0%	79 944
Objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques	45%	84,44%	38,0%	138 086
TOTAL	105%	89,7%	94,2%	342 239

Concernant les objectifs qualitatifs et les objectifs quantitatifs commerciaux spécifiques, le niveau de réalisation de chacun des objectifs a été établi de manière précise mais n'est rendu public qu'à un niveau agrégé pour des raisons de confidentialité. Les principales réalisations de l'exercice écoulé incluent – outre certains des éléments déjà cités pour M. Belmer :

- La montée en puissance des chaînes HD du Groupe avec taux de pénétration HD de 21% contre 17% un an plus tôt, soit une progression du nombre de chaînes HD de 27% ;
- Le renforcement des équipes commerciales avec par exemple le recrutement d'un Directeur de la Business Line Vidéo et d'un Directeur de la business line Données Fixes ;
- La contribution de la Direction Commerciale à la réduction des charges externes du Groupe dans le cadre du plan d'Economies LEAP ;
- Des Contrats avec de nouvelles plateformes de télédiffusion par exemple dans la région des Caraïbes sur le satellite EUTELSAT 117 WEST B et avec SFR Altice en France ;
- La location de la totalité de la capacité HTS restante sur le satellite EUTELSAT 172B à l'opérateur de Télécommunications China Unicom ;
- Le développement d'une nouvelle position orbitale pour les services aux gouvernements à 174°Est en couverture de l'Asie-Pacifique.

Avantages en nature

Le montant des avantages en nature de M. Azibert indiqués pour l'exercice clos le 30 juin 2018, correspond à la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Rémunérations de Y. Leroy

Éléments de rémunération due ou attribuée au cours de l'exercice 2017-2018	Montant ou valorisation comptable en euros
Rémunération fixe	230 000
Rémunération variable annuelle	109 630
Rémunération exceptionnelle	
Options sur actions	
Actions de performance	
Plan de rémunérations variables pluriannuelles	115 000
Indemnités liées à la prise des fonctions	
Indemnité de non-concurrence	
Avantage de toute nature	1 908
Jeton de présence	
Régime de retraite supplémentaire	

Rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe de Y. Leroy indiqué pour l'exercice clos le 30 juin 2017 lui a été versé par Eutelsat Communications au titre de ses fonctions de Directeur-général délégué d'Eutelsat Communications et Directeur technique. La rémunération fixe due à Y. Leroy au titre de l'exercice 2017-18 au titre de ses fonctions de Directeur-général délégué d'Eutelsat Communications et Directeur technique est de 230 000 euros. Pour mémoire la rémunération pour l'exercice 2016-17 (42 167 euros) était calculée sur la base d'un *pro rata temporis* à compter de la date de nomination de Y. Leroy en tant que mandataire sociale (25 avril 2017) sur la base d'une rémunération fixe annuelle de 230 000 euros.

Rémunération variable

Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort ainsi que la part variable due à Y. Leroy au titre de ses fonctions de Directeur-général délégué d'Eutelsat Communications et Directeur technique pour l'exercice 2017-18, s'établit à 47,7% de la rémunération fixe brute annuelle sur la période de référence (contre 95% au titre de l'exercice 2016-17). Les objectifs quantitatifs ont été atteints à 97,66% et les objectifs qualitatifs à 93 %. La part variable due à Y. Leroy, au titre de l'exercice 2017-18 au titre de ses fonctions de Directeur-général délégué d'Eutelsat Communications, ressort ainsi à 109 630 euros.

Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous : cette part variable sera versée au cours du premier semestre de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2019, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale.

(en pourcentage de la rémunération fixe, arrondi à deux décimales)	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré	Réalisation en euros
Objectifs quantitatifs au niveau Groupe	25%	97,66%	24,4%	56 155
Chiffre d'affaires	10%	81,2%	8,1%	18 683
EBITDA	5%	95,8%	4,8%	11 021
Cash-Flow libre discrétionnaire	5%	115,0%	5,8%	13 225
Plan d'économies (LEAP)	5%	115,0%	5,8%	13 225
Objectifs qualitatifs	25%	93,0%	23,3%	53 475
TOTAL	50%	95,4%	47,7%	109 630

Concernant les objectifs qualitatifs, le niveau de réalisation de chacun des objectifs a été établi de manière précise mais n'est rendu public qu'à un niveau agrégé pour des raisons de confidentialité. Les principales réalisations de l'exercice écoulé incluent notamment :

- La baisse de l'enveloppe totale des investissements cash du Groupe (- 56 millions d'euros par rapport à l'exercice 2016-17)
- La contribution de la direction technique aux économies réalisées dans le cadre du programme LEAP ;
- La participation à la communication financière et aux roadshows du Groupe ;
- La poursuite des efforts de conception par les coûts des satellites visant à optimiser les investissements, illustrée en particulier par le remplacement de la constellation Hotbird
- La commande du nano-satellite ELO, le premier satellite du Groupe en orbite basse permettant de tester le lancement d'un projet de constellation dédiée à l'Internet des Objets
- La commande du satellite KONNECT VHTS, et des accords afférents avec Orange et Thales. Premier satellite VHTS pour le Groupe, KONNECT VHTS constitue la solution satellitaire la plus compétitive à ce jour sur le marché et marque une étape majeure dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance dans le Haut-Débit Fixe et Mobile

9.14.6 Attribution gratuite d'actions et plans d'actions fantômes

Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2017 et 2018.

En revanche, au titre d'exercices antérieurs, la filiale opérationnelle Eutelsat S.A. avait mis en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions. À la date du présent document de référence, aucun des mandataires sociaux ni leurs apparentés ne détient d'option de souscription d'actions ou d'achat d'actions Eutelsat S.A.

Attribution gratuite d'actions

Plan d'attribution gratuite d'actions du 16 février 2016

Compte tenu de l'évolution de la législation en France qui instaurait un traitement plus favorable aux plans d'attribution gratuite d'actions, le Conseil d'administration avait décidé de faire évoluer la nature de la rémunération de long-terme en revenant à des plans d'attribution gratuite d'action alors que les deux exercices précédents avaient donné lieu à des plans d'attribution fictive d'actions. En matière de critères de performance, le plan d'attribution gratuite d'actions du 16 février 2016 s'inscrit dans la continuité du précédent plan d'attribution fictive d'actions (plan du 11 février 2015).

Le Conseil d'administration de la Société a ainsi approuvé, le 16 février 2016, un programme d'attribution gratuite d'actions pour les mandataires sociaux, les cadres et d'autres salariés du Groupe, pour un nombre maximum de 292 081 actions (auquel il faut ajouter une réserve de 20 000 actions pour d'éventuelles nouvelles embauches) et a décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées.

L'attribution définitive des actions était soumise à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence – d'une durée de trois ans (les trois exercices fiscaux concernés sont les exercices 2015-16, 2016-17 et 2017-18). – pour les bénéficiaires des sociétés françaises à compter de la date d'attribution – et de quatre ans pour les bénéficiaires des filiales étrangères – à compter de cette même date. Les actions doivent en outre être conservées – pour les sociétés françaises – pendant une période de deux ans à l'issue de la date d'attribution définitive des dites actions.

Le nombre d'actions qui avaient été gratuitement attribuées était égal, pour M. Belmer à 125% (100% pour M. Azibert) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan.

Au titre de ce plan et sous réserve de la réalisation des objectifs de performance et des conditions de présence fixés par le Conseil d'administration :

- M. de Rosen aurait pu bénéficier d'un total de 4 700 actions correspondant au *prorata temporis* (du 1er juillet 2015 au 29 février 2016) de 100% de son salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan ;
- R. Belmer aurait pu bénéficier d'un total de 28 619 actions correspondant à 125% de son salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan ;
- M. Azibert aurait pu bénéficier d'un total de 12 800 actions correspondant à 100% de son salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan.

Les objectifs de performance étaient les suivants :

- pour un tiers un objectif d'EBITDA,
- pour un tiers un objectif de ROCE, et
- pour un tiers un objectif de TSR relatif sur la période définie (du 1er juillet 2015 au 30 juin 2018). Le TSR relatif est calculé par rapport à un indice synthétique qui correspond à la moyenne arithmétique des quatre indices suivants : SBF 120, MSCI Europe Infrastructure, MSCI Europe Telecom et un indice composé des trois principaux concurrents cotés dans le secteur des satellites (SES, Intelsat, Inmarsat) ainsi que d'Eutelsat.

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les objectifs d'EBITDA et de ROCE sont confidentiels et fondés sur le plan stratégique du Groupe. Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante :

- 0% en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 59,52% en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 89,29% en cas de surperformance de 10 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100% en cas de surperformance de 15 % par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

Le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2018 a décidé de l'attribution définitive de **0** actions à M. de Rosen, de **0** actions à R. Belmer et de **0** actions à M. Azibert, soit un taux d'acquisition de **0**%.

Le tableau ci-dessous représente le calcul du taux d'acquisition retenu pour chacun des critères:

Critères	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré
EBITDA	33,3%	0%	0%
ROCE	33,3%	0%	0%
TSR relatif	33,3%	0%	0%
Taux d'acquisition total			0%

L'attribution définitive de ces actions interviendra à compter du 17 février 2019.

Un tableau récapitulatif (tableau n° 9) présente l'historique des attributions d'actions de performance.

À la date d'arrêté du présent document, aucune autre attribution d'actions de performance n'a été faite par le Conseil d'administration.

Plans d'attribution fictive d'actions

Plan d'attribution fictive d'actions du 11 février 2015

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 11 février 2015, un programme d'attribution fictive d'actions pour les mandataires sociaux, les cadres et d'autres salariés du Groupe.

Le versement d'un bonus en numéraire est déterminé par le volume des actions fictives définitivement attribuées, lui-même soumis à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2014-15, 2015-16 et 2016-17).

Le nombre d'actions attribuées fictivement théoriquement acquises est égal, pour M. de Rosen à 130% (100% pour M. Azibert) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 derniers jours de bourse précédant la date d'ouverture du plan.

Au titre de ce plan et sous réserve de la réalisation des objectifs de performance (pour un tiers un objectif d'EBITDA, pour un tiers un objectif de ROCE, et pour un tiers un objectif de TSR relatif sur la période définie) fixés par le Conseil d'administration, M. de Rosen aurait pu bénéficier d'un total de 20 775 actions attribuées fictivement (nombre réduit à 11 542 après application d'un *prorata temporis* compte tenu de la fin des fonctions de M. de Rosen en tant que Directeur général le 29 février 2016) et M. Azibert de 13 827 actions attribuées fictivement. Par rapport au plan précédent, il avait été décidé :

- d'exclure l'objectif d'EPS, dont l'évolution est fortement corrélée à l'EBITDA ;
- de prendre désormais en compte un TSR relatif (et non plus un TSR absolu) qui mesure une performance relative par rapport à des indices et à des concurrents permettant ainsi de dissocier l'évaluation de la performance des effets d'événements macro-économiques ou boursiers exogènes à la société. Le TSR relatif est calculé par rapport à un indice synthétique qui correspond à la moyenne arithmétique des quatre indices suivants : SBF 120, MSCI Europe Infrastructure, MSCI Europe Telecom et un indice composé des trois principaux concurrents cotés dans le secteur des satellites (SES, Intelsat, Inmarsat) ainsi que d'Eutelsat.

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les objectifs d'EBITDA et de ROCE sont confidentiels. Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante :

- 0% en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;

- 67% en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100% en cas de surperformance de 10% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 112% en cas de surperformance de 15% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

Le Conseil d'administration en date du 27 juillet 2017 a décidé de l'attribution définitive fictive de 2 253 actions à M. de Rosen et de 2 699 actions à M. Azibert, soit un taux d'acquisition de 19,52%. Le paiement des sommes en numéraire correspondant aux actions attribuées fictivement interviendra le 1er septembre 2017.

Le tableau ci-dessous représente le calcul du taux d'acquisition retenu pour chacun des critères pour M. de Rosen et M. Azibert :

Critères	Poids	% de réalisation	% de réalisation pondéré
EBITDA	1/3	58,55%	19,52%
ROCE	1/3	0%	0%
TSR Relatif	1/3	0%	0%
Taux d'acquisition total	-	-	19,52%

Dans un délai de trois ans à compter de l'attribution fictive des actions attribuées fictivement et sous réserve que les performances atteintes à l'issue des trois ans suivant l'attribution, permettent le versement d'un minimum de 50% des actions fictivement attribuées, les membres du Comité Exécutif ont une obligation de détenir un pourcentage de leur salaire en actions Eutelsat. Ce pourcentage était de 200% du salaire de base annuel brut pour M. de Rosen et 100% du salaire de base annuel brut pour M. Azibert.

Plan d'attribution fictive d'actions du 25 avril 2017

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 25 avril 2017, un programme d'attribution fictive d'actions pour les mandataires sociaux du Groupe. La décision de revenir à une attribution fictive d'action par rapport à l'attribution gratuite d'actions décidée en 2016 est liée à l'évolution de la législation fiscale en France.

L'attribution fictive d'actions se traduit, à l'échéance du plan par le versement d'un bonus en numéraire déterminé par le volume des actions définitivement attribuées fictivement, lui-même soumis à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2016-17, 2017-18 et 2018-19).

Le nombre d'actions attribuées fictivement théoriquement acquises est égal :

pour R. Belmer : à 125% (inchangé par rapport au plan d'actions gratuites du 16 février 2016) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 38 380 actions « théoriques » ;

pour M. Azibert : à 120% (100% pour le plan d'actions gratuites du 16 février 2016) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 20 599 actions « théoriques ». Par ailleurs, il a été décidé de faire évoluer comme suit le pourcentage d'attribution pour M. Azibert : 140% pour le prochain plan d'incitation à long terme et 160% pour le suivant.

pour Y. Leroy à 40% du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 4 346 actions « théoriques » ;

Les objectifs de performance fixés par le Conseil d'administration sur la période de trois exercices définie sont les suivants :

- Pour 25% un objectif de TSR relatif¹ ;
- Pour 25% un objectif de chiffre d'affaires ;
- Pour 25% un objectif lié au plan d'économies de coûts LEAP annoncé en février 2017 ;
- Pour 25% un objectif de Cash-flow libre discrétionnaire tel que défini par le Groupe.

L'évolution des objectifs par rapport aux objectifs du plan d'actions gratuites de février 2016 (qui comprenait pour un tiers un objectif d'EBITDA², pour un tiers un objectif de ROCE³, et pour un tiers un objectif de TSR relatif) est le reflet de la nouvelle stratégie du Groupe annoncée en juin 2016, qui vise notamment à maximiser la génération de cash-flow.

Les objectifs de chiffre d'affaires, ceux liés au plan d'économies de coûts LEAP et ceux liés au Cash-flow libre discrétionnaire sont confidentiels. Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante :

- 0% en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 80% en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100% en cas de surperformance de 10% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 115% en cas de surperformance de 15% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

L'attribution définitive de ces actions « théoriques » interviendra à compter de septembre 2019, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Plan d'attribution fictive d'actions du 8 novembre 2017

Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 8 novembre 2017, un programme d'attribution d'actions fictives pour les mandataires sociaux du Groupe.

Ce plan est conforme à la politique du Groupe en matière de rémunération et s'inscrit dans la continuité du plan précédent. L'attribution d'actions fictives se traduit, à l'échéance du plan, par le versement d'un bonus en numéraire déterminé par le volume des actions fictives définitivement attribuées, lui-même soumis à la réalisation de conditions de performance et d'une condition de

¹ Le TSR est le taux de rentabilité d'une action sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de Bourse). Le TSR relatif est calculé par rapport à un indice synthétique qui correspond à la moyenne arithmétique des quatre indices suivants : SBF 120, MSCI Europe Infrastructure, MSCI Europe Telecom et un indice composé des trois principaux concurrents cotés dans le secteur des satellites (SES, Intelsat, Inmarsat) ainsi que d'Eutelsat.

² L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, dépréciations d'actifs et autres produits / (charges) opérationnels.

³ Le ROCE est le retour sur capital employé = résultat opérationnel / (capitaux propres + dette nette - écarts d'acquisition).

présence sur les trois exercices fiscaux concernés (exercices 2017-18, 2018-19 et 2019-20).

Le nombre d'actions fictives attribuées théoriquement acquises est égal :

- pour R. Belmer : à 125% (inchangé par rapport au plan du 25 avril 2017) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 36 305 actions « théoriques » ;
- pour M. Azibert : à 140% (120% pour le plan du 25 avril 2017) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 22 732 actions « théoriques » ;
- pour M. Leroy : à 50% (40% pour le plan du 25 avril 2017) du salaire de base annuel brut divisé par le cours moyen de l'action Eutelsat Communications sur les 20 jours de Bourse précédant la date d'ouverture du plan, soit un total de 5 139 actions « théoriques ».

Les objectifs de performance fixés par le Conseil d'administration sur la période de trois exercices définie sont les suivants :

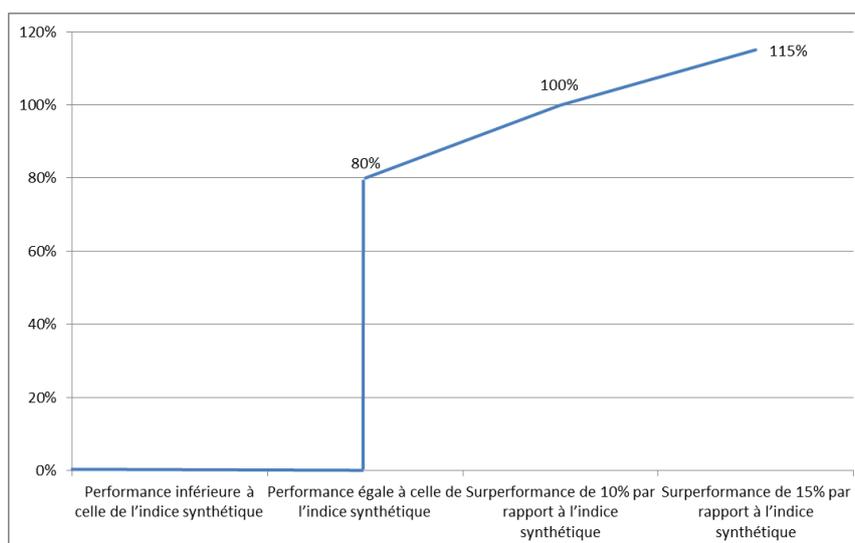
- Pour 25% un objectif de TSR relatif¹,
- Pour 25% un objectif de chiffre d'affaires,
- Pour 25% un objectif lié au plan d'économies de coûts LEAP² annoncé en février 2017,
- Pour 25% un objectif de Cash-flow libre discrétionnaire³ tel que défini par le Groupe.

Pour chacun des trois critères internes (chiffre d'affaires, « LEAP » et Cash-flow libre discrétionnaire), en cas de performance inférieure aux objectifs financiers communiqués, le taux de réalisation serait de 0%.

Concernant le critère de TSR relatif, le pourcentage d'acquisition effectif varie de la manière suivante :

- 0% en cas de performance inférieure à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 80% en cas de performance égale à celle de l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 100% en cas de surperformance de 10% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus ;
- 115% en cas de surperformance de 15% par rapport à l'indice synthétique défini ci-dessus.

Pour le critère de TSR le pourcentage d'acquisition en fonction du niveau d'atteinte peut être représenté comme suit :



L'attribution définitive de ces actions « théoriques » interviendra à compter de novembre 2020, sous réserve de l'atteinte des conditions de performance mentionnées ci-dessus.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 (Tableau n° 6 – Recommandation AMF)

Néant

Actions « fictives » attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018 (Tableau n° 6 bis)

Actions de performance attribuées au cours de	Date et durée du plan	Nombre d'actions fictives attribuées	Valorisation (en euros)	Date d'acquisition	Délai de conservation	Conditions de performances du

1 Le TSR relatif est calculé par rapport à un indice synthétique qui correspond à la moyenne arithmétique des quatre indices suivants : SBF 120, MSCI Europe Infrastructure, MSCI Europe Telecom et un indice composé de trois concurrents cotés dans le secteur des satellites (SES, Inmarsat, ViaSat). Par rapport au plan précédent, Compte tenu de la très forte volatilité du cours de l'action Intelsat (dont la capitalisation boursière ne représente qu'une faible proportion de la valeur d'entreprise) qui aurait pu distordre l'analyse de la performance relative, celle-ci a été remplacée par ViaSat dans la composition de l'indice synthétique.

2 Si le plan d'économies de coûts LEAP n'était pas prolongé sur l'année fiscale 2019-20, alors l'objectif serait supprimé au titre de cette même année fiscale; ne subsistant que les trois objectifs de performance suivants: TSR relatif pour un tiers, le chiffre d'affaires pour un tiers et le cash-flow libre discrétionnaire pour le tiers restant.

3 Le cash-flow libre discrétionnaire se définit comme le flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation auquel sont soustraits les investissements « cash » ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés nets des produits d'intérêts reçus. Pour plus d'informations sur le calcul du cash-flow libre discrétionnaire il convient de se référer au chapitre 1 du présent document.

l'exercice par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe		sur l'exercice clos le 30 juin 2018		définitive		plan
R. Belmer Directeur général (depuis le 1er mars 2016), Directeur général délégué (du 1er décembre 2015 au 1er mars 2016)	8 novembre 2017 sur les exercices 2017-2018 2018-2019 et 2019-2020	36 305	812 500	Novembre 2020		25 % de l'attribution basée sur un objectif de chiffre d'affaires
M. Azibert Directeur général délégué	8 novembre 2017 sur les exercices 2017-2018 2018-2019 et 2019-2020	22 732	508 738	Novembre 2020		25 % de l'attribution basée sur un objectif lié au plan d'économies LEAP ¹
Y. Leroy Directeur général délégué	8 novembre 2017 sur les exercices 2017-2018 2018-2019 et 2019-2020	5 139	115 000	Novembre 2020		25 % de l'attribution basée sur un objectif de Cash-flow libre discrétionnaire
						25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif
Total	-	64 176	1 436 238			

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2017-18 (Tableau n° 7 – Recommandation AMF)

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice par le Conseil d'administration sur délégation de l'Assemblée générale à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date et durée du plan	Nombre d'actions acquises sur l'exercice	Conditions de performances du plan
M. de Rosen Président du Conseil d'administration (du 16 septembre 2013 au 8 novembre 2017), Directeur général (du 10 novembre 2009 au 29 février 2016)	8 novembre 2012 sur les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015	3 283	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR
M. Azibert Directeur général délégué	8 novembre 2012 sur les exercices 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015	2 027	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR
TOTAL		5 310	

Historique des attributions d'actions de performance (Tableau n° 9 – Recommandation Afep-Medef)

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4
Date du Conseil d'administration	1er février 2010	28 juillet 2011	8 novembre 2012	16 février 2016
Nombre total d'actions théoriquement	700 000 (1)	700 000 (2)	347 530(3)	

¹ Si le plan d'économies de coûts LEAP n'était pas prolongé sur l'année fiscale 2019-20, alors l'objectif serait supprimé au titre de cette même année fiscale; ne subsistant que les trois objectifs de performance suivants: TSR relatif pour un tiers, le chiffre d'affaires pour un tiers et le cash-flow libre discrétionnaire pour le tiers restant

attribuées dont				292 081
- aux mandataires sociaux	66 952 (1)	84 000 (2)	33 800(3)	46 119
M. de Rosen	66 952 (1)	52 000 (2)	20 900	4 700
R. Belmer	N/A	N/A	N/A	28 619
M. Azibert	N/A	32 000	12 900	12 800
Date d'acquisition des actions	2 février 2013	29 juillet 2014	9 novembre 2015	17 février 2019
Date de fin de période de conservation	2 février 2015	29 juillet 2016	9 novembre 2017	17 février 2021
Conditions de performance (pour les mandataires sociaux)	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE) 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE) 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR	25 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA 25 % de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE) 25 % de l'attribution basée sur le bénéfice net de la Société pour une action et 25 % de l'attribution basée sur un objectif de TSR	33,3% de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA 33,3% de l'attribution basée sur la rentabilité des capitaux utilisés 33,3% de l'attribution basée sur un objectif de TSR relatif
Nombre d'actions acquises au 30 juin 2018	536 091	132 230	27 562	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	163 909	567 770	319 968	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice	-	-	-	249 662

(1) Le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2012 a décidé de l'attribution définitive de 536 091 actions à 486 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe à l'issue de la période d'acquisition de trois ans. Au titre de ce plan, 55 617 actions ont été attribuées définitivement à M. de Rosen le 2 février 2013.

(2) Le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2014 a décidé de l'attribution définitive de 133 484 actions à 559 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe à l'issue de la période d'acquisition de trois ans. Au titre de ce plan, 5 431 actions ont été attribuées définitivement à M. de Rosen et 3 287 actions ont été attribuées définitivement à M. Azibert.

(3) Le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2015 a décidé de l'attribution définitive de 27 562 actions à 87 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe à l'issue de la période d'acquisition de trois ans. Au titre de ce plan, 3 283 actions ont été attribuées définitivement à M. de Rosen et 2 027 actions ont été attribuées définitivement à M. Azibert.

9.14.7 Éléments de rémunération et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de ou postérieurement à la cessation des fonctions des dirigeants du Groupe

Les mandataires sociaux du Groupe ne bénéficient ni d'une retraite supplémentaire de l'entreprise, ni d'une indemnité de fin de mandat.

Contrat de travail et retraites (Tableau n° 10 – Recommandation AMF)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
D. D'Hinnin Président du Conseil d'administration (depuis le 8 Novembre 2017), Date de début de mandat : 8 novembre 2017 Échéance mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021		X (1)		X		X		X
M. Azibert Directeur général délégué et Directeur commercial et du développement Date début de mandat : 5 septembre 2011		X (2)		X		X		X

R. Belmer Directeur général (depuis le 1er mars 2016), Directeur Général Délégué (du 1er décembre 2015 au 1er mars 2016)		X (3)		X		X	X (4)	
Y. Leroy Directeur général délégué et directeur technique Date début de mandat 25 avril 2017		X (5)		X		X	X (4)	
<p>(1) M. D'Hinnin n'a de contrat de travail dans aucune des sociétés du Groupe Eutelsat.</p> <p>(2) M. Azibert n'a de contrat de travail dans aucune des sociétés du Groupe Eutelsat.</p> <p>(3) M. Belmer n'a de contrat de travail dans aucune des sociétés du Groupe Eutelsat.</p> <p>(4) En cas de fin de mandat, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement sur 18 mois de 50% de la rémunération fixe.</p> <p>(5) M. Leroy n'a de contrat de travail dans aucune des sociétés du Groupe Eutelsat.</p>								

9.15 PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Nombre d'actions Eutelsat Communications S.A. détenues	30 juin 2017	30 juin 2018
Rodolphe Belmer Directeur général (depuis le 1er mars 2016)	2 000	2 000
Dominique D'Hinnin Administrateur, Président du Conseil d'administration (depuis le 8 novembre 2017)	N/A	2 000
Bpifrance Participations Représentée par Stéphanie Frachet	61 564 251	61 564 251
FSP Représenté par Agnès Audier	17 464 145	17 464 145
Ross McInnes Administrateur	2 000	2 000
Lord John Birt Administrateur	2 101	2 169
Ana García Fau Administrateur	2 000	2 000
Paul-François Fournier Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)	N/A	0
Esther Gaide Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)	N/A	2 000
Didier Leroy Administrateur (depuis le 8 novembre 2017)	N/A	2 000
Carole Pivnica Administrateur	2 000	2 000
Michel Azibert	28 115	28 115

Directeur général délégué		
Yohann Leroy Directeur général délégué	4 277	4 277
Jean d'Arthuys Administrateur (depuis le 5 novembre 2015)	0	500

9.16 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

9.16.1 Information concernant la composition du capital de la Société

Actionnaires	Au 30 juin 2018		Au 30 juin 2017		Au 30 juin 2016	
	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage
Bpifrance Participations (depuis le 12 juillet 2013), ex Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)	61 564 251	26,45%	61 564 251	26,45%	61 564 251	26,45%
Fonds Stratégique de Participations (FSP)	17 464 145	7,50%	17 464 145	7,50%	17 464 145	7,50%
China Investment Corporation (CIC)	15 526 530	6,67%	15 526 530	6,67%	15 526 530	6,67%
Entreprise des Postes et Telecoms (Luxembourg)	0	0,00%	2 581 760	1,11%	2 581 760	1,11%
Ministry of sea, transport and infrastructure (Croatie)	0	0,00%	1 038 242	0,45%	1 038 242	0,45%
Radio Televizija Slovenija	735 000	0,32%	735 000	0,32%	810 000	0,35%
Autres actionnaires minoritaires (1)	2 006 296	0,86%	2 132 183	0,92%	2 132 183	0,92%
Salariés, dirigeants et autres	1 214 821	0,52%	1 590 504	0,68%	1 623 997	0,70%
Public(2)	134 263 592	57,68%	130 142 020	55,91%	130 033 527	55,85%
Total titres	232 774 635	100%	232 774 635	100%	232 774 635	100%

(1) Cette catégorie regroupe certains actionnaires minoritaires d'Eutelsat Communications tels que notamment Turksat Satellite Communications et les compagnies de télécommunications de Bosnie-Herzégovine et d'Albanie.

(2) Dont 201 000 actions auto-détenues au 30 juin 2018 via le contrat de liquidité et 105 068 en direct

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Sans objet

9.16.2 Information concernant des franchissements de seuils ou un changement de contrôle de la Société

Franchissement de seuils	
3 juillet 2017	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par Legal & General Investment Management avec la détention de 2 547 320 actions soit 1,09% du capital de la Société.
11 juillet 2017	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par BNP Paribas Asset Management avec la détention de 2 411 330 actions soit 1,04% du capital de la Société.
7 septembre 2017	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par Legal & General Investment Management avec la détention de 1 783 359 actions soit 0,77% du capital de la Société.
2 octobre 2017	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par AQR Capital Management avec la détention de 2 381 387 actions soit 1,02% du capital de la Société.

22 mai 2018	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par AQR Capital Management avec la détention de 2 252 355 actions soit 0,97% du capital de la Société.
25 mai 2018	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par Amundi avec la détention de 2 422 440 actions soit 1,04% du capital de la Société.
14 juin 2018	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2%, en termes de capital de la Société, par BNP Paribas Asset Management avec la détention de 4 791 762 actions soit 2,06% du capital de la Société.
26 juin 2018	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital de la Société, par BDL Capital Management avec la détention de 2 413 868 actions soit 1,04% du capital de la Société.

Accords conclus par la société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les emprunts évoqués au paragraphe 6.4.2 prévoient la possibilité pour chaque prêteur aux contrats de crédit ou aux émissions obligataires de demander en cas de dégradation des notations respectivement d'Eutelsat S.A. le remboursement anticipé de l'intégralité des obligations émises par Eutelsat S.A. résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe). Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe.

9.16.3 Restrictions concernant la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société

Aucune restriction à la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de notre Société n'est applicable au 30 juin 2018, à l'exception des restrictions ou interdictions d'acquisition/cession de nos titres expressément visées dans le Code de conduite et destinées à prévenir les manquements d'initiés.

Ce Code de conduite est applicable aux membres des organes ou comités de direction des sociétés du Groupe et à certains salariés de directions et départements identifiés comme « sensibles » et susceptibles d'obtenir ou de disposer d'informations privilégiées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou de leurs responsabilités, que ce soit à titre permanent ou occasionnel. En ce sens, tous les salariés sont potentiellement concernés.

Le Code de conduite définit en outre des périodes dites de « clôture », pendant lesquelles aucune opération sur les titres de la Société ne doit être réalisée (sauf cas particuliers limitativement énumérés), et ce, même en l'absence de détention d'une information privilégiée. La durée des périodes de clôture est fixée à 30 jours avant la publication des résultats annuels et semestriels et 15 jours avant la publication s'agissant de l'information trimestrielle, et ce, conformément à la Recommandation de l'AMF n°2010-07 relative à la prévention des manquements d'initiés.

Le Conseil d'administration a également décidé le 22 juin 2011 de constituer un Comité de déontologie, composé de trois membres : le Directeur financier, le Directeur des affaires juridiques et le Directeur des ressources humaines, conformément à la Recommandation AMF précitée. Le Conseil a expressément prévu que la consultation de ce Comité serait facultative, rappelant que la décision d'intervenir ou non sur les titres de la Société resterait en tout état de cause de la seule responsabilité de la personne concernée.

9.16.4 Opérations ayant affecté le capital au cours de l'exercice

Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite d'actions

Aucune augmentation de capital à la suite d'attributions gratuites d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Concernant les options de souscriptions ou les plans d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Concernant les autres titres donnant accès au capital

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions de la société sont décrites dans la section 9.14 du présent document. Il n'y a pas d'autres titres donnant accès au capital à la date du présent rapport.

Concernant l'acquisition complémentaire d'actions Eutelsat S.A.

La Société s'était engagée auprès des salariés actionnaires d'Eutelsat S.A. ou bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription d'actions Eutelsat S.A., à l'exclusion des mandataires sociaux et des cadres ayant consenti des promesses de cessions de leurs actions à mettre en place un mécanisme de liquidité pour leurs titres Eutelsat S.A. en cas d'introduction en Bourse d'Eutelsat Communications.

À cet effet, le Groupe a mis en place une fenêtre de liquidité semestrielle après la publication des résultats semestriels et annuels.

La Société Eutelsat Communications a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options de souscription d'actions consenties au titre des Plans Partners, Managers I, II, III et IV et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004, d'acquiescer leurs actions issues desdits plans. Cette offre de liquidité a été ouverte le 20 novembre 2017 et sa période de souscription close le 1 décembre 2017. Le règlement définitif de cette opération est intervenu le 13 décembre 2017. Au titre de cette opération, et à la date de présent rapport, 15 748 actions ont été rachetées au prix unitaire de 5,52 euros par action Eutelsat S.A.

La Société a par ailleurs procédé à une seconde offre de liquidité et proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options consenties au titre des Plans Partners, et Managers I, II, III et IV et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004, d'acquiescer leurs actions. Cette offre de liquidité a été ouverte le 25 mai 2018 et sa période de souscription close le 6 juin 2018. Le

règlement définitif de cette opération (finalisée par Eutelsat Communications) est intervenu le 20 juin 2018. Au titre de cette opération, et à la date de présent rapport, 2 531 actions ont été rachetées au prix unitaire de 4,50 euros par action Eutelsat S.A.

10 RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

10.1 MODÈLE D’AFFAIRES, RISQUES, POLITIQUE RSE

Au cours de l'exercice 2017-2018, la Direction d'Eutelsat a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la sensibilisation aux questions sociales, environnementales et sociétales au sein du Groupe, et auprès d'un public externe. En conformité avec l'article L. 225-102-1 du Code de commerce qui s'applique encore pour l'exercice démarrant au 1^{er} juillet 2017, et pour tenir compte du Décret no 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance no 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, Eutelsat a recueilli une réponse pour les items définis par la loi Grenelle II pertinents au regard de son activité, dans les domaines suivants :

- Social
- Environnemental
- Sociétal

et spécifiquement ayant trait aux champs suivants :

- Lutte contre la corruption
- Respect des droits de l'homme

Le détail des données recueillies (indicateurs) figure au § 10.7 Indicateurs.

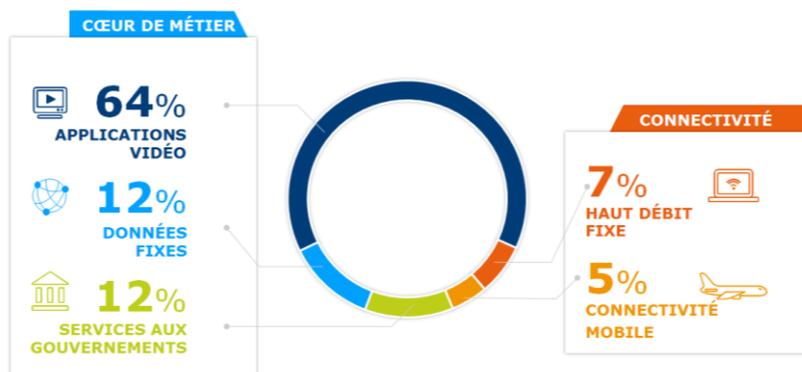
Ce travail est coordonné par la Direction de la Communication institutionnelle, et implique les principaux départements ainsi que les principales filiales du Groupe : Ressources Humaines, Relations Investisseurs, Affaires Institutionnelles, Affaires Juridiques, Direction Technique, Services Généraux, Finances, Audit Interne, Gestion des Risques, Téléports.

10.1.1 Modèle d'affaires

Voir également les sections « Présentation du marché et de la stratégie du Groupe » et « Activités du Groupe » du présent document.

Avec une flotte de 38 satellites, Eutelsat est l'un des premiers opérateurs mondiaux de satellites de télécommunications. Le Groupe exploite un portefeuille de positions orbitales qui s'étendent de 117° Ouest à 174° Est sur l'orbite géostationnaire, en couverture de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique et du continent américain. En s'appuyant sur ces positions de premier ordre et d'importantes infrastructures terrestres, Eutelsat a construit un socle solide de clients constitué de télédifuseurs, d'opérateurs de télécommunications, d'administrations gouvernementales et de fournisseurs de services Internet.

Portefeuille d'activité : (NB mettre à jour les pourcentages fin juin)



10.1.2. Principaux risques extra-financiers

Il convient notamment de se référer à la section Facteurs de risques du présent document, où sont détaillés les risques opérationnels, ceux relatifs à l'évolution du marché des télécommunications par satellite, les risques de marché ainsi que les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par le Groupe.

Les principaux risques extra-financiers concernent :

- pour le volet social : la perte de salariés clés ou les éventuelles difficultés à recruter les salariés nécessaires à l'activité ;
- pour le volet environnemental : le risque de pollution de l'espace par l'encombrement dû aux satellites hors d'usage restant en orbite, les risques de pollution lors des opérations de lancement, essentiellement sous le contrôle des opérateurs de lancement. Les activités d'Eutelsat ne sont pas exposées à des risques majeurs liés au changement climatique ;
- pour le volet sociétal, principalement dans le domaine éthique : le risque de corruption, les brouillages intentionnels de la diffusion de certaines chaînes de télévision ;

La politique et les actions mises en place pour faire face à ces risques, ainsi que les indicateurs de performance qui y sont associés, sont détaillés dans la suite de ce document.

10.1.3. Enjeux et indicateurs clés de la performance extra financière

Le Groupe a identifié trois enjeux principaux de RSE (« Responsabilité Sociale des Entreprises), pertinents compte tenu de la nature de ses activités, soit parce qu'ils peuvent avoir un impact sur sa propre performance, soit parce que, par rapport à ces enjeux, les opérations du Groupe peuvent avoir un impact matériel en termes de développement responsable à long terme. Ces enjeux sont les suivants :

- Participer à l'effort visant à combler la « fracture numérique » ;
- Protéger l'environnement et maintenir l'espace autour de la Terre désencombré et propre ;
- Mener une politique de ressources humaines adaptée aux enjeux du Groupe.

10.1.3.1 Participer à l'effort visant à combler la « fracture numérique »

Au cœur du modèle d'affaires du Groupe, la lutte contre la fracture numérique est l'un des axes prioritaires de la politique de développement socialement responsable du Groupe. La fracture numérique se définit comme la disparité d'accès entre populations aux technologies de l'information et de la communication, notamment Internet et la télévision.

La politique du Groupe dans ce domaine poursuit trois objectifs :

- Connecter à Internet particuliers, professionnels et administrations situés dans les zones peu ou non couvertes par les réseaux terrestres ;
- Satisfaire des besoins spécifiques en répondant aux objectifs d'inclusion numérique des politiques publiques ;
- Favoriser l'accès à la télévision gratuite pour tous les foyers.

Indicateurs clés pour cet objectif :

- Chiffre d'affaires Internet Haut Débit Fixe au 30 Juin 2018 : 87 millions d'euros sur l'exercice 2017-18 ;
- Capacité HTS disponible pour l'Internet Haut Débit en service au 30 juin 2018 : plus de 140 Gbps ;
- Nombre de chaînes gratuites diffusées sur la flotte du Groupe au 31 décembre 2017 : 2 332.

10.1.3.2 Protéger l'environnement et maintenir l'espace autour de la Terre désencombré et propre

Mener une politique responsable de gestion de la flotte, c'est-à-dire intégrant dès l'origine le traitement des satellites en fin de vie, constitue un des piliers de la RSE de l'entreprise. Avec le développement du nombre de satellites de télécommunications dans l'espace, la question de la fin de vie des satellites, et des potentiels débris générés à ce stade, devient de plus en plus importante. Positionnés en orbite géostationnaire pour une durée moyenne de quinze ans, les satellites opérés par Eutelsat ne sont pas la catégorie qui génère le plus de débris, contrairement à ceux situés en orbites basse ou moyenne. Néanmoins, des engagements sont pris par Eutelsat pour réduire le risque de pollution dans l'espace.

Indicateurs clés pour cet objectif :

- Nombre de satellites arrivés en fin de vie ré-orbités et passivés au 15 mai 2018 : 20, avec un taux de succès de 95% ;
- Nombre de satellites repositionnés en orbite géostationnaire au 15 mai 2018 : 102, avec un taux de succès de 100% ;
- Nombre de satellites à propulsion électrique lancés sur les derniers exercices : 1 en 2015 (sur 3 lancements), 1 en 2016 (sur 2 lancements), 1 en 2017 (sur 1 lancement) ; à venir : 3 d'ici 2020 (sur 5 lancements).

10.1.3.3 Mener une politique de Ressources Humaines adaptée aux enjeux du Groupe

Le maintien d'une diversité culturelle, ainsi que la fidélisation des talents, dans un univers concurrentiel extrêmement fort, fondent le socle du troisième axe de la politique RSE du Groupe. Pour rappel, les activités d'Eutelsat S.A. (principale filiale opérationnelle d'Eutelsat Communications) étaient à l'origine exercées par une organisation intergouvernementale, l'Organisation européenne de télécommunications par satellite. Ce passé d'ancienne organisation intergouvernementale teinte toujours la culture d'entreprise du Groupe d'une forte identité internationale. Le Groupe est aujourd'hui une société globale et transnationale, et met en place des initiatives et processus afin de créer l'adhésion et ainsi fidéliser ses salariés, par le biais notamment de programmes fédérateurs internationaux (One Eutelsat, Rising Star) visant notamment à renforcer la culture d'entreprise, et par l'harmonisation des outils de gestion et de mobilisation des collaborateurs.

A noter sur l'exercice 2017-2018, l'intégration de l'entreprise Noorsat en Jordanie, renforçant le multiculturalisme du Groupe et sa proximité avec ses marchés prioritaires.

Indicateurs clés pour cet objectif :

- Nombre de nationalités présentes au sein du Groupe : 46 ;
- Proportion des salariés recrutés au cours de l'année pour Eutelsat S.A. ayant une nationalité autre que française : 19% ;
- Nombre de nationalités représentées au Conseil d'administration du Groupe : 4 ;
- Nombre de nationalités représentées au *Leadership Committee* : 12 ;
- Nombre de collaborateurs dans le programme Rising Star pour les cadres à haut potentiel : 15.

10.2 INFORMATION SOCIÉTALE

10.2.1. Participer à l'effort visant à combler la « fracture numérique »

Le satellite est un moyen facile et fiable d'avoir accès au haut débit, et demain, au très haut débit, pour les foyers ou entreprises situés à l'écart des réseaux terrestres de télécommunications.

Dans la plupart des zones géographiques, le cœur de marché adressable pour l'internet haut débit par satellite à long terme correspond au minimum à 2 à 3% des foyers. Par exemple, en Europe, il est estimé qu'en 2030, environ 5 millions de foyers seront toujours privés d'une connexion Internet fixe de qualité par voie terrestre.

Dans un contexte européen justement, où la Commission européenne exige une connexion à 30 Mbps pour tous en 2020, Eutelsat a marqué en avril 2018 la poursuite de son engagement pour l'inclusion numérique, avec l'annonce de la commande auprès de Thales de KONNECT VHTS, un satellite de nouvelle génération dédié au très haut débit, qui sera doté de plusieurs centaines de faisceaux et d'une capacité en bande Ka de 500 Gbps.

Le lancement de KONNECT VHTS en 2021 viendra ainsi renforcer les ressources haut débit du satellite KA-SAT, disponibles depuis 2011, et permettra de proposer des connexions toujours plus performantes aux particuliers, professionnels et administrations sur une vaste zone pan-européenne. Pour rappel, KA-SAT a été le premier satellite de la classe HTS (High Throughput Satellite) à permettre de bénéficier d'un service Internet haut débit grand public. Depuis son lancement, les débits ont augmenté, passant de 6 Mbps en réception et 4 Mbps en émission à désormais 22 Mbps en réception, voire 50 Mbps pour certains services, et 6 Mbps en émission (palier maximum). Les services de très haut débit fixe de KONNECT VHTS seront comparables à la fibre.

Au cours des trois derniers exercices financiers, le Groupe a par ailleurs significativement renforcé ses ressources HTS en bande Ka dans les régions du monde où la fracture numérique est particulièrement forte :

- En Russie, avec le lancement du satellite EUTELSAT 36C en décembre 2015 ;
- Au Brésil et dans d'autres pays d'Amérique latine, avec le lancement et l'entrée en service d'EUTELSAT 65 West A en 2016 ;
- En Afrique subsaharienne, avec la commercialisation des services haut débit de nouvelle génération de Konnect Africa. S'appuyant sur une location de capacité sur la flotte de l'opérateur Yahsat et démarrés en juin 2017 au Bénin, au Cameroun, au Kenya, au Lesotho, au Nigeria, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Tanzanie et en Ouganda, ils seront étendus à d'autres pays de la région avec l'entrée en service du satellite Al Yah 3 au cours de l'été 2018, avant de couvrir l'ensemble de la zone d'ici 2020 avec le satellite KONNECT.

Les ressources satellitaires en bande C de la flotte Eutelsat sont également mobilisées pour réduire la fracture numérique dans des territoires présentant une forte disparité d'accès à Internet. Pour preuve, durant l'exercice 2017-2018, un contrat de distribution de services haut débit a été passé avec Alaska Communications sur le satellite EUTELSAT 115 West B. Cet accord a permis de proposer un accès à Internet haut débit pour différents types d'organisations à l'écart des réseaux terrestres, et ainsi d'encourager l'utilisation de services tels que des formations professionnelles à distance, du e-commerce, l'accès à des services gouvernementaux, à des offres touristiques, ou encore de la visioconférence.

10.2.1.1 Satisfaire des besoins spécifiques en répondant aux objectifs d'inclusion numérique des politiques publiques

Capable d'offrir une connexion Internet performante en un temps de déploiement sans égal en tout point du territoire sans contrainte de relief, avec une équation économique particulièrement favorable, le satellite constitue une solution technologique particulièrement bien adaptée aux exigences institutionnelles.

En France, le « Plan France Très Haut Débit », qui vise à donner accès à du très haut débit à tous d'ici 2022, a acté officiellement le dispositif « Cohésion numérique » en décembre 2017 pour soutenir financièrement l'installation d'équipements de réception d'internet par satellite ou réseaux hertziens à hauteur de 150€ par foyer, pour une enveloppe globale de 100 M€. Le guichet sera officiellement ouvert à la fin de l'année 2018.

Un effort particulier est consacré depuis plusieurs années à l'équipement des écoles afin de leur donner accès aux usages numériques. En France, le programme gouvernemental « Écoles connectées » oeuvre à faciliter le raccordement à Internet d'un potentiel de 8 000 écoles et implique largement les solutions et fournisseurs d'accès à Internet partenaires d'Eutelsat.

A l'échelle européenne, Eutelsat est actif au sein d'un consortium chargé par la Commission européenne d'étudier le potentiel et les conditions d'un programme de soutien à l'équipement haut débit par satellite que l'Union européenne pourrait déclencher à destination des écoles rurales (projet « BROSS »). Le premier rapport produit par ce consortium a été publié en septembre 2017 et amorce la voie d'un projet pilote.

Sur le continent américain, Eutelsat Americas fournit de la capacité pour plusieurs programmes de connectivité sociale notamment au Mexique et en Colombie et est l'un des chefs de file du secteur pour ce type de programme dont l'objectif est de connecter des communautés rurales et de leur donner accès à divers services (écoles, hôpitaux, bibliothèques...).

En Afrique, les organes administratifs s'emparent eux aussi du sujet de l'inclusion numérique et font appel aux services de connectivité d'Eutelsat, afin d'assurer une continuité et une égalité de services à l'ensemble des populations. Fin 2017, la Poste sénégalaise, fournisseur public de services postaux, a ainsi opté pour une location de capacité en bande Ku sur le satellite EUTELSAT 7 West A pour interconnecter les 200 bureaux de poste répartis dans le pays via un réseau VSAT. Des millions d'habitants peuvent ainsi accéder à des services de proximité et des services financiers ou informatiques à travers le pays.

L'intérêt du satellite se vérifie également dans le domaine de la santé, en rendant possible la téléconsultation et ainsi en rapprochant, par Internet, des centres de soins distants à des centres hospitaliers universitaires.

10.2.1.2 Favoriser l'accès à la télévision gratuite pour tous les foyers

Dans son cœur de métier, les Applications Vidéo, Eutelsat favorise l'accès à la télévision gratuite (« en clair ») pour tous les foyers, en France et à l'international.

¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/results-satellite-broadband-schools-study>

Au 31 décembre 2017, le Groupe diffuse plus de 2 000 chaînes gratuites, accessibles sans abonnement, sur ses satellites (soit un tiers du total des chaînes diffusées à cette même date), vers une audience de plus d'un milliard de téléspectateurs, principalement en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

En France, le service FRANSAT permet de diffuser, via le satellite EUTELSAT 5 West A, les 27 chaînes de la TNT gratuite (ainsi que les 24 offres régionales de France 3 en HD, des chaînes locales et thématiques, des radios et des services de TV connectée) sans abonnement ni limite de durée. C'est le seul bouquet de TNT gratuite par satellite référencé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Il s'adresse en particulier aux foyers situés dans les zones d'ombre des réseaux hertziens terrestres. Plus de 2 millions de foyers sont équipés en réception individuelle FRANSAT. FRANSAT est également le relais privilégié des chaînes locales pour une diffusion élargie auprès de tous les publics. Pour les maisons de retraites et autres collectivités, les petits réseaux câblés communaux situés en zone blanche de la TNT et les petits émetteurs hertziens isolés, FRANSAT apporte avec « FRANSAT PRO » une solution de télédistribution collective de la TNT gratuite par satellite. Le service FRANSAT est régulièrement enrichi au bénéfice des téléspectateurs : haute définition, ultra haute définition, portail « FRANSAT Connect » de navigation dans l'offre de programmes et de services interactifs accessibles en mode connecté, etc. Le bouquet se positionne à l'avant-garde en matière de diffusion en ultra haute définition, avec l'arrivée au cours de l'exercice 2017-2018 de plusieurs chaînes dans ce format (SFR 4K, NASA TV UHD) proposées en continu, aux côtés du canal FRANSAT Ultra HD, qui retransmet régulièrement de grands événements sportifs ou culturels tels que Roland-Garros ou la Coupe du Monde de football, en partenariat avec des acteurs du monde audiovisuel.

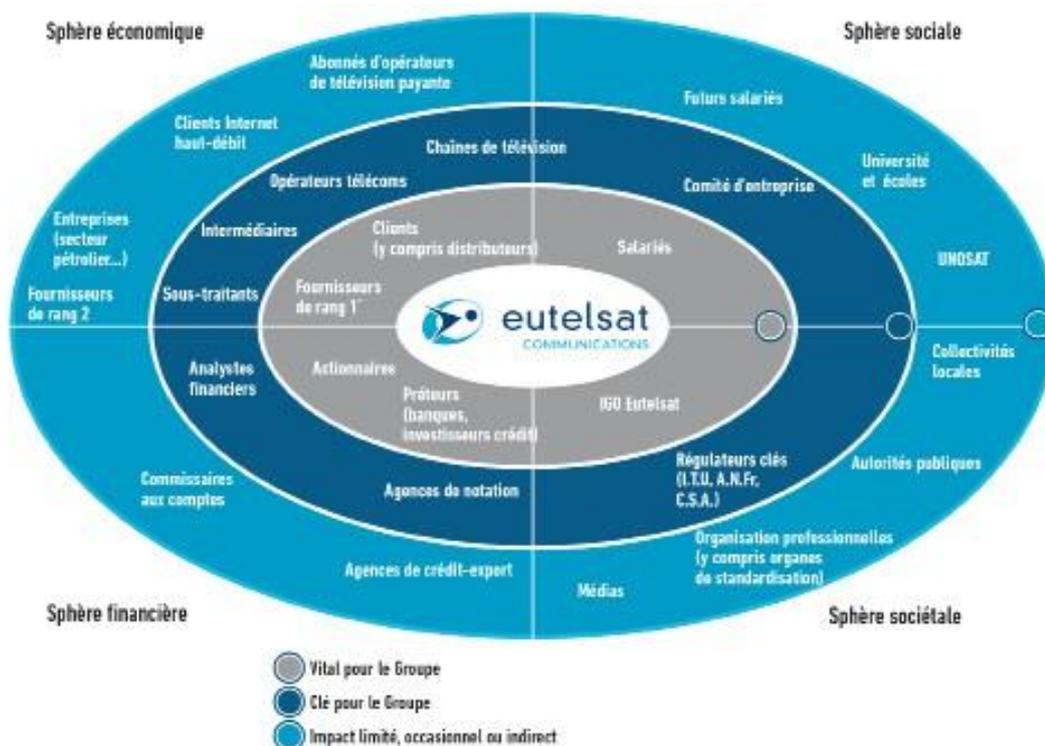
En Europe, sur le bassin méditerranéen et au Moyen-Orient, la constellation HOTBIRD s'est imposée en quelques années comme un pôle de référence pour plus de 274 millions de foyers, en leur donnant accès gratuitement à une programmation riche de plus de 400 chaînes, diffusées dans près de 40 langues. La position orbitale 13° Est offre ainsi la possibilité à des populations vivant souvent en-dehors de leur pays d'origine de recevoir leurs chaînes nationales, et ainsi de conserver un lien culturel avec celui-ci. L'exemple le plus récent est l'ajout de la chaîne publique bulgare HRT-HTV5 sur HOTBIRD, qui rayonne depuis le printemps 2018 auprès d'une audience nationale et internationale répartie sur l'ensemble de la zone de couverture de la constellation.

A l'autre bout du monde, l'opérateur de la TNT aux îles Fidji, Walesia, a quant à lui signé un accord en novembre 2017 avec Eutelsat, portant sur de la capacité en bande C disponible sur le satellite EUTELSAT 172B afin d'offrir un accès numérique à six chaînes en clair à sa population résidant à l'écart des réseaux terrestres.

En Afrique, le Groupe accompagne de nombreux acteurs publics dans leur transition numérique. Le contrat passé sur le satellite EUTELSAT 3B avec la Société burkinabè de télédiffusion (SBT), opérateur public de diffusion de la TNT au Burkina Faso, a permis d'opérer avec succès le basculement de la télévision analogique vers le tout-numérique partout dans le pays en fin d'année 2017.

10.2.2. Relations avec les parties prenantes

Les principales parties prenantes du Groupe ont été identifiées et figurent dans la matrice ci-dessous :



* Les fournisseurs de rang 1 incluent principalement les constructeurs de satellites, les lanceurs, les assureurs, les fournisseurs de technologie et d'équipements au sol.

Le Groupe est signataire de la charte « Collective for Space Care » qui réunit la communauté des opérateurs et partenaires spatiaux qui partagent l'esprit de responsabilité associé aux traités et principes internationaux sur l'Espace, dans le respect des législations spatiales et suivant les meilleures pratiques qui en découlent. L'objectif est d'agir pour la sécurité des personnes et des biens, de veiller à la santé des populations dans toutes les opérations spatiales, et de protéger l'environnement terrestre et spatial en renforçant la prévention des risques liés tant aux opérations de lancement qu'aux opérations dans l'espace.

La présence du Groupe à l'international, tout comme la large couverture de ses satellites à travers le monde lui donne de nombreuses opportunités de s'engager sur des initiatives de développement et de solidarité. Cet engagement sociétal prend diverses formes : en externe, la participation à des programmes de recherche et de développement pour mettre la technologie satellitaire au service de la protection des citoyens et des espèces animales en danger, le soutien à des associations humanitaires sur le terrain de l'urgence ou du développement numérique dans les zones fragiles, la promotion des sciences et des technologies à l'école, ainsi que le soutien à l'ONG EUTELSAT IGO. En interne, la mise en œuvre du programme d'arrondi solidaire.

10.2.2.1 Des partenariats technologiques contributeurs à la protection civile et aux espèces animales en danger

Eutelsat noue des partenariats technologiques avec des acteurs du spatial et de l'Internet des Objets afin de participer au développement de moyens satellitaires innovants au service de la protection civile et des espèces animales en voie d'extinction. Sur le premier aspect, le satellite EUTELSAT 9B, opérationnel depuis novembre 2016, héberge EDRS-A, le premier nœud du système européen de relais de données déployé par l'Agence spatiale européenne (ESA) et Airbus Defence and Space. EDRS-A a ouvert une autoroute spatiale de l'information, en accélérant le flux d'information entre les satellites en orbite basse et leurs stations au sol. Le dispositif de circulation de données s'appuie sur un terminal de communication laser embarqué, une liaison inter-satellites en bande Ka, ainsi qu'une antenne en bande Ka, qui transmet les données de l'orbite géostationnaire vers les stations au sol d'EDRS. Le temps de réaction nécessaire pour réaliser un large éventail d'opérations telles que la veille portant sur les catastrophes naturelles, les opérations d'urgence et de surveillance côtière et maritime, se voit sensiblement amélioré.

Dans le domaine de la protection animale, Eutelsat s'est associé en novembre 2017 à la Sigfox Foundation pour faire progresser la protection des rhinocéros en danger d'extinction dans le cadre du projet « Now Rhinos Speak ». Avant l'officialisation de ce partenariat, Eutelsat et Sigfox Foundation avaient commencé à travailler depuis un an sur une première opération dans le Sud de l'Afrique. Trois stations de base du réseau Internet des Objets (IoT) à bas débit Sigfox sont actuellement reliées à la plateforme sécurisée de traçage des rhinocéros grâce au service satellitaire SmartLNB d'Eutelsat, qui permet d'étendre les réseaux IoT terrestres partout, au-delà des zones urbaines. Ce dispositif a permis à ce jour le suivi d'une dizaine de rhinocéros sauvages.

10.2.2.2 S'engager sur le terrain de l'urgence humanitaire

Eutelsat est un des signataires fondateurs de la Charte de connectivité de crise des Nations Unies, intégrée aux actions portées par le Programme alimentaire mondial. Cette charte initiée et signée fin 2015 par le GVF (Global VSAT Forum), l'ESOA (EMEA Satellite Operator's Association), et plusieurs opérateurs de satellites, avec le soutien du Cluster télécommunications d'urgence (ETC) sous l'égide du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, a pour vocation de mettre à disposition des gouvernements et ONG une connectivité immédiate et résiliente en cas de crise humanitaire majeure, dans un délai de 24 heures, et ce sur quatre continents. Elle définit le cadre de coordination et d'intervention entre les parties prenantes, afin d'optimiser les modalités et le temps de réponses aux besoins en télécommunications lors de situations d'urgence.

Les principaux engagements de la Charte comprennent :

- des solutions satellitaires préplanifiées, prévisibles et évolutives, déployables dans les 24 heures lors d'une catastrophe et adaptables à la nature unique de chaque opération ;

- des équipements de satellite prépositionnés à Dubaï au Dépôt Réponse humanitaire de l'ONU pour le déploiement dans les 24 heures vers les zones sinistrées ; transport, formalités d'importation et licences d'utilisation ;
- une bande passante réservée sur l'interconnexion des couvertures par satellite, assurant une priorité du trafic Internet humanitaire.

Le tout fourni sans frais pour l'opération humanitaire.

Des sessions de formation technique du personnel humanitaire, ainsi que des simulations d'intervention de crise, sont assurées ponctuellement depuis la signature de la Charte par Eutelsat et d'autres opérateurs de satellites et intégrateurs.

La Charte de connectivité de crise est entrée dans sa phase opérationnelle au printemps 2018, par le biais de la signature d'un contrat de contribution entre le PAM et Eutelsat, comprenant une quarantaine d'équipements de réception au sol, et de la bande passante pré-allouée sur quatre satellites de la flotte du Groupe.

Eutelsat est par ailleurs présent aux côtés de Télécoms Sans Frontières (TSF) depuis 2007. L'aide qu'apporte Eutelsat au travers de ce partenariat permet à cette ONG internationale d'équiper en quelques heures une communauté ou une cellule de crise d'une liaison à connectivité haut débit pour l'envoi de données, d'images ou de communications vocales. La connectivité d'urgence déployée par TSF et s'appuyant sur les ressources d'Eutelsat s'est montrée essentielle lors de l'année écoulée pour assurer le rétablissement rapide des télécommunications dans les îles des Caraïbes frappées par les ouragans Irma (Saint Martin, Saint Barthélemy) et Maria (Dominique). La contribution d'Eutelsat a permis en particulier d'installer des points d'accès publics à un réseau wifi dans des centres névralgiques des îles sinistrées. Plusieurs centaines de connexions ont été rendues possibles en simultanément, et ont été utilisées prioritairement par des individus ou des familles pour communiquer avec leurs proches.

Le partenariat d'Eutelsat avec TSF se matérialise en parallèle depuis plusieurs années dans des zones de conflits de grande ampleur, et permet d'assurer une coordination quasi-continue des diverses actions humanitaires mises en place sur le terrain.

Dans l'optique d'améliorer encore la rapidité de réponse des équipes partenaires de TSF, et en complément des matériels déjà mis à disposition de l'ONG, le Groupe donne chaque année plusieurs terminaux prêts à être embarqués en avion.

Le Groupe apporte son soutien à une autre organisation, NetHope, depuis 2004. Au cours de l'année passée, Eutelsat a donné dix terminaux ainsi que de la bande passante pour accompagner les efforts humanitaires déployés dans des camps de réfugiés en Ouganda.

Enfin, Eutelsat s'implique directement auprès d'ONG non spécialisées dans le domaine des télécommunications, telles qu'Action contre la faim, en délivrant des formations techniques pour les personnels humanitaires. Vingt équipiers ont ainsi pu apprendre en juillet 2017 à installer en un minimum de temps les équipements dédiés au haut débit au téléport d'Eutelsat de Paris-Rambouillet.

Quant à Eutelsat Americas, l'entité travaille également avec Telmex chaque année pendant la saison des ouragans pour déployer un système de télécommunications de secours pour le Nord du Mexique.

10.2.2.3 Eutelsat IGO, en dialogue permanent avec le monde de l'Espace

Eutelsat entretient des relations avec EUTELSAT IGO qui est une organisation intergouvernementale et avec un ensemble de parties prenantes sur les sujets d'environnement et de responsabilité sociétale.

EUTELSAT IGO a le statut d'observateur permanent au Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). En cette qualité, le Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO participe au groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, dont la mission est d'élaborer des lignes directrices et de préparer un cadre réglementaire pour leur mise en œuvre au sein du secteur spatial. En février 2018, ce groupe a présenté au sous-comité scientifique et technique du COPUOS un projet de préambule et de 21 lignes directrices associées dont la majorité fait déjà l'objet d'un consensus.

En juin 2018, UNISPACE+50 a célébré le 50ème anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ce rendez-vous a rassemblé la communauté internationale autour des futurs contours de la coopération spatiale, pouvant être bénéfiques pour l'humanité dans son ensemble. EUTELSAT IGO informe régulièrement ses États membres et la société Eutelsat S.A. des progrès réalisés dans ce domaine.

Par ailleurs, en février 2018, le Secrétaire exécutif d'EUTELSAT IGO, M. Piotr Dmochowski-Lipski, a été nommé Commissaire de la Commission des Nations Unies « Le large bande au service du développement numérique ». Étant donné l'importance des objectifs fixés par l'instance de cette Commission, instituée en 2010 par l'UIT et l'UNESCO, dont celui d'encourager un développement plus inclusif et durable en faisant bénéficier l'ensemble des individus et de la société civile des potentialités liées à Internet, EUTELSAT IGO s'engage pleinement au sein de cette Commission depuis ses débuts¹. Grâce à la représentation de M. Piotr Dmochowski-Lipski, EUTELSAT IGO participera aux rencontres prévues en mai et septembre 2018, au cours desquelles l'importance de l'accès à Internet et des Technologies d'Information et de Communication (TIC) dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies sera discutée.

10.2.2.4 L'arrondi solidaire, un geste de solidarité en faveur de l'emploi local et du microcrédit

Ces initiatives et partenariats externes s'accompagnent d'engagements individuels au sein d'Eutelsat. L'entreprise a par exemple été la première en France à proposer à ses salariés en 2010 « l'arrondi solidaire », un processus d'autorisation permettant aux collaborateurs de donner chaque mois les centimes d'euros figurant en bas de leur feuille de salaire. Le montant est abondé de 200% par l'entreprise et versé à des associations caritatives œuvrant en faveur de l'emploi local et du microcrédit comme ADIE et Positive Planet.

10.2.3. Impact territorial des activités du Groupe en matière d'emploi et de développement régional

10.2.3.1 Accompagner le développement numérique des zones rurales

Voir ci-dessous § 10.2.3.2. et également la section « Satisfaire des besoins spécifiques en répondant aux objectifs d'inclusion numérique des politiques publiques » au § 10.2.1.1.

10.2.3.2 Faciliter l'accès au savoir, enjeu majeur de développement

¹ <http://www.broadbandcommission.org/Pages/default.aspx>

Soutenir l'enseignement des sciences à l'école, et plus généralement, être acteur dans le champ éducatif par le biais de l'accès au numérique, constitue un autre axe de mobilisation pour Eutelsat.

Le Groupe établit des liens étroits avec les étudiants des filières télécoms et spatiale, notamment par l'intervention de collaborateurs en tant qu'enseignants dans les programmes universitaires. Sont par ailleurs mis en œuvre des partenariats éducatifs visant à affirmer le goût des élèves pour les sciences et la technologie.

En Afrique, Eutelsat co-organise depuis 2011 avec le télédiffuseur MultiChoice Africa le concours des DStv Eutelsat Star Awards, dont l'objectif est de permettre aux élèves de 14 à 19 ans de faire le lien entre les sciences qui leur sont enseignées à l'école et leurs applications au service du développement de leur continent. Ce concours propose chaque année un thème nouveau autour de la technologie satellitaire sur lequel les candidats sont invités à rédiger un essai ou dessiner une affiche. La compétition s'accompagne d'un ensemble de ressources mises à la disposition des écoles (livrets pédagogiques, films, site web) et du soutien de 1 000 centres de ressources MultiChoice équipés pour l'enregistrement de programmes de télé-enseignement diffusés par satellite. Depuis sa création, le concours a récolté près de 7 000 dossiers, essais et affiches confondus. Le jury du concours se place depuis ses débuts sous l'égide d'un Président spatonaute rattaché à l'Agence spatiale européenne (ESA). L'Italien Paolo Nespoli a présidé pour la quatrième fois cette année, le jury continental, qui s'est réuni à Kampala en Ouganda en avril 2018 pour désigner les lauréats. Amos Mumbere (Ouganda) a reçu le prix du meilleur essai et remporté un voyage pour Paris et la Guyane française où il assistera en direct au lancement d'un satellite. Rasheed Taher (Tanzanie), prix de la meilleure affiche, se rendra en Afrique du Sud pour visiter les installations de l'Observatoire de Hartebeesthoek.

Le Groupe s'investit par ailleurs dans des projets à visée éducative dans le sud de l'Italie et en Afrique, dans le cadre d'un programme innovant appelé « ONEClass ! Open Network for Education », porté par le groupe Openet, et soutenu par la branche ARTES (Advanced Research in Telecommunications System) de l'Agence spatiale européenne (ESA). Le calendrier du programme pilote, initialement prévu pour un démarrage opérationnel fin 2017, a été décalé et devait démarrer au printemps 2018, avec l'objectif de connecter au total 32 sites. Adressé à un public d'écoles multi-classes et d'associations œuvrant pour l'accès à l'éducation de mineurs migrants, ce projet s'appuiera sur la technologie satellitaire et plus particulièrement sur les ressources du satellite d'Eutelsat KA-SAT pour sa mise en place et déploiement. Le volet « multi-classe » inclut la dispense de cours en direct à des élèves situés dans des lieux différents et isolés géographiquement grâce à un système de conférence en ligne, complété par des supports d'e-learning disponibles sur un « cloud » dédié. Le principe est similaire pour le volet concernant les ONG intervenant dans des centres d'accueil aux immigrants, qui se proposent d'assurer un parcours éducatif aux mineurs étrangers non accompagnés. Ce réseau englobe des classes situées en Afrique. La bande passante fournie par Eutelsat est un ingrédient essentiel à la réussite du programme, et permet de soutenir un nouveau modèle d'enseignement inclusif, en particulier pour les populations d'élèves migrants.

Sur le continent américain, la filiale Eutelsat Americas du Groupe apporte sa pierre à l'édifice dans le domaine de l'éducation à travers plusieurs programmes.

L'entreprise participe depuis 2010 au programme fédéral d'inclusion numérique México Conectado, piloté par le Ministère des Communications et des Transports. Ce programme visant à offrir un accès gratuit à Internet dans des lieux publics tels que des écoles, des hôpitaux, des universités, des parcs ou des institutions gouvernementales connecte aujourd'hui environ 100 000 sites. Plus de deux tiers d'entre eux sont des écoles et près de 30% de l'ensemble des lieux publics connectés via le programme utilisent la technologie satellitaire. Un partenariat noué entre Eutelsat Americas et l'entreprise Elara Comunicaciones a dans ce contexte permis à un grand nombre d'écoles de bénéficier des potentialités éducatives ouvertes via un accès à Internet par satellite. Des initiatives similaires de connectivité sociale sont par ailleurs menées au Panama, en Colombie et en Equateur.

Récemment, Eutelsat a choisi d'apporter son soutien à Laboratoria, une organisation qui forme de jeunes femmes issues de milieux défavorisés au développement web, leur offrant ainsi de nouvelles perspectives. L'ONG a été fondée en 2014 au Pérou et a depuis étendu ses activités au Mexique et au Chili. A travers cette initiative, des populations autrement à l'écart d'un circuit éducatif de qualité peuvent plus facilement intégrer le secteur professionnel des nouvelles technologies, prendre en main leurs carrières, et s'affirmer comme chefs de file du monde digital dans leurs pays, tout en incarnant de nouveaux modèles féminins à suivre pour la jeune génération.

10.2.3.3 L'impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement régional

Parmi les sites du Groupe, les téléports sont ceux qui participent le plus directement et activement à l'activité économique locale, de par leur implantation dans des zones péri-urbaines ou rurales.

Le téléport de Paris-Rambouillet en France présente des avantages pour la collectivité locale en matière d'emploi et de développement régional. Le Groupe utilise ainsi des fournisseurs de services locaux pour une partie de l'activité et de l'entretien du téléport, dont :

- des entreprises locales pour l'entretien du terrain entourant le téléport, les petits travaux, la restauration ;
- une entreprise régionale pour l'installation d'antennes ;
- une entreprise locale à Rambouillet pour la plupart des produits techniques nécessaires au bon fonctionnement du téléport.

De même, les téléports du Groupe au Mexique ont un impact positif sur les collectivités locales en favorisant les fournisseurs locaux. Des entreprises locales sont ainsi employées pour le jardinage, la maintenance, l'entretien ou les fournitures de bureau. En outre, toujours au Mexique, un soutien à la communauté locale est apporté à travers un certain nombre d'activités, notamment le reboisement et des dons à des ONG locales et à d'autres organisations. La proportion de fournisseurs locaux est estimée à 70%.

10.2.3.4 L'impact de son activité sur les populations riveraines ou locales

Au téléport de Paris-Rambouillet, afin de réduire l'impact d'une augmentation du trafic dans la région en raison de ses activités, la Société gère un service de navette entre le téléport et le centre-ville de Rambouillet. Le covoiturage est également encouragé.

Dans un esprit d'ouverture et dans le but de promouvoir la connaissance du monde du satellite, le téléport de Paris-Rambouillet reçoit régulièrement des visiteurs sur le site, dont des écoles, des élus, des responsables locaux et des médias. Près de 10 000 visiteurs sont venus en 2017.

A Madère, des présentations de l'entreprise aux écoles locales sont fréquemment organisées, et les équipes du téléport reçoivent régulièrement les visites d'étudiants en collaboration avec leurs écoles.

Par ailleurs, Eutelsat accompagne le développement numérique des zones rurales : voir la section « Satisfaire des besoins spécifiques en répondant aux objectifs d'inclusion numérique des politiques publiques » au § 10.2.1.1.

10.2.4 Sous-traitance et fournisseurs

Compte tenu de la nature très technique des activités d'Eutelsat, il est fait appel à un nombre limité de grands fournisseurs ou sous-traitants qui fabriquent et lancent des satellites du Groupe. En plus de fournir à Eutelsat des satellites conformes au droit de l'espace français, ces principaux fournisseurs essentiellement situés en Europe et aux États-Unis sont assujettis à des standards élevés en matière de responsabilité sociale.

En ce qui concerne la politique d'achat de produits et de services, la Direction des Achats d'Eutelsat s'assure que les principaux fournisseurs ont mis en place une politique prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux : une charte fournisseurs est en vigueur pour répondre à cette ambition.

L'harmonisation au niveau Groupe des procédures d'achat avec le projet « One Purchasing Group » conduit à partager les clauses environnementales et sociales avec les filiales en les adaptant aux réglementations locales.

Les appels d'offres contiennent un engagement de respect de charte éthique. Les contrats d'achats contiennent toujours des clauses stipulant l'obligation de respect des réglementations, d'interdiction d'emploi de personnels non déclarés, etc. Pour les fournisseurs de produits, la fiche descriptive des produits est en principe jointe ou fournie à la demande.

10.3 INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

10.3.1 Politique générale en matière environnementale

La politique environnementale du Groupe se décline dans deux domaines :

- La gestion de la flotte de satellites : encombrement de l'espace, impact environnemental du cycle de vie des satellites. Le Groupe applique une démarche responsable de gestion de flotte en lien étroit avec les constructeurs et les lanceurs de satellites pour minimiser l'impact environnemental des satellites, et mène une politique active en matière de débris spatiaux ;
- L'optimisation de l'impact environnemental des opérations terrestres d'Eutelsat : téléports et activités de gestion au sol. Du fait de la nature de ses activités, la Société n'a pas d'usine ou d'entrepôts et son empreinte due aux consommations d'énergie, au transport aérien, terrestre ou maritime reste limitée.

10.3.1.1 Les moyens employés pour éviter la pollution et les risques liés à l'environnement

Les moyens employés pour réduire la pollution spatiale sont détaillés ci-dessous au § 10.3.2. Concernant la réduction de la pollution et des rejets liés aux activités terrestres, il convient de voir les sections sur l'économie circulaire et la pollution plus avant dans le rapport au § 10.3.5.

Le sujet de l'exposition aux ondes électromagnétiques fait partie également des risques liés à l'environnement. Voici le commentaire émis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur ce point :

« Par le biais de son projet EMF, l'OMS a mis sur pied un programme pour contrôler la littérature scientifique publiée sur les fréquences électromagnétiques, afin d'évaluer les effets sur la santé de l'exposition à des fréquences allant de 0 à 300 GHz, afin de donner des avis sur les dangers éventuels et de trouver les mesures adéquates pour les atténuer. Après des analyses internationales approfondies, le Projet international EMF a fait la promotion de la recherche pour combler les lacunes dans les connaissances, à la suite de quoi les gouvernements nationaux et des instituts de recherche ont financé des travaux de recherche sur les fréquences électromagnétiques à hauteur de 250 millions de dollars U.S. au cours des dix dernières années.

Si l'on peut s'attendre à ce que l'exposition aux champs RF des stations de base et des réseaux sans fil n'ait aucun effet sur la santé, l'OMS préconise néanmoins des recherches pour déterminer si l'exposition plus intense aux radiofréquences des téléphones mobiles pourrait avoir des effets sur la santé ».

Ces travaux ne relèvent pas de risques associés à l'utilisation des satellites (source : site de l'OMS <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs304/en/index.html>).

10.3.1.2 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Il n'y a pas de provisions ou garanties pour des risques environnementaux, et il n'existe aucun litige en cours ou de risques potentiels concernant les questions environnementales au sein du Groupe Eutelsat.

10.3.2 Maintenir l'espace propre et désencombré

10.3.2.1 Politique de gestion des débris spatiaux

Depuis le début des années 2000, le Groupe s'est saisi de cette question en mettant en place une politique responsable de gestion des débris spatiaux. Celle-ci est le fruit des enseignements de l'expérience opérationnelle d'Eutelsat ainsi que des recommandations internationales en la matière.

Depuis le 8 juillet 2005, Eutelsat est un opérateur certifié pour le contrôle des satellites et les opérations (norme ISO 9001).

Eutelsat a également mis en place en 2005 un « Space Debris Mitigation Plan » qui couvre les opérations de maintien à poste, les repositionnements de satellites sur l'orbite géostationnaire, les stratégies de colocalisation, les mesures en cas d'anomalies, les stratégies d'opérations en orbite inclinée et les opérations de fin de vie.

S'adossant sur les lignes directrices internationales (émanant du sous-comité technique du COPUOS), ou européennes (IADC Space Debris Mitigation Guidelines, European Code of Conduct for Space Debris Mitigation) et les critères fixés par la loi française relative aux opérations spatiales, le Space Debris Mitigation Plan d'Eutelsat fixe des exigences visant à améliorer les opérations de fin de vie et la passivation et à minimiser les risques de collision lors des opérations, plus ambitieuses que ce qu'imposent les règles applicables à la Société.

Il est mis à jour sur une base régulière afin d'intégrer les nouvelles normes à prendre en compte. Il a été révisé en 2010 pour adapter l'organisation interne aux processus imposés par la loi française relative aux opérations spatiales.

Grâce à ses politiques internes, Eutelsat a pu, à ce jour, réorbiter et passer 20 satellites¹ arrivés en fin de vie, avec un taux de réussite de 95 %, nettement supérieur au secteur. Les 20 satellites ont pu être réorbités conformément aux lignes directrices internationales et à la loi française relative aux opérations spatiales depuis son entrée en vigueur, c'est-à-dire de manière à ne pas entrer de nouveau dans la zone protégée (+/- 200 km de l'orbite géostationnaire) à long terme (plus de 100 ans). Enfin, Eutelsat a procédé à 102 repositionnements de satellites² sur l'orbite géostationnaire. Tous ont pu être effectués avec succès et dans le plein respect des règles en matière de risques de collision et de non-génération de débris. Pour réduire les risques de collision au maximum, Eutelsat fait sortir ses satellites du couloir opérationnel géostationnaire (+/- 40 km de l'orbite géostationnaire) pendant la phase de repositionnement et évalue les risques de collision grâce aux données de l'USSTRATCOM et aux éléments fournis par la base de données de la « Space Data Association ».

10.3.2.1 Politique de gestion des débris spatiaux

La loi spatiale française, entrée en vigueur le 10 décembre 2010, a conforté cette démarche responsable en matière de gestion de la flotte.

La loi établit un cadre réglementaire au sein duquel Eutelsat collabore avec le ministère français de la Recherche et le CNES (Centre national d'études spatiales) dans le cadre de ses obligations de maîtrise en orbite d'un objet spatial.

¹ Chiffre au 15 mai 2018

² Chiffre au 15 mai 2018

La partie technique des autorisations et licences délivrées par le ministère de la Recherche dans le cadre de cette loi étant gérée par le CNES, Eutelsat coopère avec le CNES durant toutes les étapes de la vie d'un satellite. Avant l'autorisation du satellite, le CNES contrôle la documentation technique lors de revues avec Eutelsat. Puis, après l'obtention de l'autorisation, Eutelsat invite le CNES aux revues techniques afin qu'il constate la bonne application de la réglementation technique. Enfin, Eutelsat informe le CNES de tout événement survenu sur le satellite et de tout changement de position orbitale.

Dans le cadre des échanges avec le CNES en vue de l'obtention de l'autorisation, Eutelsat détaille les stratégies permettant d'épuiser les ressources du satellite de manière à ce que celles-ci ne produisent pas de débris, ou permettant de désactiver de manière permanente tous les moyens de produire de l'énergie à bord du satellite. Eutelsat justifie également de ressources suffisantes pour mener les opérations de désorbitation et fournit un calcul de probabilité de mener celles-ci avec succès. Enfin, Eutelsat procure au CNES une étude des dangers pour la population, l'environnement, la santé publique, en particulier les dangers liés à la génération de débris spatiaux (dans le cas d'une collision avec un autre objet spatial par exemple), ainsi qu'un plan permettant de traiter les risques de collisions accidentelles.

Les meilleures pratiques adoptées par Eutelsat, qui ont permis à l'entreprise d'être, dès leur mise en œuvre, en conformité avec les exigences de la loi spatiale française, en font un opérateur responsable et impliqué dans la lutte contre les débris spatiaux.

10.3.2.2 Partage de la politique et des pratiques d'Eutelsat

En 2011, Eutelsat a rejoint la « Space Data Association » (SDA) en tant que membre exécutif. Regroupant les opérateurs de satellites, la SDA a pour objet de calculer les risques de rapprochements éventuels sur l'orbite géostationnaire et les orbites basses, ainsi que de partager des informations en vue de la réduction des interférences RF. En mars 2017, sous la présidence de Mark Rawlins d'Eutelsat, la SDA a annoncé une nouvelle version du système de gestion du trafic spatial (STM) et du Système de Gestion des Données Spatiales (SDC) qui permettront de répertorier tous les objets de plus de 20 cm en orbite géostationnaire, ou traversant cette orbite, pour alerter des risques de collision, et offriront des fonctions avancées de lutte contre les interférences radio.

Eutelsat participe par ailleurs à l'ensemble des événements et ateliers organisés en Europe sur la gestion des débris spatiaux. La Société contribue notamment à deux événements majeurs organisés par le CNES sur une base régulière : le « Workshop on End of Life Operations » (bisannuel) et le groupe de synthèse annuel sur les débris spatiaux. Elle suit également les travaux de l'ESA et d'autres organismes internationaux compétents en la matière.

En 2013, Eutelsat a par ailleurs présenté sa politique interne et son retour d'expérience sur la loi relative aux opérations spatiales lors d'un workshop organisé par le groupe de travail « Long-term Sustainability of Outer Space Activities » du sous-comité scientifique et technique du COPUOS. Le 14 mars 2017, Eutelsat a également fait part de son retour d'expérience après six années de mise en œuvre de la loi française lors de la journée de concertation organisée par le CNES.

10.3.3 Politique responsable de gestion de flotte de satellites

10.3.3.1 Construction de satellites

Eutelsat a des contrats en direct ou via ses filiales avec quatre des principaux fabricants de satellites au monde : Airbus Defence and Space SAS (groupe Airbus), Orbital ATK Inc (groupe Northrop Grumman), Space Systems/Loral (groupe MacDonald Dettwiler and Associates) and Thales Alenia Space (groupe Thales & Leonardo). Chacun de ces fabricants a adopté des politiques visant à minimiser leur impact sur l'environnement et à promouvoir un développement durable.

Airbus Defence and Space s'est engagé à minimiser les effets de ses activités sur l'environnement et à assurer la conformité avec toutes les exigences légales. En sus de la certification ISO 14001 de son système de management environnemental, Airbus DS a obtenu une certification ISO 50001 pour ses systèmes de gestion de l'énergie pour les sites au Royaume-Uni, à Toulouse (France) et en Allemagne. Chaque site pilote la consommation d'énergie et la sécurité générale pour déterminer des priorités, mettre en œuvre des améliorations dans les installations ainsi que des plans d'action pour réduire les émissions de CO₂, améliorer la performance énergétique et sensibiliser les collaborateurs. Airbus DS prend en compte l'environnement à toutes les étapes de ses opérations et vise à développer des produits éco-efficaces, intégrant les aspects environnementaux tout au long de leur cycle de vie.

Orbital ATK se conforme à tous les règlements du gouvernement des États-Unis sur l'eau et l'air (Clean Air and Water Act) et certifie sa conformité chaque année. Orbital ATK est également engagée dans des processus de fabrication respectueux de l'environnement pour protéger les ressources naturelles. Il poursuit également le développement de technologies vertes ou respectueuses de l'environnement, notamment en soutenant le développement d'un nouveau système de propulsion écologique haute performance.

Space Systems/Loral atteint ou dépasse les rigoureuses exigences environnementales du gouvernement américain et de l'État de Californie et travaille notamment à réduire ses déchets, à économiser l'eau et à mettre en œuvre le recyclage, entre autres pratiques durables. Outre sa volonté affirmée de réduire l'impact de son empreinte sur la Terre, SSL veille à ce que ses satellites soient conformes à la réglementation internationale sur les débris spatiaux.

Thales Alenia Space fait partie du groupe Thales qui mène une politique de protection de l'environnement depuis 2007 et a fixé en 2016 des objectifs pour 2018 en matière de réduction de la consommation d'énergie d'émission de CO₂ et de production de déchets pour l'ensemble du Groupe. En plus d'être certifié ISO 14001 pour la plupart des sites du Groupe, TAS a obtenu en 2015 la certification ISO 50001 pour ses sites en France et en 2017 pour ses sites en Italie (Roma, L'Aquila et Torino). Son système de management de l'environnement a permis de réduire l'utilisation des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets dangereux. Le Groupe étend son approche à tous ses fournisseurs en leur demandant d'aligner leurs politiques et processus internes sur tous les principes que Thales s'engage à respecter.

A noter, les fabricants européens sont soumis au règlement européen REACH (règlement n°1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

10.3.3.2 Services de lancement

En tant qu'opérateur de satellites, Eutelsat ne procède pas au lancement de satellites, mais utilise des fournisseurs de services de lancement comme Arianespace, International Launch Services (ILS), et Space Exploration Technologies (SpaceX).

Arianespace utilise une fusée Ariane 5 ECA pour lancer les satellites d'Eutelsat. Les principaux produits de combustion provenant de ce lanceur sont l'acide chlorhydrique et l'oxyde d'aluminium des fusées du lanceur et la vapeur d'eau cryogénique (oxygène et hydrogène liquides) dans les premier et deuxième étages du lanceur. Les émissions totales de CO/CO₂ d'un lancement d'Ariane 5 ECA sont estimées à 200 tonnes. Selon les contrôles environnementaux effectués après chaque lancement, l'impact sur l'environnement local est très faible. Arianespace continue ses efforts visant à protéger l'environnement à travers l'ensemble des aspects de l'activité de son aire de lancement en Guyane française. En 2014, le système de management environnemental et le système de gestion de l'énergie de l'aire de lancement ont obtenu respectivement des certifications ISO 14001 et ISO 50001.

ILS utilise la fusée Proton M/Breeze M, depuis le cosmodrome de Baïkonour, au Kazakhstan. La météorologie fédérale russe et le Service de l'environnement de l'Université technique Bauman de Moscou et de l'Académie des sciences de Russie ont effectué une étude sur la contamination de l'environnement par le lanceur Proton M/Breeze M à la fois par l'émission de gaz propulseur au prédécollage et par le produit de la combustion pendant le vol des Proton M/Breeze M. La quantité de CO₂ générée par l'échappement de prédécollage est d'environ 0,5 tonne, tandis que,

pendant le vol, cette quantité peut atteindre 350 tonnes. Pour le vol de l'étage supérieur (Breeze M), qui a lieu à une altitude allant de 160 kilomètres à 35 000 kilomètres, les émissions de CO2 provenant du système de propulsion pourraient atteindre sept tonnes.

SpaceX lance des satellites géostationnaires en utilisant une fusée Falcon 9 depuis la base des forces aériennes de Cap Canaveral en Floride aux États-Unis. L'étude de l'impact environnemental des opérations menées depuis cette aire de lancement a montré qu'il n'y aurait pas d'impact environnemental significatif résultant du lancement de la fusée Falcon 9 à kérosène/oxygène liquide. Par ailleurs, l'étude d'impact environnemental menée par l'aviation civile américaine pour le nouveau site de lancement que SpaceX est en train de développer au Texas indique que les émissions de CO2 pour le lancement d'une fusée Falcon 9 sont limitées à 387 tonnes.

Le transport du satellite vers le site de lancement par un avion de transport lourd génère des quantités de CO2 similaires à celles d'un vol transatlantique aller-retour.

10.3.3.3 Analyse du cycle de vie d'un satellite géostationnaire

L'Agence spatiale européenne a réalisé en 2016 une étude d'évaluation du cycle de vie qui a montré que les émissions liées à l'ensemble du cycle de vie de la mission (conception, production, essais, campagne de lancement, lancement, phase d'utilisation) sont estimées à 56 tonnes d'équivalent CO2.

10.3.4 Pollution terrestre

Du fait de la nature de ses activités, la Société n'a pas d'usine ou d'entrepôts et son empreinte due aux consommations d'énergie, au transport aérien, terrestre ou maritime reste limitée. Il n'y a pas de formation des collaborateurs spécifique à la protection de l'environnement, toutefois des efforts sont faits pour limiter les consommations et les transports qui sont le principal impact environnemental.

10.3.4.1 Prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La flotte de satellites de télécommunications d'Eutelsat est située à 35 786 kilomètres de la Terre en orbite géostationnaire sur le plan équatorial, donc bien au-delà de l'atmosphère terrestre. Les satellites restent à cette distance de la Terre pendant toute leur durée de vie utile. Quand ils arrivent en fin de vie, environ 15 ans après leur entrée en service, les satellites sont déplacés dans une orbite cimetière, à 300 kilomètres au-delà de l'orbite géostationnaire en utilisant la quantité restante de carburant de propulsion. Les satellites ne reviennent jamais sur Terre, et ne rentrent jamais dans l'atmosphère terrestre. De ce fait, la flotte des satellites d'Eutelsat n'a pas d'impact direct et ne cause aucune pollution de l'atmosphère terrestre. Par ailleurs, l'activité des téléports et des bureaux ne présente pas de risque susceptible d'affecter gravement l'environnement.

Voir les sections 10.3.3.1 et 10.3.3.2 pour les informations concernant les politiques en matière d'environnement des constructeurs et des fournisseurs de services de lancement de satellites.

10.3.4.2 Prise en compte des nuisances spécifiques, notamment sonores

Au téléport d'Eutelsat de Paris-Rambouillet (France), les nuisances sonores concernent seulement les collaborateurs du site, car il n'y a pas de voisinage. Des systèmes de prévention du bruit ont été mis en place pour réduire le bruit produit par les antennes et le système d'air conditionné. Des bouchons d'oreille sont fournis aux collaborateurs travaillant dans les salles techniques climatisées. Des contrôles périodiques sont réalisés pour vérifier le niveau de bruit des installations et mettre en place des solutions pour le réduire.

Le téléport de Turin (Italie) est situé dans une zone semi-industrielle à proximité de bâtiments résidentiels. Afin de réduire l'impact de cette installation sur son quartier, des solutions et des mesures sont mises en œuvre sur une base permanente. Ils comprennent :

- la mise en place d'un système pour réduire les bruits produits par les antennes et les systèmes de climatisation. Des contrôles périodiques sont effectués une fois par an (le dernier date de décembre 2016) pour vérifier le niveau de bruit et mettre en œuvre des solutions pour le réduire ;
- la plantation d'arbres le long du périmètre du téléport afin de réduire l'impact visuel des antennes sur le voisinage ;
- le maintien de barrières spéciales pour réduire l'impact électromagnétique potentiel ;
- un système signalant les antennes qui ne sont pas en train d'opérer ;
- les contrôles périodiques de la pollution électromagnétique sont effectués par l'ARPA (Agence régionale pour la protection de l'environnement) et par l'université Politecnico di Torino. Le dernier contrôle de la pollution électromagnétique a eu lieu en mars 2017 ;
- le suivi permanent du pointage des antennes par l'ARPA et la Ville de Turin par l'intermédiaire d'un accès en ligne aux systèmes du téléport.

Sur les téléports mexicains, les nuisances sonores sont limitées en isolant les équipements bruyants sur le site. De plus, des arbres ont été plantés afin de contribuer à l'isolation et de limiter l'impact visuel des antennes.

10.3.5 Economie circulaire

10.3.5.1 Prévention et gestion des déchets

Le Groupe s'est engagé à respecter les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets générés dans ses bureaux. Eutelsat a poursuivi un programme rigoureux de réduction des consommations et de recyclage des déchets dans ses bureaux de Paris initié en 2015, dont le remplacement des imprimantes par des copieurs multifonctions avec badges et la réduction de ce parc, permettant de diminuer la consommation de papier, désormais labellisé FSC ou EU/Ecolabel.

Concernant les déchets, Eutelsat S.A. a mis en place une série de mesures :

- tri des déchets : papier, verre, DIB (déchets industriels banals) par le biais de bennes de collecte dédiées ;
- installation de poubelles destinées à la collecte du papier dans les bureaux et les lieux de circulations (photocopieurs) ;
- enlèvement quotidien des déchets ;
- destruction de documents confidentiels par camion broyeur ;
- recyclage du papier, des canettes, du PET (bouteilles plastiques) via la société Paprec/La Corbeille Bleue ;

- les DEEE (déchets électriques et électroniques) provenant des équipements électriques ou informatiques réformés sont donnés à des associations pour ceux qui fonctionnent, ou enlevés par des entreprises agréées.

Les filiales internationales du Groupe ont également mis en place des procédures de réduction des consommations et de tri sélectif pour le recyclage.

Le téléport de Madère a obtenu en 2017 la certification ISO 14001 de management environnemental.

Les indicateurs illustrant cette section sont la consommation de papier, et les quantités de déchets produits avec la part recyclée (voir tableau des indicateurs à la fin de ce document).

Eutelsat S.A. propose un service de restauration d'entreprise à ses salariés à Paris par le biais d'un prestataire qui n'est pas géré directement par le Groupe.

10.3.5.2 Utilisation durable des ressources

10.3.5.2.1 Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales

Les consommations d'eau sont utilisées pour l'entretien des espaces verts et les systèmes de refroidissement.

Les sites consommant le plus d'eau sont le siège (Paris), et les téléports. Les systèmes de climatisation dans les bureaux du siège à Paris représentent la plus grande consommation d'eau, avec des niveaux élevés durant les mois d'été.

A Madère, l'eau de pluie est stockée pour l'arrosage, un capteur de pluie est utilisé pour éviter le gaspillage. La consommation d'eau est mesurée tous les mois.

Pour Eutelsat Americas, la consommation indiquée correspond à celle des téléports d'Iztapalapa et d'Hermosillo, la consommation du siège ne faisant pas l'objet d'un suivi. Les consommations sont réduites au minimum. Il n'y a pas d'arrosage des espaces verts à Iztapalapa, très peu à Hermosillo (situé dans le désert) où le gouvernement local veille à l'économie de l'eau.

Les quantités d'eau consommées sont reportées dans le tableau d'indicateurs dans le paragraphe 10.7.2 de ce document .

10.3.5.2.2 Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe n'exploite pas d'usines et donc ne consomme pas de matières premières pour la conduite de ses affaires à l'exception du papier.

10.3.5.2.3 Consommation d'énergie, et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Une grande partie de la consommation d'énergie du Groupe est le résultat d'opérations de refroidissement et de chauffage pour les besoins de ses téléports qui servent à établir la connectivité bidirectionnelle entre la Terre et sa flotte de satellites. Pendant les mois d'été, l'équipement électronique doit demeurer à des températures constantes. Ainsi, un système de climatisation est utilisé. Pendant les mois d'hiver, lorsque les températures extérieures peuvent aller en dessous de zéro, les antennes utilisées pour la liaison montante des signaux aux satellites doivent être chauffées afin d'assurer leur bon fonctionnement.

De nombreux efforts visant à réduire la consommation électrique des téléports du Groupe sont réalisés, et sont vertueux.

A Paris-Rambouillet, France : la consommation électrique a baissé de 3% en 2017 alors que l'activité d'exploitation des satellites au téléport a augmenté de 8%.

Différentes actions sont menées :

- accent mis sur le dégivrage avec préconisation d'anticipation de météo et installation d'un système d'apport d'air frais de l'extérieur des bâtiments dont la mise en place est en cours (free-cooling) ;
- des études sont lancées pour la construction d'un parking produisant de l'électricité avec des panneaux solaires et une solution innovante à partir des eaux de pluie ;
- un prototype de système de dégivrage passif pour les antennes mesurant jusqu'à 3,8 mètres a été installé et sera progressivement déployé. Il permet d'éviter la consommation d'énergie (électricité ou autres) pour réchauffer les antennes en hiver.

En Italie, une analyse énergétique des deux sites de Centallo et Cebrosa dans la région de Turin a été réalisée, et a conduit aux actions suivantes :

- mise en œuvre de nouvelles alimentations sans interruption ;
- mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie.

Au téléport de Madère, Portugal, le site est équipé de panneaux photovoltaïques.

Eutelsat Americas met en œuvre des mesures d'économie d'énergie depuis plusieurs années : éclairage naturel privilégié, ampoules basses consommations, capteurs de mouvement pour contrôler l'éclairage dans les zones communes. Pour les bureaux du siège, dans le cadre des achats d'énergie pour le siège, des « comités verts » sont organisés avec le fournisseur, le propriétaire et le prestataire de maintenance pour trouver des moyens d'économiser la consommation d'électricité : utilisation d'une Gestion Technique du Bâtiment, installation de lampes basses consommation. Une sensibilisation auprès des collaborateurs est réalisée régulièrement.

Par ailleurs, la Direction des Systèmes d'Information du Groupe mène un projet de rationalisation à l'échelle du Groupe de ses systèmes d'informations et de ses processus. Les principales actions conduites ou poursuivies depuis 2016 :

- la mise en place d'un catalogue produit pour les serveurs et les postes de travail favorisant la « basse consommation » des machines informatiques et le respect de l'environnement ;
- la mise en place de machines de type « Blade » pour les serveurs, moins consommatrices d'énergie, avec des systèmes électriques par blocs ;
- mise en veille des ordinateurs au bout de 20 minutes de non-utilisation ;
- le renouvellement des postes de travail tend désormais à se faire à la demande quand le poste n'est plus fonctionnel, et non plus systématiquement après 3 ans.

Des efforts de rationalisation des salles techniques afin notamment de diminuer le volume de serveurs et le nombre de machines par des techniques de virtualisation et de mutualisation complètent ces actions. En parallèle, est étudiée la possibilité d'externaliser certains services du Datacenter (hors les données sensibles), vers des prestataires en capacité de mener ces opérations de rationalisation à grande échelle.

10.3.5.3 Utilisation des sols

Compte tenu du profil du Groupe, cet indicateur a été jugé non applicable. Voir toutefois la rubrique protection de la biodiversité notamment au téléport de Rambouillet, au § 10.3.7.

10.3.6 Changement climatique

10.3.6.1 Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Le Groupe évalue les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre sur un périmètre élargi, en conformité avec l'article 173 de la loi de transition énergétique. Cette évaluation conduit à un total de l'ordre de 9 805 tonnes équivalent CO₂, dont le détail est présenté dans tableau ci-dessous :

Postes significatifs d'émission de Gaz à Effet de Serre	Emissions en Tonnes équivalent CO ₂	Commentaire
Cycle de vie des satellites (pas de lancement en FY 2017-2018)	-	Etude ESA (European Space Agency) 56 000 tonnes eq. CO ₂ par satellite.
Consommation d'énergie sur les principaux sites d'Eutelsat	5 900	Essentiellement l'électricité, pour les téléports et le siège de l'entreprise
Equipements (émissions à la fabrication avec amortissement)	1 100	Bâtiments, équipements électroniques et informatiques
Déplacements en avion des collaborateurs	2 805	Salariés d'Eutelsat*

* Sauf Mexique, Brésil et Jordanie (données non disponibles).

Pour mémoire, l'Agence Spatiale Européenne a évalué à 56 000 tonnes équivalent CO₂ les émissions engendrées par un satellite géostationnaire pour son cycle de vie (fabrication, lancement, exploitation, fin de vie), pris en compte pour les années où il y a un ou plusieurs lancements. Cinq satellites sont en construction pour de futurs lancements.

En l'absence de lancement cette année, les émissions proviennent du périmètre interne. Les principaux postes d'émission sont les consommations d'énergie et les déplacements en avion. Sur ces postes, des projets sont en cours.

- énergie : voir ci-avant § 10.3.4.2.
- déplacements : la nouvelle procédure d'achats de déplacements, en place depuis 2017 pour harmoniser les modalités de voyage, a pour but d'en réduire le nombre et de promouvoir en parallèle l'usage des vidéo-conférence.

Eutelsat S.A. a réalisé un Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre en 2018, pour le périmètre des émissions directes et indirectes liées aux consommations d'énergie (Scope 1 et 2 de la méthode officielle). Le total de ces émissions s'élève à 932 TeqCO₂, venant en majeure partie des consommations d'électricité pour le téléport de Paris-Rambouillet, et des systèmes de climatisation.

Eutelsat Americas a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2017 sur le périmètre global, avec une évaluation de 2522 TeqCO₂, dont 1514 TeqCO₂ scope 1 et 2.

10.3.6.2 Prise en compte des impacts du changement climatique

L'activité d'Eutelsat est peu exposée aux impacts du changement climatique.

10.3.7 Protection de la biodiversité

Les activités d'Eutelsat ont peu d'impact sur la biodiversité. Néanmoins plusieurs initiatives ont été prises dans ce domaine.

Pour parer à toute interférence possible des opérations du téléport de Paris-Rambouillet par les populations d'oiseaux, le téléport a pu utiliser ponctuellement des fauconniers afin d'éviter que des populations d'oiseaux migrateurs passent près du téléport pendant certaines périodes de l'année. Par ailleurs l'essentiel des terrains possédés par Eutelsat sur le site du téléport de Paris-Rambouillet qui n'est pas utilisé par la Société est loué à un agriculteur, qui s'est engagé par contrat à convertir sa production en agriculture biologique, et a commencé à mettre les terrains au repos dans ce but. Une partie des terrains du téléport est actuellement revalorisée en prairie fleurie.

Sur les sites des téléports d'Eutelsat Americas, des opérations de fumigation sont menées régulièrement avec des produits respectueux de l'environnement dans une logique de lutte antiparasitaire.

A Madère, l'installation de plantes et d'herbes indigènes dans les espaces verts est développée, tout comme l'usage de produits plus respectueux de l'environnement.

10.4 INFORMATION SOCIALE

10.4.1 Mener une politique de Ressources Humaines adaptée aux enjeux du Groupe

Favoriser une culture d'entreprise internationale, fédérer les collaborateurs autour d'un système de valeurs et de pratiques partagées, attirer et fidéliser les talents.

La diversité culturelle est prépondérante au sein du Groupe, qui recensait à fin 2017 46 nationalités des cinq continents. Au total, 30 % des salariés de la principale filiale opérationnelle Eutelsat S.A. ont une nationalité autre que française (inchangé par rapport à 2016). De plus, au 31 décembre 2017, le Groupe employait au total 44 % de son effectif (soient 444 salariés) hors de France.

Le renforcement de la cohésion du Groupe et la préservation de son identité multinationale se traduit par :

- l'existence de formations communes à plusieurs pays, telles que One Eutelsat ;
- l'organisation de séminaires commerciaux en différents sites du Groupe, en France et à l'étranger ;
- la mobilité de salariés français dans les implantations du Groupe à l'international, à Singapour, en Suisse, au Mexique ou encore aux États-Unis, et réciproquement.

Focus sur le programme Rising Star :

Au cours de l'exercice fiscal 2017-2018 s'est déroulée la deuxième édition du programme Rising Star à destination des cadres à haut potentiel (15 salariés issus de quatre pays). Ce programme, élaboré et réalisé en liaison avec HEC Executive Education, leur a permis de travailler en équipe sur trois projets stratégiques pour l'entreprise, sous la supervision de sponsors internes.

D'autres actions en faveur de l'ensemble des salariés se pérennisent au fil des années, tel que plan de fidélisation à long terme des collaborateurs par la participation aux bénéfices, qui s'adresse à 20% des effectifs (hors Eutelsat Americas), ainsi que des initiatives pour améliorer la qualité de vie au travail comme l'application du droit à la déconnexion et le partage de bonnes pratiques concernant les e-mails, entre autres. Au siège du Groupe, sont proposés depuis cette année un service d'écoute et d'accompagnement psychologique gratuit (Psy), ainsi qu'un service d'accueil occasionnel en crèche (FlexiCrèche).

10.4.2 Formation et gestion de carrière

10.4.2.1 Le programme One Eutelsat pour les managers

Déployé au deuxième semestre de l'exercice fiscal auprès de 200 salariés du Groupe répartis dans toutes les filiales, le programme One Eutelsat a mobilisé l'ensemble des managers, y compris le Comité d'Exécution. Il a permis de fédérer les salariés concernés autour des valeurs d'Eutelsat qui ont été réécrites à cette occasion, et de renforcer leurs compétences managériales, avec un accent mis sur les comportements, l'intelligence émotionnelle, la bienveillance, et le facteur humain. Les valeurs ont, à la suite des ateliers de formation, été partagées auprès de tous les collaborateurs.

10.4.2.2 Développement des compétences

Afin de rester compétitif, le Groupe encourage activement ses employés à suivre des programmes de formation qui permettent aux employés d'être plus efficaces dans leur travail quotidien, ou d'acquérir de nouvelles compétences à même d'accompagner les évolutions des métiers du Groupe. À cette fin, Eutelsat S.A. a maintenu un investissement conséquent pour la formation de ses salariés en 2017, ainsi qu'une grande variété de disciplines et thématiques en réponse aux enjeux du Groupe.

Les formations dispensées ont porté sur :

- des aspects réglementaires et techniques dans les domaines des Communications par satellites ou des systèmes informatiques ;
- la performance commerciale, l'utilisation de nouveaux outils commerciaux (Salesforce) ;
- la gestion de projet, du temps, des priorités ;
- les langues vivantes, Anglais et Français langue étrangère, mais aussi d'autres langues dans le cadre de l'utilisation du Compte Personnel de Formation (Russe, Espagnol, Italien, Arabe) ;
- le développement personnel : confiance en soi, communication constructive, prise de parole en public ;
- les fonctions support : Ressources Humaines, Finance, Droit avec notamment un nouveau programme sur la lutte anticorruption ;
- la santé et la sécurité, la prévention des incendies, des accidents, des risques électriques, des risques géo-politiques pour les voyageurs ;

Le Groupe continue à promouvoir les initiatives digitales incluant des cours en ligne, MOOC, E-learning, blended learning...

Le nombre total d'heures de formation pour le Groupe Eutelsat (hors ex-salariés de Noorsat) en 2017 est de 18 813 heures, pour un effectif total de 1011 collaborateurs.

10.4.2.3 Carrières et mobilité

En France et dans chaque pays où Eutelsat est implanté, des entretiens annuels de la performance sont menés par les managers. En France ils le font avec le support du SIRH de l'entreprise. Un entretien professionnel a également été mis en place : il peut être mené en parallèle des entretiens annuels de la performance, et doit être conduit par les managers chaque année. Ces entretiens permettent d'accompagner les salariés dans leur souhait de mobilité et de développement des compétences.

¹ Part de masse salariale consacrée à la formation pour Eutelsat S.A. : 3,3%

Eutelsat S.A. en France a conservé le principe d'un entretien de deuxième partie de carrière, notamment pour les seniors (45 ans et plus) ouvert depuis 2015 à l'ensemble des salariés. Une bourse d'emploi a été créée dans le SIRH de telle sorte que tout poste ouvert puisse être diffusé en amont sur l'Intranet ; tout candidat interne qui postule est reçu en entretien. De même, une cartographie des métiers est en ligne sur l'Intranet pour permettre à chaque salarié de connaître les différents métiers de l'entreprise ainsi que les compétences qui leur sont rattachées.

Dans le cadre de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) des revues de personnel associant les Ressources Humaines et les managers ont lieu chaque année au mois de septembre afin d'identifier les mobilités ou évolutions envisageables ainsi que les mesures d'accompagnement associées pour l'ensemble des équipes, comme la prise en charge des frais de scolarité ou l'adaptation de la date de prise de poste en fonction du calendrier scolaire.

10.4.3 Santé, sécurité, bien-être au travail

À l'exception des téléports, l'activité du Groupe s'effectue dans des immeubles de bureaux, principalement situés dans des centres-villes. En conséquence, la grande majorité des employés ne sont pas exposés à des risques de sécurité ou de santé particuliers.

10.4.3.1 Conditions d'hygiène et de sécurité

En France, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels recense les risques, mis à jour annuellement par le service sécurité des sites de Paris et du téléport de Paris-Rambouillet. Il comporte une procédure spécifique au traitement des risques psychosociaux diffusée sur l'Intranet de la Société. Une ligne verte externalisée (Psy) permet aux salariés d'accéder à des consultations auprès de psychologues.

Sont détaillées ci-après les actions menées dans différents champs liés à la santé et à la sécurité.

Santé :

Eutelsat S.A. (France) garantit un système de santé et de retraite à tous ses salariés, notamment au travers de la mutuelle et de la prévoyance ainsi qu'une retraite complémentaire. Les salariés de plus de 50 ans se voient proposer un bilan de santé complet payé par Eutelsat S.A., renouvelable tous les trois ans. Spécialisé dans le domaine de la prévention, le centre médical réalise des bilans de santé dont le but est d'éviter des dysfonctionnements majeurs liés à la maladie en proposant une prestation médicale de très haute qualité. Comme le centre le rappelle, ce bilan permet également d'améliorer l'hygiène de vie en réduisant les impacts néfastes liés aux différents troubles (de l'alimentation, du sommeil et du stress). Un suivi particulier est effectué pour les contrôleurs qui passent une visite médicale tous les six mois.

Déplacements :

Concernant les collaborateurs en déplacement à l'étranger, une procédure est en place, avec des niveaux d'approbation dépendant de l'évaluation du risque pays, et l'adhésion à un service de soutien à l'étranger. Des formations globales sur les risques relatifs aux voyages sont effectuées, ainsi que des formations spécifiques aux risques de certains pays.

Ondes électro-magnétiques :

Afin de protéger les employés des téléports d'Eutelsat d'une exposition aux ondes électromagnétiques, la Société prend certaines précautions, détaillées ci-dessous pour la France :

Tests et accès aux installations :

- des tests périodiques évaluant le rayonnement sont menés au téléport de Paris-Rambouillet ;
- toutes les antennes du téléport de Paris-Rambouillet sont testées conformément au test ESVA (Earth Station Verification and Assistance) afin d'assurer la qualité des installations et de détecter les radiations éventuelles situées au-delà des normes acceptables. Partie intégrante de toutes les activités ESVA, le diagramme de rayonnement de l'antenne est mesuré. Cela permet de prendre des mesures correctives en cas de lacunes survenues pendant le processus d'installation (comme l'excès de tolérance mécanique de surface, etc.). Un diagramme de rayonnement est la base de la détermination de la densité de spectre maximale EIRP (Equivalent Isotropically Radiated Power) admissible qui ne doit pas être dépassée par une transmission provenant de la station testée. Les normes sont établies par Eutelsat afin d'être en ligne avec les réglementations nationales et internationales (UIT) concernant les fréquences radio ;
- l'accès aux installations présentant un risque potentiel élevé d'exposition (nombre restreint d'antennes situées près du sol) est strictement contrôlé par des barrières ou indiqué par des marques au sol.

Sensibilisation et formation :

- tous les salariés travaillant près des antennes sont sensibilisés sur les risques éventuels dus à l'exposition ;
- formation des nouveaux embauchés sur les trois sites (Balard, Paris-Rambouillet et Le Ponant) ;
- stage de première intervention pour l'ensemble du personnel sur les trois sites ;
- formation des équipes locales de sécurité sur les trois sites ;
- exercice d'évacuation sur les trois sites.

Les autres téléports en Italie au Mexique et Madère ont mis en œuvre des procédures similaires.

10.4.3.2 Bien-être au travail

Un groupe paritaire sur la qualité de vie au travail réunit les représentants du personnel, du CHSCT, des managers, et la DRH, autour de deux axes : les nouvelles technologies de l'information et communication (NTIC) et le télétravail.

Chaque filiale prend des initiatives pour promouvoir une meilleure qualité de vie au travail. En France, un service d'accueil occasionnel en crèche a été mis en place au cours de l'exercice afin d'accompagner les salariés dans une meilleure gestion de leurs contraintes personnelles.

Eutelsat met en œuvre un maintien de salaire pour un certain nombre d'absences : maladie, maternité, congé de paternité, etc.

10.4.3.3 Les accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail et leur mise en application

Eutelsat S.A. a toujours eu à l'esprit une démarche responsable, soucieuse des conditions de travail des salariés, et respecte en la matière les réglementations et prérogatives dévolues aux partenaires sociaux, en France le CHSCT. Afin de couvrir d'éventuels risques d'accident, Eutelsat S.A. cotise à un taux supérieur auprès de l'URSSAF. Aucun nouvel accord sur ce thème n'a été signé en 2017 avec les organisations syndicales ou représentants du personnel.

10.4.3.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

En 2017 un faible nombre d'accidents du travail a été constaté : en France (56% des effectifs du Groupe), six accidents avec arrêt pour 22 jours d'absence, cinq accidents sans absence. Ces accidents concernent uniquement des accidents de trajets professionnels. Aucun cas de maladie professionnelle n'est à signaler.

10.4.4 Emploi

10.4.4.1 Effectif

L'effectif du Groupe est stable : 1 011 collaborateurs en 2017 (1005 en 2016).

Les filiales en France, en Italie au Mexique et depuis 2017 au Moyen-Orient (ex-Noorsat) regroupent près de 90 % de l'effectif.

Eutelsat S.A. établit chaque année un bilan social qui récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans ce domaine. Le bilan est établi dans le cadre d'une période de référence correspondant à l'année civile.

Les ventilations de l'effectif par genre, âge et zone géographique sont présentées dans les tableaux d'indicateurs du domaine social au § 10.7.1.

10.4.4.2 Embauches et départs

En 2017, au niveau du Groupe, les mouvements se sont élevés à 90 embauches et 119 départs.

Pour Eutelsat S.A., 53 embauches ont été effectuées, contre 50 départs dont 14 licenciements.

L'intégration de Noorsat fin 2017 a conduit à la stabilité de l'effectif.

La moyenne d'ancienneté des effectifs du Groupe est de 9,57 années, le taux de féminisation est de 30%.

10.4.4.3 Rémunérations

Les rétributions des collaborateurs sont constituées du salaire et des primes de performance, ainsi que des programmes d'intéressement et de participation à la performance de l'entreprise.

10.4.4.3.1 Salaire

Le salaire moyen annuel pour les salariés d'Eutelsat S.A., Skylogic, Euro Broadband et Eutelsat Americas (qui représentent au total 79% de l'effectif du Groupe), ressort à 60 575 euros.

10.4.4.3.2 Intéressement et participation

Un programme de partage des bénéfices et de fidélisation à long terme pour les employés et managers (y compris les mandataires sociaux) du Groupe est en place. À l'avenir, la société Eutelsat entend continuer à permettre aux salariés de bénéficier de la performance du Groupe.

Eutelsat S.A. :

Un plan d'épargne d'entreprise a été mis en place au sein d'Eutelsat S.A. dès juillet 2000 : il permet de redistribuer des montants significatifs en complément des rémunérations.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le montant moyen de l'intéressement par salarié bénéficiaire :

(en euros)	2016-17	2017-18(1)
Montant moyen de l'intéressement	3 518	N/C
<i>(1) Pour 2017-2018, le montant de l'intéressement définitif n'est pas disponible à la date du présent rapport.</i>		

Un accord de participation est également en vigueur au sein d'Eutelsat S.A.

Le montant moyen de la participation pour l'exercice 2016-2017 est de 11 187 euros.

Les salariés qui le souhaitent peuvent épargner jusqu'à 5 000 euros par an dans le PEE. Eutelsat abonde ces versements à hauteur d'un maximum de 2 170 euros.

Autres filiales

Les filiales du Groupe hors de France ont mis en place de systèmes de rémunération conformes aux réglementations locales et comprenant des bonus et intéressements. Les dispositifs d'intéressement et de participation des filiales convergent vers le programme Groupe d'intéressement à long terme, coordonné par la Direction des Ressources Humaines.

10.4.5 Organisation du travail

10.4.5.1 Organisation du temps de travail

Eutelsat respecte en matière d'organisation du travail les prescriptions et règles de l'OIT. La Direction du Groupe assure que l'ensemble de ses filiales, tant en France qu'à l'étranger, sont en conformité avec les lois locales du travail, y compris celles relatives au temps de travail.

En France, soit pour 56 % des salariés, la Direction adhère à la semaine légale de 35 heures pour les employés non-cadres qui représentent 14 % de l'effectif. La grande majorité (86 %) des salariés ayant le statut cadre sont au forfait jours avec une moyenne de 212 jours travaillés par année, ce qui permet une organisation plus souple de leurs horaires. Les salariés bénéficient de six semaines de congés payés. Les cadres disposent également de 13 jours de RTT.

Plusieurs accords d'entreprise, signés avec les représentants du personnel, abordent le thème du temps de travail.

Les filiales ont mis en œuvre une politique de congés payés conformément aux lois et règlements du travail dans les juridictions où Eutelsat opère, et pour certaines d'entre elles des dispositions et avantages complémentaires concernant les congés.

Pour permettre aux collaborateurs de mieux gérer leur temps de travail et de déplacement et leur offrir plus de flexibilité dans leurs modes d'organisation, un projet de télétravail a été lancé, s'appuyant sur une première expérience en Italie. Cette initiative dépasse largement les seuls aspects techniques du travail à distance, et s'inscrit dans le projet d'entreprise de culture de performance et de responsabilisation des équipes. Il associe les collaborateurs à l'élaboration de nouvelles modalités de répartition du travail entre le bureau et le domicile.

10.4.5.2 Absentéisme

Les indicateurs de l'absentéisme sont reportés dans le tableau d'indicateurs sociaux § 10.7.1

Le taux d'absentéisme est de l'ordre de 2% pour les quatre entités principales du Groupe représentant 79% de l'effectif.

10.4.6 Relations sociales

La Direction du Groupe cherche à poursuivre un dialogue social fructueux pour le bien-être de ses employés partout dans le monde et surtout à être toujours en conformité avec les pratiques locales du pays où il se trouve. La Direction des Ressources Humaines du Groupe s'efforce d'harmoniser les pratiques d'un pays à l'autre afin d'assurer un traitement adéquat de l'ensemble de ses salariés quel que soit le pays dans lequel ils travaillent.

10.4.6.1 Organisation du dialogue social

Eutelsat accorde une place importante au dialogue social et à la bonne qualité du climat social, en témoigne le dialogue permanent entre la Direction et les représentants du personnel. Le déploiement du portail My HR Planet au niveau du Groupe, permet de le doter d'un outil d'intégration et de dialogue social.

Via sa filiale principale Eutelsat S.A., le Groupe respecte en tout point la liberté syndicale et promeut le dialogue social à travers des négociations collectives. A la suite des ordonnances de septembre 2017 les partenaires sociaux d'Eutelsat ont opté d'un commun accord pour la prolongation des mandats existants pour une durée d'un an. Les élections professionnelles qui verront la mise en place d'un CSE se dérouleront en novembre 2018.

Eutelsat S.A. a mis en œuvre un accord sur le droit syndical régissant notamment les relations entre les partenaires sociaux. Des réunions ont lieu régulièrement avec les représentants du personnel : CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), Comité d'Entreprise, délégués du personnel ou syndicaux. L'Intranet où sont notamment accessibles les accords d'entreprise est également un outil de communication sur ces sujets. Par ailleurs, à l'occasion des résultats annuels et semestriels des réunions ont lieu pour revenir sur les faits marquants de l'année ou du semestre et présenter les résultats au personnel.

Une dynamique de co-construction est mise en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes par notamment la constitution de groupes de travail paritaires sur plusieurs sujets clefs, comme la qualité de vie au travail, par exemple.

10.4.6.2 Bilan des accords collectifs

Cet item concerne principalement Eutelsat S.A., pour laquelle les accords collectifs sont publiés sur l'Intranet de la Société.

Les partenaires sociaux d'Eutelsat S.A. ont un discours centré sur la responsabilité d'entreprise :

- des entretiens de deuxième partie de carrière sont menés chaque année avec les salariés qui le souhaitent afin de faire un bilan des expériences et compétences et d'accompagner le salarié dans ses souhaits de mobilité ;
- dans le cadre de l'accord sur le contrat de génération, la notion de senior est passée de 55 ans à 57 ans. Cet accord remplace le dispositif d'accord seniors signé en 2009 et en 2012. Un nouvel accord contrat de génération a été signé en novembre 2016 ;
- l'entreprise propose en fin de carrière un dispositif de temps partiel avec maintien de la cotisation retraite à taux plein ;
- la mise en place de tutorat pour les jeunes permet de compléter ces dispositifs.

En ce qui concerne les dispositifs égalité professionnelle et le contrat de génération, un bilan des mesures prévues est effectué chaque année ; il est présenté aux représentants du personnel.

10.4.7 Diversité et égalité des chances

10.4.7.1 Égalité entre les femmes et les hommes

Le taux de féminisation dans le Groupe est de 30%, stable sur les derniers exercices.

En 2014, la Direction a établi un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle portant sur l'accès à l'emploi, la promotion professionnelle, la rémunération effective, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Des objectifs et des indicateurs ont été fixés pour chacun de ces items. Ce plan d'action, présenté au Comité d'Entreprise en décembre 2014, est entré en vigueur le 1er janvier 2015. La commission égalité professionnelle se réunit au minimum une fois par an pour le suivi de ce plan d'action.

Un budget spécifique est alloué aux dispositifs d'ajustement de salaire. La prise du congé de paternité par les pères est également favorisée. Eutelsat complète, à cet effet depuis 2009, les indemnités journalières de sécurité sociale versées aux pères dans le cadre d'un maintien de rémunération.

Les données sur l'emploi, la formation, et les rémunérations par genre sont présentées dans le tableau des indicateurs sociaux à la fin du document.

10.4.7.2 Emploi et insertion des personnes handicapées

Le Groupe emploie douze personnes en situation de handicap, dont quatre pour Eutelsat S.A.

Dans la mesure du possible, Eutelsat essaie de sous-traiter un certain nombre de prestations spécifiques auprès de sociétés de services qui emploient des salariés handicapés et d'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : fourniture de fleurs et décorations, numérisation et contrôle des notes de frais...

Eutelsat s'efforce également de reclasser dans l'entreprise les salariés qui seraient déclarés inaptes. La Société travaille aussi avec des agences de recrutement sensibilisées au problème du handicap et à même de proposer des candidats avec un handicap.

Via la taxe d'apprentissage, Eutelsat S.A. reverse une partie de ses fonds à des établissements dont le cœur de métier est de favoriser l'enseignement aux personnes nécessitant une deuxième chance ou intégrant des personnes en situation de handicap.

10.4.7.3 Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Le contexte international et multiculturel ainsi que la conformité aux réglementations locales ont conduit Eutelsat à mettre l'accent sur les compétences et la diversité, excluant toute forme de discrimination dans les processus de gestion des ressources humaines.

La diversité et en particulier la dimension multiculturelle sont des facteurs clés du succès pour Eutelsat, voir à ce sujet le § 10.1.3.3.

10.4.8 Promotion et application des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Au 31 décembre 2017, toutes les filiales d'Eutelsat étaient en conformité avec les principes et conventions de l'OIT dans les pays où ces conventions fondamentales sont applicables.

10.4.8.1 Le respect de la liberté d'association et le droit de négociation collective

Toutes les filiales d'Eutelsat ont déclaré être en conformité avec l'ensemble des lois locales du travail en ce qui concerne le droit à la négociation collective.

Le Groupe applique une stricte neutralité politique, religieuse et philosophique. Le Groupe ne fait aucun don aux candidats politiques, élus ou partis politiques. Les salariés peuvent prendre part à des activités politiques à titre personnel, à l'extérieur des locaux de l'entreprise, sans pour autant utiliser l'image du Groupe pour appuyer leurs convictions personnelles. Ces principes s'appliquent dans le respect des droits d'expression des salariés et de leurs représentants.

10.4.8.2 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Le Groupe respecte les principes édictés par les conventions de l'OIT.

10.4.8.3 L'élimination du travail forcé

Toutes les filiales du Groupe sont conformes aux principes de l'Organisation internationale du travail.

10.4.8.4 L'abolition effective du travail des enfants

Toutes les filiales du Groupe sont conformes aux principes de l'Organisation internationale du travail.

10.5 LOYALTE DES PRATIQUES

10.5.1 La prise en compte du risque de corruption

Après validation par le Conseil d'administration, la Direction générale a renforcé le programme mis en place dès 2014 visant à prévenir et détecter les faits de corruption au sein du Groupe, notamment par l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption au niveau du Groupe, la mise à jour du Code de conduite dédié à la lutte contre la corruption conformément aux exigences de la nouvelle loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », la mise en place d'un dispositif d'alerte interne, et la poursuite des sessions de formation visant à sensibiliser le personnel au risque de corruption.

Dans le cadre de ce programme, un Comité de la conformité avait été constitué dès 2014, afin notamment de se prononcer sur l'évaluation de la situation des intermédiaires apporteurs d'affaires au regard du risque de corruption.

Courant 2017, un poste de « Directeur Conformité et Protection des Données Personnelles » au sein du Groupe a été créé, marquant le renforcement de la politique interne de lutte contre la corruption, et permettant l'identification d'un référent sur ces sujets pour toutes les filiales et entités du Groupe.

10.5.2 Les actions prises pour prévenir et détecter les faits de corruption

La lutte contre la corruption fait partie des engagements pris par le Groupe à l'égard de ses clients et de ses partenaires figurant dans le Code éthique d'Eutelsat depuis 2014 en ces termes : « dans le cadre de ses activités, Eutelsat ne tolère aucune pratique en matière de corruption ». Le Groupe a progressé dans la formalisation des politiques et procédures internes en matière de lutte anticorruption dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Les principales actions menées, pilotées par le Secrétariat général et la Direction de Conformité concernent :

- l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption couvrant toutes les fonctions et zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce son activité ;
- la mise à jour du Code de conduite identifiant les principaux domaines de risques, les comportements à proscrire et décrivant les politiques et procédures internes mises en œuvre afin de prévenir et de détecter tout fait de corruption ; ce Code fait partie des documents remis à tout nouvel employé dans le dossier d'accueil ;
- la mise en place dès 2014 d'une procédure globale d'évaluation des tiers, en particulier des agents commerciaux, dont la décision finale revient au
- Comité de la conformité, composé du Secrétaire général et Directeur des Affaires Juridiques Groupe, du Directeur financier, du Directeur général délégué et Directeur commercial Groupe, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur Conformité ;
- l'organisation de sessions de formation présentielle visant à améliorer la sensibilisation au risque de corruption des collaborateurs les plus exposés au sein du Groupe, en particulier des équipes commerciales ;
- la mise en place de campagnes d'e-learning pour tous les collaborateurs du Groupe ;
- la mise en place d'un dispositif d'alerte interne dans le but d'encourager les collaborateurs à signaler tout comportement ou fait susceptibles de constituer des actes de corruption en complément des autres canaux d'alerte existants (auprès de la hiérarchie ou des représentants du personnel). Tout membre du personnel peut déposer une alerte en envoyant un courrier électronique, les informations communiquées dans le cadre du dispositif étant traitées de manière confidentielle ;
- un audit interne des politiques et procédures anticorruption a été réalisé au cours de l'exercice et finalisé en juillet 2018.

Les progrès réalisés en matière de lutte anticorruption ainsi que les axes d'amélioration ont fait l'objet d'une présentation au Comité Exécutif, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration d'Eutelsat Communications.

10.5.3 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Eutelsat n'a pas de lien direct avec les consommateurs, qui utilisent les services d'Eutelsat par l'intermédiaire de leurs fournisseurs d'accès ou de contenu. Il n'y a pas de mesure particulière en matière de santé ou de sécurité des consommateurs finaux.

10.6 AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

10.6.1 Les brouillages, une atteinte à la liberté de l'information

À partir de 2009, Eutelsat a constaté un accroissement substantiel du nombre et des durées des incidents de brouillages intentionnels de ses satellites. Le brouillage intentionnel est défini comme une situation où les interférences sur les réseaux satellitaires d'Eutelsat ont une dimension manifestement délibérée, pour perturber, ou même empêcher la diffusion de certaines chaînes de télévision.

Après un pic des brouillages relevé en 2012-13, ceux-ci ont continuellement baissé pour atteindre aujourd'hui un niveau assez faible mais persistant.

Par définition, les brouillages délibérés sont une atteinte à la liberté de l'information, consacrée par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), puis par le Pacte sur les droits civils et politiques de l'ONU (1966). Ce dernier, contraignant pour les États signataires, dispose à l'article 19.1 que « toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix ». La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (article 10) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a valeur de traité européen, ajoutent que la liberté d'information ne doit pas être restreinte par l'ingérence des autorités publiques. Ainsi la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dispose à l'article 11 que « toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières ».

Eutelsat a constaté que les chaînes qui ont subi le plus de brouillages sont les chaînes internationales d'information (dont la BBC, Voice of America, Deutsche Welle, Al Jazeera, etc.). De nombreux brouillages ont également eu lieu au moment de grands événements sportifs et sur les chaînes sportives.

10.6.2 Les actions mises en place pour combattre les brouillages intentionnels

Eutelsat mène un suivi permanent des brouillages intentionnels, de leur origine, lorsque celle-ci peut être identifiée et des chaînes perturbées. Le Groupe est membre du Satellite Interference Group, dont la mission est de maintenir le niveau d'interférences à son plus bas. Dans ce cadre, Eutelsat utilise le système de « Carrier ID » (CID), un code embarqué contenant des informations de contact, qui permet aux opérateurs de satellites d'identifier rapidement et facilement la source d'une transmission responsable de brouillage. En lien avec les représentants de cette organisation, et du GVF, Eutelsat œuvre à la réflexion sur les actions à mener contre les brouillages délibérés, qui doivent s'adosser sur une meilleure géolocalisation de l'origine du signal et sur la constitution d'un référentiel réunissant toutes les données pertinentes sur cette question.

Les brouillages intentionnels sont également illégaux au titre de l'article 45 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'article 15 du Règlement des Radiocommunications. C'est pourquoi l'Agence nationale des fréquences (ANFR) dépose systématiquement une plainte à l'UIT et à l'encontre des autorités des territoires à partir desquels les brouillages ont été géolocalisés.

Par ailleurs, suite aux initiatives auxquelles Eutelsat a activement contribué, le Bureau des radiocommunications de l'UIT préconisait de mettre en place une série de mesures permettant de renforcer la réglementation sur la question des brouillages. Il proposait notamment de pouvoir mobiliser un réseau de stations indépendantes destinées à mieux surveiller le phénomène (signature à l'UIT d'un Mémoire de coopération), afin d'accroître et/ou confirmer la géolocalisation d'interférences délibérées.

Face aux moyens et outils de l'UIT jusque-là limités pour traiter et réduire les cas de brouillages intentionnels, dont les satellites d'Eutelsat ont été largement victimes ces dernières années, la France avait par ailleurs été à l'initiative d'une proposition de résolution sur le sujet, soumis, après discussion au sein de la CEPT, comme proposition commune européenne pour la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT d'octobre-novembre 2014.

Grâce au soutien de nombreux États, et à la mobilisation de la communauté satellitaire et de ses clients, chaînes internationales de télévision notamment (EBU, BBC, BBG...), une résolution COM5/2 concernant les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales a pu être adoptée lors de la Conférence.

Celle-ci renforce les moyens dont dispose l'Union pour éviter les brouillages préjudiciables en promouvant le partage des meilleures pratiques :

- la capacité désormais attribuée à l'UIT de mobiliser un réseau de stations de contrôle indépendantes pour confirmer des situations de brouillage intentionnel ;
- la géolocalisation des brouillages ;
- l'établissement, par l'UIT, d'une base de données recensant ces situations.

Eutelsat contribue enfin, et continuera de contribuer, à l'évolution de la réglementation en apportant son support aux travaux des instances internationales compétentes (UIT, COPUOS) et de leurs interlocuteurs, autorités nationales (ANFR) et organisations internationales (Eutelsat OIG).

Par ailleurs, Eutelsat suit avec attention les questions soulevées par la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment la diffusion de contenus par des chaînes « pirates ». Ainsi le Groupe est membre depuis mars 2014, d'une coalition antipiratage regroupant les acteurs clés de l'industrie (opérateurs de satellites, fournisseurs de contenus, distributeurs, annonceurs...) en Afrique du Nord et Moyen-Orient, qui vise notamment à surveiller le piratage sur la télévision par satellite, à prendre toutes les mesures destinées à la faire cesser (notification systématique des violations aux distributeurs concernés), à veiller que toutes les informations concernant les chaînes pirates soient partagées et à mobiliser l'attention sur les conséquences du piratage.

10.7 INDICATEURS

10.7.1 Information sociale

Information sociale (année civile 2017 sauf indication contraire)		Valeur	Unité	Ref document	Périmètre de collecte
a) Emploi					
	Effectif total	1011	Etp		
	Effectif par genre	709	Etp		
		302	Etp		
	Effectif par âge	20	Etp		
		430	Etp		
		523	Etp		
		38	Etp		
	Effectif par zone géographique	567	Etp		
		136	Etp		
		97	Etp		
		50	Etp		
		161	Etp		
	Embauches et départs	90	Personnes		Groupe
		119	Personnes		Groupe
		53	Personnes		Eutelsat S.A.
		50	Personnes		Eutelsat S.A.
		14	Personnes		Eutelsat S.A.
	Rémunération et leur évolution	voir document		§ 3.4.4.3.	
b) Organisation du temps de travail	Organisation du temps de travail	voir document		§ 3.4.5.1.	
	Absentéisme	2,2	%		4 entités principales *
		1640	nb jours	§ 3.4.5.2.	Groupe hors Noorsat
		117	nb jours		
c) Relations sociales	Organisation du dialogue social	voir document		§ 3.4.6.1.	
	Bilan des accords collectifs	voir document		§ 3.4.6.2.	
d) Santé et sécurité	Conditions de santé et sécurité au travail	voir document		§ 3.4.3.	
	Bilan des accords signés : santé et sécurité au travail	voir document		§ 3.4.3.3.	
	Accidents du travail	11	nb accident		Eutelsat S.A.
	Gravité : nb de jours d'absence pour accident	22	nb jours		
	Maladies professionnelles	0			
e) Formation	Les politiques mises en œuvre	voir document		§ 3.4.2.	
	Les heures de formation	18813	heures		Groupe hors Noorsat
f) Egalité de traitement	Egalité homme/femme	H	F		
		62	28		Groupe hors Noorsat
		73	43		Groupe hors Noorsat
		11970	6843		Groupe hors Noorsat
		65 306 €	51 423 €		4 entités principales *
		Valeur	Unité		
	Personnes handicapées	12	Etp		Groupe
	Lutte contre les discriminations	voir document		§ 3.4.7.3	
g) Promotion et application des conventions de l'OIT	respect de la liberté d'association	voir document		§ 3.4.8	
	élimination des discriminations				
	élimination du travail forcé ou obligatoire				
	abolition effective du travail des enfants				

* : Les 4 entités principales sont Eutelsat S.A. Eutelsat Americas Skylogic et Eurobroadband Services

10.7.2 Information environnementale

Information environnementale - année civile 2017 sauf indication contraire		Valeurs	Unités	Ref document	Périmètre
a) Politique générale en matière environnementale					
	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales			§ 3.3.1.	Groupe
	Les actions de formation et d'information des salariés pour la protection de l'environnement	voir document		§ 3.3.1.	
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions			§ 3.3.1.1.	
	Montant des provisions et garanties pour risques environnement	0	€	§ 3.3.1.2.	
b) Pollution et gestion des déchets					
	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets affectant l'environnement	voir document		§ 3.3.2. et 3.3.4.	Groupe
	la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	voir document		§ 3.3.4.1.	
				§ 3.3.4.2.	
c) Economie circulaire					
	Prévention et gestion des déchets	voir document		§3.3.5.	
	Mesures de prévention, recyclage et valorisation	voir document		§ 3.3.5.1.	
	Consommation de papier				
	Eutelsat S.A. (France)	11,91	tonnes		Eutelsat S.A.
	Eutelsat Americas (Mexique)	1,39	tonnes		Eutelsat Americas
	Quantité de déchets				
	Eutelsat S.A. (France)	62,68	tonnes		Eutelsat S.A.
	dont part recyclée	40%			Eutelsat S.A.
	Eutelsat Americas (Mexique)	14,1	tonnes		Eutelsat Americas
	dont part recyclée	17%			Eutelsat Americas
	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A voir document		§ 3.3.5.1.	
	Utilisation durable des ressources	voir document		§ 3.3.5.2.	Groupe
	la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	voir document		§ 3.3.5.2.	
	Eutelsat S.A. Siège	5884	m3		Eutelsat S.A. siège
	Téléport Rambouillet	1648	m3		Téléport Rambouillet
	Eutelsat Americas (Mexique)	2137	m3		Téléports Eutelsat Americas
	Skylogic (Italie)	461	m3		Skylogic (Italie)
	Téléport de Madère	3354	m3		Téléport Madère
	consommation des matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	voir document		§ 3.3.5.2.	
	la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	voir document		§ 3.3.5.2.	
	Electricité Eutelsat S.A. Siège	2910569	kWh	§ 3.3.5.2.	Eutelsat S.A. siège
	Téléport Rambouillet	8330323	kWh		Téléport Rambouillet
	Eutelsat Americas (Mexique)	3285043	kWh		Eutelsat Americas
	Skylogic (Italie)	6542041	kWh		Skylogic (Italie)
	Téléport de Madère	899611	kWh		Téléport Madère
	Fioul Consommation consolidée	17340	Litres		Groupe
	L'utilisation des sols	N/A voir document		§ 3.3.5.3.	Groupe
d) Changement climatique					
	Rejet des gaz à effet de serre	9800	T. eq. CO2	§ 3.3.6.	
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	voir document		§ 3.3.6.1.	Groupe Scope 3
				§ 3.3.6.2.	
e) Protection de la biodiversité					
	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	voir document		§ 3.3.7.	Téléport Rambouillet

10.7.3 Information sociétale

Information du domaine sociétal et éthique		Ref document	Périmètre
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société		§ 3.2.3.	Groupe
	en matière d'emploi et de développement régional	§3.2.3.1.	
	sur les populations riveraines ou locales	§ 3.2.3.3.	
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		§ 3.2.2.	
	les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 3.2.2.	
	les actions de partenariat ou de mécénat	§ 3.2.2.1 à 3.2.2.3.	
c) Sous-traitance et fournisseurs		§3.2.2.4.	
	la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	§3.2.4.	
	l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	§ 3.2.4.	
d) Loyauté des pratiques		§ 3.5.	
	les actions engagées pour prévenir la corruption	§ 3.5.1. et 3.5.2.	
	les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A § 3.5.3.	

10.8 MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE

En conformité avec l'article L. 225-102-1 du Code de commerce qui s'applique encore pour l'exercice démarrant au 1er juillet 2017, et pour tenir compte du Décret no 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance no 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, le Groupe a recueilli une réponse pour les items définis par la loi Grenelle II pertinents au regard de son activité.

10.8.1 Méthodologie

Chacune des filiales opérationnelles du Groupe Eutelsat Communications a fourni un certain nombre d'informations nécessaires à la rédaction de ce rapport. Les informations contenues dans la section relative aux aspects « sociaux » ont été consolidées par la Direction des Ressources Humaines de la principale filiale du Groupe, Eutelsat S.A., au siège du Groupe à Paris, France. Les informations concernant les impacts « environnementaux » reflètent principalement les informations données par les fournisseurs d'Eutelsat (fabricants de satellites et de services de lancement de satellites). Ont été également recueillies certaines informations auprès des filiales italiennes et mexicaines du Groupe et des téléports du Groupe situés à Rambouillet (France), Turin (Italie), Madère (Portugal), et au Mexique qui ont un impact limité sur l'environnement. En particulier, il n'y a pas de rejet d'eau polluée (aucune activité industrielle). Concernant les actions contre le gaspillage alimentaire, les établissements français n'ont pas de restauration collective, ce point a également été laissé de côté. Les informations « sociétales » ont été recueillies principalement auprès de la société opérationnelle, Eutelsat S.A., mais reflètent une image de l'ensemble du Groupe.

Les informations et indicateurs concernant l'année précédente peuvent être consultés dans le document de référence d'Eutelsat publié sur le site www.eutelsat.fr.

10.8.2 Périmètre

Ce travail est coordonné par la Direction de la Communication institutionnelle, et implique les principaux départements ainsi que les principales filiales du Groupe : Ressources Humaines, Relations Investisseurs, Affaires Institutionnelles, Affaires Juridiques, Direction Technique, Services Généraux, Finances, Audit Interne, Gestion des Risques, Téléports.

En tant que principale filiale opérationnelle du Groupe, Eutelsat S.A. en constitue la majorité des employés (56%). Les informations de cette filiale servent de « référence interne » pour le Groupe. Concernant les autres filiales prises en compte dans le périmètre, il convient de se référer à la Section 5.1 « Organigramme simplifié du Groupe » du présent document. Lorsque l'information rapportée provient exclusivement d'une filiale spécifique, cela a été indiqué. Les informations quantitatives présentes dans ce rapport reflètent l'année civile 2017 (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017), sauf indication contraire.

11 AUTRES INFORMATIONS PRESENTÉES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a dépensé un montant de 4,8 millions d'euros au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, dont 3,0 millions d'euros de frais de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles.

11.2 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (cf. annexe 3).

11.3 CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39.4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Le montant des charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts s'élève à 24 milliers d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et la charge d'impôt sur les sociétés (et les contributions additionnelles) associée à 9,3 milliers d'euros.

11.4 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Au titre de l'article 225-38 du Code de commerce les conventions suivantes, autorisées par le Conseil d'administration, se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions sur le marché par Eutelsat Communications dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'Attribution Gratuite d'Actions de la société Eutelsat Communications au bénéfice de salariés et du management du Groupe Eutelsat ;
- Convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007.

Enfin, le Règlement intérieur du Conseil d'administration oblige chaque administrateur à déclarer les situations de conflit d'intérêt : dans les cas où elles ne pourraient être évitées, elles doivent être gérées en toute transparence. Un administrateur en conflit d'intérêt ne peut pas participer à la discussion et au vote de la délibération concernée.

En cas de conflit d'intérêt permanent, le Règlement intérieur impose à l'administrateur concerné de démissionner.

Il n'existe pas au 30 juin 2018 de contrat de travail ou de contrat de service liant les administrateurs de la Société avec la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages de quelque nature que ce soit.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont informés des conventions réglementées.

11.5 ACQUISITION D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

La Société a conclu avec Exane BNP PARIBAS un contrat de liquidité. Dans ce cadre, l'agent de liquidité détient au nom et pour le compte de la Société un total de 201 000 actions au 30 juin 2018 représentant un montant total de 3,6 millions d'euros.

En dehors du contrat de liquidité, la Société n'a pas racheté d'actions propres au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018. La Société détenait 105 068 de ses propres actions au 30 juin 2018, hors contrat de liquidité.

11.6 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Vous trouverez de plus amples informations à la section 9.15 et 11.4 du présent rapport établi en application des dispositions des articles L.225-177 et L. 225-197-1 du Code de commerce.

La détention des salariés et dirigeants dans le capital de notre Société est de 0,5%. Cet actionariat résulte d'une part des actions souscrites par certains cadres et mandataires sociaux au cours des exercices 2005-2006, d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Introduction en Bourse de la Société, de l'offre d'échange de titres d'octobre 2007, de la politique d'attribution gratuite d'actions mise en œuvre par le Conseil d'administration et de l'achat de titres par les dirigeants sur le marché.

11.7 TITRES DETENUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il convient de se reporter à la section 9.14 du présent document.

11.8 POLITIQUE DE DIVIDENDES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Au titre des trois derniers exercices, Eutelsat Communications a procédé à la distribution :

- d'un montant de 1,09 euro par action intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015, avec, au choix de l'actionnaire, une option pour le paiement de la totalité du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société. 61% des droits ont été exercés en faveur du réinvestissement du dividende en actions. 5 802 297 actions nouvelles ont été créées le 10 décembre 2015.
- d'un montant de 1,10 euro par action intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016.

- d'un montant de 1,21 euro par action prélevé sur le bénéfice distribuable et le report à nouveau au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

	Revenus éligibles à l'abattement (en euros)		Revenus non éligibles à l'abattement de 40% ⁽¹⁾ (en euros)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2014-15	247 399 848,42 (soit 1,09 par action)	-	-
2015-16	256 052 098,5 (soit 1,10 par action)	-	-
2016-17	281 657 308,35 (soit 1,21 par action)	-	-

(1) Abattement mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le 31 juillet 2018, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 8 novembre 2018 la distribution d'un dividende de 1.27 euro par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Il est rappelé que la politique du Groupe en matière de dividende consiste à verser un dividende stable ou progressif.

11.9 DELEGATIONS DE COMPETENCES ET AUTORISATIONS FINANCIERES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations de compétences et autorisations accordées par les Assemblées générales des actionnaires du 4 novembre 2016 et du 8 novembre 2017 et encore en vigueur à la date du présent document :

	Opération concernée	Montant nominal maximal	Durée de la délégation et expiration
1.	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (19ème résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017).	10 % du capital, sauf en cas d'achats des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport : 5 % du capital social.	Durée maximum de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
2.	Délégation de compétence au Conseil d'administration :		
	(i) à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société : a - avec maintien du droit préférentiel de souscription aux actionnaires (22 ^e résolution de l'Assemblée du 8 novembre 2017), b - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public (23 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017), c - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (24 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017), d - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (27 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017), e - avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social de la Société, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (28 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017) ;	a- 44 millions d'euros (imputable sur le plafond commun aux 22 ^e à 24 ^e et 27 ^e à 30 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017) b, c, d, e- 22 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 23 ^e et 24 ^e , et 27 ^e à 30 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017) e - 10 % du capital.	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
	(ii) pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (21 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017) ;	44 millions d'euros (plafond indépendant).	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
	(iii) à l'effet d'émettre : a - des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société (29 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017).	a- 22 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 23 ^e et 24 ^e et 27 ^e à 30 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017)	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
3.	Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 22^e à 24^e résolutions (26 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017).	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
4.	Autorisation au Conseil d'administration :		

Opération concernée	Montant nominal maximal	Durée de la délégation et expiration
(i) d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe (30 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017) ;	2 millions d'euros (imputable sur le sous-plafond commun aux 23 ^e et 24 ^e et 27 ^e à 30 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017)	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
(ii) de réduire le capital social par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions (20 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017).	10 % du capital par périodes de 24 mois.	Durée maximum de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.
(iii) de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an (25 ^e résolution de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017).	10 % du capital par périodes de 12 mois (période commune aux émissions mises en œuvre au titre des 23 ^e , 24 ^e et 29 ^e résolutions de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017)	Durée maximum de 26 mois à compter de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 20178, le Conseil d'administration n'a pas fait usage des autorisations et des délégations conférées lors de l'Assemblée générale du 8 novembre 2017

11.10 ECHEANCIER DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET CLIENTS

Le tableau ci-dessous détaille les informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs (en euros) Conformément à l'article L441.6-1

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Art D441-I-1° : Factures recues non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le						Art D441-I-1° : Factures émises non réglées à la date de la clôture de					
	0 Jours	1-30 Jours	31-60 Jours	61-90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et plus)	0 Jours	1-30 Jours	31-60 Jours	61-90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de facture concernées	7	0	1	1	5	7					22	22
Montant total des factures concernées (TTC)	-26 830,89	0,00	-909,75	-924,48	-58 937,73	-60 771,96					296 244	296 244
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1,03%	0,00%	0,04%	0,04%	2,27%	2,34%						
Pourcentage du CA de l'exercice (HT)											5,88%	5,88%
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de facture exclues	16						0					
Montant total des factures exclues (TTC)	253 273,48						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des reatrds de paiement	contractuelle						contractuelle					

11.11 SUCCURSALES

En application de l'article L.232-1 du Code de Commerce, les succursales existantes d'Eutelsat S.A. sont les suivantes :

- Rambouillet : N° SIRET 422 551 176 00049
- Ponant : N° SIRET 422 551 176 00064

11.12 ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

12 PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE ET DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DE CES RISQUES

Les investisseurs, avant de prendre leur décision d'investissement, et les actionnaires sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent rapport y compris les risques décrits ci-dessous.

Ces risques sont, à la date de dépôt du présent rapport, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Les principaux risques concernant le Groupe peuvent être regroupés en trois catégories :

- risques opérationnels ;
- risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite ;
- risques financiers et autres risques.

La présente section présente un résumé des principaux risques auxquels pourrait être confronté le Groupe dans le cadre de ses activités. Les risques mentionnés ne le sont qu'à titre illustratif et ne sont pas limitatifs. Ces risques ou encore d'autres risques non identifiés à la date de dépôt du présent rapport, ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date de dépôt du présent rapport, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de développement du Groupe. Par ailleurs, il convient de rappeler que certains des risques mentionnés ou non dans le présent rapport peuvent être déclenchés ou survenir en raison de facteurs externes, lesdits risques étant indépendants de la volonté du Groupe.

12.1 RISQUES OPERATIONNELS

12.1.1 Le Groupe pourrait ne pas être à même de conduire à bien son plan de déploiement dans les délais prévus par le Groupe

Le Groupe prévoit de lancer cinq nouveaux satellites (EUTELSAT 7C, EUTELSAT 5 WEST B, EUTELSAT QUANTUM, KONNECT et KONNECT VHTS) avant la fin de l'année calendaire 2021. Ces satellites ont vocation à assurer la continuité du service de certains satellites en cours d'exploitation, d'augmenter les ressources à certaines positions orbitales, de renforcer ou développer l'offre de services du Groupe et d'augmenter la sécurisation de certaines positions orbitales.

Il est possible que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter le calendrier prévu pour le lancement de ces nouveaux satellites.

Un retard significatif notamment dans la construction du satellite, un report de lancement, ou un échec au lancement de l'un de ces satellites réduirait la capacité du Groupe à trouver de nouvelles opportunités commerciales et à mettre en œuvre sa stratégie de développement, ainsi qu'à respecter ses engagements contractuels de continuité de services pour ses clients ou utilisateurs finaux et ses objectifs de croissance. Tout retard significatif ou échec au lancement de l'un de ces satellites pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et ses objectifs.

12.1.2 L'accès à l'espace selon le calendrier prévu par le Groupe est un élément clé du plan de déploiement et de la stratégie de croissance du Groupe

Au vu du nombre réduit de fournisseurs de services de lancement disposant des capacités techniques afin de lancer les satellites actuellement en cours d'approvisionnement, ainsi que les futurs satellites non encore commandés, le Groupe considère que ce nombre réduit limite sa flexibilité opérationnelle et pourrait augmenter le coût de son programme de déploiement dans le calendrier prévu par le Groupe.

Si l'un des fournisseurs de services de lancement n'était pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles à l'égard du Groupe dans le calendrier prévu, en raison de difficultés opérationnelles (ex : à la suite d'un échec de lancement) ou financières, le Groupe pourrait réaffecter le satellite concerné à un autre fournisseur de services de lancement, voire même dans certains cas, signer de nouveaux contrats de services de lancement qui pourraient se révéler plus onéreux que ceux actuellement signés. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe (ex : retard dans la mise en service du satellite) ainsi que sa situation financière.

Afin de sécuriser le calendrier de son plan de déploiement et en limiter le coût, le Groupe a diversifié ses sources de fournisseurs en matière de services de lancement. C'est ainsi que le Groupe entend aujourd'hui pouvoir utiliser les différents fournisseurs de services de lancements dans le marché : Arianespace, International Launch Services, Space Exploration Technologies Corp et Blue Origin.

12.1.3 Le Groupe est dépendant de plusieurs fournisseurs importants pour la conduite de son plan de déploiement de satellites

Le nombre de constructeurs capables de concevoir et de construire des satellites conformes aux spécifications techniques et à la qualité exigées par le Groupe est limité tout comme le nombre de fournisseurs susceptibles de lancer ses satellites. Le nombre réduit de ces fournisseurs pourrait diminuer le pouvoir de négociation du Groupe et pourrait rendre plus onéreux la mise en œuvre de son programme de déploiement dans les délais prévus.

Les satellites en cours d'approvisionnement au 30 juin 2018 ont été commandés auprès des constructeurs de satellites suivants : Airbus Defence and Space, Orbital ATK, Thales Alenia et Space et Space Systems Loral Inc.

Le Groupe s'est engagé auprès de certains fournisseurs par exemple pour l'acquisition de satellites ou pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

Les engagements d'achat du Groupe sont résumés en note 28 de l'annexe des comptes consolidés au 30 juin 2018.

Le Groupe estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis d'autres fournisseurs autres que les constructeurs de satellites et opérateurs de lancement.

Le nombre limité de fournisseurs pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.4 Le Groupe est également exposé au risque que ses fournisseurs connaissent des difficultés opérationnelles ou financières

Dans l'hypothèse où l'un des fournisseurs du Groupe ne serait pas en mesure de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du Groupe dans les délais prévus, cela conduirait le Groupe à réaffecter les satellites concernés à d'autres prestataires et à souscrire dans certains cas de nouveaux contrats de services de lancements, ce qui pourrait s'avérer plus onéreux. La survenance de tels événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.5 Les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite

Les satellites sont des engins spatiaux et sensibles à l'environnement extérieur. Une fois en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une réduction de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une réduction permanente ou intermittente de leur capacité de transmission, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait d'un éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. Également, en cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients à cette position orbitale en procédant au lancement réussi d'un satellite de remplacement ou susceptible de remplir la mission du satellite défaillant.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients (qui pourraient résilier ou renégocier leur contrat d'attribution de capacité) et pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats d'attribution de capacité à des conditions satisfaisantes.

Le programme d'assurances vie en orbite du Groupe prend en compte, pour les satellites détenus en pleine propriété les plus contributeurs en termes de revenus, non seulement la valeur nette comptable de ces satellites, mais également les revenus générés. Ces polices d'assurance couvrent les pertes partielles et/ou la perte totale (ou réputée totale) des satellites assurés, sous certaines conditions. En dépit d'une couverture totale ou partielle par l'assurance, une panne ou une perte d'un ou de plusieurs satellites du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, ce programme d'assurance en orbite ne protège pas contre certains préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service, les pertes d'image et dans une certaine mesure les pertes de chiffre d'affaires et les potentielles dépréciations d'actifs inférieures au niveau de rétention défini.

Enfin, les assureurs pourraient contester les causes des pannes ou dysfonctionnements ou le montant à indemniser. Le Groupe ne peut garantir qu'en cas de panne ou dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couvert au titre des programmes d'assurances, l'assurance indemniserait le Groupe dans des délais raisonnables ou pour le montant réclamé par le Groupe. L'absence d'indemnisation, l'indemnisation tardive ou l'indemnisation partielle des pertes subies pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.6 Les primes des polices d'assurance pour les satellites en orbite et pour les lancements pourraient augmenter dans le futur et les polices d'assurance pourraient être plus difficiles à obtenir ou à renouveler à l'avenir

De nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté du Groupe, pourraient affecter le montant des primes d'assurance, il s'agit principalement des statistiques de pannes des satellites ou des échecs des lanceurs dans l'ensemble du secteur.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de renouveler son programme d'assurance vie en orbite à des conditions comparables. Une dégradation du marché de l'assurance vie en orbite ou une augmentation des primes d'assurance pourrait conduire le Groupe à réduire sa couverture des risques de pertes partielles et/ou réputées totales, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'augmenter l'exposition du Groupe aux conséquences d'une panne ou d'un dysfonctionnement en orbite.

Par ailleurs, le Groupe souscrit des assurances « lancement plus un an après mise en service » couvrant les lancements de ses satellites.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des assurances lancement pour l'ensemble de ses satellites en cours de construction, ou les satellites à venir, à des conditions satisfaisantes, en raison notamment d'une réduction de l'offre d'assurance ou d'une augmentation substantielle des primes d'assurance lancement en fonction notamment des statistiques des échecs des lanceurs dans l'ensemble du secteur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.1.7 Le Groupe est exposé à des risques spécifiques liés à la capacité qu'il exploite sur des satellites en orbite stable appartenant à des tiers

À la date du rapport de gestion, le Groupe exploite de la capacité sur cinq satellites appartenant à des tiers qui sont portés à l'actif de son bilan consolidé. Express-AM6¹, Express-AT1, Express-AT2, Express-AMU1² à RSCC, et ASTRA 2G³ à SES.

Le Groupe loue également de la capacité sur le satellite Al Yah 2 appartenant à Yahsat.

En cas de pannes ou de dysfonctionnements affectant ces satellites, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure d'obtenir une indemnisation et une capacité disponible équivalente à des conditions comparables. Le Groupe ne peut garantir qu'un litige résultant de ces pannes ou de ces dysfonctionnements sera tranché en sa faveur.

Par ailleurs, le Groupe peut être exposé au risque de faillite des propriétaires de ces satellites, ce qui pourrait entraîner la résiliation ou l'interruption de ses contrats de location de capacité.

De telles situations pourraient entraîner une dépréciation de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe, et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

12.1.8 L'activité du Groupe est exposée au risque de sabotage, notamment aux actes terroristes ou au piratage

L'activité du Groupe est exposée au risque de sabotage, notamment aux actes terroristes et à des intrusions dans le système de contrôle de ses satellites. Si les installations et équipements du Groupe étaient mis hors d'état de fonctionner, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'éviter une interruption de service, temporaire ou définitive. De telles perturbations du réseau de satellites pourraient entraîner la perte de clients.

En outre, les polices d'assurance du Groupe, comme il est d'usage dans le secteur spatial, prévoient systématiquement des exclusions en cas de dommages causés par des actes de sabotage, de piratage ou de terrorisme.

Tout acte de sabotage ou de piratage terroriste pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2 RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

12.2.1 Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande pour les services par satellite, demande qui pourrait ne pas se concrétiser, ou à laquelle le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de la demande de services vidéo pour partie liée au développement attendu de la télédiffusion (Direct To Home – DTH) dans les pays émergents, de la télévision Haute Définition (« TVHD ») et de l'Internet par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser les investissements nécessaires au moment voulu pour satisfaire cette demande. En particulier, la TVHD étant plus consommatrice de capacité satellitaire que le standard actuel de télédiffusion par satellite, le Groupe pourrait ne pas être à même d'investir dans des satellites supplémentaires au moment approprié, ou dans des proportions lui permettant de répondre à la demande du marché. Si la demande pour les services vidéo ne se développe pas, ou si le Groupe n'est pas en mesure de satisfaire cette demande, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

L'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont eux-mêmes affectés par la conjoncture économique dans son ensemble. Au cours des dernières années, des chaînes de télévision, des opérateurs de plates-formes de télédiffusion et des câblo-opérateurs ont pu connaître dans certains pays des difficultés financières du fait de la baisse de leurs recettes publicitaires d'un ralentissement économique général. Enfin, la concurrence de nouvelles plateformes de diffusion de contenus vidéo, notamment en ligne pourrait concurrencer les clients du Groupe dans certaines zones géographiques. Le Groupe ne peut garantir que l'industrie audiovisuelle, qui constitue une part importante de sa base d'utilisateurs, ne sera pas à nouveau affectée par une détérioration de la conjoncture économique ou par une concurrence accrue, de nature à entraîner une baisse de la demande ou une pression accrue sur les prix. Une telle détérioration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Un mouvement de consolidation des opérateurs de plates-formes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs pourrait offrir aux opérateurs de plates-formes de télédiffusion ou aux câblo-opérateurs une plus grande marge de négociation auprès des opérateurs de satellites ou de leurs distributeurs, créant ainsi une pression supplémentaire sur les prix. Une telle consolidation pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes donné. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises ou par un accroissement de la qualité de l'image, la demande globale de répéteurs pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le développement des activités de Connectivité (notamment des solutions d'accès Internet Haut Débit) constitue également un vecteur de la stratégie du Groupe. Cette évolution dépendra en partie de la poursuite de la croissance de la demande pour les services Internet à haut débit, qui n'est pas assurée et difficilement prévisible. La demande de services Internet à haut débit pourrait diminuer ou ne pas continuer à croître aussi rapidement que cela a été le cas au cours des dernières années. De plus, même si cette demande continue à croître, le Groupe ne peut pas être certain que cette croissance se traduira par une demande accrue pour des services par satellite en raison du coût d'accès à la capacité satellitaire, du coût des terminaux ou des problématiques de distribution. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir les services Internet à Haut Débit correspondant aux demandes du marché ou à des conditions tarifaires compétitives, notamment en cas de défaillance d'un de ses satellites.

¹ Les répéteurs opérés par Eutelsat sur Express-AM6 le sont sous le nom EUTELSAT 53A.

² Les répéteurs opérés par EUTELSAT sur Express-AMU1 le sont sous le nom EUTELSAT 36C.

³ Les répéteurs opérés par EUTELSAT sur ASTRA 2G le sont sous le nom EUTELSAT 28G.

Si la demande pour les services Internet à Haut Débit par satellite ne se développe pas comme prévu ou si le Groupe n'est pas en mesure d'y répondre de façon satisfaisante, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des activités du Groupe dépend également de la disponibilité de sa capacité dans les différentes bandes de fréquence demandées par les clients. Pour certaines bandes de fréquence, la capacité disponible pourrait être insuffisante et cette pénurie pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses clients ayant des besoins dans ces bandes.

12.2.2 Le Groupe est exposé à des risques liés au caractère international de sa clientèle et de ses activités

Le Groupe fournit des services de télécommunications par satellite à des clients dans un très grand nombre de pays, et pourrait être amené à se développer dans d'autres pays. Par conséquent, le Groupe est exposé à des risques géopolitiques, économiques ou autres, liés au caractère international de ses activités commerciales. En particulier, le Groupe a été affecté récemment par un environnement plus difficile que prévu dans certains pays d'Amérique latine, une région où trois satellites de croissance (EUTELSAT 117 West B, EUTELSAT 115 West B et EUTELSAT 65 West A) sont entrés en service récemment.

Les politiques tarifaires, fiscales, réglementaires ou douanières relatives aux services fournis par le Groupe, les pratiques commerciales de certains pays, ou encore leur instabilité politique ou économique, pourraient empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de développement et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, si le Groupe devait tenter une action en justice contre ses clients ou ses partenaires commerciaux qui se trouvent hors de l'Union européenne, il pourrait s'avérer difficile pour lui de faire valoir ses droits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, dans le cours normal de ses affaires, le Groupe rencontre occasionnellement des difficultés pour obtenir le paiement du prix lié à l'utilisation de la capacité satellitaire par ses clients. À cet égard, les contrats standards conclus avec les clients contiennent une clause prévoyant la suspension ou l'interruption de service, en cas de non-paiement.

En interne, un Département de la Direction financière est en charge exclusive du contrôle des règlements. Ce Département « *Crédit Management* » assure, en cas de réclamation, le lien avec la Direction juridique, laquelle suit les actions contentieuses avec l'aide de cabinets d'avocats spécialisés.

Au cours de l'exercice, le Groupe a continué de ressentir les effets d'un environnement économique difficile dans certaines zones d'activité. En conséquence, une vigilance particulière est portée sur les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts du ralentissement économique.

L'analyse des créances clients échues et non échues au 30 juin 2018 figure en note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis le risque éventuel que constituent les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise économique.

12.2.3 Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans les Services aux gouvernements, qui dépendent largement du contexte politique et économique international

Au cours des dernières années, le Groupe a réalisé une part de son chiffre d'affaires (12% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2018) dans le segment des Services aux gouvernements. Ce segment comprend entre autres la fourniture directe ou indirecte de Services aux gouvernements, notamment aux États-Unis, par le biais de contrats d'attribution de capacité généralement renouvelables tous les ans. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépendent dans une large mesure du contexte politique et économique international. Il en résulte que le Groupe ne peut être certain qu'il sera en mesure de continuer à réaliser un chiffre d'affaires comparable dans les Services aux gouvernements.

Tout échec dans l'obtention de nouveaux contrats, toute résiliation, tout non-renouvellement ou renouvellement à des conditions moins favorables de tels contrats pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.4 Le Groupe est dépendant de plusieurs clients importants

Le Groupe génère une part significative de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients, dont des distributeurs. Au 30 juin 2018, les dix premiers clients du Groupe représentaient 31% de son chiffre d'affaires. Des clients importants du Groupe pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler, ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, des clients importants du Groupe en terme de capacité et de chiffre d'affaires, situés notamment dans les marchés émergents pourraient rencontrer des difficultés financières, susceptibles d'entraîner notamment des retards de paiements, des impayés, ou leur faillite, pouvant donner lieu à la résiliation des contrats de capacité correspondants sans que le Groupe soit en mesure de substituer de nouveaux clients en remplacement des clients défaillants, ce qui pourrait également avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.5 Une partie croissante de la clientèle du Groupe est constituée d'utilisateurs finaux et la demande de capacité est de plus en plus fragmentée

Depuis plusieurs années, une part croissante des clients du Groupe est constituée d'utilisateurs finaux. Par ailleurs, certains distributeurs pourraient demander au Groupe de reprendre des contrats d'utilisateurs finaux. Cette clientèle pourrait disposer de ressources financières moins élevées que les clients distributeurs traditionnels, ce qui pourrait accroître le risque d'impayés et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, les clients utilisateurs finaux ont besoin d'une capacité satellitaire qui peut être inférieure à celle demandée par les clients distributeurs. Ainsi, une plus grande proportion des nouveaux contrats d'attribution de capacité du Groupe peut ne porter que sur l'utilisation d'une fraction de répéteur et non sur sa totalité. Si un client utilisateur final d'une fraction de répéteur ne payait pas ses factures ou n'honorait pas toute autre clause contractuelle du contrat le liant au Groupe, ce dernier pourrait ne pas être en mesure de mettre fin aux services fournis à ce client sans interrompre le service pour l'ensemble des clients utilisant ce même répéteur. Cette fragmentation de la demande de capacité pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, l'activité d'Internet Haut Débit à destination des particuliers du Groupe comporte une base d'abonnés aux services Internet desservie par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs et de revendeurs, qui induit un modèle « *business-to-business-to-consumer* ». En outre, cette activité ne bénéficie pas d'un carnet de commandes.

Par ailleurs, des distributeurs qui revendent les ressources du Groupe à des clients finaux pourraient avoir surestimé la demande et se trouver dans l'impossibilité de revendre la capacité pour laquelle ils se sont engagés. Dans ce cas de figure, ces distributeurs pourraient chercher à restituer la capacité invendue ou bien chercher à la revendre à des clients du Groupe à des prix plus bas. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.6 Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites et des opérateurs de réseaux terrestres

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de satellites internationaux, tels que SES, Intelsat et sur certains segments d'activité Inmarsat. Certains de ces concurrents offrent une capacité satellitaire ou une couverture géographique plus importante que celles du Groupe, et pourraient disposer de moyens financiers plus importants. Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de satellites régionaux ou nationaux, dont certains bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché domestique. De plus, plusieurs projets de constellations en orbite basse sont en cours d'implémentation et pourraient représenter de nouveaux concurrents pour le Groupe sur certaines applications de Données Fixes et de Connectivité. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs de satellites pourrait conduire à une pression accrue sur les prix, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, la concurrence des satellites ou des constellations « HTS » de forte capacité qui visent principalement les Services de Données (environ 10% du chiffre d'affaires du Groupe) apporte une quantité importante de capacité additionnelle à un coût par Gigabit réduit. Ceci pourrait conduire à une situation de surcapacité et de pression sur les prix en particulier dans les Données Fixes plus importante qu'attendue et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe peut également être en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (fibre optique, 4G) pour la plupart de ses services. L'intensification de cette concurrence pourrait conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite. Par ailleurs, toute amélioration ou augmentation de la pénétration géographique des opérateurs de réseaux terrestres pourrait conduire les clients du Groupe à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs, et rendre ainsi plus difficile pour le Groupe la conservation ou le développement de son portefeuille de clients. L'intensification de la concurrence avec les opérateurs de réseaux terrestres pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

12.2.7 Des changements technologiques pourraient rendre le système de télécommunications par satellite du Groupe obsolète

Certaines innovations technologiques qui pourraient être développées à l'avenir avec des solutions alternatives pourraient rendre les satellites géostationnaires obsolètes.

L'industrie des télécommunications est soumise à des changements technologiques rapides. Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter à ces changements de manière rapide et efficace, son système de télécommunications par satellite pourrait devenir obsolète. De ce fait, la position concurrentielle du Groupe pourrait être affaiblie, en particulier si ses concurrents étaient capables d'intégrer ces nouvelles technologies. Si le système de télécommunications par satellite du Groupe devenait obsolète, la demande pour ses services pourrait diminuer, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

12.2.8 La stratégie de développement du Groupe repose en partie sur une expansion dans des zones géographiques où il a peu ou pas d'expérience, et où peuvent s'exercer des pressions sur les prix

Le développement futur du Groupe dépend en partie de sa capacité à se développer dans des zones géographiques où il a peu ou pas d'expérience, et où peut exister une pression concurrentielle et tarifaire importante, se traduisant notamment par des tarifs qui sont souvent moins élevés qu'en Europe. Ce contexte concurrentiel pourrait limiter la capacité du Groupe à pénétrer ces marchés ou à y être compétitif.

Par ailleurs, afin de faciliter la distribution et la commercialisation de ses services dans ces régions, le Groupe pourrait chercher à conclure des accords avec d'autres sociétés (par exemple, des joint-ventures ou des partenariats). Il pourrait cependant ne pas être en mesure d'identifier ou de conclure un accord avec des partenaires appropriés. De plus, ces accords pourraient s'accompagner de certains risques liés notamment au manque de contrôle sur les projets, à d'éventuels conflits d'intérêts entre les partenaires, à la possibilité que l'un d'entre eux ne respecte pas l'une de ses obligations (notamment concernant sa participation au capital) et à la difficulté pour le Groupe de maintenir des normes, des procédures de contrôle et des politiques uniformes.

L'incapacité du Groupe à pénétrer ces marchés dans des conditions économiques satisfaisantes, ou le cas échéant avec des partenaires appropriés, pourrait empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de développement, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses objectifs de croissance.

12.2.9 Le Groupe s'est engagé dans de nouveaux projets de caractère innovant dont la rentabilité n'est pas garantie

Le Groupe a réalisé des investissements importants pour la mise en place d'une infrastructure qui inclut un satellite (KA-SAT lancé en décembre 2010) et un réseau complexe de stations terrestres permettant la commercialisation de plusieurs types de services, en particulier le service d'accès à Internet de large bande par satellite pour le marché grand public en Europe. Avec la commande du satellite KONNECT VHTS, le Groupe investit également dans la génération suivante de satellite HTS (les satellites VHTS) pour l'Internet Haut Débit Fixe ou en mobilité, qui apporteront une capacité accrue. Enfin, le Groupe a développé « EUTELSAT QUANTUM », un concept innovant de satellite paramétrable par logiciel et a commandé un premier satellite qui sera lancé en 2019.

Le développement de ces nouvelles activités dépend fortement des perspectives de la demande pour les services par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser, ou le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'y répondre.

En outre, un échec du Groupe dans le développement, l'exploitation ou la commercialisation de ces projets innovants, aurait un effet défavorable sur les perspectives et objectifs de croissance du Groupe, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

12.2.10 Le Groupe pourrait faire face au départ de salariés clés ou être dans l'incapacité de recruter les salariés nécessaires à son activité

Le Groupe dépend, tant pour sa Direction que pour ses opérations, d'un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences très spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. En cas de départ de ces salariés, notamment dans les fonctions commerciales, techniques et réglementaires, le Groupe pourrait avoir des difficultés à les remplacer. En outre, l'activité du Groupe, caractérisée par une évolution technologique constante, nécessite de pouvoir attirer en permanence de nouveaux salariés très compétents. À l'avenir, l'incapacité du Groupe à retenir ou remplacer ces salariés, à compétence équivalente, ou son incapacité à attirer de nouveaux salariés de très grande qualification, pourrait avoir un effet négatif sur sa stratégie de développement, son activité commerciale, ses opérations, sa situation financière et ses résultats.

12.3 RISQUES FINANCIERS ET AUTRES RISQUES

12.3.1 Le Groupe présente un niveau d'endettement important

Au 30 juin 2018, l'endettement net total du Groupe s'élève à 3 242 millions d'euros. Ses principales composantes sont décrites dans la section 6.4.1 du présent rapport.

L'endettement important du Groupe pourrait notamment avoir les conséquences suivantes :

- Rendre difficile pour le Groupe le respect des engagements relatifs à son endettement ;
- Limiter la capacité du Groupe à obtenir des prêts ou à lever des fonds propres supplémentaires ;
- Accroître la vulnérabilité du Groupe en cas de contexte économique ou sectoriel défavorable ;
- Limiter la capacité du Groupe à procéder à certains types d'investissements.

L'ensemble des conséquences liées au niveau d'endettement important du Groupe, et notamment celles mentionnées ci-dessus, pourrait affecter la capacité du Groupe à respecter les obligations liées à sa dette, et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Au 30 juin 2018, les sources de financement du Groupe sont à 15% bancaires, à 65% obligataires, pour 4% composées de crédits export et pour 16% de locations financements.

12.3.2 Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer

Les instruments de dette du Groupe font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes (i) Moody's Investors Service (avec la dette d'Eutelsat Communications notée Ba1/Perspective Stable et la dette d'Eutelsat S.A. notée Baa3/Perspective Stable), (ii) Standard & Poor's (avec la dette d'Eutelsat Communications S.A. notée BBB-/Perspective Stable et la dette d'Eutelsat S.A. notée BBB/Perspective Stable) et (iii) Fitch Ratings (avec la dette d'Eutelsat S.A. notée BBB/Perspective Stable). Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, S&P, Moody's et Fitch ont confirmé et maintenu leurs notations et leurs perspectives :

Ces notations affectent le coût et les modalités des lignes de crédit du Groupe. De futurs abaissements de notations, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du Groupe à se financer et les conditions associées à ces financements.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs indépendants du Groupe, tels que ceux liés à son secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences.

En conséquence, le Groupe ne peut garantir que la notation de sa dette ne sera pas dégradée à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

12.3.3 La Société est une société holding qui dépend de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes. La capacité distributive de ses filiales peut être soumise à certaines contraintes

La Société est une société holding qui n'a qu'une capacité réduite à réaliser du chiffre d'affaires. La Société dépend donc de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes ou à toute autre forme de distribution à ses actionnaires.

À ce titre, la Société présente un niveau d'endettement important avec, au 30 juin 2018, 600 millions d'euros d'emprunts bancaires tirés. Ces emprunts ne comportent ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs.

Les sommes distribuables de sa principale filiale opérationnelle Eutelsat S.A. pourraient être fortement affectées par ses charges, qu'elles se traduisent ou non par un décaissement, et notamment par toutes dépréciations d'actifs enregistrées dans les comptes d'Eutelsat S.A. Dans le passé, Eutelsat S.A. a enregistré d'importantes dépréciations de ses actifs et pourrait être amenée à constater de telles dépréciations à l'avenir, réduisant d'autant son résultat net distribuable. La réduction de la capacité distributive de ses filiales pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de la Société.

12.3.4 Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe, pourrait être soumise à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'elle accorde au Fonds de Pension Fermé de l'OIG

Avant la création d'Eutelsat S.A. et l'apport à cette dernière des activités opérationnelles de l'OIG, l'OIG gérât un fonds de pension (le « Fonds de Pension Fermé ») pour ses agents. Les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés, et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiée à un Trust (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a également été confiée).

Au 30 juin 2018, l'obligation au titre des prestations déterminées des obligations du Trust au titre des engagements de retraite s'élève à 215,8 millions d'euros dans les comptes consolidés d'Eutelsat Communications, et la juste valeur de ses actifs à 136,4 millions d'euros. Le calcul du montant des engagements de retraite repose sur des hypothèses actuarielles, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme des actifs investis et l'estimation de l'espérance de vie des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé. L'estimation du montant de l'obligation au titre des prestations déterminées peut être plus ou moins élevée en fonction des hypothèses retenues. Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'OIG pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. En mars 2017, un accord a été conclu avec le Trust pour neuf paiements annuels de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025. A noter que ces paiements pourront varier en fonction des futures situations financières établies annuellement.

Par ailleurs, conformément aux accords gouvernant le Fonds de Pension Fermé, les administrateurs du Trust ont le pouvoir de liquider le Fonds de Pension Fermé en cas de survenance de certains événements, notamment s'ils estiment que le Fonds de Pension Fermé ne peut continuer à être géré de façon efficace. Dans l'éventualité où les administrateurs du Trust liquideraient le Fonds de Pension Fermé, ils nommeraient un actuaire pour déterminer l'écart éventuel entre la valeur des actifs et la valeur du passif du Fonds de Pension Fermé, et le Groupe serait contraint de verser la différence, qui pourrait être significative.

Le Groupe ne peut prévoir avec certitude le montant qu'il sera éventuellement amené à payer dans le cadre de la mise en jeu de la garantie. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

12.3.5 Risque de change

L'euro est la monnaie utilisée par le Groupe pour établir ses comptes. Cependant, une partie des activités du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro et certains de ses principaux fournisseurs étant également situés en dehors de la zone euro, le Groupe doit faire face aux risques liés à l'évolution des taux de change lors de la conduite de ses activités.

Ainsi, une partie du chiffre d'affaires, des coûts du Groupe et des investissements est réalisée dans diverses autres monnaies, principalement le dollar U.S qui a représenté 38% du chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2018. Par conséquent, les fluctuations des taux de change pourraient avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe.

Par ailleurs, dans la mesure où le développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro constitue un élément clé de sa stratégie commerciale, son exposition aux fluctuations des taux de change pourrait augmenter dans l'avenir. Cette expansion géographique pourrait notamment entraîner une augmentation des risques de change dollar U.S./euro et BRL/Euro.

Le Groupe est également exposé à des risques de change dollar U.S./euro du fait de l'achat de satellites et/ou des services de lancement payables en dollars U.S. Ces contrats portent sur des montants élevés (généralement supérieurs à 50 millions de dollars U.S.) dont le paiement peut être échelonné. Au 30 juin 2018, le Groupe devait réaliser des paiements échelonnés, principalement sur un contrat en dollars U.S., représentant un montant total de 5 millions de dollars U.S. au cours de l'exercice 2018-19.

Les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe lorsqu'ils sont payés en devises autres que l'euro. Par exemple, sur l'exercice 2014-15, l'environnement économique en Russie et, en particulier la forte baisse du rouble a eu un impact négatif pour les clients Russes d'Eutelsat ayant des contrats en euros. Dans ce contexte, le Groupe a dû accepter de renégocier certains contrats afin d'en assouplir temporairement certaines conditions. Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro. Même en l'absence de fluctuation de la demande, les fluctuations du taux de change pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où une partie de ce chiffre d'affaires est réalisée en dollars.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe peut être amené à utiliser des ventes à terme ou des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars U.S. contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration. Le Groupe ne peut garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

De plus, les clients du Groupe situés dans des pays émergents pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars U.S. (notamment en raison de contrôles des changes), ou être confrontés à une forte baisse de la contrepartie en euros ou en dollar de leur chiffre d'affaires réalisé en devises locales, ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euros ou en dollars U.S., et ainsi exposer le Groupe à des risques de change supplémentaires.

Enfin, le Groupe détient Satélites Mexicanos dont la devise fonctionnelle est le dollar américain. Les fluctuations de taux de change dollar U.S./euro peuvent par conséquent générer un risque de conversion lors de la consolidation des comptes de cette filiale par le Groupe.

Afin de couvrir le risque de conversion, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise également des produits dérivés de change (*cross-currency swaps*) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger. Le Groupe a ainsi mis en place des swaps de change euro dollar pour un notional de 500 millions d'euros afin de couvrir son investissement net chez Satmex.

Pour plus d'informations il convient de se référer à la note 27.1 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

12.4 DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle interne est un dispositif de la Société défini et mis en œuvre sous la responsabilité du département de l'Audit et du Contrôle Interne visant à assurer au niveau de la Société et du Groupe :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

tout en contribuant à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

La Société veille à adapter son dispositif de contrôle interne au Cadre de référence de l'AMF. Le présent rapport s'appuie sur le guide de mise en œuvre du Cadre de référence, complété du guide d'application élaboré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) tels que publiés dans sa recommandation en date du 22 juillet 2010.

Les risques identifiés dans le plan d'audit interne approuvé par le Comité d'Audit font l'objet d'un suivi permanent de la part du département de l'Audit et du Contrôle Interne ainsi que d'une évaluation du degré d'atteinte des objectifs qui est communiquée au Comité d'Audit.

L'exercice d'auto-évaluation du contrôle interne des filiales effectué tous les deux ans pour l'ensemble du Groupe fait partie du dispositif de contrôle interne. Des missions ponctuelles et ciblées d'audit interne et de revue des processus de contrôle interne dans les filiales sont initiées sur la base des réponses délivrées par chaque filiale dans son questionnaire. Les principales actions entreprises au cours de l'exercice incluent l'optimisation du dispositif de contrôle interne des principaux processus communs au Groupe, la fiabilisation du cycle des ventes et du processus de contractualisation ainsi que l'harmonisation d'un processus d'achats renforcé au sein du Groupe.

Dans la description qui suit, il convient de distinguer, d'une part, les procédures de contrôle interne relatives à la sécurité des activités opérationnelles du Groupe, à savoir les procédures relatives à la gestion des risques satellites et des autres risques Groupe et, d'autre part, les procédures de contrôle interne relatives au traitement, dans le respect des dispositions en vigueur, de l'information comptable et financière concernant l'activité de la Société et de ses filiales.

La Société a pour rôle le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat. Les procédures opérationnelles décrites ci-dessous sont les procédures mises en place chez Eutelsat S.A. et ses filiales.

Politique de gestion des risques

En raison de la nature éminemment complexe des opérations d'exploitation et de développement de sa flotte de satellites, la Direction générale du Groupe est particulièrement sensible à la gestion des risques au sein du Groupe et aux mesures prises pour couvrir ces risques.

La Direction de l'Audit et du Contrôle internes, en coordination permanente avec chaque département, a pour missions :

- de procéder à l'identification des risques majeurs pouvant affecter la conduite des opérations du Groupe et ses activités ainsi que la définition, conjointement avec les fonctions concernées, d'une politique ou d'un processus associé de gestion de ces risques, et
- d'assister la Direction générale du Groupe ainsi que le Comité d'Audit dans la pratique d'une politique de gestion de risques, comprenant l'ensemble des dispositions prévues pour prévenir et réduire les risques.

12.4.1 Les procédures relatives à la flotte de satellites et à son exploitation

Ces procédures ont pour objectif de permettre la continuité du service de communication proposé à nos clients et utilisateurs finaux.

La gestion et le contrôle du système de satellites sont placés sous la responsabilité de la Direction technique en charge du contrôle des satellites et du contrôle de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites.

Ces activités sont menées depuis les centres de contrôle de la Société, lesdits centres de contrôle bénéficiant de centres de secours afin de pallier toute indisponibilité ou interruption d'exploitation de ces centres. Ces centres sont situés en France et au Mexique, en fonction du satellite et de l'entité (Eutelsat SA ou Eutelsat Americas) responsables du contrôle et de la commercialisation du satellite. Un centre de contrôle de la qualité des signaux a été récemment ouvert à Sao Paulo (Brésil) pour l'assistance aux clients dans ce pays. La disponibilité opérationnelle des centres de secours est contrôlée régulièrement.

Les centres de contrôle sont chargés de veiller, conformément aux recommandations et procédures techniques applicables aux différents satellites, à la sauvegarde des satellites et à la continuité de l'exploitation du signal pour les besoins des clients du Groupe.

Les procédures d'exploitation des centres de contrôle et, plus particulièrement, du centre de contrôle de la flotte sont des procédures écrites, correspondant aux différentes manœuvres et changements de configurations devant être effectués tant en situation nominale que lors d'un incident technique ou en situation de crise. Ces procédures sont revues et validées avec l'aide des simulateurs des satellites par le personnel en charge de leur contrôle et font l'objet d'une formation continue des contrôleurs.

Tous les incidents, de quelque nature que ce soit, affectant l'un des satellites ou le signal transporté tel que, par exemple, une défaillance technique ou une interruption du signal, font l'objet d'un traitement interne au Département Exploitation, dans le cadre des procédures d'« escalade », permettant de faire un appel immédiat aux compétences internes ou à l'expertise des fabricants de satellites, si besoin est. Chaque incident affectant l'un des satellites ou le système de contrôle est répertorié et fait l'objet d'un suivi sous la direction du responsable de l'exploitation des satellites, afin d'en identifier les causes et de proposer et mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires.

Tout incident significatif susceptible d'affecter la qualité ou la continuité du service de télécommunications fait par ailleurs l'objet :

- d'une information aux membres de la Direction générale,
- d'une revue interne à la Direction technique,
- le cas échéant, d'une revue par une commission d'experts indépendants en fonction de la nature des incidents rencontrés,
- d'une information aux clients, et
- le cas échéant, d'un communiqué de presse.

12.4.2 La sécurité informatique et la certification des systèmes de contrôle des satellites et services associés

La mise en place de mesures visant à renforcer la sécurité informatique des systèmes d'information pour le contrôle des satellites et services associés s'est poursuivie pendant l'exercice écoulé.

L'équipe en charge du contrôle des satellites a obtenu une certification concernant la sécurité des systèmes d'information (ISO 27001) en 2011 pour une période de trois ans, renouvelée en juin 2014 et en juin 2017.

La certification couvre:

- les opérations de contrôle et exploitation des satellites, de lancement et de mise en orbite de satellites (LEOP),
- les ressources humaines, définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance du logiciel, des systèmes et des réseaux informatiques des systèmes au sol pour le contrôle des satellites, et
- la sécurité des stations pour l'exploitation des satellites géostationnaires.

Les équipes du téléport de Rambouillet ont obtenu en juin 2013 la certification ISO 27001 pour une période de trois ans, renouvelée en juin 2016. La certification couvre les activités et les systèmes relatifs :

- au centre de contrôle des communications,
- à la gestion du téléport de Rambouillet,
- à la mise en œuvre et la supervision du fonctionnement des services managés, et - à la sécurité de tous les sites pour la surveillance de la charge utile, les points de présence et les téléports.

En complément de la certification ISO 27001, en Juin 2016, les équipes du Téléport de Rambouillet ont obtenu la certification de niveau 4 – le plus élevé – pour une période de trois ans, dans le cadre du programme de certification délivré par l'Association Mondiale des Téléports - ou World Teleport Association (WTA). Ce programme de certification de téléports s'adresse à la fois aux opérateurs de téléport et à leurs clients. Il se positionne comme une démarche objective, transparente et reconnue internationalement qui permet d'évaluer la sécurité et la qualité des installations de notre téléport, ainsi que de la technologie, qui y est utilisée et des procédures d'exploitation qui y sont mises en place, passant par une évaluation rigoureuse des éléments relatifs à la continuité de l'activité, à la chaîne de transmission, à la connectivité terrestre et satellitaire, à la sécurité des personnes et des systèmes d'information (cyber sécurité) et au centre d'exploitation du réseau.

Les équipes opérationnelles d'Eutelsat Americas ont obtenu la certification ISO 27001 en aout 2016 pour une période de trois ans.

La certification couvre les activités et les systèmes relatifs:

- aux opérations de contrôle des satellites,
- à l'exploitation de la charge utile,
- à la surveillance des communications et du segment sol.

Les équipes de Skylogic Mediterraneo ont obtenu la certification ISO 27001 en 2017 pour une période de trois ans.

La certification couvre les activités et les systèmes relatifs à la conception, mise en place, fourniture et assistance technique pour les services vidéo et connectivité de données, et à la gestion du téléport de Cagliari.

Les équipes de Skylogic ont obtenu la certification ISO 27001 en 2017 pour une période de trois ans.

La certification couvre les activités et les systèmes relatifs à la conception, mise en place, fourniture et assistance technique pour les services vidéo et connectivité de données au nom du Groupe Eutelsat.

La certification des activités relatives au contrôle des satellites dans le cadre de la norme ISO 9001 obtenue en 2005 a été renouvelée quatre fois : en juin 2008, en avril 2011, en mai 2014 et en mai 2017. La certification couvre le contrôle et l'exploitation des satellites, les opérations de lancement et de mise en orbite de satellites, le système au sol de contrôle de satellites (définition, développement, approvisionnement, déploiement, exploitation et maintenance).

La certification ISO 9001 a aussi été obtenue en 2011 pour les activités du téléport de Rambouillet, renouvelée en mai 2014 et en mai 2017.

Pour le téléport de Rambouillet, la certification couvre les activités relatives :

- au centre de contrôle des communications,
- aux services commerciaux (gestion de signaux de télévision et des données au moyen des équipements au sol du téléport), et
- aux systèmes de radiofréquence et aux infrastructures techniques du téléport de Rambouillet.

Pour le téléport de la filiale Skylogic (Turin, Italie), la certification ISO 9001 obtenue en mai 2014 et renouvelée en mai 2017 couvre les activités de conception, mise en place, fourniture et assistance technique au nom du Groupe Eutelsat pour les services vidéo et connectivité de données.

En juin 2017, le téléport de la filiale Skylogic Mediterraneo (Cagliari, Italie) a obtenu la certification ISO 9001. La certification couvre les activités de conception, mise en place, fourniture et assistance technique pour les services vidéo et connectivité de données.

Par ailleurs la filiale Eutelsat Americas est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités d'exploitation depuis Novembre 2007 (contrôle des satellites et de la qualité des signaux reçus ou retransmis par les satellites). Cette certification a été renouvelée en 2010, 2013 et 2016

12.4.3 Les procédures relatives à la prévision et gestion des autres risques opérationnels du Groupe

Le plan de continuité des activités de la Société

Le plan de continuité définit les éléments suivants :

- la cartographie des processus critiques et leurs objectifs de reprise. Cette cartographie découle d'une analyse des impacts métiers liés aux scénari de sinistre,
- les modalités de gestion de la crise (logistique, communications externes et internes, processus de décision),
- les procédures métiers décrivant les tâches à mener sur le site de secours,
- le système d'information de secours (applications, infrastructure systèmes et réseaux, téléphonie),
- les procédures décrivant les actions d'urgence à mener en cas de sinistre, et

- la logistique nécessaire au déclenchement du plan (positions de secours des utilisateurs, salles techniques hébergeant l'infrastructure de secours).

Eutelsat S.A. effectue régulièrement des tests visant à vérifier le bon déroulement du plan de continuité de ses activités (PCA). Le PCA vise à définir les conditions de continuité des activités commerciales, financières et administratives, juridiques, de communication institutionnelle, de gestion des systèmes d'information et des ressources humaines.

Les activités directement liées à la gestion de la flotte de satellites (en particulier celles des centres de contrôle des satellites et des communications) sont hors périmètre car déjà prises en compte dans des procédures de sécurité spécifiques décrites dans le paragraphe précédent consacré à ce sujet.

La sécurité des systèmes d'information

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques opérationnels et plus particulièrement à des risques susceptibles d'affecter son processus d'activité. La prise en compte des risques opérationnels liés à la sécurité des systèmes d'information du Groupe par la direction des systèmes d'informations se traduit par les activités suivantes :

- cartographie des risques liés à la sécurité des systèmes d'information et évaluation des impacts sur le fonctionnement du Groupe,
- mise en place d'une politique et de standards adaptés aux besoins de sécurité du Groupe,
- élaboration et suivi d'un plan d'actions,
- évaluation des mesures de protection en vigueur dans les domaines organisationnels et techniques, et
- réaction en cas d'événements suspects ou d'incidents de sécurité.

Le traitement de l'information comptable et financière

En sus des procédures de contrôle interne inhérentes à son activité principale, le Groupe a développé de façon significative les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information comptable et financière et ce, tant au niveau de ses filiales opérationnelles qu'au niveau de ses filiales de gestion de participations.

Par ailleurs, un reporting mensuel est préparé sous la supervision du Directeur général délégué et du Directeur financier. Ce reporting prend en compte les informations relatives aux différentes activités du Groupe issues des différentes directions opérationnelles d'Eutelsat S.A. (Direction commerciale, Direction Financière, Direction technique, Direction des Affaires Juridique etc.) après rapprochement avec les pièces comptables et juridiques appropriées.

Les procédures de clôture, de consolidation et de reporting n'ont pas fait l'objet d'amendement spécifique au cours de cet exercice. Les services financiers d'Eutelsat S.A. et ceux de ses filiales s'y sont dûment conformés.

L'élaboration des comptes consolidés

Lors de chaque arrêté mensuel, les données financières de chacune des filiales font l'objet d'une revue par le Directeur de la consolidation afin de s'assurer notamment que les principes et méthodes comptables en vigueur au sein du Groupe sont correctement appliqués. Ces principes et méthodes comptables sont développés dans le manuel de consolidation établi et diffusé au sein du Groupe durant l'exercice. Ce manuel fait l'objet de mises à jour dès que nécessaire. De plus, le Directeur de la consolidation adresse des instructions précises aux filiales avant chaque clôture comptable incluant un calendrier détaillé ainsi que la liste des différentes actions à mener. Par ailleurs, la formalisation accrue du processus de réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées par les filiales permet de garantir la couverture de l'intégralité du périmètre.

En outre, chaque arrêté des comptes semestriels et annuels fait l'objet d'une réunion de revue et d'approbation par le Comité d'Audit en présence des commissaires aux comptes de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes s'assurent à chaque arrêté, d'une part, de la pertinence des procédures et principes comptables développés dans le manuel de saisie intégré à l'outil de consolidation et mis en œuvre par la Société et, d'autre part, que les comptes arrêtés par le Conseil d'administration donnent une image fidèle et sincère de la situation et de l'activité de la Société et du Groupe.

Dans un souci de responsabilisation du Management et de contrôle des données financières de l'ensemble des sociétés du Groupe, la Société utilise un système de consolidation et de reporting garantissant :

- une provenance unique des informations utilisées pour la consolidation légale et pour le reporting gérées au sein d'une base commune, et
- l'inscription par les différents responsables hiérarchiques des sociétés composant le Groupe et la conservation dans le système, des données légales.

Les informations utilisées en consolidation font l'objet d'une validation par les responsables légaux des filiales par l'utilisation de lettres d'affirmation.

12.4.4 Les délégations de pouvoir et de signature

En principe, tous les contrats et documents matérialisant un engagement de la Société sont soumis à la signature du Directeur général ou d'un des deux Directeurs généraux délégués. Cependant, dans des cas particuliers tels que, notamment, la gestion des contrats fournisseurs de faibles montants (inférieur à 300 000 euros), des délégations de signature ont été consenties par le Directeur général à certaines personnes du Groupe. Ces délégations sont établies par la Direction des Affaires Juridiques qui en assure le suivi. Le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués sont habilités à signer tous les engagements sans limite de montant ou de nature, sous réserve des dispositions prévues par la loi et des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration de la Société.

12.4.5 La gestion et le suivi des contrats fournisseurs du Groupe

À l'instar des autres contrats du Groupe, la préparation, la négociation et le suivi des contrats fournisseurs et des contrats de financements de la Société sont assurés par Eutelsat S.A. en application de la convention de prestations de services intervenue entre la Société et Eutelsat S.A.. C'est ainsi qu'avant d'être signés, les contrats fournisseurs font l'objet d'une revue de contrats, sous la forme d'une procédure de visas des directeurs concernés et d'une approbation formelle émanant du Directeur général de la Société, d'un des deux Directeurs généraux délégués ou des Directeurs auxquels le Directeur général a consenti une délégation de signature.

12.4.6 La gestion et le suivi des contrats clients

Les contrats clients du Groupe sont conclus par Eutelsat S.A. ou ses filiales sur la base de contrats standard élaborés par la Direction des Affaires Juridiques et par la Direction Commerciale d'Eutelsat S.A.

Toute modification des contrats standards fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des Affaires Juridiques avant d'être signés par les personnes habilitées.

La signature des contrats de vente fait l'objet de plusieurs étapes de validation, lesquelles varient en fonction de la valeur annuelle de chaque engagement.

Le Groupe a mis en place des processus d'élaboration des contrats d'attribution de capacité permettant notamment de vérifier que les contrats sont dûment signés et les clients facturés conformément aux conditions contractuelles prévues.

Les contrats d'attribution de capacité donnent lieu à des reporting mensuels et trimestriels établis par les Directions commerciale et financière.

La gestion du risque clients

Tout nouveau client fait l'objet d'une évaluation du risque client par l'équipe « Crédit Management » de la Direction financière déterminant le niveau de garantie financière requis. Une réévaluation annuelle est systématiquement effectuée sur l'ensemble du portefeuille clients. Tout retard de paiement fait l'objet d'une analyse précise avec les responsables clientèles concernés de la Direction commerciale et de la Direction des Affaires Juridiques suivie, le cas échéant, de mesures appropriées.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une politique d'assurance-crédit visant à mieux se prémunir contre les risques de défaillance de ses clients.

Les procédures d'achats

Les procédures mises en place visent à garantir que tout engagement de commande de biens ou de prestations de services soit précédé d'une demande d'achat valablement autorisée.

La procédure d'autorisation préalable à tout achat se décline ainsi :

- validation par la Direction générale d'une enveloppe budgétaire par projet/activité, dans le cadre du budget annuel approuvé par le Conseil d'administration, et
- validation par la Direction du département duquel émane la demande d'achat (ainsi que par la Direction générale au-delà d'un montant prédéterminé).

Les factures reçues sont rapprochées des réceptions des prestations de services et/ou des livraisons de biens ayant fait préalablement l'objet d'un contrat ou d'une commande.

Le paiement des factures est conditionné aux accords donnés par les différents services impliqués dans le processus d'achat et ce, dans le respect des principes de contrôle interne relatifs aux règles de séparation des fonctions.

Tout paiement est fondé sur le principe de la double signature. Au-delà de certains montants prédéterminés, la signature du Directeur général ou d'un des Directeurs généraux délégués est également requise.

À noter que, pour ce qui est des contrats d'approvisionnement des satellites ou lanceurs, ces programmes sont préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre de son examen de l'activité et des décisions d'investissements du Groupe. Les contrats correspondant à ces programmes font l'objet d'une procédure spécifique (technique, juridique et financière) avant leur signature par le Directeur général ou de l'un des Directeurs généraux délégués d'Eutelsat S.A.

12.4.7 La prise en compte des principaux risques financiers du Groupe

Le Groupe a mis en place, au niveau de sa filiale opérationnelle Eutelsat S.A., une gestion centralisée de trésorerie. Dans le cadre des conventions de prestations de services intervenues entre Eutelsat S.A. et les différentes entités du Groupe (y compris la Société), le service Trésorerie d'Eutelsat S.A. gère, pour le compte de toutes les entités du Groupe, les risques de change, de taux, de contrepartie et de liquidité.

Pour faire face aux risques de taux, de change et de contrepartie, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations des revenus, de résultat et des flux de trésorerie suite à des variations de taux d'intérêts et de cours de change. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière dans une optique spéculative.

Risque de change :

De par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est exposé au risque de change au travers de contrats libellés en devises étrangères. Le Groupe est essentiellement exposé au risque de change dollar U.S. / euro et dans une bien moindre mesure au risque de change dollar US / BRL, ainsi qu'au risque dollar U.S./ Pesos mexicain.

De par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise dans cette optique des produits dérivés de change (cross currency swaps).

Risque de taux :

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêt en conservant la majeure partie de sa dette à taux fixe (emprunts obligataires Eutelsat S.A.) et éventuellement par une politique de couverture sur ses lignes de crédit in fine à taux variable, ainsi que sur ses crédits export.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme.

Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers principalement auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang et en diversifiant ses investissements financiers auprès de plusieurs contreparties ou en utilisant des instruments permettant de mutualiser le risque sur de nombreuses contreparties. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins de liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires in fine, d'emprunts obligataires, de

12.4.8 La prise en compte du risque de corruption

Après validation par le Conseil d'administration, et dans le prolongement de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », la Direction générale a renforcé son programme global de lutte contre la corruption mis en place dès 2014. Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions ont été menées, pilotées par le Secrétariat général et la Direction de Conformité : l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption au niveau du Groupe, la mise à jour du Code de conduite dédié à la lutte contre la corruption, la mise en place d'un dispositif d'alerte interne, et la poursuite des sessions de formation en présentiel et en ligne visant à sensibiliser le personnel au risque de corruption.

Un Comité de la conformité avait été constitué dès 2014, afin notamment de se prononcer sur l'évaluation de la situation des intermédiaires apporteurs d'affaires au regard du risque de corruption.

Un poste de « Directeur Conformité et Protection des Données Personnelles Groupe » a été créé courant 2017 afin de renforcer et de coordonner la politique interne de lutte contre la corruption au niveau du Groupe.

* * * *

ANNEXE 1

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2018 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

GROUPE Eutelsat Communications

Société anonyme au capital de 232 774 635 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

481 043 040 R.C.S. Paris

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2018

NOTE.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	133
NOTE.2	PRESENTATION GENERALE	133
NOTE.3	BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	133
NOTE.4	PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	136
NOTE.5	ÉCART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	143
NOTE.6	SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS	144
NOTE.7	TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	145
NOTE.8	ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	145
NOTE.9	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	146
NOTE.10.....	STOCKS	146
NOTE.11.....	CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	146
NOTE.12.....	AUTRES ACTIFS COURANTS	147
NOTE.13.....	ACTIFS FINANCIERS COURANTS	148
NOTE.14.....	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	148
NOTE.15.....	ACTIFS FINANCIERS	149
NOTE.16.....	CAPITAUX PROPRES	150
NOTE.17.....	DETTES FINANCIERES	154
NOTE.18.....	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	155
NOTE.19.....	PASSIFS FINANCIERS	157
NOTE.20.....	LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT	158
NOTE.21.....	AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	159
NOTE.22.....	IMPOTS SUR LES SOCIETES	159
NOTE.23.....	PROVISIONS	162
NOTE.24.....	INFORMATION SECTORIELLE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	166
NOTE.25.....	RESULTAT FINANCIER	169
NOTE.26.....	RESULTAT PAR ACTION	169
NOTE.27.....	INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	169
NOTE.28.....	ENGAGEMENTS D'ACHATS	173
NOTE.29.....	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	174
NOTE.30.....	PARTIES LIEES	175
NOTE.31.....	CHARGES DE PERSONNEL	176
NOTE.32.....	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	177
NOTE.33.....	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	178
NOTE.34.....	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	178

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2017 ⁽¹⁾	30 juin 2018
Actif			
Actifs non courants			

Écarts d'acquisition	5	1 150,8	1 197,5
Immobilisations incorporelles	5	702,5	653,6
Satellites et autres immobilisations corporelles	6	4 134,0	3 942,3
Immobilisations en cours	6	759,9	819,4
Titres des sociétés mises en équivalence	7	(0,4)	4,3
Actifs financiers non courants	9,15	22,0	17,5
Actifs d'impôts différés	22	4,7	4,5
Total des actifs non courants		6 773,4	6 639,0
Actifs courants			
Stocks	10	3,0	2,1
Créances clients et comptes rattachés	11	345,4	330,3
Autres actifs courants	12	46,4	35,7
Actif d'impôt exigible		4,5	4,5
Actifs financiers courants	13,15	29,2	16,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	408,0	733,5
Total des actifs courants		836,3	1 123,0
Actifs destinés à être cédés	8	300,7	-
Total actif		7 910,4	7 762,0

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 3.6 « Périodes présentées et comparatifs ».

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2017 ⁽¹⁾	30 juin 2018
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres			
Capital social	16	232,8	232,8
Primes liées au capital		738,1	738,1
Réserves et résultat consolidés		1 739,4	1 692,9
Participations ne donnant pas le contrôle		201,0	180,0

Total capitaux propres		2 911,3	2 843,7
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	17, 19	3 252,9	2 434,8
Autres passifs financiers non courants	18, 19	798,1	695,8
Dettes sur immobilisations non courantes		27,3	17,9
Produits constatés d'avance non courants	21.1	119,3	101,3
Provisions non courantes	23	97,3	107,1
Passifs d'impôts différés	22	306,9	264,8
Total des passifs non courants		4 601,7	3 621,7
Passifs courants			
Dettes financières courantes	17, 19	60,9	860,9
Autres passifs financiers courants	18, 19	67,6	150,8
Fournisseurs et comptes rattachés	19	54,6	56,3
Dettes sur immobilisations courantes		40,1	44,7
Impôt à payer		2,2	10,6
Autres dettes et produits constatés d'avance courants	21.2	136,6	142,6
Provisions courantes	23	35,6	30,6
Total des passifs courants		397,5	1 296,5
Total passif et capitaux propres		7 910,4	7 762,0

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 3.6 « Périodes présentées et comparatifs ».

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, sauf données par action)	Note	30 juin 2017	30 juin 2018
Produits des activités ordinaires	24.2	1 477,9	1 407,9
Coûts des opérations		(99,0)	(97,4)
Frais commerciaux et administratifs		(245,4)	(233,6)
Dotations aux amortissements	5,6	(532,9)	(506,0)
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾		31,1	-
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾		(17,0)	(18,5)
Résultat opérationnel		614,8	552,5
Coût de la dette		(127,2)	(96,3)
Produits financiers		1,5	1,2
Autres éléments financiers		(5,2)	(10,1)
Résultat financier	25	(130,9)	(105,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	(0,4)	(2,2)
Résultat net avant impôt		483,5	445,1
Impôts sur les sociétés	22	(120,1)	(142,9)
Résultat net		363,4	302,1
Part attribuable au Groupe		351,8	290,1
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		11,6	12,0
Résultat de base et dilué par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat Communications ⁽³⁾	26	1,512	1,248

⁽¹⁾ Les autres produits opérationnels sont principalement composés des produits de cession des entités Wins et DHI au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017 (note 3.7 « Evolutions de périmètre »).

⁽²⁾ Les autres charges opérationnelles sont principalement composées de mises au rebut et de provisions aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018, ainsi que d'une charge de 7,7 millions d'euros au titre des relations pré existantes avec Noorsat au 30 juin 2018.

⁽³⁾ Il n'existe pas d'instrument dilutif aux 30 juin 2017 et 2018.

État du résultat global

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2017 ⁽¹⁾	30 juin 2018
Résultat net		363,4	302,1
Autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global			
Écart de conversion	16.5	(35,9)	(26,5)
Effet d'impôt	16.5	(4,9)	(4,9)
Variations de juste valeur des instruments de couverture ⁽²⁾	16.4	46,9	(33,6)
Effet d'impôt	22.2	(16,1)	11,4
Autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global			
Variations des engagements de retraite		23,4	(2,0)
Effet d'impôt	22.2	(11,5)	(1,2)
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		1,7	(56,8)
Total état du résultat global		365,1	245,4
Part attribuable au Groupe		353,4	235,4
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾		11,7	10,0

⁽¹⁾ Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 3.6 « Périodes présentées et comparatifs ».

⁽²⁾ Ne concerne que les couvertures de flux de trésorerie, les couvertures d'investissement net à l'étranger sont présentées en écarts de conversion.

⁽³⁾ La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle se décompose comme suit :

- 11,6 millions d'euros de résultat net au 30 juin 2017 et 12,1 millions d'euros au 30 juin 2018

- (0,4) million d'euros d'autres éléments recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2017 et (1,9) millions d'euros au 30 juin 2018 et

- 0,4 million d'euros d'autres éléments non recyclables de gains et pertes du résultat global au 30 juin 2017 et (0,1) million d'euros au 30 juin 2018.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2017	30 juin 2018
Flux d'exploitation			
Résultat net		363,4	302,1
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	0,4	2,2
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		270,0	282,2
Dotations aux amortissements et aux provisions		548,4	529,3
Impôts différés	22.1	(47,2)	(36,3)
Variations des clients et comptes rattachés		52,8	(35,0)
Variations des autres actifs		(3,7)	5,1
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		(3,0)	5,5
Variations des autres dettes		(42,1)	(12,8)
Impôts payés		(156,1)	(161,6)
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation		982,9	880,8
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	5, 6	(393,0)	(298,8)
Prises de contrôle	3.7	-	(61,4)
Cessions d'entités	8.0	36,7	302,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et autres mouvements	7	4,5	(5,2)
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement		(351,8)	(63,3)
Flux de financement			
Distributions		(266,2)	(295,4)
Augmentation des emprunts	17	-	-
Remboursement des emprunts	17	(912,9)	(23,7)
Remboursement des dettes sur contrats de location financement ⁽¹⁾		(186,2)	(35,7)
Frais d'émission d'emprunt		(1,2)	-
Intérêts et autres frais financiers payés		(160,7)	(107,9)
Opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	3.7	151,0	(28,0)
Autres variations		(0,8)	(0,7)
Trésorerie utilisée par les opérations de financement		(1 377,0)	(491,4)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		-	(0,6)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie		(745,9)	325,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 153,8	408,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		408,0	733,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	408,0	733,4
Découvert compris dans les dettes	17.1	-	-
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		408,0	733,4

(1) Paiements au cours de l'exercice 2016-2017 des montants dus à RSCC pour le satellite EUTELSAT 36C bloqués en 2015-16 compte tenu de la procédure liée à Yukos (95,2 millions d'euros).

(2) Les opérations relatives aux participations ne donnant pas le contrôle sont expliquées :

- par les prises de participation apportées en numéraire de Viasat Inc dans Eurobroadband Infrastructure pour un montant de 132,5 millions d'euros et d'Inframed dans Broadband4Africa pour un montant de 18,5 millions d'euros au 30 juin 2017

- par le rachat de la participation minoritaire détenue dans la société Broadband4Africa pour 28 millions d'euros au 30 juin 2018

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros sauf données par actions)	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 juin 2016 ⁽¹⁾	232 774 635	232,8	738,0	1 628,5	2 599,3	79,1	2 678,5
Résultat net de la période	-	-	-	351,8	351,8	11,6	363,4
Autres éléments de gains et pertes du résultat global	-	-	-	1,6	1,6	0,1	1,7
Total du résultat global	-	-	-	353,4	353,4	11,7	365,1
Actions propres	-	-	-	(0,1)	(0,1)	-	(0,1)
Distributions	-	-	-	(255,8)	(255,8)	(10,5)	(266,3)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,2	0,2	-	0,2
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	-	13,3	13,3	120,7	134,0
Au 30 juin 2017 ⁽¹⁾	232 774 635	232,8	738,0	1 739,5	2 710,3	201,0	2 911,3
Résultat net de la période	-	-	-	290,1	290,1	12,0	302,1
Autres éléments de gains et pertes du résultat global ⁽²⁾	-	-	-	(54,8)	(54,8)	(2,1)	(56,8)
Total du résultat global	-	-	-	235,4	235,4	10,0	245,4
Actions propres	-	-	-	1,2	1,2	-	1,2
Distributions	-	-	-	(281,4)	(281,4)	(14,1)	(295,4)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites	-	-	-	0,1	0,1	0,1	0,2
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle et autres ⁽³⁾	-	-	-	(1,9)	(1,9)	(17,0)	(18,9)
Au 30 juin 2018	232 774 635	232,8	738,0	1 692,9	2 663,7	180,0	2 843,8

(1) Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 3.6 « Périodes présentées et comparatifs ».

(2) Les variations des autres éléments de gains et pertes du résultat global sont détaillées dans les notes 16.4 « Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers » et 16.5 « Réserve de conversion ».

(3) Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle sont principalement expliquées par le rachat de la participation minoritaire détenue par InfraMed dans la société Broadband4Africa.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 ACQUISITION DE NOORSAT

Le 12 octobre 2017, le Groupe a acquis pour 75 millions de dollars US 100% de Noorsat, l'un des principaux prestataires de services par satellite au Moyen-Orient, auprès du groupe bahreïnien Orbit Holding Group.

Créé en 2004, Noorsat est le principal distributeur de capacité d'Eutelsat au Moyen-Orient. L'acquisition de Noorsat s'inscrit dans la stratégie du Groupe consistant à rationaliser la distribution à des positions orbitales phares choisies où une telle approche est susceptible de créer de la valeur. Eutelsat renforce ainsi son contrôle sur le développement commercial à long-terme de ses pôles vidéo clés dans le monde arabe et accroît son accès direct aux utilisateurs finaux, permettant ainsi de stimuler l'adoption de la télévision en Haute Définition (HD) et de proposer des services vidéo additionnels.

Les impacts de cette acquisition sont présentés dans la note 3.7 « Evolutions de périmètre ».

1.2 FINALISATION DE LA CESSION DE LA PARTICIPATION DANS HISPASAT

Le 17 avril 2018, le Groupe a finalisé le transfert de la participation qu'il détenait dans l'opérateur Hispasat pour un montant de 302 millions d'euros. La réalisation de cette transaction faisait suite à un accord signé en mai 2017 entre Eutelsat et le groupe Abertis concernant la cession à Abertis de la participation de 33,69% détenue par Eutelsat dans Hispasat. Ce transfert a recueilli l'accord du Conseil des ministres espagnol, levant la dernière condition suspensive à son exécution. La cession des parts d'Eutelsat dans Hispasat s'inscrit dans la stratégie de rationalisation de portefeuille d'actifs voulue par le Groupe en vue maximiser la génération de trésorerie.

NOTE.2 PRESENTATION GENERALE

2.1 ACTIVITE

- Le groupe Eutelsat Communications (Eutelsat S.A. et ses filiales directes et indirectes) est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite.
- Au 30 juin 2018, le Groupe exploite via Eutelsat S.A. et ses filiales directes et indirectes 38 satellites en orbite géostationnaire (dont 5 satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées (voir Note 30 « Parties liées ».) sur lesquels le Groupe dispose de capacité additionnelle) pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédias et des applications de messagerie et de localisation.

2.2 APPROBATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés au 30 juin 2018 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 31 juillet 2018.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 8 novembre 2018.

NOTE.3 BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

3.1 CONFORMITE AU REFERENTIEL IFRS

Les états financiers consolidés au 30 juin 2018 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

http://ec.europa.eu/commission/index_fr

3.2 PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique depuis le 1er juillet 2017 les nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous et adoptées par l'Union Européenne :

- Amendement à IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir. Le Groupe fournit un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de la clôture de sa dette en note 24.1 de l'annexe au comptes consolidés ;
- Amendements à IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Amélioration des IFRSs (cycle 2014 – 2016) avec uniquement l'amélioration IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.

L'application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

De plus, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, interprétations ou amendements.

Les normes IFRS 9 « Instruments financiers », IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 16 « Contrats de location » sont adoptées dans les Etats financiers consolidés du Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2018. Le Groupe a

décidé d'appliquer la norme IFRS 15 de façon rétrospective, en retraitant la période comparative au 30 juin 2018 publiée, et la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, sans retraitement de la période comparative.

Les principaux impacts attendus de la norme IFRS 15 sont liés au séquençage de la reconnaissance du chiffre d'affaires et des charges ou à des reclassements entre le chiffre d'affaires et les charges pour des éléments tels que les contributions marketing et techniques et, dans l'activité de Haut Débit Fixe, les ventes de terminaux et les coûts d'acquisition client. L'impact de la norme IFRS 15 est estimé entre -15 et -20 millions d'euros sur le chiffre d'affaires 2017-18. L'impact estimé sur le résultat opérationnel est non significatif.

La norme IFRS 16 impliquera la capitalisation des contrats de location simple, qui étaient auparavant reconnus en charges d'exploitation. Les effets attendus de l'adoption de cette norme sont non matériels sur les Etats financiers consolidés du Groupe.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif suite à l'adoption de la norme IFRS 9.

3.3 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE EN L'ABSENCE DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LES NORMES

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est considérée par le Groupe comme une charge opérationnelle ne répondant pas aux critères d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » et donc ne donnant pas lieu à impôts différés.

3.4 PRINCIPES DE PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

3.5 JUGEMENTS COMPTABLES ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la Direction, à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Eutelsat Communications est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2018, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard de la valeur recouvrable des actifs, des passifs éventuels, des provisions, de l'évaluation du risque client et de la monnaie fonctionnelle des entités consolidées.

3.6 PERIODES PRESENTEES ET COMPARATIFS

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

Les comptes comparatifs ont été retraités afin d'ajuster les positions d'impôts différés de la filiale Satelites Mexicanos pour tenir compte des différences de change entre le pesos mexicain (devise de taxation à l'impôt sur les résultats) et le dollar américain (devise fonctionnelle de la filiale). Les retraitements se sont traduits par une hausse des impôts différés passif de 55,4 millions d'euros et une baisse des impôts différés actifs de 0,9 millions d'euros, soit un impact net négatif dans les capitaux propres de 56,3 millions d'euros au 1er juillet 2016. Ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat au 30 juin 2017.

3.7 EVOLUTIONS DE PERIMETRE

• Au 30 juin 2018

Le 12 octobre 2017, le Groupe a acquis pour 75 millions de dollars US 100% de Noorsat, l'un des principaux prestataires de services par satellite au Moyen-Orient, auprès du groupe bahreïnien Orbit Holding Group (voir Note 1 « Faits marquants de l'exercice »).

L'allocation provisoire du prix d'acquisition au 30 juin 2018 s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	(en millions d'euros) ⁽¹⁾
--------------------------	--------------------------------------

Immobilisations incorporelles	31,1	26,1
Immobilisations corporelles	3,0	2,5
Autres actifs non courants	0,2	0,2
Créances clients	15,4	12,9
Autres actifs courants	1,5	1,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5	1,3
Total Actif	52,7	44,2
Dette non courante	0,3	0,3
Dette courante	3,7	3,1
Autres passifs courants	34,1	28,6
Produits constatés d'avance	8,5	7,1
Total Passif	46,6	39,1
Goodwill résiduel provisoire	61,7	51,7
Contrepartie transférée	67,8	56,8
Relations pré existantes	9,2	7,7
Prix d'acquisition	77,0	64,6

(1) Données converties au taux de change à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées des contrats clients et relations associées valorisés dans le cadre de l'acquisition de Noorsat (durée d'amortissement de 13 ans).

Le groupe a enregistré une charge de 9,2 millions de dollars US (7,7 millions d'euros) au titre des relations pré existantes avec Noorsat présentée en Autres charges opérationnelles.

Après prise en compte d'une dette de 2 millions de dollars US (1,7 million d'euros) au titre du complément de prix éventuel à payer, la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Noorsat s'élève à 67,8 millions de dollars US (56,8 millions d'euros).

- **Au 30 juin 2017**

- **Eurobroadband Infrastructure et Eurobroadband Retail**

En mars 2017, Eutelsat Communications et Viasat Inc ont finalisé l'accord de partenariat qui combine l'activité de Haut Débit Fixe existante d'Eutelsat en Europe avec le savoir-faire technologique de ViaSat et son expertise en tant que Fournisseur d'Accès à Internet.

Eutelsat a apporté à son activité de haut débit européenne, y compris le satellite KA-SAT à une entité nouvellement constituée dans laquelle Viasat a pris une participation à hauteur de 49% pour un montant de 132,5 millions d'euros apportés en numéraire. Cette opération s'est traduite par une augmentation des intérêts minoritaires pour 121,0 millions d'euros dans les capitaux propres du Groupe.

Eutelsat a pris une participation de 49% dans une entité nouvellement constituée, Eurobroadband Retail, mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

- **Wins/ DHI**

Le Groupe a cédé la société Wins Ltd et ses filiales au mois d'août 2016. La sortie de ces entités des comptes consolidés du Groupe s'est faite à la date de perte de contrôle. Le résultat de cession correspondant est présenté en Autres produits opérationnels.

NOTE.4 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

4.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, Eutelsat Communications réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité. La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe est comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité. Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties (appelées « coentrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque coentrepreneur comptabilise son droit dans l'actif net de l'entité selon la méthode de la mise en équivalence;
- Les activités conjointes (le cas échéant) : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties (appelées « coparticipants ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Le coparticipant comptabilise 100% des actifs/passifs, charges/produits de l'entreprise commune détenue en propre, ainsi que la quote-part des éléments détenus conjointement.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise. Les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

4.2 COMPTABILISATION DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- la rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat ;
- les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus ;
- en cas d'acquisition partielle, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, soit à leur juste valeur ;
- en cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.
- Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie et des éléments d'impôts et d'avantages au personnel qui sont comptabilisés respectivement selon IAS12 et IAS19.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat.

4.3 OPERATIONS EN DEVICES ETRANGERES

• Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « Écart de conversion ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar U.S. Le taux de clôture retenu est de 1,166 dollar U.S. pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,192 dollar U.S. pour 1 euro.

• Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période sauf évolutions erratiques importantes sur la période rendant l'utilisation du cours moyen inappropriée. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

4.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

• Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Les immobilisations incorporelles sont composées de certaines licences, de la marque Eutelsat et des contrats clients et relations associées. La marque Eutelsat et les licences ne sont pas amorties, leurs durées de vie étant indéfinies, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Les actifs contrats clients et relations associées sont amortis linéairement sur leur durée de vie économique.

Cette durée de vie a été estimée sur la base de la durée moyenne des relations contractuelles existant à la date d'acquisition d'Eutelsat et compte tenu des taux de renouvellement anticipés.

• Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Le Groupe a dépensé un montant de 4,8 millions d'euros au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, dont 3,0 millions d'euros de frais de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles.

Les frais de recherche sont classés sous la rubrique « Frais commerciaux et administratifs » du compte de résultat.

4.5 ÉCART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est évalué dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise, à la date du regroupement, pour un montant égal à la différence entre la somme de la juste valeur de la rémunération versée et la valeur des participations ne donnant pas le contrôle, et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique « Écarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique « Titres des sociétés mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition.

4.6 SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les satellites et autres immobilisations corporelles acquis séparément (« les immobilisations corporelles ») sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir

d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période après prise en compte de la structure de financement du Groupe.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte le cas échéant des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	12 – 22 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 10 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'une réduction significative de la durée d'utilité intervient, un test de dépréciation est réalisé puis l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité spécifique de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés à l'actif du bilan, assortis d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien sur la majeure partie de la durée de vie de l'actif. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

4.7 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou dès lors qu'un événement laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, tels que les contrats clients et relations associées, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple la perte d'un client important ou un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. En déterminant ses UGT, le Groupe prend en compte les conditions d'utilisation de sa flotte, et notamment la capacité de certains satellites à servir de *back-up* pour d'autres satellites.

Les UGT correspondent aux positions orbitales, portant un ou plusieurs satellites, ainsi que les contrats clients et relations associées (après prise en compte de l'interdépendance technique ou économique de leurs flux de trésorerie).

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs. Ces flux sont générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité, actualisés en utilisant le WACC du Groupe défini pour le test de dépréciation, et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction générale et revu par le Conseil d'administration. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts techniques et commerciaux directement attribuables aux satellites testés et les charges d'impôts. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux d'évolution constants.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées sous les rubriques « Autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

4.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers à la juste valeur *via* le résultat y compris les actifs financiers de transaction (*trading*) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces instruments sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

4.9.1. Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

- **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture et les parts d'OPCVM (gérées sur la base de leur juste valeur) sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

- **Dépréciation**

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Ces indicateurs objectifs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse pour les actions cotées.

Les pertes de valeurs autres que celles afférentes aux créances clients et débiteurs divers d'exploitation sont constatées en charges financières.

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et comptabilise des dépréciations de ses créances sous la rubrique frais commerciaux et administratifs.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif et valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, ne peuvent pas être reprises.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Actifs détenus jusqu'à leur échéance » ou « Prêts et créances ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique « Actifs financiers non courants ».

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évalués à leur coût d'acquisition.

4.9.2. Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.9.3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture (voir Note 4.9.4 « Opérations de couverture »).

4.9.4. Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération ; (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques ; (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait *in fine* affecter le compte de résultat ; (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Une couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger est une couverture de l'exposition aux variations d'actifs nets détenus en devise qui pourraient affecter la situation nette du groupe.

Pour ces deux types de couverture, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat en résultat financier.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans le résultat au niveau de l'élément couvert.

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

4.9.5. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de Bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés inclut le risque de contrepartie.

4.9.6. Engagements fermes ou conditionnels d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les engagements fermes ou conditionnels d'achat des participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle au sein des capitaux propres.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement impactant le compte de résultat.

4.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.11 CAPITAUX PROPRES

○ Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

○ Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions propres sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

○ Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'options de souscription d'actions, d'attribution d'actions gratuites et d'actions fictives est évalué au moment de l'attribution du plan et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (pour les plans réglés en instruments de capitaux propres) et en contrepartie d'une dette (pour les plans réglés en trésorerie).

Les avantages accordés aux salariés au titre d'offres réservées dans le cadre d'appel public à l'épargne ou d'autres opérations sur le capital, sont évalués au moment de leur attribution. Ils constituent un complément de rémunération, qui est comptabilisé en charge de l'exercice au fur et à mesure de l'acquisition des droits par le salarié.

4.12 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de plusieurs mois à plusieurs années. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous-performances des répéteurs embarqués. Certains contrats prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de services rendus.

4.13 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- les éléments significatifs et peu fréquents, comme les dépréciations d'actifs corporels et incorporels, le coût des échecs au lancement ainsi que les remboursements d'assurance y afférant, les litiges nationaux ou internationaux non commerciaux nets de leurs frais engagés et les frais de restructuration.
- les conséquences des évolutions de périmètre (frais d'acquisitions, cessions) et des cessions d'immobilisations ; voir note 3.7 « évolutions de périmètre ».

4.14 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilantielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

4.15 RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

4.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés sur la base d'un sous-jacent d'obligations privées notées AA et d'une durée cohérente avec celle des régimes valorisés.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année par un prestataire externe et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel, l'actualisation et le rendement des actifs sont constatés dans le résultat financier, tandis que les écarts actuariels sont reconnus dans les capitaux propres.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

4.17 GARANTIE FINANCIERE DONNEE A UN FONDS DE PENSION

À la suite de l'acquisition d'Eutelsat en avril 2005, le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement aux opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 4.16 « Engagements de retraite et assimilés », bien que le Groupe n'ait pas repris directement les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale (« OIG ») au plan juridique.

4.18 PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTE.5 ÉCART D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste « Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles » s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes et amortissements

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition	Contrats clients et relations associées	Marque Eutelsat	Autres immobilisations incorporelles	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES					
Valeur brute au 30 juin 2016	1 166,3	1 107,0	40,8	242,1	2 556,2
Acquisitions	-	-	-	33,4	33,4
Transferts	-	-	-	11,9	11,9
Variation de change	(9,0)	(6,0)	-	(2,0)	(16,9)
Cessions et mises au rebut	(6,5)	(6,0)	-	(1,9)	(14,6)
Valeur brute au 30 juin 2017	1 150,8	1 095,0	40,8	283,5	2 570,0
Acquisitions	-	-	-	10,5	10,5
Transferts	-	-	-	6,9	6,9
Variation de périmètre	51,7	26,1	-	-	77,8
Variation de change	(5,1)	(3,9)	-	(1,5)	(10,5)
Cessions et mises au rebut	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Valeur brute au 30 juin 2018	1 197,5	1 117,2	40,8	298,5	2 654,0
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS					
Amortissements cumulés au 30 juin 2016	-	(534,7)	-	(103,3)	(638,0)
Dotations aux amortissements	-	(57,0)	-	(27,8)	(84,8)
Reprises (cessions)	-	2,4	-	1,9	4,3
Variation de change	-	-	-	-	-
Transferts	-	1,5	-	0,2	1,7
Amortissements cumulés au 30 juin 2017	-	(588,1)	-	(128,7)	(716,8)
Dotations aux amortissements	-	(58,0)	-	(29,5)	(87,5)
Reprises (cessions et variation de périmètre)	-	-	-	0,7	0,7
Dépréciation	-	-	-	-	-
Variation de change	-	0,6	-	0,1	0,7
Amortissements cumulés au 30 juin 2018	-	(645,5)	-	(157,4)	(802,9)
Valeur nette au 30 juin 2016	1 166,3	572,0	40,8	139,1	1 918,2
Valeur nette au 30 juin 2017	1 150,8	506,8	40,8	154,8	1 853,2
Valeur nette au 30 juin 2018	1 197,5	471,7	40,8	141,1	1 851,1

Au 30 juin 2018, l'écart d'acquisition, suivi au niveau du seul segment opérationnel d'Eutelsat, a été soumis à un test de dépréciation qui n'a pas remis en cause son montant figurant au bilan : la valeur recouvrable a été déterminée à partir de la valeur de marché (juste valeur) obtenue à partir de la valeur boursière d'Eutelsat Communication S.A. (et en tenant compte de la dette de cette société). Une baisse d'au moins 33 % du cours de bourse serait nécessaire pour que la juste valeur devienne inférieure à la valeur comptable. Si un tel événement se présentait, un test sur la valeur d'utilité serait effectué.

NOTE.6 SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMOBILISATIONS EN COURS

Le poste « Satellites et autres immobilisations corporelles » s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes, amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Satellites ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
IMMOBILISATIONS BRUTES				
Valeur brute au 30 juin 2016	6 358,1	399,0	694,2	7 451,3
Acquisitions	15,0	11,0	407,3	433,3
Cessions et variation de périmètre	-	(14,8)	(0,2)	(15,0)
Mises au rebut	(327,6)	(7,2)	-	(334,8)
Variation de change	(47,4)	(0,8)	1,4	(46,8)
Transferts	278,4	18,4	(342,9)	(46,0)
Valeur brute au 30 juin 2017	6 276,5	405,5	759,9	7 441,9
Acquisitions	3,4	10,2	312,2	325,8
Cessions	-	(3,4)	(0,4)	(3,8)
Variation de périmètre	-	2,6	-	2,6
Mises au rebut	(236,3)	(5,2)	-	(241,5)
Variation de change	(25,1)	-	(7,1)	(32,2)
Transferts	223,3	13,6	(245,3)	(8,4)
Valeur brute au 30 juin 2017	6 241,8	423,4	819,4	7 484,6
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Amortissements cumulés au 30 juin 2016	(2 175,1)	(276,6)	-	(2 451,7)
Dotations aux amortissements	(414,6)	(33,1)	-	(447,7)
Reprises (cessions et variation de périmètre)	-	10,2	-	10,2
Reprises (mises au rebut)	327,6	3,1	-	330,7
Reclassement	-	1,0	-	1,0
Variation de change	9,1	0,3	-	9,4
Amortissements cumulés au 30 juin 2017	(2 253,0)	(295,1)	-	(2 548,0)
Dotations aux amortissements	(387,8)	(32,1)	-	(419,9)
Reprises (cessions et variation de périmètre)	-	4,9	-	4,9
Reprises (mises au rebut)	236,3	3,8	-	240,1
Reclassement	(0,4)	(2,3)	-	(2,7)
Variation de change	3,0	(0,4)	-	2,6
Amortissements cumulés au 30 juin 2018	(2 401,8)	(321,1)	-	(2 722,9)
Valeur nette au 30 juin 2016	4 183,0	122,4	694,2	4 999,6
Valeur nette au 30 juin 2017	4 023,5	110,4	759,9	4 893,9
Valeur nette au 30 juin 2018	3 840,0	102,3	819,4	4 761,7

(1) Dont satellites en location financement :

(en millions d'euros)	
Valeur brute	871,3
Valeur nette au 30 juin 2018	692,7

Il s'agit de cinq satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

(en millions d'euros)	Valeur brute		
EXPRESS AT1	211,3	18 répéteurs	Accord démarrant en mai 2014 et amendé en 2015 portant sur la durée de vie du satellite
EXPRESS AT2	94,5	9 répéteurs	Accord démarrant en juillet 2014 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite et amendé en octobre 2017
EXPRESS AM6	57,7	5 répéteurs	Contrat d'avril 2015 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
EUTELSAT 36C	411,5	53 répéteurs Ku et 18 spots Ka	Accord démarrant en février 2016 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
ASTRA 2G	96,3	8 répéteurs	Contrat de janvier 2014 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite

Les transferts portant sur les satellites au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017 correspondent à la mise en service du satellite E117WB et des spots Ka du satellite EUTELSAT 36C lancés sur l'exercice 2015-2016.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, le Groupe a désorbité les satellites EUTELSAT 70D et EUTELSAT 48A.

Les transferts portant sur les satellites au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018 correspondent à la mise en service du satellite E172B lancé sur l'exercice 2016-2017.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, le Groupe a désorbité les satellites EUTELSAT 31A et EUTELSAT 16C.

SATELLITES EN CONSTRUCTION

Les satellites listés ci-dessous sont en cours de construction à la date d'arrêté des comptes et devraient être lancés au cours des exercices indiqués :

Projets	Années
EUTELSAT 7C et EUTELSAT 5WB	2018-2019
QUANTUM et KONNECT	2019-2020
KONNECT VHTS	Année calendaire 2021

NOTE.7 TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les titres des sociétés mises en équivalence représentent la valeur de mise en équivalence de la société Eurobroadband Retail, et le résultat des sociétés mises en équivalence correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat d'Eurobroadband Retail.

NOTE.8 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 30 juin 2017, compte tenu du processus de cession de sa participation dans Hispasat initié par Eutelsat en juillet 2016, la valeur de sa participation dans Hispasat était présentée en actifs destinés à être cédés.

Le 17 avril 2018, le Groupe a finalisé le transfert de la participation qu'il détenait dans l'opérateur Hispasat pour un montant de 302 millions d'euros (paiement en numéraire) (voir Note 1 « Faits marquants de l'exercice »). Cette cession n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de la période.

NOTE.9 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des prêts, des placements et des avances à long terme.

NOTE.10 STOCKS

La valeur brute et la valeur nette des stocks s'élèvent respectivement à 4,4 millions d'euros et 3,0 millions d'euros au 30 juin 2017 et à 3,9 millions d'euros et 2,1 millions d'euros au 30 juin 2018. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réception et de modems.

NOTE.11 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunications, des diffuseurs et autres utilisateurs de communication par satellite à usage commercial.

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe n'honore pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque, qui affecte principalement la catégorie des créances clients, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un « credit manager » et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites, après validation par le Groupe, à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention de garanties compatibles avec l'évaluation du niveau de risque.

Les créances clients non échues aux 30 juin 2017 et 2018 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Le Groupe considère ne pas être soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son portefeuille clients au 30 juin 2018 et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10 % de son chiffre d'affaires. Le risque de crédit est principalement géré au travers de garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang, de dépôts de garantie et d'une assurance crédit.

11.1 ANALYSE DES CREANCES CLIENT ECHUES ET NON ECHUES

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Créances non échues	196,6	209,7
Créances échues entre 0 et 90 jours	80,9	71,8
Créances échues depuis plus de 90 jours	128,3	132,3
Dépréciation	(60,4)	(83,4)
Total	345,4	330,3

11.2 ÉVOLUTION DE LA DEPRECIATION DES CREANCES

(en millions d'euros)	Total
Valeur au 30 juin 2016	71,3
Dotations (reprises) nettes	(2,5)
Reprises utilisées	(8,4)
Valeur au 30 juin 2017	60,4
Dotations (reprises) nettes	24,0
Reprises utilisées	(0,9)
Variations de change	(0,2)
Valeur au 30 juin 2018	83,4

11.3 GARANTIES ET ENGAGEMENTS REÇUS QUI VIENNENT REDUIRE LE RISQUE DE CREDIT

(en millions d'euros)	30 juin 2017		30 juin 2018	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	73,1	26,8	93,0	26,1
Garanties bancaires	67,4	55,7	16,0	17,4
Garanties maison-mère	17,6	17,6	5,7	5,7
Total	158,2	100,1	114,8	49,3

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en « Autres créditeurs » (voir Note 18 « Autres passifs financiers »). Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

NOTE.12 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charges constatées d'avance	20,4	18,1
Créances fiscales et sociales	26,1	17,6
Total	46,4	35,7

NOTE.13 ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Instruments de couverture ⁽¹⁾	2,0	1,2
Autres créances	27,1	15,7
Total	29,2	16,9

(1) Voir Note 27 « Instruments financiers dérivés ».

NOTE.14 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Disponibilités	323,1	307,3
Équivalents de trésorerie	84,9	426,2
Total	408,0	733,5

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de parts d'OPCVM répondant à la qualification d'équivalents de trésorerie (409,8 millions d'euros au 30 juin 2018) et de certificats de dépôt ayant une maturité inférieure à trois mois au moment de leur acquisition.

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe sont principalement détenus par des filiales situées en France, dans le reste de l'Europe et en Amérique.

NOTE.15 ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants ventilent chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indiquent la juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2017				
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2017
Actifs						
<i>Actifs financiers non courants</i>						
Prêts et avance à long terme	Créances	21,5	21,5	-	-	21,5
<i>Actifs financiers courants</i>						
Créances clients	Créances	345,3	345,3	-	-	345,3
Autres créances	Créances	27,1	27,1	-	-	27,1
<i>Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾</i>						
Qualifiés de couverture	N/A	2,5	-	2,5	-	2,5
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>						
Trésorerie	N/A	323,1	323,1	-	-	323,1
Equivalent de trésorerie ⁽²⁾	Juste valeur	84,9	-	-	84,9	84,9

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2018				
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur au 30 juin 2018
Actifs						
Actifs financiers non courants						
Prêts et avance à long terme	Créances	17,5	17,5	-	-	17,5
Actifs financiers courants						
Créances clients	Créances	331,2	331,2	-	-	331,2
Autres créances	Créances	15,7	15,7	-	-	15,7
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture	N/A	1,2	-	1,2	-	1,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	N/A	307,2	307,2	-	-	307,2
Equivalent de trésorerie ⁽²⁾	Juste valeur	426,2	-	-	426,2	426,2

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(2) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

A l'exception des instruments financiers, la valeur comptable des actifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTE.16 CAPITAUX PROPRES

16.1 CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2018, le capital social d'Eutelsat Communications S.A. est composé de 232 774 635 actions, d'une valeur nominale de 1 euro. À cette même date, le Groupe détient 201 000 actions propres pour un montant de 3,4 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de liquidité (Le Groupe en détenait 232 500 pour un montant de 5,2 millions d'euros au 30 juin 2017). D'autre part, au titre des plans d'attribution gratuite d'actions (cf. *infra*) le Groupe détient 105 068 de ses propres actions, acquises pour un montant de 2,2 millions d'euros (Le Groupe en détenait 106 022 pour un montant de 2,3 millions d'euros au 30 juin 2017). L'ensemble de ces actions est présenté en déduction des capitaux propres.

16.2 DIVIDENDES

Le 8 novembre 2017, les actionnaires réunis en Assemblée Générale mixte ont décidé de distribuer un montant brut de 1,21 euros par action, soit un montant total de 281,4 millions d'euros totalement prélevé sur les réserves du Groupe.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 8 novembre 2018 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018 est de 295,2 millions d'euros, soit 1,27 euro par action.

16.3 REMUNERATION EN ACTIONS ET ASSIMILEES

Le Groupe a géré au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018 trois plans débutés respectivement en février 2016, en avril 2017 et en novembre 2017.

La charge constatée (hors charges sociales) pour l'exercice clos le 30 juin 2018 s'est élevée à 2,5 millions d'euros au titre de ces trois plans contre 3,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (quatre plans).

Ces plans s'adressent aux salariés, aux managers et aux mandataires sociaux avec des objectifs de performance différents, présentés dans le tableau ci-après :

Conditions	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Période d'attribution	Février 2016-Février 2019 ⁽¹⁾	Juillet 2016 – Juin 2019	Juillet 2017 – Juin 2020
Mode de règlement	Actions et Trésorerie	Trésorerie	Trésorerie
Période d'incessibilité	Février 2019-Février 2021 ⁽²⁾	Non applicable	Non applicable
Nombre maximal d'actions attribuables à l'origine	482 211	323 454	319 444
Nombre de bénéficiaires	805	259	287
Caractéristiques du « plan salariés » :			
Nombre d'actions par bénéficiaire	300	Non applicable	Non applicable
Objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 50 % ROCE moyen pour 50 %	Non applicable	Non applicable
Caractéristiques du « plan managers » à l'octroi :			
Nombre d'actions total	198 542	260 129	255 268
Objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 1/3 ROCE moyen pour 1/3 TSR relatif ⁽⁵⁾ pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/3 Cash flow libre discrétionnaire pour 1/3 Plan d'économie des coûts pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 30% Cash flow libre discrétionnaire pour 50% Plan d'économie des coûts pour 20%
Caractéristiques du « plan mandataires sociaux » à l'octroi :			
Nombre d'actions total	43 039	63 325	64 176
Objectifs de performance observés sur la période d'attribution	EBITDA cumulé pour 1/3 ROCE moyen pour 1/3 TSR relatif ⁽⁴⁾ pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/4 Cash flow libre discrétionnaire pour 1/4 Plan d'économie des coûts pour 1/4 TSR relatif ⁽⁴⁾ pour 1/4	Chiffre d'affaires pour 1/4 Cash flow libre discrétionnaire pour 1/4 Plan d'économie des coûts pour 1/4 TSR relatif ⁽⁴⁾ pour 1/4
Valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale et des charges patronales :			
- Plan salariés et managers (hors TSR ⁽⁴⁾)	20,01 € - 22,13 €	16,70€	15,78€
- Plan managers (TSR ⁽⁴⁾)	17,28 € - 19,02 €	6,89€	5,19€
Charge/(produit) de l'exercice (en millions d'euros) ⁽³⁾	0,3	0,7	1,5
Valorisation totale du plan au 30/06/2018 (en millions d'euros) ⁽³⁾	1,1	4,5	4,5

⁽¹⁾ La période d'attribution est de février 2016 à février 2020 pour les filiales étrangères.

⁽²⁾ Il n'existe pas de période d'incessibilité pour les filiales étrangères.

⁽³⁾ Hors charges sociales.

⁽⁴⁾ Le TSR relatif est le taux de rentabilité d'une action par rapport à une autre référence ou indice sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de bourse).

16.4 VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers impactant la réserve de réévaluation sont des couvertures pour leur part efficace.

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2017	(7,4)
Variations de juste valeur en capitaux propres recyclables en résultat	(22,2)
Solde au 30 juin 2018	(29,6)

⁽¹⁾ Ce montant correspond aux coupons courus et échus sur les instruments de couverture de taux (voir Note 25 « Résultat financier »).

16.5 RESERVE DE CONVERSION

(en millions d'euros)	Total
Solde au 30 juin 2017 ⁽¹⁾	171,6
Variation nette sur la période	(31,4)
Solde au 30 juin 2018	140,2

⁽¹⁾ Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 3.6 « Périodes présentées et comparatifs ».

La réserve de conversion inclut la valeur du Cross Currency Swap documenté en couverture d'investissement net à l'étranger (cf. Note 27.1 « risque de change »).

La principale devise générant des écarts de conversion est le dollar US.

NOTE.17 DETTES FINANCIERES

Aux 30 juin 2017 et 2018, la totalité de l'endettement est libellée en euros.

17.1 DONNEES CHIFFREES AUX 30 JUIN 2017 ET 2018

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2017	30 juin 2018	Échéance
Crédit in fine 2022	Variable	600,0	600,0	31 mars 2022
Emprunt obligataire 2019 ⁽¹⁾	5,000 %	800,0	-	14 janvier 2019
Emprunt obligataire 2020 ⁽¹⁾	2,625 %	930,0	930,0	13 janvier 2020
Emprunt obligataire 2021 ⁽¹⁾	1,125 %	500,0	500,0	23 juin 2021
Emprunt obligataire 2022 ⁽¹⁾	3,125%	300,0	300,0	10 octobre 2022
Crédits Export ONDD	Variable	142,3	118,6	17 mai 2024
Sous-total des dettes (part non courante)		3 272,3	2 448,6	
Frais et primes d'émission		(19,5)	(13,8)	
Total des dettes (part non courante)		3 252,9	2 434,8	
Emprunt obligataire 2019 ⁽¹⁾	5,000 %	-	800,0	14 janvier 2019
Credit Export ONDD		23,7	23,7	
Découverts bancaires		-	-	
Intérêts courus non échus		37,2	37,1	
Total des dettes (part courante)		60,9	860,9	

(1) Les justes valeurs (niveau 1) sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Emprunt obligataire 2019	859,2	821,1
Emprunt obligataire 2020	979,5	959,6
Emprunt obligataire 2021	508,9	508,8
Emprunt obligataire 2022	333,7	330,8

La valeur comptable des crédits exports et du crédit in fine constituent une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

Par ailleurs, le Groupe dispose sur ses lignes de crédit *revolving* actives d'un montant total non tiré au 30 juin 2018 de 650 millions d'euros.

17.2 ECHEANCIER DES DETTES

Au 30 juin 2018, l'échéancier des dettes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Crédit <i>in fine</i>	600,0	-	600,0	-
Crédit Export ONDD	142,3	23,7	94,9	23,7
Emprunt obligataire 2019	800,0	800,0	-	-
Emprunt obligataire 2020	930,0	-	930,0	-
Emprunt obligataire 2021	500,0	-	500,0	-
Emprunt obligataire 2022	300,0	-	300,0	-
Total	3 272,3	823,7	2 424,9	23,7

17.3 RESPECT DES COVENANTS BANCAIRES

Le crédit *in fine* est assorti d'un covenant financier de même type que ceux existants sur les autres contrats (crédits revolving et crédits export), à savoir le rapport entre l'endettement total net et EBITDA devant rester inférieur ou égal à 4,0 pour 1.

Les covenants des crédits *in fine* prévoient pour chaque prêteur la possibilité de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation de la notation respectivement d'Eutelsat ou des obligations émises par Eutelsat résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications.

Les covenants sur les autres financements (Crédit Export ONDD) existants au 30 juin 2018, à savoir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA devant rester inférieur ou égal à 3,75 pour 1, n'ont pas évolué depuis leur mise en place.

Au 30 juin 2018, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

17.4 GESTION DES RISQUES

Les informations relatives aux risques de taux et de liquidité sont disponibles en Notes 18 « Autres Passifs financiers » et 27 « Instruments financiers dérivés ».

NOTE.18 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	105,1	125,6
Contrats de location financement	652,6	620,1
Autres créditeurs	107,9	101,0
Total	865,6	846,7
<i>Dont part courante</i>	<i>67,6</i>	<i>150,8</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>798,1</i>	<i>695,8</i>

(1) Voir Note 27 « Instruments financiers dérivés ».

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur (niveau 2) et les autres passifs financiers au coût amorti. Pour information, le coût amorti des passifs financiers constitue une approximation raisonnable de la juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés est fournie par les banques.

Les montants présentés au titre des contrats de location financement comprennent les intérêts courus qui s'élèvent à 2,0 millions d'euros au 30 juin 2017 et à 3,2 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les « Autres créditeurs » sont principalement composés d'acomptes et cautions reçus des clients et de dettes sur minoritaires.

NOTE.19 PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2017				Juste valeur au 30 juin 2017
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
PASSIFS						
Dettes financières						
Emprunts à taux variable	Au coût amorti	758,1	758,1	-	-	758,1
Emprunt obligataire	Au coût amorti	2 518,4	2 518,4	-	--	2 681,3
Emprunts à taux fixe	Au coût amorti	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	N/A	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers						
Non courants	Au coût amorti	650,1	650,1	-	-	650,1
Courants	Au coût amorti	110,4	110,4	-	-	110,4
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		105,1	-	105,1	-	105,1
Fournisseurs et comptes rattachés	Au coût amorti	54,6	54,6	-	-	54,6
Dette sur immobilisations	Au coût amorti	67,4	67,4	-	-	67,4

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

(en millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2018				Juste valeur au 30 juin 2018
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
PASSIFS						
Dettes financières						
Emprunts à taux variable	Au coût amorti	735,8	735,8	-	-	735,8
Emprunt obligataire	Au coût amorti	2 522,7	2 522,7	-	-	2 620,3
Emprunts à taux fixe	Au coût amorti	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	N/A	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers						
Non courants	Au coût amorti	615,9	615,9	-	-	615,9
Courants	Au coût amorti	105,1	105,1	-	-	105,1
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		125,6	-	125,6	-	125,6
Fournisseurs et comptes rattachés	Au coût amorti	56,3	56,3	-	-	56,3
Dette sur immobilisations	Au coût amorti	62,7	62,7	-	-	62,7

(1) Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

A l'exception des instruments financiers et des emprunts obligataires, la valeur comptable des passifs financiers constitue une approximation satisfaisante de leur juste valeur.

NOTE.20 LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

20.1 LOCATION SIMPLE

Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an		Plus de 5 ans	
		Entre 1 et 5 ans			
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	35,0	6,2	22,4	6,3	

Eutelsat S.A. paie principalement un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé par anticipation en juin 2014 pour une durée de neuf ans ferme à partir du 1^{er} juillet 2014. La charge locative s'est élevée à 4,0 millions d'euros pour les exercices clos aux 30 juin 2017 et 2018.

20.2 LOCATION FINANCEMENT

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de cinq satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat. Le dernier contrat de location financement vient à échéance en 2031.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement étaient de 17,5 millions d'euros au 30 juin 2017 et de 16,3 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les contrats de location financement ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an		Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans		Échéance à plus de 5 ans	
		Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Contrats de location financement	748,0	88,2	289,0	289,0	370,8		
Total	748,0	88,2	289,0	289,0	370,8		

NOTE.21 AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

21.1 PART NON COURANTE

Les autres dettes non courantes ne comprennent que des produits constatés d'avance.

21.2 PART COURANTE

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2017 et 2018 :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Produits constatés d'avance	67,4	76,5
Dettes fiscales	19,0	10,9
Dettes sociales	50,1	55,2
Total	136,6	142,6

Les produits constatés d'avance comprennent essentiellement la fourniture de services de télécommunications et de coordinations de fréquences prépayés par les clients.

Les dettes sociales incluent la dette relative à l'offre de liquidité pour un montant de 3,1 millions d'euros au 30 juin 2017 et 2,2 millions d'euros au 30 juin 2018.

NOTE.22 IMPOTS SUR LES SOCIETES

22.1 IMPOTS DANS LE COMPTE DE RESULTAT

La charge d'impôt du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charge d'impôt courant	(167,3)	(179,3)
Produit (charge) d'impôt différé	47,2	36,3
Total impôt sur les sociétés	(120,1)	(142,9)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Résultat avant IS et MEE	483,9	447,3
<i>Taux d'impôt de droit commun en France</i>	34,4%	34,4%
Charge d'impôt théorique	(166,7)	(154,0)
Différences de taux d'imposition	56,1	10,6
Utilisation de pertes fiscales	-	0,6
Impôts différés nés au cours de l'exercice antérieur et reconnus sur la période	13,5	1,9
Autres différences permanentes	(23,0)	(2,0)
Charge d'impôt au compte de résultat	(120,1)	(142,9)
<i>Taux d'impôt réel</i>	<i>24,8%</i>	<i>32,0%</i>

Les différences de taux d'imposition au 30 juin 2017 comprennent les effets de la loi de finances 2017 en France qui prévoyait la baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés à 28,92% à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2020 d'un montant de 38,8 millions d'euros. Au 30 juin 2018, elles comprennent les effets de la loi de finances 2018 en France qui prévoit une baisse complémentaire progressive de l'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour un montant de 20,2 millions d'euros, ainsi qu'une contribution exceptionnelle sur l'impôt les sociétés en France pour un montant

de 14,3 millions d'euros.

Les autres différences permanentes au 30 juin 2017 sont composées principalement de la taxation des dividendes à une contribution additionnelle de 3% ainsi que les effets de la loi de finances française de 2013 limitant à 75% la déductibilité des charges financières. Au 30 juin 2018, les autres différences permanentes comprennent principalement le remboursement de la contribution additionnelle des dividendes pour 20,8 millions d'euros, l'effet de la limitation à la déduction des charges financières pour 8,4 millions d'euros et les impacts des différences de change et des effets d'inflation sur les positions d'impôts différés de la filiale Satellites Mexicanos pour (5,8) millions d'euros.

22.2 IMPOTS DANS LE BILAN

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 :

(en millions d'euros)	30 juin 2017 ⁽¹⁾	Variation de change et reclassements	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2018
Impôts différés actifs					
Instruments financiers dérivés	33,7	-	(0,7)	6,6	39,7
Déficits reportables	28,8	-	1,9	-	30,7
Provisions client	19,4	-	5,8	-	25,2
Garantie financière donnée au fonds de pension	13,5	-	0,6	(1,1)	13,0
Provisions pour risques et charges	8,0	-	(1,1)	-	6,9
Autres	11,6	-	(4,1)	-	7,4
Sous-total (a)	115,1	-	2,4	5,4	122,9
Impôts différés passifs					
Actifs incorporels	(102,8)	-	14,9	-	(87,9)
Actifs corporels	(310,7)	0,4	14,8	-	(295,5)
Autres	(3,7)	(0,2)	4,2	(0,1)	0,2
Sous-total (b)	(417,2)	0,2	33,9	(0,1)	(383,2)
Total = (a) + (b)	(302,1)	0,2	36,3	5,3	(260,3)
Reflété comme suit dans les comptes :					
Impôts différés actifs	4,7				4,5
Impôts différés passifs	306,9				264,8
Total	(302,1)				(260,3)

⁽¹⁾ Les comptes comparatifs ont été retraités des éléments présentés dans la note 3.6 « Périodes présentées et comparatifs ».

Les impôts différés passifs portent essentiellement sur les différences temporelles taxables générées par :

- la comptabilisation à la juste valeur des « contrats clients et relations associées » et autres immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition d'Eutelsat SA, de Satmex et de Noorsat ;
- les amortissements accélérés pratiqués sur les satellites au niveau fiscal.

22.3 PERTES FISCALES

L'échéancier de recouvrement des actifs d'impôts différés sur déficits reportables est présenté dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Echéanciers des pertes fiscales reportables activées	152,5	-	-	-	152,5
Total	152,5	-	-	-	152,5

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un stock de pertes fiscales reportables non reconnues pour un montant de 81,8 millions d'euros au 30 juin 2018 dont les dates d'expiration sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant	Échéance à moins de 1 an	Échéance à plus de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Indéfinie
Dates d'expiration des pertes fiscales reportables non reconnues	81,8	-	-	-	81,8
Total	81,8	-	-	-	81,8

NOTE.23 PROVISIONS

(en millions d'euros)	30 juin 2017	Dotation	Reprise		Constat en capitaux propres	30 juin 2018
			Utilisée	Non utilisée		
Garantie financière donnée à un fonds de pension	71,6	1,4	-	-	2,4	75,5
Indemnités de départ en retraite	14,8	1,2	(0,4)	-	(0,4)	15,3
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	14,3	0,3	(5,9)	(1,5)	-	7,2
Total avantages postérieurs à l'emploi	100,7	3,0	(6,2)	(1,5)	2,0	98,0
Litiges commerciaux, salariaux et fiscaux	25,7	14,0	(7,0)	(3,1)	0,1	29,8
Autres	6,5	5,0	(1,7)	-	-	9,9
Total provisions	132,9	22,0	(14,9)	(4,6)	2,1	137,6
<i>Dont part non courante</i>	97,3					107,1
<i>Dont part courante</i>	35,6					30,6

(1) Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent essentiellement des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales ;

23.1 GARANTIE FINANCIERE DONNEE A UN FONDS DE PENSION

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, la garantie financière a été appelée pour un montant de 35,9 millions d'euros. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. En mars 2017, un accord a été conclu avec le Trust pour neuf paiements annuels de 4,0 millions d'euros répartis entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2025. Ces paiements pourront varier en fonction des futures situations financières établies annuellement.

Les évaluations actuarielles effectuées aux 30 juin 2017 et 2018 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2017	30 juin 2018
Taux d'actualisation	1,85%	1,75%
Taux d'augmentation des pensions	1,75%	1,75%
Taux d'inflation	1,25%	1,25%
Frais globaux (en % des actifs)	0,58%	0,58%
Table de mortalité	TGH2005-TGF2005	TGH2005-TGF2005
Âge de retraite	62 ans	62 ans

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 20,1 millions d'euros.

Une baisse de 50 points de base des taux de rendement prospectif entraînerait une baisse des actifs ainsi que du rendement attendu des fonds de 0,7 million d'euros.

Aux 30 juin 2017 et 2018, la situation se présente comme suit :

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	241,2	216,5
Coût financier	4,1	4,0
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(21,7)	1,7
Prestations versées	(7,1)	(6,3)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	216,5	215,8

Réconciliation entre la juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	139,3	136,9
Rendement attendu des actifs du régime	2,4	2,5
Écarts actuariels : gains/(pertes)	(2,5)	(0,7)
Contributions versées	4,8	4,0
Prestations versées	(7,1)	(6,3)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture	136,9	136,4

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A..

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à (0,1) million d'euros et 1,8 million d'euros aux 30 juin 2017 et 2018, respectivement.

Charges nettes (gains nets) comptabilisé(e)s au compte de résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	4,1	4,0
Rendement attendu des actifs du régime	(2,4)	(2,5)
Charges nettes (gains nets) reconnu(e)s en résultat	1,7	1,4

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Provision à l'ouverture de l'exercice	101,9	71,6
(Gains nets)/charges nettes comptabilisé(e)s en résultat	1,7	1,4
Ecarts actuariels : (gains)/pertes	(19,2)	2,4
Contributions versées	(4,8)	(4,0)
Dettes courantes et non courantes	(8,0)	4,0
Provision à la clôture de l'exercice	71,6	75,5

23.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2016 et 2017 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	30 juin 2017	30 juin 2018
Taux d'actualisation	1,45%	1,45%
Taux de croissance des salaires	2,00%	2,0%
Table de mortalité	TH/TF00-02	TH/TF00-02
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux de charges sociales patronales	52%	52%

Le taux de rotation du personnel par tranche d'âge relève de l'analyse d'expérience dans Eutelsat S.A. Une nouvelle évaluation a été réalisée au cours de l'exercice 2015-2016.

Âge (ans)	Rotation 2017	Rotation 2018
25	11,52	11,52
30	8,09	8,09
35	5,50	5,50
40	3,55	3,55
45	2,09	2,09
50	0,98	0,98
55	0,14	0,14
60	0,00	0,00

Aux 30 juin 2017 et 2018, la situation se présente comme suit :

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	17,9	14,8
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,2	1,0
Coût financier	0,2	0,2
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières : (gains)/pertes	(1,0)	-
Écarts actuariels liés aux hypothèses démographiques : (gains)/pertes	(3,0)	(0,7)
Indemnités versées	(0,5)	(0,4)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	14,8	15,3

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,2	1,0
Coût financier	0,2	0,2
Charges nettes reconnues en résultat	1,4	1,2

Écarts d'expérience et changements d'hypothèses

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Écarts d'expérience sur la valeur des obligations : (gains)/pertes	(1,0)	-
Impact des changements d'hypothèses	(3,0)	(0,7)
Écarts d'expérience et changements d'hypothèses	(4,0)	(0,7)

b) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 8,4 millions d'euros et 8,2 millions d'euros aux 30 juin 2017 et 2018 respectivement.

c) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés en France, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur-complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6 % du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale française. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à 2,1 millions d'euros et 2,3 millions d'euros aux 30 juin 2017 et 2018 respectivement.

NOTE.24 INFORMATION SECTORIELLE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

24.1 RESULTAT SECTORIEL

Après une analyse et au regard de l'IFRS 8, le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur d'activité se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

L'information présentée ci-après est destinée au Directeur général, aux Directeurs Généraux Délégués et au Directeur Financier qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Les données de gestion utilisées sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés tels que décrits dans les notes aux états financiers.

Les indicateurs de performance suivis par l'organe de décision opérationnel sont constitués du chiffre d'affaires, de l'EBITDA (l'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels), de la charge financière, du flux de trésorerie en matière d'investissements corporels et prises de participation et de la dette nette consolidée du Groupe (l'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières ainsi que les dettes liées aux contrats de location longue durée, diminuées des disponibilités et des équivalents de trésorerie (nets des soldes créditeurs de banques)).

Le *reporting* interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe tels le Résultat opérationnel, le Résultat net, la Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et la Part attribuable au Groupe.

24.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Total chiffre d'affaires	1 477,9	1 407,9
Total coûts opérationnels	(344,4)	(331,0)
EBITDA	1 133,6	1 076,9
Amortissements	(532,9)	(506,0)
Autres produits (charges) net(te)s opérationnel(le)s	14,1	(18,5)
Résultat opérationnel	614,8	552,5
Total intérêts	(127,2)	(96,4)
Impôts sur les sociétés	(120,1)	(142,9)
Autres produits (charges) financie(è)r(e)s	(3,7)	(9,0)
Résultat net avant revenu des sociétés mises en équivalence et participations ne donnant pas le contrôle	363,7	304 ,4
Revenus des sociétés mises en équivalence	(0,4)	(2,2)
Résultat net	363,4	302,2
Participations ne donnant pas le contrôle	(11,6)	(12,1)
Résultat net part du Groupe	351,8	290,1
Investissements corporels (flux de trésorerie)	393,0	298,7
Dette nette (y compris contrats de financement)	3 640,7	3 241,5

La dette nette est composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Credit in fine	600,0	600,0
Emprunts obligataires	2 530,0	2 530,0
Autres emprunts	-	-
Crédits export	166,0	142,3
Part "change" du cross currency swap	102,0	85,9
Contrats de location financement	650,5	616,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(408,0)	(733,5)
Total	3 640,7	3 241,6

L'évolution de la dette entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	Flux de trésorerie	Flux non cash			30-juin-18
			Acquisition	Effets de change	var. de juste valeur	
Credit in fine	600,0	-	-	-	-	600,0
Emprunts obligataires	2 530,0	-	-	-	-	2 530,0
Crédits export	166,0	(23,7)	-	-	-	142,3
Part "change" du cross currency swap	102,0	-	-	-	(16,1)	85,9
Contrats de location financement	650,5	(35,7)	2,0	-	-	616,8
Total	4 048,5	(59,4)	2,0	-	(16,1)	3 975,0

24.3 INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2017 et 2018 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros et pourcentage)	30 juin 2017		30 juin 2018	
	Montant	%	Montant	%
France	111,8	7,6	102,7	7,3
Italie	163,6	11,1	154,2	10,9
Royaume-Uni	98,2	6,6	87,4	6,2
Europe (autres)	398,6	27,0	371,8	26,4
Amériques	330,1	22,3	298,2	21,2
Moyen-Orient	233,1	15,8	258,3	18,3
Afrique	106,0	7,2	98,0	7,0
Asie	36,4	2,5	34,2	2,4
Autres	0,1	0,0	3,2	0,2
Total	1 477,9	100,0	1 407,9	100,0

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France, en Italie et au Mexique.

NOTE.25 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charges d'intérêts après couverture ⁽¹⁾	(130,9)	(102,8)
Frais d'émission d'emprunt & commissions ⁽²⁾	(11,3)	(6,8)
Intérêts capitalisés ⁽³⁾	15,0	13,3
Coût de la dette brute	(127,2)	(96,4)
Produits financiers	1,5	1,2
Coût de la dette nette	(125,7)	(95,2)
Variation des instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	(0,3)	(6,1)
Résultat de change	(2,1)	(3,0)
Autres	(2,7)	(1,0)
Résultat financier	(130,9)	(105,2)

(1) La charge d'intérêt n'a pas été impactée par les instruments qualifiés de couvertures sur les exercices clos au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018.

(2) Les frais d'émission comprennent l'amortissement des frais et primes d'émission des dettes.

(3) Le montant des intérêts capitalisés est fort dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné.

Les taux d'intérêts retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 3,09 % au 30 juin 2017 et de 2,89% au 30 juin 2018.

(4) Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés incluent essentiellement :

- les variations de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture ;
- la part inefficace des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture, ainsi que ;
- les déqualifications/cessions d'instruments de couverture (voir Note 27 « Instruments financiers dérivés »).

NOTE.26 RESULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué). Il n'existe pas d'instrument dilutif au 30 juin 2017 et 2018.

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Résultat net	363,4	302,1
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle	(11,6)	(12,0)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action	351,8	290,1
Nombre moyen d'actions	232 609 232	232 452 446

NOTE.27 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

27.1 RISQUE DE CHANGE

Par ses opérations de vente de capacité satellitaire, le Groupe est principalement receveur de devises, et majoritairement de dollar U.S.. Le Groupe est donc majoritairement exposé au risque de change dollar U.S./euro.

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son état de situation financière et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone euro (risque translationnel). En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des cash-flows générés par ces actifs. Parmi les instruments de couverture utilisés, le Groupe utilise également des produits dérivés de change (cross currency swaps) documentés en couverture d'investissement net à l'étranger.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une hausse de 15% de la valeur du taux dollar U.S./euro générerait (hors instruments de change) une baisse du chiffre d'affaires de 70 millions d'euros et une baisse des coûts des opérations/commerciaux/administratifs de 7 millions d'euros et entraînerait une variation négative de 213 millions d'euros sur la réserve de conversion du Groupe et une variation de 76 millions d'euros sur la réserve de conversion liée au Cross Currency Swap.

27.2 RISQUE DE TAUX

Gestion du risque de taux

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018 et conformément à sa politique de couverture, le Groupe couvre ses expositions aux variations de taux par la mise en place de deux instruments de pré-couverture (swap à départ flexible) de 800 millions d'euros et 500 millions d'euros.

Sensibilité au risque de taux

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2018, une augmentation de dix points de base (+ 0,10 %) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact négligeable sur la charge d'intérêts et la réévaluation des instruments financiers entraînant un impact sur le compte de résultat. Elle se traduirait par une variation positive de 11,3 millions d'euros de capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

27.3 DONNEES CHIFFREES AUX 30 JUIN 2017 ET 2018

Les tableaux ci-après présentent les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2017 et 2018 analysés par type de contrat. Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est vérifiée/validée avec les valorisations des contreparties bancaires.

(en millions d'euros)	Notionnels		Justes valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact résultat (hors coupons)	Impact capitaux propres (hors coupons)
	30 juin 2017	30 juin 2018	30 juin 2017	30 juin 2018			
Vente à terme synthétique à barrière activante (Eutelsat S.A.)	87,8	255,4	2,5	(8,0)	(10,5)	(6,1)	(4,4)
Cross Currency Swap	500,0	500,0	(90,1)	(72,1)	18,0	-	18,0
Total des instruments de change	587,8	755,4	(87,6)	(80,1)	7,5	(6,1)	13,6
Swap pré-hedge	1 300,0	1 300,0	(15,0)	(44,2)	(29,2)	-	(29,2)
Total des instruments de taux d'intérêt	1 300,0	1 300,0	(15,0)	(44,2)	(29,2)	-	(29,2)
Total instruments financiers dérivés			(102,6)	(124,3)	(21,7)	(6,1)	(15,6)

Au 30 juin 2018, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers dérivés ressort en positif pour 1,2 million d'euros et en négatif pour 125,5 millions d'euros (voir Note 9 « Actifs financiers non courants » et Note 18 « Autres passifs financiers »).

Impact sur le compte de résultat et les capitaux propres

L'impact sur le compte de résultat et les capitaux propres des variations de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture s'explique comme suit :

- les coupons des instruments de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés directement en résultat. La variation comptabilisée en capitaux propres au titre de ces instruments correspond à la variation de juste valeur hors coupon (« clean fair value »).
- les coupons du Cross Currency Swap qualifié de couverture d'investissement net à l'étranger, ainsi que la variation de juste valeur hors-coupon (« clean fair value ») sont comptabilisés directement en capitaux propres.

27.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Au 30 juin 2018, le risque de contrepartie n'est pas significatif sur ces opérations.

27.5 RISQUE DE LIQUIDITE

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins et liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire *Revolver*, d'emprunts obligataires et de contrats de location de satellites.

La maturité contractuelle de la dette du Groupe est présentée dans le tableau ci-après.

Ventilation des passifs financiers nets par échéance (en millions d'euros)

Au 30 juin 2017	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2018	06/2019	06/2020	06/2021	06/2022	Au-delà de 5 ans
Term loan Eutelsat Com.	(597,8)	(625,7)	(5,4)	(5,4)	(5,4)	(5,4)	(604,1)	-
Emprunt obligataire Eutelsat S.A.	(2 518,4)	(2 762,0)	(79,4)	(879,4)	(969,4)	(515,0)	(9,4)	(309,4)
Crédit Export ONDD	(160,4)	(174,1)	(25,8)	(25,5)	(25,2)	(24,9)	(24,6)	(48,2)
Contrats de location financement	(650,6)	(764,4)	(54,6)	(82,7)	(82,0)	(67,4)	(53,9)	(423,8)
Instruments dérivés taux qualifiés ⁽¹⁾	(105,1)	(105,1)	-	(16,5)	(88,6)	-	-	-
Total dettes financières	(4 032,3)	(4 431,3)	(165,2)	(1 009,5)	(1 170,6)	(612,7)	(691,9)	(781,4)
Autres passifs financiers	(109,9)	(109,9)	(28,5)	(81,4)	-	-	-	-
Total passifs financiers	(4 142,2)	(4 541,2)	(193,7)	(1 090,9)	(1 170,6)	(612,7)	(691,9)	(781,4)
Instruments dérivés change ⁽¹⁾	2,4	2,4	2,0	0,4	-	-	-	-
Actifs financiers	48,8	48,8	26,8	22,0	-	-	-	-
Trésorerie	323,1	323,1	323,1	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	84,9	84,9	84,9	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	459,2	459,2	436,8	22,4	-	-	-	-
Position nette	(3 683,0)	(4 082,0)	243,1	(1 068,5)	(1 170,6)	(612,7)	(691,9)	(781,4)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Au 30 juin 2018	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2019	06/2020	06/2021	06/2022	06/2023	Au-delà de 5 ans
-----------------	-----------------	-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------	------------------

Term loan Eutelsat Com.	(598,3)	(620,3)	(5,4)	(5,4)	(5,4)	(604,1)	-	-
Emprunt obligataire Eutelsat S.A.	(2 522,7)	(2 682,6)	(879,4)	(969,4)	(515,0)	(9,4)	(309,4)	-
Crédit Export ONDD	(137,5)	(148,7)	(25,9)	(25,2)	(24,9)	(24,6)	(24,3)	(24,0)
Contrats de location financement	(616,8)	(748,0)	(88,2)	(82,6)	(67,4)	(85,2)	(53,8)	(370,8)
Instruments dérivés taux qualifiés ⁽¹⁾	(125,5)	(125,5)	(45,7)	(79,8)	-	-	-	-
Total dettes financières	(4 000,8)	(4 325,1)	(1 044,6)	(1 162,4)	(612,7)	(723,3)	(387,4)	(394,8)
Autres passifs financiers	(104,3)	(104,3)	(16,9)	(87,4)	-	-	-	-
Total passifs financiers	(4 105,1)	(4 429,4)	(1 061,5)	(1 249,8)	(612,7)	(723,3)	(387,4)	(394,8)
Instruments dérivés change ⁽¹⁾	1,2	1,2	1,2	-	-	-	-	-
Actifs financiers	33,2	33,2	15,7	17,5	-	-	-	-
Trésorerie	307,3	307,3	307,3	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	426,2	426,2	426,2	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	767,9	767,9	751,0	17,5	-	-	-	-
Position nette	(3 337,2)	(3 661,5)	(311,1)	(1 232,3)	(612,7)	(732,2)	(387,4)	(394,8)

(1) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Couverture de flux de trésorerie – Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat

(en millions d'euros)	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat						
	Total	À 1 an au plus	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans
Couverture du risque de change	(80,1)	(8,0)	(72,1)				
Couverture du risque de taux	(44,2)	(36,4)	(7,7)				
Total net au 30 juin 2018	(124,3)	(44,4)	(79,8)				

Par ailleurs, l'amendement à IFRS7 sur la compensation des actifs et passifs financiers n'a pas d'impact; aucun accord de compensation n'ayant d'effet pour Eutelsat au 30 juin 2018 (ni au bilan selon les critères d'IAS 32, ni sur l'exposition nette).

NOTE.28 ENGAGEMENTS D'ACHATS

Au 30 juin 2018, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

28.1 ENGAGEMENTS D'ACHATS

Le Groupe s'est engagé auprès de certains fournisseurs pour l'acquisition d'immobilisations (satellites et autres immobilisations) et la réalisation de prestations de services pour 430 millions d'euros au 30 juin 2017 et pour 539 millions d'euros au 30 juin 2018.

L'échéancier aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2017	Au 30 juin 2018
2018	176	-
2019	151	239
2020	38	146
2021	18	66
2022 et au-delà ⁽¹⁾	47	27
2023 et au-delà	-	61
Total	430	539

(1) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017.

D'autre part, le Groupe peut être amené à bénéficier de pénalités liées aux incidents de fonctionnement de satellites en exploitation.

NOTE.29 LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et des litiges commerciaux. Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressources. Dans les cas jugés sans fondement ou trop peu étayés, aucune provision n'a été comptabilisée.

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société mère intégrante, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. En décembre 2016, elle a reçu une proposition de rehaussement relative aux exercices clos aux 30 juin 2013 et 2014. Suite à l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été sensiblement réduits. Un désaccord persiste sur certains rehaussements, sur lesquels Eutelsat estime disposer d'arguments solides en défense. De ce fait, à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2018, aucune provision n'a été comptabilisée au regard de ces deux rehaussements.

NOTE.30 PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects, et leurs filiales, qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20 % ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'administration d'une entité du Groupe ;
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale ;
- des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation qu'il comptabilise par la méthode de la mise en équivalence ; et
- des « principaux dirigeants ».

Le Groupe considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Directeur général, les Directeurs Généraux Délégués et les autres membres du Conseil d'Administration.

En dehors des principaux dirigeants, le Groupe Eutelsat considère comme parties liées uniquement les relations avec intérêts dans les entreprises associées au titre d'IFRS 12 (les participations ne donnant pas le contrôle). Les autres relations ne sont pas jugées significatives.

Les montants relatifs aux parties liées sont présentés dans les tableaux ci-après :

30.1 PARTIES LIEES HORS « PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs courants au bilan aux 30 juin 2017 et 2018 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Créances brutes (y compris factures à établir)	1,0	0,6
Dettes (y compris factures à recevoir)	569,6	540,6

Aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018, les dettes (exclusivement envers des entités détenant des participations ne donnant pas le contrôle) comprennent les contrats de location financement au titre des satellites EXPRESS AT1, EXPRESS AT2, EXPRESS AM6 et EUTELSAT 36C.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2017 et 2018 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Chiffre d'affaires	27,5	13,8
Résultat financier	15,5	14,5

Pour les exercices clos au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires. En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

30.2 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX « PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Rémunérations hors charges patronales	1,9	2,3
Avantages court terme : charges patronales	0,6	0,8
Total avantages court terme	2,5	3,1
Avantages postérieurs à l'emploi	cf. infra	cf. infra
Paiement fondé sur les actions	cf. infra	cf. infra

Avantages postérieurs à l'emploi

En cas de fin de mandat du Directeur général, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général s'abstienne pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Paiement fondé sur les actions

Les Conseils d'administration du 16 février 2016, du 25 avril 2017 et du 8 novembre 2017 (cf. Note 16.3 "Rémunération en actions et assimilées") ont décidé d'attribuer des plans fondés sur les actions au profit des membres des organes de direction et d'administration du Groupe subordonnés aux conditions précisées dans les plans et de fixer un taux de rétention de 50 % des actions définitivement acquises pour la durée de leur fonction de mandataires sociaux de la Société.

La valeur de l'avantage octroyé est étalée sur la période d'acquisition des droits d'une durée de trois ans. La charge brute constatée pour les périodes arrêtées aux 30 juin 2017 et 2018 s'est élevée à 0,7 million d'euros et 0,3 million d'euros.

La rémunération versée (y compris charges patronales) aux mandataires sociaux d'Eutelsat Communications salariés du Groupe est de 3,1 millions d'euros pour l'exercice clos au 30 juin 2018. Les membres du Conseil d'administration ont perçu 0,8 million d'euros de jetons de présence au titre de l'année 2016-2017.

NOTE.31 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés et les charges fiscales afférentes aux salariés) se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Coûts des opérations	52,9	57,0
Charges commerciales et administratives	100,6	86,2
Total ⁽¹⁾	153,5	143,2

(1) Dont au titre des charges liées au paiement fondé sur les actions respectivement (3,6) millions d'euros et (2,5) millions d'euros aux 30 juin 2017 et 2018.

Le nombre moyen d'employés, en équivalent temps plein, s'établit comme suit :

	30 juin 2017	30 juin 2018
Opérations	455	484
Fonctions commerciales et administratives	534	523
Total	990	1 007

Au 30 juin 2018, le Groupe compte 998 salariés équivalent temps plein, contre 985 au 30 juin 2017.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de sa filiale Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTE.32 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 juin 2018, la liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle au 30 juin 2018	% d'intérêt au 30 juin 2018
Eutelsat Communications SA (société mère)	France	IG	100,00%	100,00%
Eutelsat S.A.	France	IG	100,00%	96,37%
Sous-groupe Eutelsat S.A.				
Eutelsat Broadband Services	France	IG	100,00%	96,37%
Fransat S.A.	France	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat do Brasil S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Participatoes ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	96,37%
Satmex Holding BV	Pays-Bas	IG	100,00%	96,37%
Satelites Mexicanos SMVS ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	96,37%
EAS Delaware Corp. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	96,37%
Satelites Mexicanos Administracion SMVS ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	96,37%
Satelites Mexicanos Tecnicos SMVS ⁽¹⁾	Mexique	IG	100,00%	96,37%
Satmex US LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Serivicos de Telecom. do Brasil Ltd ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Latam Corp. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Italia S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,37%
Skylogic S.p.A.	Italie	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Latin America	Panama	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Russia ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	96,37%
Skylogic Finland Oy	Finlande	IG	51,00%	49,15%
Skylogic France SAS	France	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Germany GmbH	Allemagne	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Mediterraneo S.r.l	Italie	IG	100,00%	96,37%
Irish Space Gateways	Irlande	IG	51,00%	49,15%
CSG Cyprus Space Gateways	Chypre	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Eurasia	Turquie	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Greece	Grèce	IG	51,00%	49,15%
Skylogic España S.A.U.	Espagne	IG	51,00%	49,15%
Skylogic Croatia d.o.o.	Croatie	IG	51,00%	49,15%
Eutelsat do Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Asia	Singapour	IG	100,00%	96,37%
ES172 LLC	États-Unis	IG	100,00%	96,37%
EA172 UK	Royaume-Uni	IG	100,00%	96,37%
ES 174E LTD	Chypre	IG	100,00%	96,37%

Eutelsat Australia PTY Ltd	Australie	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Middle East	Dubai	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat International	Chypre	IG	51,00%	49,15%
Eutelsat Network ⁽¹⁾	Russie	IG	51,00%	49,15%
Taurus Satellite Holding	Royaume- Uni	IG	100,00%	96,37%
Broadband4Africa Limited	Royaume- Uni	IG	100,00%	96,37%
Broadband4Africa France SAS	France	IG	100,00%	96,37%
Broadband4Africa Italy Srl	Italie	IG	100,00%	96,37%
Broadband4Africa Israel Ltd	Israël	IG	100,00%	96,37%
Broadband4Africa Côte d'Ivoire SARL	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	96,37%
Broadband4Africa South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00%	96,37%
Eurobroadband Infrastructure SARL	Suisse	IG	51,00%	49,15%
Eurobroadband Services	Italie	IG	51,00%	49,15%
Eurobroadband Retail	Suisse	MEE	49,00%	47,22%
Eutelsat MENA FZ-LLC	Dubai	IG	100,0%	96,37%
Noorsat Media City	Chypre	IG	100,00%	96,37%
Noor Al Sharq	Jordanie	IG	100,00%	96,37%
Eutelsat Cyprus Ltd	Chypre	IG	100,00%	96,37%

IG : Intégration globale.

MEE : Mise en équivalence.

⁽¹⁾ Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre pour des raisons légales ou historiques.

NB : Les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2018.

NOTE.33 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

NOTE.34 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	%	N-1	%	N	%	N-1	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés								
Eutelsat Communications	163	25%	211	21%	168	28%	211	48%
Autres filiales	492	73%	699	68%	430	70%	230	52%
Sous-total	655	98%	910	89%	598	98%	440	100%
Services autres que la certification des comptes								
Eutelsat Communications	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres filiales	12	2%	111	11%	13	2%	-	-

Sous-total	12	2%	111	11%	13	2%	-	-
Total	667	100%	1 021	100%	610	100%	440	100%

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2018 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

Eutelsat Communications

Société anonyme au capital de 232 774 635 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

481 043 040 R.C.S. Paris

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2018

Bilans aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018.....	2
Comptes de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018.....	4
Notes annexes aux comptes annuels.....	5

BILAN

(en milliers d'euros)	Note	Exercice 2017	Exercice 2018
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, mat. et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3		
Participations par mise en équivalence			
Autres participations		2 942 832	2 942 931
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés		6 177	5 573
Prêts		0	0
Autres immobilisations financières		9	20
ACTIF IMMOBILISE		2 949 018	2 948 524
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances, acomptes versés sur commandes	4	14	6
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés		297	297
Autres créances	4	224 345	237 224
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement	5	3 279	3 262
Disponibilités	5	988	27 862
COMPTES DE REGULARISATION	6		
Charges constatées d'avance		32	111
ACTIF CIRCULANT		228 955	268 763
Frais d'émission d'emprunts à étaler	6	2 202	1 739
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			0
TOTAL GENERAL		3 180 175	3 219 026

BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2018
Capital social ou individuel		232 775	232 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 237 648	1 237 648
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		23 277	23 277
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		834 821	798 461
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		244 999	312 955
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		467	467
CAPITAUX PROPRES	7	2 573 987	2 605 583
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			0
Provisions pour charges		102	102
PROVISIONS	8	102	102
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires *			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit *	9	600 285	600 300
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1	1
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 234	1 955
Dettes fiscales et sociales	10	2 904	11 078
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15.1	650	
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		606 074	613 335
Ecarts de conversion passif		12	6
TOTAL GENERAL		3 180 175	3 219 026

* dont part à moins d'un an

285

300

COMPTES DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2018
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		1 790	3 394
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12	1 790	3 394
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges	6	174	20
Autres produits		0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 964	3 415
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		6 576	5 611
Impôts, taxes et versements assimilés		401	509
Salaires et traitements	18.2	2 201	2 672
Charges sociales	18.2	758	909
Dotations d'exploitation :	6		
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements		522	463
• Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			0
• Dotations aux provisions			0
• Autres charges		730	990
CHARGES D'EXPLOITATION		11 188	11 155
RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 224	-7 740
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS		258 572	306 083
Produits financiers de participations		2 103	303 256
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-1	-4
Autres intérêts et produits assimilés		256 468	2 806
Reprises sur provisions et transferts de charges			26
Différences positives de change		1	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES		5 633	5 779
Dotations financières aux amortissements et provisions		26	0
Intérêts et charges assimilées		5 597	5 778
Différences négatives de change		9	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER	13	252 939	300 305
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		243 715	292 565
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 937	890
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 812	890
Reprises sur provisions et transferts de charges		125	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		347	1 525
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		347	1 525
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	1 590	-635
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	15	306	-21 026
TOTAL DES PRODUITS		262 473	310 389
TOTAL DES CHARGES		17 474	-2 566
BENEFICE OU PERTE		244 999	312 955

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1. PRESENTATION GENERALE

Description de l'activité

Eutelsat Communications S.A. (« la Société » ou « Eutelsat ») a pour vocation la détention de participations, à ce titre elle est la société mère du groupe Eutelsat Communications (« le Groupe »), et la réalisation de prestations de services à destination de ses participations.

L'exercice fiscal de la Société a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de la Société ayant pour vocation la détention de participations n'a pas connu d'évènements particuliers au cours de l'exercice.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Base de présentation comptable

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et des règlements 2016-07 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture à compter du 1^{er} juillet 2017 constitue un changement de méthode. La Société ne disposant pas d'instrument financier au cours des deux derniers exercices clos, le seul impact induit par l'application de ce nouveau règlement consiste au reclassement, non significatif, en résultat d'exploitation

des gains et pertes de change sur opérations commerciales auparavant comptabilisés en résultat financier.

Il n'y a pas eu de changements de méthodes comptables au cours de l'exercice outre les changements de présentation liés à l'application du nouveau règlement.

La monnaie de présentation des comptes de la Société est l'euro.

Jugements et estimations significatifs

La préparation des comptes annuels requiert le recours de la Direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif, les montants des produits et des charges qui figurent dans ces comptes annuels et les notes qui les accompagnent. Eutelsat est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition frais d'acquisition inclus. Ils peuvent comprendre des actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Une provision pour dépréciation des titres de participations est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de la Société sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Une provision pour dépréciation des actions propres est comptabilisée si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur au cours de clôture.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions affectés à des plans d'attribution gratuite d'actions, les OPVCM, les soldes bancaires disponibles et les certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

Les actions rachetées affectées à des plans sont comptabilisées à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires ou jusqu'à leur reclassement en cas de non-attribution. Elles ne sont donc pas dépréciées

en cas de baisse des cours.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Capitaux propres

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions pour réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Provisions

Une provision est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour la Société, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.9 Identité de la société mère consolidante

Eutelsat Communications consolide ses comptes et ceux de ses filiales au niveau du Groupe Eutelsat Communications (« le Groupe ») par intégration globale. La société Eutelsat Communications, dont le siège social est situé 70 rue Balard 75015 Paris, est immatriculée au RCS sous le numéro 481 043 040. Les comptes consolidés du Groupe sont consultables sur son site internet.

NOTE 3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Titres de participation	2 942 832	2 942 931
Autres titres immobilisés	6 203	5 573
Prêts et autres immobilisations financières	9	20
Total des valeurs brutes	2 949 044	2 948 525
Provisions	-26	0
Total des valeurs nettes	2 949 018	2 948 524

Les variations des valeurs nettes comptables entre l'ouverture et la clôture sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	Total
Valeurs nettes au 1er juillet 2017	2 942 832	6 177	9	2 949 018
Acquisitions	99	51 890	51 901	103 890
Transferts	0	0	0	0
Remboursement d'apport et sorties	0	-52 520	-51 890	-104 410
Reprises / (Dotations) aux amortissements et provisions	0	26	0	26
Valeurs nettes au 30 juin 2018	2 942 931	5 573	20	2 948 524

(1) Transactions relatives au contrat de liquidité (voir Note 3.2 « Autres titres immobilisés »).

Participations

Le poste « Titres de participation » comprenait au 30 juin 2017 :

- 976 365 626 actions de la société Eutelsat S.A. pour un montant de 2 557 929 milliers d'euros dont 969 115 805 actions issues de l'opération de transmission universelle du patrimoine d' Eutelsat Communications Finance pour un montant de 2 518 761 milliers d'euros et 1 865 actions issues de l'offre de liquidité du 12 juin 2017 pour un montant de 10 milliers d'euros.
- Un mali de fusion affecté aux titres d'Eutelsat S.A pour un montant de 384 903 milliers d'euros, issu de la transmission universelle de patrimoine d'Eutelsat Communications Finance au profit

d'Eutelsat Communications en date du 10 mai 2017.

Le poste « Titres de participation » comprend au 30 juin 2018 :

- 976 384 527 actions de la société Eutelsat S.A. pour un montant de 2 558 028 milliers d'euros dont 969 115 805 actions issues de l'opération de transmission universelle du patrimoine d' Eutelsat Communications Finance pour un montant de 2 518 761 milliers d'euros et 15 848 actions issues de l'offre de liquidité du 11 décembre 2017 pour un montant de 87 milliers d'euros et 2 531 actions issues de l'offre de liquidité du 12 juin 2018 pour 11 milliers d'euros.
- Un mali de fusion affecté aux titres d'Eutelsat S.A pour un montant de 384 903 milliers d'euros, issu de la transmission universelle de patrimoine d'Eutelsat Communications Finance au profit d'Eutelsat Communications en date du 10 mai 2017.

Autres titres immobilisés

Le poste « Autres titres immobilisés » se détaille de la manière suivante :

- les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de 5 225 milliers d'euros correspondant à 232 500 actions au 30 juin 2017 et pour un montant de 3 367 milliers d'euros correspondant à 201 000 actions au 30 juin 2018. Au 30 juin 2018, les actions propres n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation;
- les SICAV de trésorerie détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 978 milliers d'euros correspondant à 42 SICAV BNP Paribas au 30 juin 2017 et pour un montant de 2 207 milliers d'euros correspondant à 95 SICAV BNP Paribas au 30 juin 2018.

Prêts et autres immobilisations financières

Le poste « Prêts et autres immobilisations financières » comprend le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres pour un montant de 9 milliers d'euros aux 30 juin 2017 et 20 milliers d'euros au 30 juin 2018.

AUTRES CREANCES

Les autres créances (dont avances et acomptes versés sur commandes) se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Impôt sur les sociétés		
TVA déductible	84	56
Comptes courants groupe	224 253	237 118
Autres débiteurs	23	57
Total	224 360	237 231

Toutes les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Actions propres ⁽¹⁾	2 265	2 244
OPCVM		
Disponibilités	987	27 861
Certificats de dépôt	1 014	1 018
Total	4 266	31 123

(1) Voir Note 7.2 « Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications ».

COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF

Le poste « Comptes de régularisation – actif » s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charges constatées d'avance	32	111
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 202	1 739
Total	2 234	1 850

Aux 30 juin 2017 et 30 juin 2018, les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission d'emprunt d'un montant initial de 3 072 milliers d'euros. Elles font l'objet d'un étalement correspondant à la durée de l'emprunt contracté en mars 2015.

Les amortissements des charges à répartir inscrits dans le compte de résultat s'élèvent à 522 milliers d'euros au 30 juin 2017 et à 463 milliers d'euros au 30 juin 2018.

CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

Au 30 juin 2018, le capital social est composé de 232 774 635 actions ordinaires d'une valeur de 1 euro par action.

Le 8 novembre 2017, les actionnaires réunis en Assemblée Générale mixte, statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 et constatant un profit de 244 999 milliers d'euros ont décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 1,21 euro par action pour un montant total de 281 360 milliers d'euros, prélevés sur le résultat net de l'exercice et sur le report à nouveau pour le solde, soit 36 360 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	01/07/2017	Mouvements sur capital		Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	30/06/2018
		augmentation	diminution				
Capital social	232 775						232 775
Prime d'émission	704 802						704 802
Prime de fusion	499 561						499 561
Prime d'apport	33 285						33 285
Réserve légale	23 277						23 277
Report à nouveau créditeur	834 821				-36 360		798 461
Résultat 30/06/2017	244 999				-244 999		
Provision réglementées ⁽¹⁾	467						467
Total	2 573 987				-281 360		2 292 628
				Capitaux propres avant résultat			2 292 628
				Résultat de l'exercice			312 955
				Total capitaux propres			2 605 583

(1) Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres

Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications

Le conseil d'administration du 8 novembre 2017 a décidé de la mise en place d'un plan d'intéressement à long terme sous forme de primes en espèces. Ces dernières sont basées sur un nombre théorique d'actions Eutelsat Communications attribuées en fonction du niveau d'atteinte des objectifs de performance.

Ainsi au 30 juin 2018, trois plans d'attribution gratuite d'actions et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications, débutés respectivement en février 2016, avril 2017 et novembre 2017, sont en cours dans le Groupe :

Conditions	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Période d'attribution	Février 2016 – février 2019 ⁽¹⁾	Juillet 2016 -juin 2019	Juillet 2017-juin 2020
Mode de règlement	Actions et trésorerie	Trésorerie	Trésorerie
Période d'incessibilité	Février 2019 – Février 2021 ⁽²⁾	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions attribuables à l'octroi	482 211	323 454	319 444
Nombre de bénéficiaires	805	259	287
Caractéristiques du « plan salariés » :			
- nombre d'actions par bénéficiaire	300	N/A	N/A
- objectifs de performance	EBITDA ⁽³⁾ cumulé pour 50 %	N/A	N/A
	ROCE ⁽⁴⁾ moyen pour 50 %	N/A	N/A
Caractéristiques du « plan managers » à l'octroi :			
- nombre d'actions total	195 462	260 129	255 268
- objectifs de performance	EBITDA ⁽³⁾ cumulé pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 30%
	ROCE ⁽⁴⁾ moyen pour 1/3	Cash-flow libre discrétionnaire pour 1/3 ⁽⁶⁾	Cash-flow libre discrétionnaire pour 50% ⁽⁶⁾
	TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/3	Plan d'économie de coût pour 1/3	Plan d'économie de coût pour 20%
Caractéristiques du « plan mandataires sociaux » à l'octroi :			
- nombre d'actions total	46 119	63 325	64 176
- objectifs de performance	EBITDA ⁽³⁾ cumulé pour 1/3	Chiffre d'affaires pour 1/4	Chiffre d'affaires pour 1/4
	ROCE ⁽⁴⁾ moyen pour 1/3	Cash-flow libre discrétionnaire pour ¼ ⁽⁶⁾	Cash-flow libre discrétionnaire pour ¼ ⁽⁶⁾
	TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/3	Plan d'économie de coût pour 1/4	Plan d'économie de coût pour 1/4
		TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/4	TSR ⁽⁵⁾ relatif pour 1/4
Valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale et des charges patronales :			
- Plan salariés	-	-	-
- Plan managers	-	16,70 €	15,78 €
- Plan mandataires sociaux	-	6,89 €	5,19 €

(1) La période d'attribution est 4 ans pour les filiales étrangères.

(2) Il n'existe pas de période d'incessibilité pour les filiales étrangères.

(3) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation d'actifs, autres produits et charges opérationnels.

(4) Le ROCE est le retour sur capital employé = résultat opérationnel / (capitaux propres + dette nette – écarts d'acquisition).

(5) Le TSR relatif est le taux de rentabilité de l'action par rapport à une autre référence ou indice sur une période donnée qui intègre les dividendes reçus et la plus-value réalisée (donc l'évolution du cours de bourse).

(6) Le cash-flow libre discrétionnaire se définit comme le flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation duquel sont soustraits les investissements « cash » ainsi que les intérêts et autres frais financiers payés, nets des produits d'intérêts reçus.

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Actions propres

Au 30 juin 2017, la Société détenait 106 022 de ses propres actions acquises pour un montant de 2 265 milliers d'euros et comptabilisées dans le poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » (voir Note 5 « Disponibilités et valeurs mobilières de placement »).

Au 30 juin 2018, la Société détient 105 068 de ses propres actions acquises pour un montant de 2 244 milliers d'euros et comptabilisées dans le poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » (voir Note 5 « Disponibilités et valeurs mobilières de placement »).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour litiges. La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme ci-après :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	Dotations	Reprises		30 juin 2018
			(provisions consommées)	(provisions non consommées)	
Résultat exploitation		0			
Résultat financier					
Résultat exceptionnel	102				102
Total	102	0			102

DETTES FINANCIERES

➤ Données chiffrées aux 30 juin 2017 et 2018 :

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ont été octroyés en 2015 et sont libellés en euro pour une durée de cinq ans avec deux options d'extension d'un an à la main des prêteurs.

La société a obtenu, en mars 2016 et mars 2017 l'accord de l'ensemble des prêteurs pour les deux extensions d'un an chacune, jusqu'en mars 2022. Ils s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	600 000	600 000
Intérêts courus	285	300
Total	600 285	600 300

L'échéancier de ces dettes s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
2022	600 000	600 000
Total	600 000	600 000

Eutelsat Communications dispose des différentes lignes de crédit résumées ci-après :

- un emprunt in fine (Term loan) d'un montant de 600 millions d'euros rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge comprise entre 0,65 % et 1,40 % et remboursable in fine en mars 2022.
- une ligne de crédit revolving de 200 millions d'euros (non utilisé au 30 juin 2018) conclu en mars 2015 d'une durée de 7 ans.

Les contrats de crédit ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles prévues dans ce type de contrat de prêt) limitant la capacité d'Eutelsat Communications et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- céder des actifs ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les contrats de crédit prévoient la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la Société et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert. La Société doit par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95 % du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A..

Les contrats de crédit comportent un engagement de conserver des polices d'assurance Lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13° Est et pour tout autre satellite, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, ces lignes de crédit sont assorties des covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS, et, définis comme suit : Eutelsat Communications est tenue de maintenir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 4,0 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Au 30 juin 2018, la Société respecte l'ensemble des covenants bancaires.

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
État : charges à payer	181	191
Impôt sur les sociétés	66	7 905
TVA collectée	62	61
Personnel : charges à payer	1 801	2 093
Charges sociales à payer	795	828

Total	2 904	11 078
--------------	--------------	---------------

PERSONNEL

La Société n'a pas d'employés.

La rémunération des dirigeants est indiquée en Note 18.2 « Rémunérations allouées aux "principaux dirigeants" ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société correspond à la refacturation de prestations de services fournies au profit de ses participations.

Les activités comprennent principalement les domaines de la direction de leurs équipes, de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur politique industrielle et commerciale ainsi que de leur stratégie, et de leur communication technique, financière et institutionnelle.

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
France	1 790	3 394
Export	-	-
Total du chiffre d'affaires	1 790	3 394

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Charges d'intérêts	-5 475	-5 475
Produits d'intérêts	291	582
Produits de participation	1 812	302 674
Boni de fusion	256 465	
Revenus de placements	-1	-4
Revenus d'OPCVM		
Autres	-153	2 528
Total	252 939	300 305

Les charges d'intérêts correspondent aux emprunts mis en place (voir Note 9 « Dettes financières »), après prise en compte des produits ou charges d'intérêts sur les instruments de couverture.

Aux 30 juin 2017 et 2018, les produits de participation proviennent principalement des dividendes perçus de sa filiale Eutelsat S.A. respectivement pour 1 812 milliers d'euros et 302 674 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, Eutelsat communications a décidé de la dissolution par transmission universelle de patrimoine de sa filiale Eutelsat Communications Finance. L'opération de dissolution s'est traduite dans les comptes d'Eutelsat Communications par un boni de fusion d'un montant de 756 025 milliers d'euros, dont un montant de 256 465 milliers d'euros comptabilisé en résultat financier.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Boni de rachat des actions propres	1 812	890
Coût des actions gratuites attribuées facturées aux filiales	57	0
Reprise de provision risques fiscaux	68	0
Transferts de charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	1 937	890
Amendes et Pénalités	0	0
Dons	0	0
Mali de rachat des actions propres	289	1 505
Coût d'acquisition des actions gratuites attribuées	58	21
Dotations aux provisions pour risques fiscaux	0	0
Charges exceptionnelles	347	1 525
Résultat exceptionnel	1 590	-635

IMPOTS SUR LES BENEFICES

Intégration fiscale

Le 28 juin 2006, la Société a opté pour le régime d'intégration fiscale pour le Groupe constitué d'elle-même et de sa filiale Eutelsat Communications Finance.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale et d'impôt forfaitaire annuel égal au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de Groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime du Groupe restent intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de Groupe.

Le périmètre du groupe d'intégration fiscale comprend les entités Eutelsat S.A., Eutelsat Broadband Services S.A.S (anciennement Eutelsat VAS SAS) et Fransat S.A..

Aux 30 juin 2017 et 2018, le montant de charge d'impôt sur les bénéfices à payer au titre du groupe d'intégration fiscale se monte respectivement à 152 495 milliers d'euros et à 176 419

milliers d'euros et le montant dû par les sous-filiales au titre de la convention d'intégration fiscale s'élève respectivement à 155 724 milliers d'euros et à 177 398 milliers d'euros dégageant au 30 juin 2017 et 2018 un profit respectif de 3 229 milliers d'euros et de 979 milliers d'euros. Pour mémoire, les déficits d'Eutelsat Communications antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à 43 304 milliers d'euros.

Dispositions de droit commun

Au 30 juin 2018, l'impôt sur les sociétés estimé se ventile entre le résultat courant et le résultat exceptionnel comme suit :

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	292 565	-21 071	313 636
Exceptionnel	-635	46	-681
Total	291 930	-21 026	312 955

L'impôt de la Société comprend le taux d'impôt sur les bénéfices estimé à 34,43 % conformément aux dispositions de droit commun et intègre la loi de finances 2013 limitant à 75 % la déductibilité des charges financières ainsi que la loi de finance 2017 instaurant une contribution exceptionnelle égale à 15% du montant de l'impôt pour les exercices clos jusqu'au 30 décembre 2018. Elle intègre également un produit d'impôt de 20 millions relatif au dégrèvement obtenu au titre de la taxe de 3% sur les dividendes versés.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	30 juin 2017	30 juin 2018
Allègements de la dette future d'impôt :		
Déficits reportables ⁽¹⁾	12 524	11 180
Dépréciations d'éléments d'actif		
Provisions non déductibles	0	0
Total	12 524	11 180
Accroissements de la dette future d'impôt :		
Autres		
Total		

(1) Taux retenus : 28,92 % au 30 juin 2017 et 25,82 % au 30 juin 2018

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée. La Société n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'elle encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

La société n'est pas exposée au risque de taux.

AUTRES ENGAGEMENTS

La société Eutelsat S.A., appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications S.A. est la société mère intégrante, a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos aux 30 juin 2012, 2013 et 2014. En décembre 2016, elle a reçu une proposition de rehaussement relative aux exercices clos aux 30 juin 2013 et 2014. Suite à l'exercice de recours précontentieux et aux discussions qui s'en sont suivies, les montants réclamés par l'administration fiscale ont été sensiblement réduits. Un désaccord persiste sur certains rehaussements, sur lesquels Eutelsat estime disposer d'arguments solides en défense. De ce fait, à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2018, aucune provision n'a été comptabilisée au regard de ces deux rehaussements.

Les engagements hors bilan d'achats de la Société s'élèvent à 621 milliers d'euros.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont composées des actionnaires directs ou indirects qui exercent une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20% ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'Administration d'une filiale de la Société, des sociétés autres que les filiales dans lesquelles Eutelsat détient une participation et des « principaux dirigeants ».

La Société considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les autres membres du Conseil d'Administration.

L'article 833-16 du PCG prévoit qu'une information soit donnée sur les transactions conclues avec les parties liées présentant une importance significative et n'ayant pas été conclues à des conditions normales de marché.

Cette information n'est pas requise pour les transactions effectuées par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou entre ses filiales détenues en totalité.

Parties liées hors « principaux dirigeants »

Au cours de l'exercice 2018, Eutelsat SA et ses parties liées n'ont conclu aucune transaction significative à des conditions anormales de marché.

Rémunérations allouées aux « principaux dirigeants »

Les rémunérations brutes versées (y compris charges patronales) par la Société aux membres des organes de direction et d'administration pour l'exercice clos au 30 juin 2018 sont :

(en millions d'euros)	30 juin 2018
Avantages court terme (*)	3,3
Avantages postérieurs à l'emploi	Cf. ci-dessous
Paiement fondé sur les actions	Cf. note 7.2

(*) Refacturés intégralement à Eutelsat SA

Avantages postérieurs à l'emploi

En cas de fin de mandat du Directeur général, il est prévu un engagement de non concurrence, rémunéré par le versement pendant 18 mois de 50% de la rémunération fixe. Cet engagement prévoit que le Directeur général s'abstienne pendant cette durée de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellites.

Plans d'attribution gratuite d'actions et primes basées sur des actions en vigueur au 30 juin 2018

Les conseils d'administration du 16 février 2016, du 25 avril 2017 et du 8 novembre 2017, dans leurs approbations des plans d'attribution gratuite d'actions (voir Note 7.2 « *Attribution gratuite d'actions de la société Eutelsat Communications et primes basées sur les actions de la société Eutelsat Communications* ») ont décidé d'attribuer un maximum de 173 620 actions d'Eutelsat Communications au profit des membres des organes de direction et d'administration de la Société subordonnées aux conditions précisées dans les plans.

La valeur de l'avantage octroyé brute, estimée au 30 juin 2018 à 1 720 milliers d'euros est étalée sur la période d'acquisition des droits d'une durée de trois ans.

Plan d'attribution de primes basées sur des actions arrivé à terme au cours de l'exercice 2016-17

Au terme de la période d'acquisition du plan d'attribution gratuite d'actions du 11 février 2015, les membres des organes de direction et d'administration ont acquis une prime d'un montant brut global de 118 milliers d'euros versée en Août 2017.

Charges des plans d'attribution gratuite d'actions et des primes basées sur des actions

La charge brute comptabilisée en charges de personnel pour l'exercice clos au 30 juin 2017 s'élève à 510 milliers d'euros. Une charge brute a été comptabilisée en charges de personnel pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et s'élève à 256 milliers d'euros.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente la liste des filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2018 :

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital au 30 juin (comptes locaux)	Quote-part du capital détenu (en %)	Période du dernier exercice clos	
				Chiffre d'affaires (comptes locaux)	Résultat net (comptes locaux)
Eutelsat SA RCS n° 422551176 Paris Siège situé à Paris (exercice clos le 30/06/2018)	658 555		100 %	1 073 096	323 888

Le tableau suivant présente les informations agrégées sur toutes les filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2018 :

(en milliers d'euros)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provision pour dépréciation des titres	Prêts et avances accordés	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Filiales et participations	2 558 028	-	231 926	-	302 674

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

ANNEXE 3

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(ART. R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Date d'arrêté	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	232 774 635	232 774 635	232 774 635	226 972 338	220 113 982
Nombre d'actions					
- ordinaires	232 774 635	232 774 635	232 774 635	226 972 338	220 113 982
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 393 669	1 790 031	3 707 643	1 594 957	1 456 080
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	292 367 455	245 785 618	255 742 002	250 015 385	267 130 079
Impôts sur les bénéfices	-21 025 626	305 759	-6 084 129	-15 304 880	-13 000 207
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	437 657	480 400	-315 204	6 252 827	537 058
Résultat net	312 955 424	244 999 460	262 141 334	259 067 438	279 593 228
Résultat distribué	295 623 786	281 657 308	255 828 463	247 399 848	226 483 289
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,35	1,05	1,12	1,17	1,27
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,34	1,05	1,13	1,14	1,27
Dividende attribué	1,27	1,21	1,1	1,09	1,03
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	3	3	3	2	2
Masse salariale	2 671 723	2 200 764	1 768 612	1 889 969	1 351 725
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	909 276	758 157	630 366	678 850	365 195

ANNEXE 4

TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Ernst & Young				Mazars			
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	N	%	N-1	%	N	%	N-1	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels consolidés								
Eutelsat Communications	163	25%	211	21%	168	28%	211	48%
Autres filiales	492	73%	699	68%	430	70%	230	52%
Sous-total	655	98%	910	89%	598	98%	440	100%
Services autres que la certification des comptes								
Eutelsat Communications			-	-	-	-	-	-
Autres filiales	12	2%	111	11%	13	2%	-	-
Sous-total	12	2%	111	11%	13	2%	-	-
Total	667	100%	1 021	100%	610	100%	440	100%

Les services autres que la certification des comptes réalisés par les commissaires aux comptes aux autres filiales d'Eutelsat sont des attestations établies à la demande de l'entité. Ils s'élèvent à 25 milliers d'euros dont 13 milliers d'euros pour Mazars et 12 milliers d'euros pour Ernst & Young.

ANNEXE 5

RAPPORT DE VERIFICATION DE L'INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



RAPPORT DE VERIFICATION

A la demande du groupe EUTELSAT, SGS ICS a procédé à la vérification des informations figurant dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, en vertu du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, portant sur l'application de l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, de l'article 12 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels et du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Il appartient au Conseil d'Administration du groupe EUTELSAT d'établir un rapport sur la gestion de la société comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales, de définir le ou les référentiels utilisés s'il y a lieu pour l'établissement des données quantitatives ou qualitatives et d'en assurer la mise à disposition.

La responsabilité de SGS ICS, en qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le n°3-1086 (portée disponible sur www.cofrac.fr), consiste à attester de la présence dans le rapport de gestion de toutes les informations prévues à l'article R.225-105-1, à exprimer un avis motivé portant, d'une part sur la sincérité des informations et, d'autre part, sur les explications données par la société sur l'absence de certaines informations, à indiquer les diligences mises en œuvre pour accomplir notre mission de vérification.

NATURE ET PORTÉE DE LA VERIFICATION

La mission de SGS ICS a consisté à :

- Prendre connaissance de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société, et de ses engagements sociétaux, et le cas échéant des actions ou programmes qui en découlent.
- Comparer la liste des informations mentionnées dans le rapport de gestion 2017-2018 de la société avec la liste prévue à l'article R.225-105-1 et signaler, le cas échéant, les informations omises et non assorties des explications prévues au troisième alinéa de l'article R.225-105.
- Vérifier la mise en place par la société d'un processus de collecte visant à l'exhaustivité et la cohérence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et d'identifier les irrégularités.
- Exprimer, à la demande du groupe EUTELSAT, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations RSE sont présentées de manière sincère.

DILIGENCES

SGS ICS a conduit sa mission auprès du groupe EUTELSAT incluant ses filiales et sociétés sous contrôle sur un périmètre géographique international, le groupe EUTELSAT établissant des comptes consolidés.

SGS ICS a conduit sa mission du 27 avril 2018 au 02 juillet 2018 (soit 10,5 jours de prestation) en menant des entretiens auprès des personnes concernées par la collecte, la validation et la publication des données quantitatives et informations qualitatives auprès du groupe EUTELSAT, et des filiales françaises et mexicaines, représentant 65,67 % des effectifs.

- SGS ICS a revu la fiabilité du référentiel interne, des procédures de contrôle interne et des systèmes d'agrégation des données et des informations, sur chacun des sites.
- Pour les données chiffrées, nous avons procédé pour chacune des filiales auditées par sondage, vérification des formules de calcul et rapprochement des données avec les pièces justificatives sur 20 indicateurs sélectionnés au regard de leur pertinence (conformité à la loi et prise en compte du secteur d'activité), leur fiabilité, leur neutralité et leur exhaustivité.
 - Volet social (56 % à 100% de l'effectif) : heures de formation en présentiel et e-learning, coût des formations, absentéisme, accidents avec et sans arrêt, politique de lutte contre les discriminations, promotion des stipulations des conventions de l'OIT.

- Volet environnement (65,67% à 100% de l'effectif) : organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, consommation d'électricité, consommation de fioul, postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre, mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, quantité de déchets dangereux et non-dangereux, dont la quantité de DEEE générée.
- Volet sociétal (100% de l'effectif) : actions engagées pour lutter contre la corruption, politique d'achats responsables.
- Des contrôles aléatoires ont été réalisés sur les données quantitatives et qualitatives en phase finale de consolidation sur les 4 entités principales que sont Eutelsat S.A., Eutelsat Americas, Skylogic et Eurobroadband Services (taux de couverture de 79%), ainsi que sur les autres informations exigées.
- Trois vérificateurs ont été affectés à cette mission de vérification, dont un vérificateur principal.
- Dix entretiens ont été menés auprès des directions Ingénierie, Achats, Informatique, Relations institutionnelles, Relations investisseurs, Ressources Humaines (2), Services Généraux, Conformité et Téléport Rambouillet.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnages et les tailles d'échantillons que nous avons retenues nous permettent de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.

DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE COMPÉTENCE

SGS est le leader mondial de l'inspection du contrôle, de l'analyse et de la certification. Reconnu comme la référence en termes de qualité et d'intégrité, SGS emploie plus de 75000 collaborateurs, et exploite un réseau de plus de 1 500 bureaux et laboratoires à travers le monde.

SGS ICS est la filiale française détenue à 100% par le Groupe SGS. SGS ICS déclare que sa mission et son avis ont été élaborés en toute indépendance et impartialité vis-à-vis du Groupe EUTELSAT et que les travaux menés ont été conduits en adéquation avec le code d'éthique du Groupe SGS et conformément aux bonnes pratiques professionnelles d'un organisme tiers indépendant.

Les vérificateurs sont habilités et mandatés sur chaque mission sur la base de leurs connaissances, expériences et qualifications.

ATTESTATION ET AVIS MOTIVE

Sur la base de l'exposé des orientations en matière de développement durable du groupe EUTELSAT, des conséquences sociales et environnementales liées à ses activités, de ses engagements sociétaux et des diligences mises en œuvre,

- nous attestons de la présence des informations mentionnées dans le rapport de gestion et le document de référence 2017-2018 du groupe EUTELSAT conformément à la liste prévue à l'article R.225-105-1 et que les exceptions ont été dûment motivées.
- nous déclarons n'avoir pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations mentionnées dans le rapport de gestion et le document de référence 2017-2018.

Fait à Arcueil, le 3 juillet 2018

SGS ICS France

29 avenue Aristide Briand

F- 94111 ARCUEIL Cedex

Téléphone + 33 (0) 1 41 24 83 02

Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96

www.sgs.com

Le Directeur d'Inspection

Olivier AUDEBERT



ACCREDITATION

N°3-1086

PORTEE

DISPONIBLE SUR